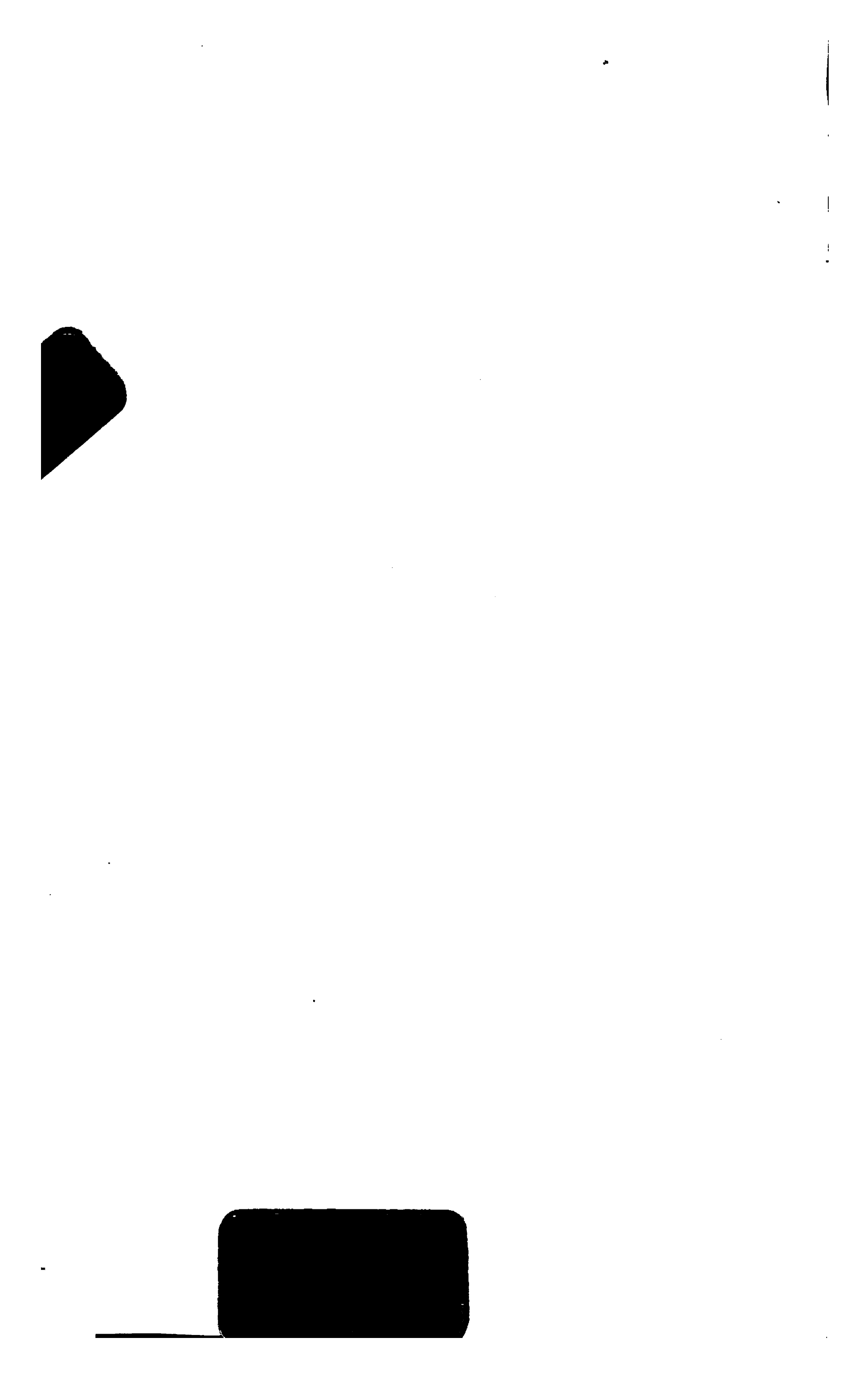


HISTOIRE

DE

PROVENCE.

HISTOIRE

DE

PROVENCE,

7936

PAR

AUGUSTIN FABRE.

Le feu de cette nation ingénieuse s'étend à tout, à la fortune, au plaisir, à la gloire.

RAYNAL, *Hist. du Parlem. d'Anglet.*

TOME TROISIÈME.

MARSEILLE,

FEISSAT AINÉ ET DEMONCHY,

Rue Canebière, n° 19,

MARIUS LEJOURDAN,

Boulevart des Parisiens, n° 52,

ÉDITEURS.

1834.



HISTOIRE
DE
PROVENCE.

CHAPITRE XVIII.

CONSTITUTION POLITIQUE.

Observations générales. — Pouvoir des Souverains-Comtes. — États-Généraux. — Composition des États. — Clergé. — Noblesse. — Tiers-État. — Procureurs nés et joints. — Formes des délibérations. — Assemblées générales ou provinciales; assemblées particulières. — Attributions des États-Généraux. — Assemblées de Vigueries. — Système d'impositions. — Organisation municipale. — Distribution de la justice. — Juges royaux ou Bannerets. — Juges des premières et secondes appellations. — Chambre rigoureuse — Tribunal des Maîtres rationaux. — Cour des Comptes. — Cour souveraine. — Juridictions exceptionnelles. — Tribunaux consulaires. — Tribunaux ecclésiastiques. — Législation civile et politique.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

La Provence, sous l'administration de ses comtes devenus rois de Naples, n'avait point été confon-

due avec le royaume des Deux-Siciles, comme un accessoire avec son principal. Elle avait toujours formé une souveraineté indépendante, distincte et non *subalternée*, selon le langage des jurisconsultes et des publicistes. Sous la domination des rois de France, mis à la place des souverains-comtes, la Provence continua d'être assimilée à un état libre, ayant des intérêts propres, et régi par des lois particulières. Elle forma encore une monarchie dans une autre monarchie, un tout séparé d'un autre tout (1). C'était là une maxime de droit public universellement reconnue; c'était aussi un principe de haute raison et de justice rigoureuse, car l'acte d'union librement accepté par Louis XI, donataire, et par ses héritiers, aux clauses et conditions exprimées par le testament de Charles du Maine, devait avoir la valeur d'un contrat synallagmatique. Aussi les rois de France ne puisèrent leurs droits que dans la qualité légitime de comtes de Provence, qualité qu'ils eurent soin de prendre dans tous leurs rapports avec les Provençaux, parce qu'elle était l'unique source du commandement et de l'obéissance. L'union du comté à la monarchie française n'amena qu'un changement de dynastie, sans révolution politique, et la constitution pro-

(1) De Clapiers, Caus. 1 et 10. — Julien, Nouveau Commentaire sur les Statuts de Provence, t. II. — De Coriolis, Traité sur l'Administration du Comté de Provence, *passim*.

vençale resta inébranlable sur ses antiques fondemens.

Cette constitution n'avait point été faite d'un seul jet. Elle n'était pas écrite sur des feuilles légères, si souvent emportées par la violence des tempêtes et des factions; mais elle avait de profondes racines dans les esprits et dans les mœurs. Les coutumes nationales, les traditions héréditaires, plusieurs statuts publiés à diverses époques, formaient le droit constitutif du pays. L'état de cette société provençale était tranquille, mais il était aussi un peu trop stationnaire, un peu trop privé de mouvement progressif. Il y avait là du bien et du mal comme dans toutes les institutions humaines, comme dans tout ce qui appartient à notre nature faible et bornée. Une chose choquait beaucoup, c'était l'absence de toute unité dans le système administratif.

La ville de Forcalquier et les terres de sa viguerie étaient irrévocablement jointes à l'administration générale. Une partie de cet ancien comté-souverain avait été unie au Dauphiné, une seconde au Piémont, une troisième à la Savoie, une quatrième au Comtat-Venaissin.

Il y avait en Provence trois divisions principales: 1° le Comté proprement dit; 2° les Terres Baussenques; 3° les Terres Adjacentes.

Le Comté proprement dit formait le corps des vigueries au nombre de vingt-deux, dans l'ordre

suivant : Aix, Tarascon, Forcalquier, Sisteron, Grasse, Hyères, Draguignan, Toulon, Digne, Saint-Paul, Moustiers, Castellane, Apt, Saint-Maximin, Brignolles, Barjols, Annot, Colmars, Seyne, Aups, le Val-de-Barrême, Lorgues.

On appelait Terres Baussenques les anciens domaines sur lesquels la riche maison des Baux avait exercé des droits de seigneurie ou de propriété, et tous ces domaines étaient compris parmi les vigueries ci-dessus désignées. Dans la classe des Terres Baussenques se trouvaient rangés Aix, Pertuis, Lambesc, Aubagne, Auriol, Roquevaire, Gémenos, Gardanne, les Martigues, Berre, Saint-Chamas, Istres, Le Bausset, Marignane, Ceyreste, La Cadière, Meyrargues, Aups, Saint-Remy, Valensole, Pélissane, Vitrolles, et quelques autres bourgs moins considérables (1). Ces terres avaient l'exemption des péages (2). Pour tout le reste, elles étaient soumises à l'administration du comté.

Au contraire les Terres Adjacentes ne participaient pas à cette administration et payaient séparément leurs tributs, bien qu'elles contribuassent à toutes les charges d'utilité commune, telles que la solde des milices, les terrains pris sur les fortifi-

(1) Tels que Les Baux, Istres, Les Pennes, Miramas, Alençon, Aiguilles, La Fare, Rognac, Puiricard, Castellet, Saint-Marcel, Roquefort, Mison, Gignac, Agoult, Volonne, Vergons, Cabrières, Trans, Malaussenne, Mornas, Artigues, Montdragon, Morières, etc.

(2) Bomy, Comment. des Statuts de Provence.

cations, les gages du prévôt et de ses archers, etc. La quotité de leurs impositions ordinaires varia souvent; elle fut enfin fixée au tiers de celles que payait le reste de la Provence (1). C'était un ordre de choses dont chacun sentait la bizarrerie, mais que personne ne croyait avoir le droit de réformer. Au premier rang des Terres Adjacentes on plaçait Arles et Marseille, parce que ces deux villes avaient été séparées du comté jusques à la chute de leur gouvernement républicain, détruit par Charles I[er] d'Anjou, vers le milieu du treizième siècle. Salon, qui fesait jadis partie du domaine spirituel et temporel des archevêques d'Arles, avait suivi la fortune de sa métropole. Saint-Tropez devait son rang parmi les Terres Adjacentes à l'acte d'inféodation de sa baronie, fait par le roi René le 18 février 1478, acte par lequel l'affranchissement des tailles, subsides, impôts ordinaires et extraordinaires avait été stipulé en faveur des habitans. Venaient ensuite dans la même classe Grignan et Sault, anciens comtés-souverains. Le premier avait été possédé par la famille Adhémar et le second par la maison d'Agoult. Les Adhémar firent hommage à Charles I[er], les d'Agoult à Charles II son fils. On rangeait aussi dans les Terres Adjacentes Les Saintes-Maries, Les Abeilles, Alan, Aurel, Chantemerle,

(1) Marseille supportait les 2/3 de ce tiers, dans la sous-répartition faite par l'intendant. Le surplus était à la charge d'Arles et du reste des Terres Adjacentes.

Collonzelles, Fontvieille, Entrevaux, Maussane, Montségur, etc. (1). Il paraît que ces communes, soumises dans le moyen-âge à des seigneurs indépendans qui ne reconnaissaient que la suzeraineté impériale, ne furent réunies au domaine comtal qu'à la condition d'être placées sous un régime distinct.

Par le traité du 17 octobre 1125 (2), Raymond-Bérenger I[er], comte de Provence, avait cédé à Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, la portion du pays compris entre la Durance et l'Isère. Il conserva lui-même toute la terre de Provence *ainsi que dans la montagne naît la Durance et coule jusqu'au fleuve du Rhône et le Rhône lui-même, ainsi qu'il descend à la mer et jusques au milieu de la mer*. Ce titre eut toujours force de loi; mais l'ambiguité du texte fit naître une foule de discussions, et la mobilité du lit du Rhône en produisit aussi avec le Languedoc. De plus grandes difficultés s'élevèrent relativement à la Durance dont le cours plus mouvant encore, encore plus capricieux, servait de limite au Comtat-Venaissin appartenant au Pape. Plusieurs fois des commissions s'assemblèrent pour statuer sur la propriété des îles et fixer la ligne divisoire (3).

(1) Expilly, Dict. Géog. Hist. et Polit. des Gaules et de la France, t. v, p. 863 et suiv.

(2) Voy. notre tome II, p. 33.

(3) Un concordat signé le 30 avril 1623 servit de règle à l'administration publique. Son exécution donna lieu néanmoins à des contestations qui se prolongèrent jusques à la fin du dernier siècle.

POUVOIR DES SOUVERAINS COMTES.

Les principes de législation applicables à la matière des fiefs, s'appliquaient en partie à la puissance suprême des comtes. Les fiefs provençaux n'étaient point de simples bénéfices ou des commissions amovibles : ils se transmettaient héréditairement. Les seigneurs feudataires pouvaient aussi les aliéner à titre gratuit ou onéreux, comme tous les biens qui sont dans le commerce, comme toutes choses vénales (1). Ils pouvaient en disposer par testament et par autres dispositions à cause de mort, même en faveur des femmes (2). Les substitutions étaient admises.

L'autorité des comtes de Provence était donc héréditaire et patrimoniale. Ces souverains disposaient librement de leur comté comme d'une pro-

(1) Jacques Peissonel, Traité de l'Hérédité des Fiefs de Provence, ch. IV et V.

(2) Ce fait est confirmé par le Statut de Provence du 5 août 1472, qui déclare que les filles ne succèdent à leurs pères et mères décédés *ab intestat* que jusqu'à concurrence de leur légitime, lorsqu'il y a des enfans mâles. Cette légitime pouvait être prise tant sur les biens nobles que sur les biens roturiers; et quand il n'y avait pas d'enfans mâles, les filles succédaient entièrement. Elles pouvaient aussi succéder par testament alors même que des enfans mâles existaient. Dans la succession d'un collatéral elles venaient en concurrence avec les mâles, ou bien elles héritaient par testament selon la volonté du défunt.

priété personnelle, mais toujours aux mêmes clauses de jouissance et selon les mêmes règles de conservation. Les collatéraux pouvaient être exclus de leur héritage, comme ils pouvaient aussi l'emporter sur les descendans en ligne directe. Ainsi la reine Jeanne Ire, par son acte d'adoption, fit monter sur le trône la seconde maison d'Anjou, au préjudice de ses cousins, les princes de Duras. Ainsi René donna ses états de Provence à Charles du Maine, son neveu, sans égard pour les droits de son petit-fils, le prince de Lorraine.

Les souverains-comtes avaient une assez large part de puissance. Ils commandaient les milices nationales, nommaient aux emplois publics, dispensaient les graces et les récompenses, fesaient la paix ou la guerre, n'avaient enfin aucun compte à rendre de leur administration suprême. Eux seuls étaient législateurs, en ce sens que le concours d'aucun autre pouvoir n'était nécessaire pour la confection des lois. Cependant il y avait une exception à cette règle générale. En matière d'impôt et dans toutes les questions financières, la nation légalement représentée exerçait, comme on va le voir, une autorité souveraine. Elle s'était précautionnée contre les caprices du despotisme. Aucun édit nouveau n'était exécutoire sans la formalité d'un enregistrement préalable, formalité remplie par la haute cour de justice. Cette assemblée, composée de membres provençaux, ne pouvait transporter

son siége hors de la Provencé. Dépositaire des lois constitutives de l'état, elle veillait à leur défense et à leur conservation, et comme elle était spécialement chargée de faire exécuter les volontés du souverain, elle exigeait, avant tout, que ces volontés fussent conformes à l'ordre établi et aux maximes fondamentales (1).

ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Trois ordres composaient la nation provençale: le Clergé, la Noblesse et le Tiers-État. Ces trois ordres constitutifs étaient représentés aux États-Généraux qui remontaient aux temps les plus reculés, selon toutes les vraisemblances. Cependant les États tenus à Tarascon en 1146, et ceux qui furent assemblés à Aix en 1165, sont les plus anciennes réunions que l'histoire mentionne d'une manière positive. Raymond-Bérenger II les avait convoquées pour contenir la famille des Baux et les seigneurs qui cherchaient à se rendre indépendans. On voit ensuite les États du pays s'assembler soit extraordinairement, soit à des époques fixes, sous la maison de Barcelone et sous les deux maisons d'Anjou. L'assemblée siégeait le plus souvent à Aix. La grande salle du Palais de Justice était désignée

(1) Droit Constitutif du pays de Provence. Aix, 1788. — Lettre des Avocats d'Aix au Garde des Sceaux, même année.

pour la séance d'ouverture, et les séances subséquentes se tenaient dans le réfectoire des Jacobins. Aucune loi n'imposait aux États de Provence l'obligation de se réunir dans la capitale. Aussi plusieurs assemblées siégèrent à Tarascon, à Brignolles, à Sisteron, à Saint-Maximin, à Salon et à Marseille, quoique ces deux dernières villes, comprises dans les Terres Adjacentes, ne participassent pas directement à l'administration de la province.

La convocation se fesait par ordre du prince et quelquefois du grand sénéchal. Les États-Généraux pouvaient-ils se réunir de plein droit? Le contraire paraît résulter de plusieurs circonstances.

COMPOSITION DES ÉTATS.

CLERGÉ.

Le Clergé était le premier ordre de la province. Il députait aux États les archevêques, les évêques, les abbés de Saint-Victor, de Mont-Majour, du Thoronet, les prévôts de Pignans, les dignitaires de quelques chapitres. Son influence dominait l'assemblée et le rendait maître des délibérations. Son chef, l'Archevêque d'Aix, était président né des États (1).

(1) Notice Hist. des anciens États de la Provence; Genève, 1787. — Coriolis, ouv. cité, t. 1, p. 19.

Au reste, les ecclésiastiques ne pouvaient exercer en Provence aucun office civil, aucune charge temporelle, aucune fonction municipale. Les constitutions canoniques étaient rigoureusement exécutées sur ce point (1).

NOBLESSE.

Tous les gentilshommes du comté-uni avaient leur entrée dans l'assemblée des États, et ils nommaient des syndics pour soutenir leurs intérêts dans toutes les circonstances, indépendamment de leur coopération à l'administration générale des affaires. Plus tard (2) on fit un réglement portant que les nobles possédant fief auraient seuls droit de séance et voix délibérative. Cette distinction entre les gentilshommes possesseurs de fief et ceux qui n'en possédaient pas fit naître de fréquentes discussions qui occupèrent les États-Généraux, les jurisconsultes et les publicistes (3).

TIERS-ÉTAT.

Le Tiers-État était représenté par les députés

(1) Capitulaires de Charlemagne, *lib.* v, *caput* CLXXIV, *col.* 857, édition de Baluze. — Décrétales de Grégoire IX, titre : *Ne Clerici vel Monachi sæcularibus negotiis se immisceant.* — Arrêt rapporté par Boniface, t. 1, liv. 1, tit. 1. — Mourgues, sur les Statuts de Provence, p. 17 et 18.

(2) En l'année 1623.

(3) Coriolis, *ibid.*

des vigueries (1) et par ceux de quelques communautés. Lorsque la viguerie ne fesait pas d'élection, le choix était dévolu au chef-lieu qui nommait ordinairement son second consul. On décida postérieurement (2) que dans ce cas les députations aux États seraient faites à tour de rôle, en commençant, non point par le chef-lieu de la viguerie, mais par les communautés les plus imposées.

Le député d'une viguerie opinait pour toutes les communautés de son ressort, suivant les mémoires qu'il en recevait. Le député d'une communauté portait spécialement la parole pour cette communauté.

Chaque viguerie était représentée, mais chaque communauté ne l'était pas. Trente-sept seulement jouissaient de ce privilége. C'étaient Aix, Tarascon, Forcalquier, Sisteron, Grasse, Hyères, Draguignan, Toulon, Digne, Saint-Paul, Moustiers, Castellane, Apt, Saint-Maximin, Brignolles, Barjols, Annot, Colmars, Seyne, Fréjus, Riez, Pertuis, Lorgues, Manosque, Aups, Saint-Remy, Reillane, Les Mées, Antibes, Lambesc, Valensole, Tretz, Cuers, Rians, Olioulles, Martigues.

Les officiers royaux et les fonctionnaires publics ne pouvaient être admis dans l'assemblée des États.

(1) Ou des bailliages. Je n'ai pas dû employer ce nom, car il fut ensuite généralement abandonné, et les vigueries composèrent seules le corps du pays, toujours distingué des Terres Adjacentes.

(2) Dans l'assemblée des États de 1601.

L'honneur de représenter la nation provençale était incompatible avec les faveurs du gouvernement.

Les membres du clergé et les possédans-fief entraient dans l'assemblée à leurs frais. Les députés du tiers-état recevaient une indemnité raisonnable.

PROCUREURS NÉS ET JOINTS.

L'archevêque d'Aix et les trois consuls de cette capitale étaient procureurs du pays nés. Hommes des trois ordres réunis, défenseurs de toute la nation provençale et gardiens vigilans de la constitution, ils fesaient exécuter les délibérations des États, dirigeaient l'administration civile, avaient la surveillance des travaux publics et des affaires contentieuses. Ils voyageaient souvent pour connaître les besoins du peuple et pour écouter ses plaintes. Leur main réparatrice se montrait partout, et ils agissaient avec autant d'économie que de promptitude, car le gouvernement de Provence ne connaissait pas tous ces rouages administratifs, toutes ces lenteurs bureaucratiques, si funestes par l'argent qu'elles coûtent et par le temps qu'elles font perdre. Les procureurs du pays nés ne recevaient qu'une faible indemnité à titre de frais de représentation, mais ils étaient largement payés en honneurs. Lorsque l'un d'eux, conduit pour

les affaires publiques, s'arrêtait dans une ville, les consuls lui devaient la première visite, revêtus des marques de leur dignité, mais sans chaperon. Si le procureur du pays ne fesait que passer, ces mêmes consuls ne prenaient le chaperon qu'après avoir obtenu son agrément.

Chaque ordre nommait annuellement deux de ses membres et leur donnait le mandat spécial de défendre ses intérêts, ses priviléges et ses droits. Les deux mandataires du clergé s'appelaient procureurs joints pour le clergé; les deux élus de la noblesse se nommaient procureurs joints pour la noblesse; enfin les deux mandataires du tiers-état avaient le titre de procureurs joints pour le tiers-état, c'est-à-dire que les uns et les autres étaient adjoints aux procureurs du pays nés. Les deux premiers ordres, réunis aux États, procédaient séparément, dans leurs chambres respectives, à la nomination de leurs procureurs joints. Ce n'était point par la voie d'élection que les procureurs du tiers-état parvenaient à cette place. Deux communautés, parmi celles qui jouissaient du droit de députation aux États-Généraux, nommaient à tour de rôle un de leurs membres, et le membre nommé était toujours le député de chacune des deux communautés en l'année du tour (1).

(1) Coriolis, *ibid.*

FORME DES DÉLIBÉRATIONS.

Les séances des États-Généraux n'étaient pas publiques. Il paraît que l'on délibérait par ordre, et non point par tête. Dans l'un comme dans l'autre cas, le clergé et la noblesse avaient la prépondérance sur le tiers-état. En effet, en délibérant par ordre, ils étaient deux contre un. En délibérant par tête, ils l'emportaient encore par le nombre.

Deux greffiers et trois commis au greffe fesaient toutes les écritures sous les ordres des procureurs du pays nés.

Le clergé et la noblesse tenaient séparément des comités appelés chambres, où ils traitaient d'avance les affaires. Ils se rassemblaient en une seule chambre lorsqu'ils le jugeaient à propos (1).

Les Terres Adjacentes n'étaient point représentées aux États-Généraux. Les consuls de Marseille et d'Arles y assistaient, mais sans voix délibérative, et ils alternaient pour le rang entre eux; on ne les consultait que par déférence. Cependant on les admettait à la délibération toutes les fois qu'il s'agissait d'une affaire qui intéressait leurs commettans.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES OU PROVINCIALES;

ASSEMBLÉES PARTICULIÈRES.

Dans l'intervalle de la réunion des États à une

(1) Not. Hist. des anciens États de la Provence.

autre réunion, il y avait annuellement une assemblée intermédiaire dont les pouvoirs étaient limités et qui se dirigeait dans ses opérations par les travaux des États précédens. Cette assemblée, appelée générale ou provinciale, se composait de tous les députés du tiers-état, et seulement des procureurs joints du clergé et de la noblesse. L'archevêque d'Aix, président des États, présidait aussi les assemblées générales; en cas d'absence, il avait le droit de se faire représenter par un de ses vicaires généraux, et pendant la vacance du siége la présidence était dévolue au vicaire général nommé par le chapitre métropolitain de Saint-Sauveur.

Les assemblées générales n'avaient qu'une autorité précaire et de concession, au lieu que les États-Généraux représentaient véritablement le pays, comme fondés du pouvoir de tous les citoyens de Provence pour traiter avec le souverain sur leurs droits et sur leurs intérêts respectifs. Ils exerçaient une autorité qui leur était propre, dérivant du pacte primitif et social qui fonda le gouvernement, et qui, en mettant le souverain sur le trône, régla la portion de pouvoir que le peuple déposait entre ses mains et celle qu'il en retenait (1).

Outre ces assemblées générales, il y avait encore

(1) Droit Constitutif du pays de Provence.

des assemblées particulières tenues suivant la nécessité des circonstances. Elles étaient composées de tous les procureurs nés et joints. Ces assemblées particulières traitaient les affaires nouvelles qui se présentaient dans l'intervalle d'une assemblée générale à l'autre et statuaient sur les objets d'urgence. On facilitait les travaux, on préparait les matières qui fixaient l'attention publique, on examinait les questions qui devaient être soumises aux États. Mais ces assemblées particulières ne pouvaient prendre aucune décision obligatoire (1).

ATTRIBUTIONS DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Les États s'occupaient de tout ce qui intéressait le pays. Leur compétence embrassait tous les services publics, toutes les branches d'administration, toutes les questions d'économie sociale et politique. Cependant, en règle générale, ils n'avaient pas l'exercice du pouvoir législatif. Ils étaient seulement investis du droit de requête et de remontrance, et les souverains-comtes se firent presque toujours un devoir d'accueillir l'expression de leurs vœux légitimes.

Sur un seul point les États-Généraux exerçaient

(1) Coriolis, t. 1, p. 48.

sans limites la puissance législative. C'était sur le point des subsides et de toutes les matières bursales. Aucun impôt ne pouvait être levé sans leur consentement. Ils jouissaient de temps immémorial de cette belle prérogative, considérée de nos jours comme le garant le plus sûr des libertés publiques, comme le frein le plus puissant de l'arbitraire et de l'oppression.

Ils nommaient le trésorier-général de Provence (1); et cet officier, qui était l'un des premiers du pays, avait un banc dans la représentation nationale, en face du président. Il siégeait aussi dans les assemblées générales et particulières après les procureurs nés. Ses fonctions consistaient à percevoir tous les impôts, et à acquitter les mandats signés par l'archevêque et les trois autres procureurs du pays pour le paiement des dépenses autorisées. Il avait dans chaque viguerie un agent préposé pour recevoir les sommes perçues par les trésoriers des communautés et en faire le versement dans ses caisses. Le trésorier-général de Provence rendait ses comptes à des auditeurs nommés par les États dans chacun des trois ordres; mais ces comptes ne concernaient que les impôts perçus pour le pays, et non les deniers royaux qui se versaient entre les mains du rece-

(1) Plus tard il y eut plusieurs trésoriers généraux qui formèrent un bureau des finances avec les mêmes prérogatives.

veur des finances, nommé par le Souverain et justiciable de la Cour des Comptes.

ASSEMBLÉES DE VIGUERIES.

Le district territorial de chaque viguerie comprenait, sous le rapport de l'administration, toutes les communautés qui dépendaient de la justice royale du chef-lieu. La viguerie avait le droit de former annuellement une assemblée centrale composée des mandataires des communautés du ressort pour délibérer les impositions laissées à leur charge par les États, et il y avait pour ces impositions une recette spéciale, distincte de celle des deniers du souverain et du pays. On discutait aussi les questions d'intérêt qui touchaient la viguerie en général ou les communautés en particulier. Les procureurs du pays avaient la surveillance de ces assemblées (1).

SYSTÈME D'IMPOSITIONS.

La Provence, d'après son droit fondamental et ses lois constitutionnelles, ne devait contribuer aux charges du gouvernement qu'à titre de don librement consenti par les États-Généraux, et cette as-

(1) Coriolis, t. III, p. 130 et suiv.

semblée nationale fesait elle-même la répartition et la levée des deniers nécessaires (1).

Les premiers comtes-souverains vivaient du revenu de leurs domaines, et ce n'est que dans certains cas rares qu'il leur fut permis de lever sur les habitans une taxe qui était d'abord volontaire (2), et qui devint ensuite forcée à l'instar des tailles seigneuriales payées dans les pays de droit coutumier.

Ces tailles n'avaient d'abord été accordées que pour secourir le seigneur dans ses nécessités, et on les lui payait dans plusieurs cas précis (3).

En Provence c'était au comte, comme souverain seigneur, et non aux seigneurs particuliers, soumis eux-mêmes à sa puissance, que ces tributs étaient fournis. C'est de là qu'on y tenait pour maxime certaine que les seigneurs ne pouvaient exiger la taille de leurs vassaux qu'autant qu'il y avait titre exprès. La possession même immémoriale ne suffisait pas (4).

Dans le principe il n'y avait d'autre règle que l'usage pour déterminer la nature des cas où la taille était due et la quotité à laquelle elle devait s'élever. Ces cas et cette quotité furent ensuite réglés par des titres particuliers à l'égard de quel-

(1) Droit Constitutif, etc.

(2) Antiboul, Traité *de Muneribus, Tertia Pars Principalis*, n° 94.

(3) D'Olive, en ses Questions, liv. III, ch. VI.

(4) La Touloubre, Jurisprud. Féod., t. II, p. 285.

ques villes provençales. C'est ce que l'on voit dans deux traités faits en l'année 1227 entre Raymond-Bérenger IV et les villes de Grasse et de Tarascon. Plus tard, et sous le règne de Robert, la communauté de Draguignan fut reçue à abonner sa contribution, pour tous les cas possibles, à une somme déterminée. Le même prince, par une charte du 9 mars 1235, régla la prestation annuelle que la ville de Toulon devait fournir pour prix du droit qui lui fut accordé d'avoir un conseil municipal.

La taille, se levant sur chaque chef de famille, était plus personnelle que réelle. Mais les usages reçus plus tard amenèrent un meilleur système; les impôts devinrent définitivement réels, et les immeubles furent cotisés suivant une juste estimation. Alors chaque communauté leva la taille sur les biens de son territoire. Le trésorier municipal, sur le mandement des consuls, payait son contingent au receveur de la viguerie. Celui-ci le fesait passer à son tour au trésorier-général, qui, sur les mandemens des procureurs du pays, payait les deniers royaux et les autres charges de la Province (1).

De cette manière, le pays de Provence se voyait affranchi des exemptions personnelles et des taxes arbitraires, si fréquentes dans les contrées où les personnes seules étaient soumises à la taille (2).

(1) Julien, t. II, p. IX.
(2) Bodin, République, liv. VI, ch. II.

Les taxes pour les besoins du pays étaient annuelles, et les États-Généraux en réglaient la quotité. Mais l'impôt royal, c'est-à-dire le tribut offert au souverain-comte, n'était pas payé annuellement. Le comte le demandait aux États-Généraux dans la nécessité de ses affaires, et surtout quand il avait des guerres à soutenir. Ces cas étaient infiniment rares. Ainsi en 1442 la Provence fit présent de vingt-cinq mille florins à Jean, duc de Calabre et fils de René, pour le paiement de sa rançon, dont il était encore débiteur envers le duc de Bourgogne, qui lui avait donné la liberté sur sa foi, en même temps qu'à son père. Et plus tard, René ayant levé des troupes pour recouvrer le royaume de Naples, les États de Provence, assemblés en 1460, firent une imposition extraordinaire du dixième de tous les fruits. La taille royale, c'est-à-dire la taxe offerte dans des circonstances exceptionnelles, était toujours accordée sous le titre de don gratuit.

Quelque temps après la réunion du comté de Provence à la monarchie française, le don gratuit devint un tribut annuel, parce que les rois de France, plus avides ou plus nécessiteux que les anciens comtes-souverains, le demandèrent annuellement aux États. Cette demande était faite par les commissaires du prince en vertu de lettres-patentes scellées du grand-sceau. Elles se composaient de deux expéditions, l'une adressée aux procureurs

du pays et l'autre aux députés des trois ordres.

Les territoires communaux étaient estimés par *feux* (1); on prenait ce mot, non pour l'habitation d'une famille, mais pour la valeur de cinquante mille livres en fonds de terre. La population, représentée par chaque feu, variait suivant les localités.

On appelait affouagement général l'évaluation par feu, pour établir une juste égalité de charges sur les biens taillables. De tout temps les commissaires affouageurs avaient été nommés de l'autorité des États. Trois ecclésiastiques, trois gentilshommes et six membres du tiers-état procédèrent aux affouagemens de 1390, 1400, 1418, 1442 et 1471. Ils se divisèrent la Provence pour prendre les informations relatives à leur mandat et firent tous ensemble le régalement des feux (2).

La raison et l'équité voulaient que les trois ordres contribuassent proportionnellement à toutes les charges publiques, à toutes les dépenses de l'administration provinciale. Mais l'équité et la

(1) Au moyen-âge, le mot *focus*, feu, paraît avoir été appliqué à une certaine population qui cuisait son pain dans un même four, lequel était la propriété du seigneur et affermé par lui, ou concédé avec certaines redevances. Ainsi le nombre des feux correspondait alors à celui des fours, et c'était là une conséquence du régime féodal.

(2) Leurs opérations furent reconnues tellement équitables que l'affouagement de 1471 subsistait encore en 1664. Coriolis, t. 1, p. 78 et suiv.

raison ne sont pas toujours la règle de la politique, et bien souvent les affaires humaines se dirigent par un mobile moins honorable. Dans les premiers temps, les ministres de l'église jouissaient de l'exemption des impôts. Leur pauvreté réelle était le titre légitime de leur privilége. Mais lorsqu'ils eurent assez de biens, ils furent soumis aux charges communes, et le droit reprit son autorité. Ce régime de justice n'eut pas une longue durée. Insensiblement le clergé, d'accord avec la noblesse, trouva le moyen de rejeter sur le tiers-état, c'est-à-dire sur la seule classe laborieuse et industrielle, toute la charge des dons et des subsides. L'église provençale fut maintenue dans la franchise des biens de son ancien domaine, et cette immunité, dès lors fondée sur l'usage, devint une loi du pays. Toutefois elle ne touchait que les propriétés du clergé considéré comme corps possédant. Un ancien statut porte que les ecclésiastiques seront soumis au payement des tailles pour leur biens patrimoniaux (1).

Les commissaires qui procédèrent à l'affouagement général de 1471 n'y comprirent pas les biens de l'église, ces biens n'étant point estimés dans les cadastres servant de règle à leurs opérations. Cependant ils déclarèrent soumis à la taille les propriétés temporelles que les ecclésiastiques avaient acquises

(1) Clapiers, Caus. XLI, Quest. 1, n° 21.

ou qu'ils acquerraient dans la suite. Le privilége d'exemption de taille accordé au clergé provençal pour les biens de son ancien domaine se perdait quand ces biens étaient aliénés et passaient dans des mains étrangères. C'était un retour au droit commun, toujours favorable; la cause cessant, l'effet devait aussi cesser (1).

Les biens, de la noblesse, ou pour mieux dire les biens féodaux, étaient également soumis à un régime exceptionnel.

Dans l'origine, les fiefs furent tous donnés par le souverain, à la charge du service militaire. Or, ce service étant l'équivalent de la contribution réelle que les propriétaires des biens roturiers fournissaient pour les besoins de l'état, il n'était pas juste que les seigneurs fussent soumis à cette contribution, car ils auraient été grevés d'une double charge (2). Aussi ils eurent l'exemption des impôts, mais seulement pour leurs terres féodales. De là l'affranchissement des tributs devint un privilége réel, et non personnel. En d'autres termes, il s'attacha au fonds et jamais à la personne. De cette manière aussi le roturier qui possédait un fief noble jouissait de l'exemption, et le noble possesseur de biens roturiers ne jouissait d'aucune prérogative (3).

(1) Julien, *ibid.*, p. 55.

(2) Droit Constitutif, etc.

(3) Observation sur la véritable constitution des Trois Ordres aux charges publiques et communes. Aix, 1788.

L'établissement des troupes réglées rendit inutile le service militaire imposé aux possédans-fief. Mais ces propriétaires de terres seigneuriales n'en furent pas moins maintenus dans la possession de leurs antiques franchises.

Les priviléges dont jouissaient les membres du sacerdoce et de la noblesse ne s'appliquaient qu'aux tailles établies pour les dépenses de l'administration du pays et pour le don gratuit. D'autres impôts, dont j'aurai occasion de parler dans le cours de cette histoire, furent établis plus tard sous l'autorité des rois de France, et les deux ordres privilégiés n'en eurent pas l'exemption. Le mode suivi pour la répartition des impôts dus par les biens roturiers s'appliqua sous une autre dénomination aux biens nobles, quant aux charges dont ils furent passibles. Ce que le tiers-état désignait sous le nom d'*affouagement* s'appela *afflorinement*, appliqué aux biens nobles. Le feu correspondait au florin, mais avec une valeur bien inférieure à ce dernier, et le nombre des florins auxquels était évalué un fief déterminait le plus ou le moins de contribution (1).

ORGANISATION MUNICIPALE.

Il y avait en Provence six cent quatre-vingts communautés administrées par des syndics qui

(1) Coriolis, t. 1, p. 75.

devinrent successivement des consuls. Chacune d'elles avait un conseil municipal plus ou moins nombreux suivant la population, et ce conseil était renforcé des principaux chefs de famille quand il s'agissait d'affaires importantes. Dès le dixième siècle les syndics et les conseillers municipaux étaient directement élus par l'universalité des habitans qui nommaient aussi des magistrats chargés de faire la police locale et de rendre la justice désignée sous le nom de *basse juridiction*. Les intrigues des candidats causèrent souvent des rixes déplorables, ensanglantèrent même les comices tumultueux, car les ambitions rivales déploient quelquefois plus d'activité et se heurtent avec plus de fureur sur un petit théâtre que sur une scène plus vaste. L'on songea dès lors à retenir dans de justes bornes cette démocratie turbulente. On décida que les syndics exerceraient des fonctions annuelles, que les conseillers municipaux quitteraient leurs places après deux ou trois ans d'exercice, et que les uns et les autres auraient le droit de nommer leurs successeurs, pourvu qu'ils ne fussent pris que dans un certain rang ou dans une condition désignée. Ils devaient aussi payer une imposition plus ou moins forte, suivant la masse des propriétés foncières de la commune.

Les consuls, premiers magistrats, administraient sous la surveillance du conseil de ville, et les arrêtés de cette assemblée n'étaient soumis à aucune

révision. Les revenus communaux étaient perçus par des trésoriers qui rendaient annuellement leurs comptes à des auditeurs dont les ordonnances avaient la force des jugemens, sauf l'appel à la cour des aides.

Chaque communauté pouvait choisir ce qui lui paraissait le plus avantageux parmi les différens modes d'imposition, et il arrivait souvent qu'on les fesait porter sur les fruits, sur les denrées ou les marchandises consommées dans l'étendue du territoire communal; c'était ce qu'on nommait *la rêve*, et elle ne pouvait s'établir que sur les fruits, denrées et marchandises importées pour la consommation, ou sur les mêmes objets du crû et destinés aux besoins locaux. L'établissement de la rêve se décidait à la majorité des suffrages dans le conseil municipal, conformément à trois statuts promulgués pas le roi René, le dernier à Marseille, le 8 novembre 1442 pendant la tenue des États. On ouvrait des enchères et la ferme était accordée au plus offrant enchérisseur dans le délai de huit jours (1).

Au reste, tous ceux qui exerçaient une charge municipale n'en pouvaient être redevables qu'à la

(1) Julien, t. II, p. 355 et 356. — Statistique des Bouches-du-Rhône, t. II, p. 611.

Le bail était soumis à l'homologation de la cour des comptes, formalité qui donnait à l'adjudicataire le droit de contrainte contre les redevables.

confiance de leurs concitoyens, et l'on considérait comme nulle de plein droit toute nomination faite à prix d'argent ou par la volonté du prince (1). La cour suprême de justice rappela plus tard ces principes tutélaires sur lesquels reposait la société provençale. Voici son noble langage : « Il répugne aux premières idées de la raison « qu'une nation conserve le droit de pourvoir à « son administration municipale, ce qui est de « l'essence des pays d'état, et qu'elle perde la fa« culté d'élire ses administrateurs. L'un et l'autre « de ces droits appartient aux peuples de Provence « par tous les titres que l'humanité a cru devoir « respecter. Leurs communes ne sont point des « concessions; leurs élections ne sont point des « priviléges. Leur possession n'a point de com« mencement et ne saurait avoir de fin sans op« pression manifeste.... Rien ne permet de sub« stituer une vénalité aveugle au choix éclairé du « peuple, juge intègre de la probité et de la vertu « de ses administrateurs (2). » Comme on le voit, l'action du pouvoir royal se fesait peu sentir en Provence, et cette action heureusement effacée cédait sa place à l'administration du pays par le pays.

(1) Coriolis, t. III, p. 194.

(2) Remontrances adressées au Roi par le Parlement de Provence le 5 novembre 1755.

DISTRIBUTION DE LA JUSTICE.

L'administration judiciaire s'était régularisée en Provence sous l'autorité des comtes qui ne confiaient la magistrature qu'à des citoyens d'un âge mûr, d'un mérite reconnu et de mœurs irréprochables. Ces magistrats rendaient gratuitement la justice. Hommes d'étude, de silence et de gravité, ils devaient se montrer peu en public et toujours avec leur costume.

Voici quel était, au quinzième siècle et au commencement du suivant, l'ordre hiérarchique des tribunaux, en commençant par les inférieurs.

JUGES ROYAUX OU BANNERETS.

Dans les châtellenies, bourgs ou villages, les seigneurs exerçaient le droit de prononcer sur les affaires civiles, par eux ou par leurs officiers, sans cesser d'être, en cela même, subordonnés au souverain, lequel connaissait exclusivement des vols sur les grandes routes, dans les églises et dans les monastères. C'est ce qui fit distinguer les *cas royaux* de ceux qui dépendaient seulement de la juridiction seigneuriale. Les juges, nommés par les barons dans les domaines féodaux, ne pouvaient cumuler cet emploi avec la qualité d'agent et de fermier (1).

(1) Statistique, *ibid.*, p. 663 et suiv.

JUGES DES PREMIÈRES ET SECONDES APPELLATIONS.

Le nombre et la qualité des juges de première instance ne sauraient être positivement déterminés.

Sous la première maison d'Anjou, les causes civiles et criminelles se portaient, par appel des premiers juges, à ceux dits d'*appaux* ou des premières appellations; et en dernier ressort aux appellations secondes, c'est-à-dire au juge-mage résidant à Aix. Ce magistrat était assisté de six assesseurs qui n'avaient que voix consultative. Il rendait ses jugemens partout où il se trouvait, dans sa maison ou ailleurs, et il choisissait un notaire pour écrire les expéditions. Il avait aussi un lieutenant qui remplissait sa charge pendant son absence (1).

Un ancien statut voulait que les causes où il ne s'agissait que d'un florin ou d'une moindre somme fussent décidées en dernier ressort par le serment de l'une des parties. Mais ce sage statut tomba malheureusement en désuétude, et la voie de l'appel fut ouverte dans tous les litiges, même dans ceux du plus modique intérêt (2). On put attaquer par

(1) Histoire manusc. du Parlement d'Aix, à la bibliothèque publique de Marseille.

(2) Julien, t. 1, p. 75 et 214.

cette voie les sentences qui n'étaient pas définitives, et même les simples jugemens d'instruction. Seulement, dans les causes sommaires, il était permis aux juges d'ordonner l'exécution provisoire de leurs sentences, nonobstant l'appel, et sans y préjudicier; mais l'intimé devait donner caution.

Les évêques et les seigneurs avaient eu, à diverses époques, la prétention d'établir des tribunaux d'appel pour les jugemens rendus en leur nom, en première instance; mais la reine Jeanne I[re], par un édit de 1366, leur enleva cette attribution (1), et posa ainsi les fondemens d'une hiérarchie régulière dans les corps de judicature.

CHAMBRE RIGOUREUSE.

Dès l'année 1378 ce tribunal existait à Aix, il ne prononçait qu'au vu des contrats par lesquels les particuliers s'étaient soumis à ses jugemens ou à ceux de *toutes cours et juridictions* (2), et il fallait que le créancier invoquât son autorité. Dès la formation du pourvoi, le greffier pouvait, sur le simple examen de l'acte, procéder par saisie sur les biens et sur la personne des débiteurs. L'amende que le tribunal prononçait avait le nom de *latte*,

(1) Quelques seigneurs privilégiés conservèrent ce droit, toléré lorsqu'il reposait sur une possession immémoriale.

(2) Louvet, Hist. des Troubles de Provence, I[re] partie.

et se montait au 16e de la somme due. Quelquefois elle était plus forte, et même elle devenait triple suivant les circonstances de la contestation. Les habitans d'Aix, d'Arles, de Marseille, de Pertuis, de Bouc, de Gardanne et d'Entrevaux étaient exempts de cette amende par suite d'anciens priviléges.

TRIBUNAL DES MAITRES RATIONAUX.

Ce tribunal jugeait les appels émis contre les jugemens de la chambre rigoureuse. Ses fonctions consistaient en outre à vérifier les impôts légalement établis, à suivre l'emploi des deniers publics, à juger les questions de vasselage. En 1415, le comte Louis II lui attribua aussi la connaissance des affaires domaniales.

COUR DES COMPTES.

La cour des comptes se composait des maîtres rationaux ayant sous eux des notaires ou secrétaires pour faire d'abord l'examen et la liquidation des comptes présentés, en dresser leur rapport comme auditeurs des comptes et les juger en qualité de *conseillers-maîtres*. Le dépôt de ces pièces était ensuite confié à des *archivaires*. Plus tard, par un édit de 1448, le roi René réunit en un seul corps ces divers offices, et quelques années après

la réunion à la France, les charges d'auditeurs furent séparées de celles des maîtres-rationaux, lesquels devinrent *conseillers-maîtres*.

La cour des comptes se trouva composée d'un président, des maîtres-rationaux réduits à deux, de quatre auditeurs-archivaires, d'un avocat et d'un procureur du roi.

Elle avait la surintendance et l'administration des redevances domaniales et de tout ce qui appartenait aux souverains. Elle connaissait des faits relatifs aux monnaies, tailles, aides et gabelles. Dans ses archives étaient déposés les chartes et titres royaux, les statuts et les immunités du pays.

COUR SOUVERAINE.

Dès les temps les plus anciens, la cour souveraine de Provence avait été connue sous les différens noms de *Cour royale* ou de *Conseil éminent*. Louis II lui substitua un parlement en 1415. Mais Louis III, son successeur, accueillant les prières de divers corps, rétablit l'ancienne compagnie que l'on désigna alors exclusivement sous le nom de *Conseil éminent*.

La cour était composée de cinq magistrats renforcés du président et des deux maîtres-rationaux de la cour des comptes. Sa juridiction s'étendait en dernier ressort à toutes les causes civiles et criminelles, lorsqu'on avait lentement traversé tous les

degrés de la judicature inférieure. Un des vices dont on se plaignait le plus en Provence, était la pluralité des ressorts, lesquels ne servaient qu'à éterniser les procès. Mais devant le tribunal suprême, qui s'attachait beaucoup plus à la vérité du fait qu'aux formes de la procédure, l'instruction était simple, rapide, sommaire (1).

Le conseil éminent avait rempli des fonctions beaucoup plus importantes sous le règne des souverains-comtes. Il était souvent appelé à délibérer sur des affaires politiques, militaires et législatives.

Il avait pour chef ordinaire le grand sénéchal; et quand ce magistrat venait siéger, le président, debout et la toque à la main, lui demandait la permission de commencer l'audience.

Le sénéchal exerçait jadis des attributions immenses. A la fois chef de la justice et gouverneur militaire, il marchait presque l'égal des comtes, entouré comme eux des attributs de la souveraineté, réunissant dans ses mains menaçantes les pouvoirs de la législation et de la politique. Cette puissance était trop dangereuse, et pour le prince, et pour les grands, et pour le peuple. La reine Jeanne l'affaiblit la première. Elle arracha au sénéchal l'administration des biens du domaine, la faculté de destituer les juges, et le droit de faire grace pour la peine capitale. Sous la seconde maison

(1) *Sine formâ, figurâ nec strepiteo judice.*

d'Anjou, cet officier fut dépouillé du gouvernement militaire et renfermé dans les fonctions de chef de la justice.

Un usage, qui remontait à des temps fort reculés, avait assujetti les procureurs à demeurer à genoux, à l'audience du conseil éminent, durant toute la plaidoirie de leurs avocats. Il adressèrent plusieurs fois leurs instances à la compagnie pour être relevés de cette obligation humiliante. Mais leurs efforts échouèrent toujours devant l'orgueilleuse rigidité des magistrats fortement attachés aux pratiques anciennes (1).

Le conseil éminent fut la source du parlement définitif dont j'aurai à parler plus tard.

JURIDICTIONS EXCEPTIONNELLES.

TRIBUNAUX CONSULAIRES.

Un ancien statut provençal voulait que les juges royaux statuassent sans procédure sur toutes les

(1) Les procureurs ne furent affranchis de cet usage qu'en l'année 1697. Le parlement d'Aix les soumit seulement à rester debout et découverts, pendant que les avocats de leurs parties plaidaient. Ils considérèrent cet acte de bienveillance comme un sujet de triomphe, et pour manifester leur joie ils firent un don de deux mille livres aux Frères Prêcheurs.

affaires commerciales, en appelant des marchands expérimentés dont ils devaient suivre l'avis, *parce que où il est question de bonne foi, il ne convient pas de disputer des subtilités du droit* (1).

A Marseille, la juridiction consulaire existait de toute ancienneté. Des marchands, nommés par le conseil municipal, jugeaient les causes des marchands pour fait de marchandises. Leurs fonctions étaient gratuites. René confirma cette juridiction le 3 mars 1474, et des tribunaux de commerce s'établirent dans plusieurs villes de Provence. Après l'acte de réunion, et en vertu d'un édit royal (2), les parties devaient comparaître en personne devant les juges-consuls. Elles pouvaient, en cas d'absence ou de maladie, se faire représenter par un parent, un ami, un voisin, sans ministère d'avocat ou de procureur. Les juges-consuls prononçaient souverainement, dans les affaires de leur compétence, jusqu'à la somme de cinq cents livres; et lorsque l'objet du litige excédait cette somme, l'appel était recevable, mais il n'empêchait pas l'exécution provisoire de la sentence.

(1) *Quià ubì de bonâ fide agitur, non convenit de apicibus juris disputare, statuimus quod de causis mercantiarum officiales, vocatis mercatoribus expertis, causas ipsas ex non scripto terminent et decidant, consilium ipsorum mercatorum sequendo.* — Julien, t. 1, p. 70.

(2) Fait par Charles IX, en 1565.

TRIBUNAUX ECCLÉSIASTIQUES.

Indépendamment des causes spirituelles concernant les sacremens, les vœux monastiques, l'office divin, la discipline cléricale, dont la connaissance et la décision appartenaient de droit à la puissance ecclésiastique, les évêques exerçaient une juridiction contentieuse dans les procès des membres du clergé séculier ou régulier, et dans toutes procédures sur rescrits des papes. Comme cette juridiction épiscopale n'était qu'une concession des souverains, l'exercice en était réglé par leurs lois et par la jurisprudence établie dans leurs états. Quant à la forme, c'était aux ordonnances, aux arrêts et à l'usage qu'il fallait avoir recours (1).

En Provence, quelques évêques s'étaient maintenus dans la possession d'exercer eux-mêmes la juridiction contentieuse, sans qu'il leur fût permis d'être juges dans leur propre cause (2). Tous les autres prélats diocésains chargeaient un ecclésiastique constitué en dignité de rendre la justice en leur nom. Ce juge exceptionnel s'appelait official, et son tribunal portait le nom d'officialité.

Quel était le juge de l'évêque diocésain? Les

(1) Guyot, Ancien Répertoire de Jurisprudence, *verb.* Juridiction Ecclés. et Official.

(2) Julien, t. 1, p. 10

uns soutenaient que ce devait être l'official ordinaire (1), parce que sa compétence était générale; d'autres prétendaient qu'il fallait, en pareil cas, s'adresser à l'archevêque métropolitain (2).

Les officiaux ne pouvaient être administrateurs des biens et des revenus de l'évêque qui les avait commis.

Quand l'official s'abstenait lui-même, ou était récusé par l'une des parties, soit pour cause de parenté, soit pour tout autre motif légal, l'évêque diocésain donnait à un prêtre, official *ad hoc*, une commission particulière pour instruire et juger la cause.

Les appels comme d'abus se portaient à la cour souveraine du ressort (3).

LÉGISLATION CIVILE ET POLITIQUE.

Le droit romain régissait toujours la Provence. Les particuliers dans leurs transactions, les tribunaux dans leurs jugemens en appliquaient les dispositions consacrées par la raison publique et par l'expérience des siècles. On était si fort attaché à ce droit que l'obligation de le suivre devint même,

(1) Bordenave, Traité des Cours Ecclésiastiques, ch. xx, n° 7. — Fevret, Traité de l'Abus, liv. IV, ch. III.

(2) Héricourt, Lois Ecclésiastiques, part. I, ch. II.

(3) Les moyens d'abus dans les jugemens ecclésiastiques se

dans tous les actes, une formule de style (1). Le droit romain formait le droit commun en Provence; les statuts du pays en sont un irrécusable témoignage. En effet, ils sont presque tous des dérogations à ce droit; et là, comme partout, l'exception confirmait la règle. Tels étaient les statuts du retrait lignager (2), de la légitime des filles, de la substitution compendieuse (3), de la trébellianique (4), de la prescription, etc. Les statuts particuliers de quelques villes, et notamment ceux de

tiraient de la contravention aux saints décrets, aux ordonnances royales, aux libertés de l'Église Gallicane, aux arrêts des cours souveraines.

(1) Les mots *lex præcipit romana* se trouvent à la tête du plus grand nombre des anciens actes qui nous restent, et notamment dans les Cartulaires de Saint-Victor, de Mont-Majour, de l'Archevêché d'Arles et du Chapitre d'Apt.

(2) Par le retrait lignager, les parens les plus proches du vendeur pouvaient, dans le délai d'un mois, se mettre à la place de l'acquéreur, en payant le prix stipulé dans la vente. Ce statut avait pour objet la conservation des biens dans les familles.

(3) C'était celle qui comprenait les deux espèces générales de substitution, la directe et la fidéicommissaire.

(4) La trébellianique était la quatrième partie de ce qui était restitué en vertu d'un fidéicommis universel, fait par un acte de dernière volonté. L'héritier chargé de rendre toute une hérédité ou une portion de l'hérédité, s'il était chargé de rendre tout ce qu'il avait reçu, avait le droit de retenir le quart, et s'il n'était pas chargé de rendre tout ce qu'il avait reçu, et si ce qui lui restait ne remplissait pas le quart, il prenait sur ce qu'il restituait ce qui lui manquait pour remplir le quart. La quarte trébellianique était ainsi appelée du sénatus-consulte Trébellien.

Marseille, renferment encore une preuve authentique de l'usage du droit romain, puisqu'ils ne sont conçus que par forme de dérogation à ce droit en certains articles.

Les statuts de Provence défendaient d'*extraire* aucun provençal hors du pays par voie d'appellation, par requête, par évocation générale et par quelle autre manière que ce pût être. Tout procès civil et criminel devait y être jugé et terminé, à moins qu'on ne se fût obligé à des tribunaux étrangers (1).

Bien que le compromis forcé soit opposé au droit commun et à la liberté naturelle, un statut particulier exigeait, par des motifs d'honnêteté et de concorde, que les nobles plaidans entre eux, de même que tous autres plaideurs unis par des liens de parenté ou d'alliance, recourussent à la voie de l'arbitrage pour terminer leurs différends (2). Mais ce statut ne fut pas long-temps en vigueur, la coutume prévalut contre lui, et chacun resta libre de s'adresser à la justice réglée.

Le droit de cité était soumis à des principes invariables. Chacun avait la liberté de changer de do-

(1) Julien, ouv. cité, t. 1, p. 90 et 91.

L'ancien privilége de *non extrahendo* fut confirmé par lettres-patentes du 4 octobre 1486. Il le fut aussi par l'ordonnance de François I[er], du même mois 1535, qu'on appelle communément l'ordonnance de Provence, tit. 1, art. 35.

(2) Julien, *ibid.* p. 350.

micile et de l'établir où il voulait. Mais pour être réputé citoyen d'une commune dont on n'était pas originaire, il fallait, suivant le statut, déclarer l'intention d'y fixer sa demeure, s'y fixer en effet et y transporter la plus grande partie de ses biens. Cette déclaration devait être faite par acte public, et si le conseil municipal de la commune où l'on voulait s'agréger donnait son acceptation, de suite on pouvait être admis aux charges municipales et jouir de tous les droits de cité. Autrement on ne pouvait acquérir ces droits que par un domicile de dix ans, sans fraude dans l'un et dans l'autre cas (1).

On distinguait les habitans en natifs provençaux et en étrangers ou aubains. On appelait natifs ceux qui étaient nés dans le comté-uni de Provence et de Forcalquier, ainsi que dans les Terres Adjacentes. Les enfans de ceux-ci, quoique nés hors du territoire provençal, jouissaient de tous les avantages de la naturalité, lorsqu'ils fixaient leur demeure en Provence. Les autres, c'est-à-dire les aubains, pouvaient se livrer à toutes affaires commerciales, passer tous actes entre vifs, transmettre leurs biens par des dispositions à cause de mort, recueillir d'autres biens à titre de succession ou de legs. En un mot, ils jouissaient des droits civils, mais ils n'avaient pas la jouissance des droits politiques. Soumis aux tailles ordinaires, ils étaient exclus des

(1) Julien, *Ibid.* p. 525.

charges, des offices et des bénéfices. On les traitait beaucoup mieux en Provence que partout ailleurs, car le droit d'aubaine, que Montesquieu flétrit si justement du nom de barbare (1), n'y était pas connu au moment de la réunion à la France, et n'y fut introduit qu'environ soixante ans plus tard (2). Aucune coutume, aucune loi ne forçait les étrangers, demandeurs dans une instance, à fournir la caution *judicatum solvi* (3). Enfin la condition des étrangers ou aubains était rendue égale à celle des nationaux par des lettres de naturalité que le prince seul pouvait accorder. C'était un droit de la puissance souveraine (4).

Des règles protectrices garantissaient la liberté individuelle, le premier de nos biens dans l'ordre social, et les statuts, à ce sujet, témoignaient leur sollicitude avec un rare bonheur d'expression. Nul provençal, accusé de crime, et dont la fuite n'était pas vraisemblable, ne pouvait être emprisonné qu'auparavant on n'eût fait de valables informations, suffisantes, *selon Dieu et la vraie justice*, pour décerner un décret de prise de corps, sous

(1) Esprit des Lois, liv. XXI, ch. XVII.

(2) Par édit de François Ier, du mois de janvier 1540.

(3) Les étrangers soumis à cette loi dans toute la France, n'y furent soumis dans aucun temps en Provence.

(4) Bacquet, du Droit d'Aubaine, ch. XXIV. — Lebret, de la Souv. du Roi, liv. II, ch. VIII.

peine d'amende encourue de plein droit par les officiers contrevenans (1).

Le domicile des citoyens était un asile inviolable, quel que fût leur rang; et les débiteurs qui s'étaient obligés par corps ne pouvaient être saisis chez eux, pendant le jour comme pendant la nuit. Les statuts accordaient le même privilége aux hôtelleries, demeure passagère des voyageurs, mais ils en limitaient la durée à dix jours, à compter de celui d'entrée. Les femmes, sous quelque prétexte que ce fût, et quelque obligation qu'on leur opposât, n'étaient pas soumises à la contrainte par corps (2).

Nos pères, dans leurs essais, rencontrèrent quelquefois le bien sans le poursuivre avec emphase, sans jamais embrasser des théories décevantes. Nous, fils trop souvent oublieux, ne répudions point leur modeste héritage, ne jetons pas sur leurs œuvres des regards de mépris, et sachons profiter de leurs enseignemens. Nous leur devons ce que nous sommes; c'est à eux qu'il faut rapporter et nos plaisirs, et nos lumières, et nos richesses sociales. Leurs erreurs même nous sont profitables. Soyons reconnaissans. L'ingratitude porte

(1) *Nullus compatriota et justiciabilis, de cujus fugâ verisimiliter non dubitatur, delatus de crimine, incarceretur, nisi præcedant debitæ informationes, quæ secundùm Deum et veram justitiam ad id sufficere possint, et hoc sub pœnâ, etc.*

(2) Julien, ouv. cité, t. 1, p. 485 et 607.

malheur en même temps qu'elle déshonore. Le présent n'est-il pas aussi destiné à servir d'instruction à l'avenir? Puissent donc à leur tour les siècles futurs s'unir à nous par une chaîne immense d'affection et de sympathie! Puisse l'humanité entière marcher d'un pas sûr et rapide dans la voie de tous les progrès!

CHAPITRE XIX.

ÉTAT SOCIAL.

Considérations préliminaires. — Mœurs domestiques. — Costume. — Langage. — Population. — Littérature, Arts et Sciences. — Université d'Aix. — Fêtes religieuses. — État des Juifs. — Agriculture. — Commerce et Industrie. — Monnaies.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES.

Le quinzième siècle touchait à sa fin, et c'était une période pleine de mouvement, de travail et de vie, une période curieuse qui semblait se faire un plaisir de tromper la sagesse des observateurs par la singularité des contrastes, le désordre des conceptions, la mobilité des idées, l'effervescence des élémens divers qui ne cessaient de se combattre. Partout il y avait ébauche, et rien n'était achevé. Cependant on voyait quelques améliorations véritables au milieu de tant de tentatives irrégulières, d'expériences hasardées et de réformes incom-

plètes. C'était évidemment une époque d'enfantement et de transition. A travers beaucoup d'obstacles, on cheminait vers d'autres destinées sociales et vers un meilleur avenir. On y allait lentement, il est vrai, mais enfin l'on était en marche, et c'était pour ne plus retourner en arrière. Les hommes, pris individuellement, se pressent dans tous leurs travaux, ont hâte de faire emploi du temps, parce que la nature a mesuré leurs jours avec parcimonie. Mais la patience est permise aux peuples. Eux ils peuvent attendre, et si leur travail est beaucoup plus lent, c'est que leur vie est beaucoup plus longue.

Les Provençaux n'occupèrent aucune place particulière dans ce mouvement général. Les révolutions politiques, les changemens de domination n'avaient guère altéré leur ancien caractère: vifs, gais, spirituels, inconstans, ennemis de toute contrainte, naturellement sobres, surtout en vivant à leurs dépens, quelquefois vains et téméraires, travaillés d'un vague besoin d'agitation, portés vers les plaisirs bruyans et vers les scènes tumultueuses, pleins d'ardeur dans leurs désirs et de brusquerie dans leurs sensations, tout pétris de passions mobiles, passant rapidement de l'enthousiasme à la froideur et de l'admiration à l'indifférence, s'arrêtant à la superficie des choses et laissant à d'autres le soin d'en sonder la profondeur, d'une imagination beaucoup plus prompte que

féconde, d'une légèreté qui pourtant n'exclut pas la rectitude du jugement, la finesse des aperçus et la sûreté du coup d'œil, tels les provençaux furent jadis, tels ils étaient alors, tels ils sont aujourd'hui.

La bienfaisance avait toujours formé l'un des traits distinctifs du caractère provençal, et ce noble sentiment éclatait dans une foule d'œuvres charitables placées sous l'égide du Christianisme qui savait toujours prendre une généreuse initiative. Des hôpitaux furent fondés en Provence par suite des relations du commerce marseillais avec le Levant et sur le modèle des hospices établis à Jérusalem durant les Croisades. Mais ces établissemens n'avaient pas assez de consistance pour atteindre le but réclamé par l'humanité et la civilisation. Vers la fin du douzième siècle, Marseille eut un hôpital desservi par l'ordre religieux du Saint-Esprit et formé sur le modèle de celui qui avait été créé à Montpellier, quelques années auparavant, par Guido, fils du comte Guillaume. En 1188, un marseillais, nommé Hosimel, donna à l'hospice de sa ville natale une maison qu'il possédait dans le voisinage (1), et c'est la plus ancienne donation qui soit connue. Il y avait aussi dans plusieurs communes provençales des léproseries appelées hôpitaux de Saint-Lazare. Des legs pieux servaient à

(1) Ruffi, Hist. de Marseille, t. II, p. 91.

leur entretien, et la surveillance en était confiée aux évêques. La léproserie d'Arles paraît être la plus ancienne. Il en est fait mention dans deux testamens, l'un de 1224, l'autre de 1246. Celle de Marseille existait vers le milieu du treizième siècle. En 1427 la lépre fesait de si grands progrès dans cette ville qu'on fut contraint d'enlever les personnes qui en étaient atteintes pour les porter de force à l'hospice. Les lépreux ne pouvaient rester dans l'enceinte de Marseille que pendant la quinzaine avant Pâques et la huitaine avant Noël. Des peines sévères étaient infligées à ceux qui leur donnaient asile (1).

A l'exemple d'Arles et de Marseille, on fonda des léproseries à La Ciotat, à Cassis, à Toulon, aux Martigues, à Aix, et à Salon (2).

René, qui s'était occupé à régulariser le service de ces léproseries, appliqua le même régime à la peste, en l'année 1476; et c'est à lui que sont dus les premiers réglemens sanitaires touchant ce fléau contagieux (3).

Au commencement du quinzième siècle, il y avait dans toute la Provence un grand nombre d'établissemens de charité, et les besoins de la ci-

(1) Statuts Municipaux de Marseille, liv. v, ch. xv.

(2) Vers la fin du dix-septième siècle, la lèpre disparut complètement en Provence.

(3) Statistique des Bouches-du-Rhône, t. III, p. 346.

vilisation étaient satisfaits sur ce point. Mais que de progrès restaient à faire dans la carrière de la vie sociale! Que de choses rares alors et même tout-à-fait inconnues qui de nos jours sont devenues le facile patrimoine des hommes les moins favorisés de la fortune! Quelle grossièreté dans l'ameublement, quelle ignorance de toutes les règles du bien-être! Et gardons-nous de mettre sur le compte de la vertu la loi d'une triste nécessité. Néanmoins tout n'était pas pauvre et mesquin dans la société provençale. A côté des scènes de misère et de mauvais goût surgissaient quelquefois des objets de rare magnificence et des monumens de surprenante grandeur; car, je viens de le dire, c'était l'époque des contrastes. Vers la fin du treizième siècle on avait cru découvrir les reliques de Sainte Magdelaine dans une petite église de la ville de Saint-Maximin. Le comte Charles II, qui témoignait beaucoup de dévotion à cette Sainte, fit bâtir sur le même emplacement une grande et belle église selon l'architecture des temples d'Italie construits à cette époque, et il la donna aux Dominicains, celui de tous les ordres religieux pour lequel il avait le plus d'affection (1).

(1) Cette église, un des plus majestueux monumens du siècle, existe encore aujourd'hui.

MOEURS DOMESTIQUES.

L'autorité paternelle était en Provence une véritable magistrature toujours entourée de respects. Les membres de la famille consultaient leur chef dans toutes les entreprises et ne fesaient rien sans son approbation. Cette autorité bienfesante passait du père à l'aîné des enfans mâles.

Les femmes, tenues à distance de leurs maris, sortaient peu et ne se mêlaient que de leur ménage où elles exerçaient un pouvoir souverain. Bonnes épouses, tendres mères, elles savaient trouver le bonheur dans l'innocente paix des foyers domestiques. L'économie était leur culte, et elles travaillaient sans relâche à préparer le trousseau de leurs filles.

L'emploi du temps était réglé d'une manière invariable. L'heure des repas était à peu près la même pour tout le monde. En général les femmes ne buvaient pas du vin, et on ne permettait aux jeunes garçons d'en boire qu'après leur première communion.

Dans les maisons un peu aisées il y avait une grande pièce destinée aux réunions de famille. On y voyait un banc de pierre ou de bois de chêne réservé pour le chef. Vers les neuf heures et demie du soir, toute la famille fesait la prière en commun (1).

(1) Statistique, t. III, p. 274.

De nos jours, la puissance paternelle est sans doute bien affaiblie. Mais ce mal, si c'en est un, n'est point sans compensation. Il y a dans la famille moins de froideur cérémonieuse, plus de familiarité communicative. Les rapports sont moins éloignés, et les liaisons beaucoup plus intimes. A tout prendre, cet état vaut mieux. La nature y respire à l'aise, la nature si souvent gênée par des usages tyranniques et par de sottes institutions.

COSTUME.

Pendant le règne des Bérengers, le costume catalan fut seul connu en Provence.

Les hommes portaient la *garnache*, espèce de robe fort longue et fort ample. Par-dessus ils mettaient un surtout à manches, appelé *surcot*. C'était une veste ronde qui descendait jusqu'aux hanches, avec des manches étroites (1). Le surcot d'hiver était garni de fourrures. Par-dessus la garnache on mettait des caleçons ou hauts-de-chausse dont la forme était très-variée. Ils se terminaient par des bas de peau ou des guêtres de drap. Les souliers emboîtaient le pied et se liaient par des courroies. On se servait de deux sortes de manteau, l'un avait un grand collet rabattu et se portait à la manière espagnole, rejeté sur l'épaule gauche; l'autre

(1) Plus tard on l'appela pourpoint.

se fixait sur la poitrine par une agrafe et portait un capuchon. Les manteaux d'hiver étaient fourrés.

Les cheveux étaient coupés en rond et à la naissance du cou. On rasait la barbe, mais on laissait croître les moustaches. La tête était couverte de la *barrète*, c'est-à-dire d'un bonnet de drap entouré d'un bourrelet avec des pièces qui s'abattaient sur la nuque et sur les oreilles.

Les femmes portaient une tunique nommée *interula* ou *camisia*, un justaucorps à pièces tailladées et à languettes, une simarre tenant lieu de jupe; un mouchoir de cou qui avait quelquefois la forme d'une pélerine, le manteau avec le capuchon que nous appelons aujourd'hui pelisse, le *pallium*, ou voile qui se portait comme la mantille des espagnoles. Les veuves se distinguaient par un voile semblable à celui des religieuses, mais plus ample.

Les étoffes ordinaires étaient des draps de laine en général fort souples; la futaine, espèce de toile de coton, et des toiles de lin et de chanvre qui ne servaient guère que pour les femmes. Les vêtemens étaient ornés de franges, de galons de fil et de différentes broderies.

Sous les princes de la maison d'Anjou, les modes françaises et italiennes modifièrent le costume catalan. On adopta les chemises de toile, la culotte à jarretière, le pourpoint, la toque au lieu du bonnet, les bas tricotés, les collerettes et les manchet-

tes (1). Tel devint à peu près le costume provençal sous le règne du bon roi René.

LANGAGE (2).

Le catalan est de tous les dialectes de la langue romane celui qui a été formé le plus tôt et qui s'est maintenu le plus pur (3). Ce dialecte catalan, porté au rang des langues régulières, régna en Provence, sauf quelques différences légères, durant toute la domination de la maison de Barcelone.

Vers le milieu du quatorzième siècle, sous le règne de Jeanne Ire, la langue catalane, jusque là soumise aux règles générales du langage roman, s'en écarta peu à peu et tendit insensiblement à former un idiome propre et national. Cet idiome fut la langue provençale.

Cependant à l'époque où René hérita du comté de Provence, la langue vulgaire du pays variait beaucoup. Les Etats-Généraux délibéraient et présentaient leurs demandes dans un dialecte altéré qui n'avait pas encore un caractère fixe, mais qui tendait à se régulariser par la volonté unanime de la nation. Le roi répondait tantôt en latin, tantôt

(1) Statistique, t. III, p. 263.

(2) Voyez notre second volume, p. 132 et suiv.

(3) Raynouard, Choix de Poésies originales des Troubadours, t. VI. Discours préliminaire, art. Langue Catalane.

en français ou en italien, plus souvent dans un idiome roman, plus voisin du catalan que du provençal.

Il y a une différence entre le provençal écrit et parlé à la Cour, et le provençal vulgaire au temps du roi René, bien qu'ils laissent voir leur dépendance mutuelle de la langue romane. Mais les formes grammaticales de l'un sont plus rapprochées de cette langue, et celles de l'autre ont plus d'analogie avec l'italien.

A l'époque de la réunion définitive de la Provence à la monarchie française, la langue provençale avait une physionomie régulière et s'était irrévocablement fixée. Elle était devenue celle de la Cour et de l'administration. On l'employait dans tous les actes publics, dans tous les documens officiels.

Après l'acte de réunion, les registres des États furent en double original; l'un en français, l'autre en provençal, le seul exécutoire pour le pays.

La langue française se répandit lentement dans le Comté-Uni et dans les Terres Adjacentes. Pendant long-temps elle borna son influence à altérer le provençal de manière à le rapprocher du français. Mais elle ne fut étudiée que par des personnes obligées de la savoir, et dans les meilleures sociétés d'Aix, d'Arles et de Marseille on ne se servait que de la langue du pays (1). Enfin le français dut

(1) Statistique, t. III, p. 176 et suiv. — Diouloufet, Préface aux Fables Provençales.

prévaloir, et le langage provençal, abandonné au peuple, n'eut point de principes fixes. Ses règles, son génie, son orthographe et sa prononciation elle-même restent à peu près inconnus; et les différens dialectes qui se sont formés dans son sein en augmentent la confusion (1).

POPULATION.

La population de la Provence ne fut jamais bien connue (2), parce que l'administration du pays, manquant d'ensemble et d'unité, était privée des ressources qu'offrent aujourd'hui les perfectionnemens de la statistique, de l'économie politique et d'une centralisation puissante ramenant tout à un foyer commun, enveloppant de son vaste réseau toutes les branches du domaine public. Il n'y avait pas, en Provence, de recensement par tête, et l'affouagement, c'est-à-dire le dénombrement par feu, ne présentait qu'une base incertaine et variable.

On peut en juger par ce que je vais dire des quatre principales villes.

Dans la viguerie d'Aix, un feu correspondit toujours à une agglomération de trois cents habitans.

(1) L'abbé Féraud, Grammaire Provençale manusc.

(2) Expilly, Dict. Géog. Hist. et Polit. des Gaules et de la France, *verbo* Provence.

Au treizième siècle, Aix est taxé à 48 feux 1/2, ce qui donne une population d'environ quinze mille ames. Depuis cette époque la population alla toujours croissant, et le nombre des feux suivit la même progression (1).

Dans la viguerie de Tarascon, le rapport ordinaire de l'affouagement à la population était de deux cents ames par feu. Le rapport changea même dans la suite; il descendit à 180, puis à 150 (2). La ville de Tarascon, au treizième siècle, comptait cent feux et vingt mille habitans, y compris ceux des hameaux circonvoisins; au quatorzième siècle, 95 feux; au quinzième, 90. Plus tard la population diminua de plus de six mille ames (3), et cette diminution fut une conséquence de celle qu'éprouva la ville d'Arles qui perdit la plupart de ses moyens de prospérité.

Au treizième siècle, Arles fut taxée à deux cents feux correspondant à soixante mille ames, dans le même rapport qui était établi à Aix. Le nombre des feux resta toujours le même pour Arles et les autres Terres Adjacentes, quoique la population diminuât progressivement. Cela tenait à ce que

(1) De telle sorte que dans l'affouagement de 1698 Tarascon est taxé à 86 feux qui dans la proportion ordinaire donnent 25800 ames.

(2) Dans l'affouagement de 1698.

(3) Ces six mille habitans passèrent à Boulbon, à Mézoargues, à Eyrargues, à Graveson et à Fontvieille.

les Terres Adjacentes ne fesant point partie du pays de Provence, payaient leurs impôts dans une proportion convenue qui ne se rapportait point à l'affouagement.

La ville de Marseille n'a jamais été affouagée, parce qu'elle formait une division à part qui n'était comprise dans les Terres Adjacentes que d'une manière accessoire. Pour trouver la population de cette ville, il faut donc recourir à d'autres documens. Au treizième siècle, Marseille, selon tous les historiens, était un peu plus considérable qu'Arles. Or cette dernière avait alors soixante mille habitans. Marseille devait donc en avoir environ soixante-cinq mille. Dans la suite Arles perdit, et Marseille gagna. Vers la fin du quinzième siècle, au moment de la réunion du comté de Provence à la monarchie française, Marseille, suivant toutes les vraisemblances, avait une population de soixante-quinze à quatre-vingt mille ames. La protection éclairée que René accorda à l'industrie et au commerce, les travaux qu'il fit entreprendre, la bonté paternelle de son gouvernement, tout servit à donner à la population de cette ville un mouvement progressif (1), mouvement qui fut arrêté plus tard par les guerres civiles et par les maladies contagieuses.

(1) Statistique, t. III, p. 19 et suiv.

LITTÉRATURE, ARTS ET SCIENCES.

Les Provençaux ne s'étaient guère perfectionnés au contact de la civilisation italienne. Ils semblaient avoir vu avec indifférence les vives lumières qui brillaient sur une terre célèbre, théâtre si mobile de leurs victoires et de leurs revers. Là régnaient à la fois le luxe, les arts, les richesses, l'élégance des mœurs, la sagesse des institutions, tous les trésors de l'industrie, tous les prodiges de l'esprit humain. Là s'élevaient Milan et ses palais de marbre; Florence, ville des sciences, des amours et de la liberté (1); Naples, voluptueux séjour des Muses; Rome enfin, cette Rome orgueilleuse, dormant sur ses conquêtes et parée de tant de dépouilles.

Contraste déplorable! la Provence où la lyre des troubadours avait perdu ses sons harmonieux, se voyait malheureusement frappée de stérilité intellectuelle. La France ne présentait pas un meilleur spectacle. Sa littérature s'enorgueillissait, au quinzième siècle, d'avoir produit le roman de la Rose et le doctrinal d'Alain-Chartier. En ce temps de disette morale, la renommée s'acquérait à bon marché, et plusieurs hommes, qui jouirent d'une

(1) Dante, *Purgatorio*. — Saint-Marc-Girardin, Tableau de la Littérature Française au XVI[e] siècle.

réputation brillante, restent ensevelis dans un oubli profond. De singuliers prédicateurs, tribuns extravagans d'une multitude bigote, captivaient tous les suffrages; et nous ne pouvons plus comprendre aujourd'hui l'autorité de leurs paroles cyniques, la nudité de leurs grotesques images, l'impudence de leurs bouffonneries, le scandale de leurs quolibets, le ridicule abus de leur érudition, en un mot l'épouvantable désordre de leur esprit; prêtres étonnans qui prouvaient *la charité par les sources du Nil*, et *l'abstinence par les douze signes du Zodiaque* (1). Il dut y avoir en Provence plusieurs orateurs de ce genre; mais le nom du père Abellon (2), de l'ordre de Saint-Dominique, est le seul qui soit parvenu jusqu'à nous. A peu près à la même époque, l'histoire cite quelques écrivains ecclésiastiques, quelques auteurs qui se consacrèrent à des travaux de théologie, la plus vide de toutes les sciences. Tels furent Hugues de Digne, religieux de l'ordre de Saint-François (3); François de Mayronis (4), du même ordre, né dans

(1) Érasme, *de Arte Concionandi.*

(2) Né à Saint-Maximim, vers la fin du 14e siècle, il mourut à Aix le 15 mai 1450, en odeur de sainteté.

(3) Hugues a laissé : 1° une Explication de la Règle de Saint François; 2° un Livre sur les Trois Moyens de parvenir à la Béatitude; 3° un Traité sur la Pauvreté; 4° des Constitutions pour les Frères du tiers-ordre de la Pénitence.

(4) On a de lui plusieurs Traités de Philosophie et de Théologie, ainsi que des Panégyriques et des Commentaires sur la Genèse,

la vallée de Barcelonette; Armand de Bellevue (1), dominicain.

Plusieurs jurisconsultes, fort estimés de leurs contemporains, se distinguèrent en Provence, tels que Jean Blanc, ou Blanchi (2), de Marseille; Bernard Dorna (3), Guillaume Durand (4), du diocèse de Riez, qui florissaient dans le treizième siècle; Pierre Antiboul (5), du Cannet près du Luc; Jacques de Bellevue (6), et Jourdain Brice d'Aix (7), qui vivaient tous les trois dans le siècle suivant.

Deux médecins, Guillaume Angelic (8) de Marseille, et Arnaud de Villeneuve (9), du lieu qui portait son nom dans le diocèse de Vence, obtinrent aussi des succès au treizième siècle.

(1) Le plus important de ses ouvrages est une espèce de Dictionnaire des Mots les plus difficiles de la Philosophie et de la Théologie.

(2) Auteur de l'*Epitome Feudorum.*

(3) Connu par son Traité *De Libellorum Conceptionibus.*

(4) Il a publié le Miroir du Droit, *Speculum Juris*, le Répertoire du Droit, *Repertorium Juris*, le Rational des Offices Divins, et un Abrégé des Gloses et du Texte du Droit Canon.

(5) Son ouvrage sur les Droits municipaux et seigneuriaux, intitulé: *De Muneribus*, lui fit une grande réputation.

(6) Il nous a laissé plusieurs ouvrages de Jurisprudence.

(7) Il était Juge-Mage; on ne cite de lui aucun ouvrage de Droit, bien qu'on le considère comme un des premiers jurisconsultes de son époque.

(8) Auteur d'un Traité *De Urinâ non visâ.*

(9) Il a composé un grand nombre d'ouvrages. Son Commentaire sur l'École de Salernes a été imprimé fort souvent et en différens pays.

Albert, chanoine de l'église d'Aix, après avoir fait le voyage de la Terre-Sainte, composa l'Histoire de la Première Croisade jusques à la seconde année du règne de Baudoin, roi de Jérusalem (1). C'est une des mieux détaillées que nous possédions sur ce sujet intéressant. Bertrand Boisset d'Arles rédigea, dans le quatorzième siècle, un journal des principaux événemens dont il fut le témoin, et sa sécheresse égale sa bonhomie. Honoré Bonnor, prieur de Salon, écrivit, dans le siècle suivant, un livre intitulé : *L'Arbre des Batailles* dont les érudits eux-mêmes ne connaissent que le titre.

Le suffrage unanime des écrivains du quinzième siècle a compté René parmi les poètes et les prosateurs. Ce prince composa dans sa jeunesse des vers latins, des fabliaux, des ballades, des satires, et même des mystères, ou farces pieuses, qui formaient le seul spectacle dramatique de l'époque (2). Il est probable qu'il y eut de ces représentations théâtrales au château de Tarascon, en 1449, lorsque René y transporta sa cour.

L'allégorie, semblable à la plus bizarre des fées, régnait alors sur un grossier Parnasse, après avoir usurpé la place des compositions chevaleresques où fourmillaient naguère les géans, les dragons,

(1) C'est-à-dire depuis 1095 jusques en 1120.

(2) Ces ouvrages ne nous sont pas parvenus.

les enchanteurs, les sorcières, tous ces êtres imaginaires, tous ces personnages merveilleux qui se donnaient de si grands coups de lance (1). Les auteurs se précipitaient dans la route nouvelle qui leur était ouverte. Vices, vertus, distinctions insaisissables, subtiles arguties, raffinemens puérils de métaphysique rêveuse, sentimens de toute nature vinrent tour à tour se montrer sur une scène vivante. René, subissant le joug de ce goût général, mit au jour un ouvrage en prose et en vers intitulé : *Mortifiement de vaine plaisance.* C'est un dialogue mystique entre l'ame dévote et le cœur qui jouent le principal rôle. La morale de cette pièce consiste à prouver que toutes les douleurs de ce monde doivent nous en détacher insensiblement. Le mauvais goût y a laissé une empreinte ineffaçable. Après avoir employé tous les moyens de persuasion qui sont en leur pouvoir pour ramener le Cœur dans la voie du salut, la *Crainte de Dieu*, la *Foi*, l'*Espérance* et la *Grace Divine* s'emparent de lui, l'attachent sur une croix avec des clous d'argent et d'acier, le percent d'un coup de lance, et chassent tous les vices qui s'en étaient rendus maîtres, tels que *Superflue Réflexion*, *Convoitise*, *Envie*, *Présomption* et enfin *Vaine Plaisance.* Le Cœur, ainsi purifié, est porté à l'*Ame Dévote* qui, dans l'excès de sa joie, adresse de fer-

(1) Saint-Marc-Girardin, ouv. cité.

ventes prières au Ciel afin que le nouveau converti persévère dans ses bons sentimens. *Divine Justice*, *Contrition*, divers autres personnages paraissent sur la scène, et *Crainte de Dieu* raconte des paraboles. Dans le roman en prose et en vers de *Très-douloe mercy au Cœur d'Amour espris*, René a, dit-on, voulu décrire les longues infortunes de deux amans fidèles. Dans *l'Abuzé en Court*, allégorie où la poésie se mêle aussi à la prose, il semble avoir donné des conseils aux jeunes gentilshommes que leur naissance ou leur position appelait au rôle de courtisan. Il composa aussi un Traité des Tournois (1), et l'on prétend qu'il fit encore un Livre de Blason dessiné et enluminé de sa main.

René s'était de plus occupé à réunir des documens sur la Provence et l'Anjou. Il avait, assure-t-on, fait lui-même une description étendue du premier de ces états et tracé une carte géographique du second. Il voulut fixer en Provence plusieurs savans italiens avec lesquels il avait entretenu des relations lors de ses guerres de Naples. Mais il échoua dans cette louable tentative, parce que son concurrent Alfonse V et Ferdinand son fils pouvaient leur offrir de plus grands avantages. Il eut une correspondance suivie avec le vénitien Antoine Marcel, savant distingué, qui lui donna, entre au-

(1) Gassier, Hist. de la Chevalerie Française, ch. xxx. — De La Colombière, Théâtre d'Honneur, t. 1, ch. v.

tres manuscrits grecs, une Homélie de Saint-Jean Chrysostôme, nouvellement découverte. René cultivait les arts avec passion; il fut l'un des premiers princes qui introduisit des musiciens aux solennités religieuses. La miniature seule avait perpétué la tradition de la peinture, et c'est elle qui eut le mérite d'en conserver les traces à travers plusieurs siècles de malheur et de barbarie (1). René charma ses loisirs par la culture de cet art; il paraît même qu'il y consacra un temps qu'il pouvait plus utilement employer. N'étant que duc de Bar, il peignit sur verre son propre portrait; il existait à Angers, à Lyon, Avignon, Aix et Marseille des tableaux que l'on attribuait à ce prince et qui ont disparu. Quelques-uns lui attribuent aussi une vaste composition possédée par l'église métropolitaine de Saint-Sauveur d'Aix. Le sujet de ce tableau est désigné sous le nom de Buisson Ardent; mais la supériorité du travail nous fait croire que René n'en est pas l'auteur (2); car ce monarque, doué de quelques dispositions heureuses, n'excella pourtant dans aucun genre. Il encourageait la gravure, l'architecture, l'art de frapper les médailles, et la

(1) Grégoire Orloff, Essai sur l'Hist. de la Peinture en Italie, t. I.

(2) Saint-Vincent, Mémoires et Notices sur la Provence, p. 33, 35. — De Haitze, Curiosités de la ville d'Aix, p. 154. — Millin, Voyage dans le Midi de la France. — De Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, t. III, liv. VII. — Boisson de la Salle, Essai sur l'Hist. des Comtes-Souverains de Provence, p. 347.

sculpture. On cite un Calvaire en relief de grandeur naturelle qu'il fit sculpter sous ses yeux pour en orner l'église de l'Hôtel-Dieu de la ville d'Aix.

UNIVERSITÉ D'AIX.

Aix était le siége des principaux établissemens d'instruction publique. Au commencement du douzième siècle cette ville avait une académie où l'on enseignait la jurisprudence et quelques élémens de belles-lettres. Saint Jean de Matha, fondateur de l'œuvre pour la rédemption des captifs, y vint perfectionner ses études (1). Durand, évêque de Mende, et le jurisconsulte Jacques de Bellevue, y reçurent le grade de docteur (2).

La cathédrale de Saint-Sauveur avait aussi une ancienne école pour ses clercs, sous la direction d'un chanoine; et les ordres mendians donnaient dans leurs monastères des leçons de philosophie et de théologie, en se conformant toutefois aux réglemens de l'académie.

A cette académie succéda un établissement plus utile et plus régulier. Louis II, comte de Provence, ayant formé le dessein de créer à Aix une université semblable à celle de Paris, demanda au pape

(1) Baillet, Vies des Saints, t. 1, p. 7 et 116.

(2) Pitton, Hist. d'Aix, p. 597. — Antoine Henricy, Notice sur l'Ancienne Université d'Aix.

Alexandre V son agrément pour l'exécution de cette entreprise. Il ne pouvait guère se passer de la permission pontificale, car toutes les écoles publiques étaient dirigées par le clergé, qui exerçait sans obstacle le monopole de l'enseignement. Alexandre, par sa bulle de 1409, approuva le projet de Louis II, lequel fonda l'université d'Aix quatre ans après. Il n'y créa d'abord que les facultés de théologie et de droit. Ce prince, dans ses lettres-patentes du 31 décembre 1413, fait valoir des motifs bien honorables pour la capitale de la Provence. Il parle du calme dont jouit ce séjour si favorable aux études, de l'agréable commerce de ses habitans et de la douceur de leur caractère, de la salubrité de l'air, de l'abondance des denrées, du grand nombre d'hommes instruits dans tous les genres que l'on y rencontre (1). La bulle d'Alexandre V exprime à peu près la même pensée.

Thomas de Pupio, archevêque d'Aix, fut élu en 1414 chancelier à vie, et l'on réserva la nomination de son successeur au recteur, aux licenciés et docteurs, qui élevèrent quelquefois des séculiers à cette place importante (2).

Par décision du conseil municipal, l'université d'Aix eut son siége dans une maison que la ville

(1) *Ad id studium locus propitius et quietus, incolarum grata communio et benigna, salubris aër, victûs abundantia; ac doctorum divini et humani juris peritorum, aliarumque scientiarum copia.*

(2) *Catalogus Doctorum almæ universitatis aquensis.* Aix, 1787.

possédait devant l'église Saint-Sauveur. Bientôt elle dressa ses statuts, et l'université de Paris lui en fournit le modèle. Elle régla son administration, ses emplois, sa discipline, ses études et le mode d'admission à ses grades (1).

Le roi René, par un édit du 17 novembre 1460, ordonna à tous les jeunes Provençaux, tant laïques qu'ecclésiastiques, de recevoir l'enseignement dans l'université d'Aix, sous peine de cent marcs d'argent pour les uns, et de la perte du temporel pour les autres (2). Deux ans après il y institua une chaire d'anatomie.

Ce prince en l'année 1476 fonda dans la ville de Saint-Maximin un collége royal sous la conduite des religieux de Saint Dominique et sous la surveillance spéciale de l'université d'Aix. Il voulut qu'il y eût trois chaires d'enseignement public : la première pour les arts libéraux et la philosophie, la seconde pour le droit canon, et la troisième pour la théologie (3).

L'imprimerie, nouvellement découverte, fesait ses premiers essais; mais un siècle devait s'écouler avant son établissement en Provence. Les riches bibliothèques du roi René et de Charles du Maine,

(1) *Almæ Aquarum Sextiarum universitatis vetera et nova statuta.* Aix, 1667.

(2) Archives de la ville d'Aix, citées par Henricy.

(3) Honoré Bouche, t. II, liv. IX, sect. IV.

son successeur (1), renfermaient les premières productions de cet art bienfaisant qui a tant servi les progrès de l'intelligence et qui la rend impérissable. Les princes seuls pouvaient posséder une collection nombreuse de livres. Leur rareté était telle en Provence que, le 24 janvier 1414, un nommé Hugues Jusbert vendit à un étudiant en droit de Roquebrune six volumes au prix de dix écus d'or. L'archevêque-chancelier Thomas de Pupio donna à son chapitre en 1420 une Bible sur vélin, enrichie de miniatures, qu'il avait achetée cinquante florins d'or à Milan (2). Dans cette disette de livres uniquement accessibles aux favoris de la fortune, qui eût dit qu'un jour viendrait où les amis d'une instruction solide, pauvres comme riches, flotteraient embarrassés au milieu d'une abondance funeste qui leur présente plus d'erreurs que de vérités, plus de systèmes décevans que de doctrines raisonnables ?

FÊTES RELIGIEUSES.

Les Provençaux aimaient avec délice, comme ils aiment encore, les pompes du Catholicisme, les

(1) Ce dernier Comte de Provence légua sa bibliothèque au couvent de Saint-Maximin, *ad honorem gloriosæ Sanctæ Mariæ Magdalenæ*.

(2) Pitton, Annal. de l'Église d'Aix. — *Gallia Christiana*, t. 1, pag. 325. — Sobolis, Catalogue Hist. Manusc. des Archevêques d'Aix. — Henricy, Broch. citée.

cérémonies religieuses, toutes ces solennités extérieures qui saisissent à la fois les sens sous un ciel méridional. Ils n'auraient pu se contenter d'un culte plus sévère et plus froid, d'une liturgie sans divertissemens et sans spectacles. Il leur fallait des nuages d'encens, des guirlandes de fleurs, des gerbes de lumières, des voix de jeunes filles. Leur religion avait plus de racines dans l'imagination que dans l'ame, et quand leurs yeux étaient satisfaits, leur raison ne demandait rien.

René institua à Aix (1), à l'occasion de la Fête-Dieu, les jeux célèbres qui pendant si long-temps enivrèrent de joie le peuple provençal, et lui aussi était peuple de ce côté-là. Il en prescrivit les détails les plus minutieux avec autant de soin que s'il se fût agi de l'affaire la plus importante de son règne. Pour assurer perpétuellement l'exécution de ses volontés, il constitua des rentes sur un capital de son propre trésor, réversibles à la ville d'Arles dans le cas où celle d'Aix négligerait d'en employer les revenus suivant sa fondation spéciale.

Le jour de la Pentecôte, le conseil municipal d'Aix nommait le Prince d'Amour et l'Abbé de la Jeunesse. Le premier était toujours choisi dans l'ordre de la noblesse, qui payait la dépense considérable causée par la marche de son représen-

(1) Quelques-uns disent en 1443, d'autres en 1471.

tant (1). Le même jour les procureurs et leurs principaux clercs élisaient le Roi de la Basoche, lequel venait s'asseoir sur un trône dans la grand'salle du Palais de justice, y fesait choix de tous ses officiers en grande cérémonie, et était ensuite reçu par la Cour Souveraine. L'Abbé de la Jeunesse avait aussi ses officiers nommés par les consuls sur sa présentation (2). La veille de la Fête-Dieu, vers les dix heures du soir, les divinités du paganisme, toutes à cheval et décorées de leurs attributs, traversaient la ville au milieu d'une foule immense, à la lueur de nombreuses torches, au son des cloches, au bruit des fifres et des tambours. Ensuite venaient les chevaliers du guet, des porte-drapeaux, des danseurs, après lesquels s'avançaient

(1) La noblesse provençale fit des remontrances sur cette dépense. Par déclaration de Louis XIV, en date du 28 juin 1668, la dignité du Prince d'Amour fut supprimée et l'on créa un Lieutenant du prince. Ce lieutenant, pris dans l'ordre des avocats ou dans la haute bourgeoisie, continua de tenir le premier rang dans la fête.

Le Prince d'Amour, et après lui son lieutenant, imposaient une amende nommée *pelote* à tout cavalier qui fesait aux demoiselles du pays l'affront d'épouser une étrangère, et à toute demoiselle qui, en épousant un cavalier étranger, semblait annoncer que ceux du pays n'étaient pas dignes d'elle.

Le Parlement d'Aix maintint, par plusieurs arrêts, le droit de pelote.

L'institution du Prince d'Amour rappelle évidemment les usages et les traditions des Cours d'Amour.

(2) L'Abbé de la Jeunesse avait voix délibérative dans le Conseil de Ville durant toute l'année de sa nomination.

sur un char Jupiter tenant son foudre et son aigle, Junon portant son sceptre et son paon, Vénus couverte de fleurs, Cupidon avec son arc et ses flèches, accompagné des Jeux, des Ris et des Plaisirs. Les trois Parques fermaient la marche, sans doute pour inspirer une pensée sérieuse après tant de joies insensées.

Le lendemain, à la procession (1), c'était un autre spectacle. La présence du Dieu Vivant, dont cette fête est le triomphe, venait de disperser tous les dieux de l'Olympe, toutes les idoles du Mensonge. Alors les principaux personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament retraçaient quelques événemens de leur vie sur une scène nouvelle, offrant néanmoins dans des jeux burlesques un ridicule assemblage de tableaux sacrés et d'images profanes. Le roi Hérode était entouré de diables armés de fourches. Judas recevait des coups au milieu des apôtres. Saint Siméon en mître et en chape donnait la bénédiction et portait de la main gauche un panier rempli d'œufs. Moïse montrait aux Juifs les Tables de la Loi; l'un d'entre eux portait un Veau d'Or au bout d'un bâton qu'il fe-

(1) Cette procession, interrompue par la Révolution en 1792, fut célébrée en 1803, 1804, 1807, lorsque la princesse Pauline Borghèse était à Aix; en 1811, pour la fête de la naissance du Roi de Rome; en 1814, mais incomplètement, pour l'arrivée du Comte d'Artois; enfin, en 1823, pour l'inauguration de la statue du roi René, en présence de la Duchesse d'Angoulême.

sait tourner; un autre jetait en l'air un chat enveloppé dans un morceau de toile, le recevait dans ses bras et le lançait encore. La reine de Saba dansait devant Salomon; les Trois Mages suivaient l'Étoile mystérieuse (1). Des groupes de danseurs aux couleurs variées tenaient à la main une baguette ornée de rubans. Les bâtonniers, élégamment habillés en soie, s'arrêtaient devant les reposoirs et y fesaient leurs exercices. D'autres jouaient du drapeau et de la lance avec une adresse étonnante. Le Prince d'Amour, l'Abbé de la Jeunesse et le Roi de la Basoche allaient saluant les dames, chacun suivi d'un brillant cortége de parens et d'amis. Tous les corps de métiers marchaient enseignes déployées. On y voyait aussi toutes les corporations religieuses, toutes les administrations publiques, le Recteur suivi des quatre Facultés, le Clergé séculier, la Cour Souveraine en robe rouge, précédée du premier huissier portant une masse richement décorée. Derrière le dais se trouvait la Mort, qui fesait aller sa faux à droite et à gauche en criant: *Hohoou*, *Hohoou* (2). C'était

(1) Il y avait une foule d'autres jeux qui amusaient la populace, entre autres le *Massacre des Innocens*. Ces innocens étaient de jeunes polissons appelés *Tirassouns* parce qu'ils se traînaient dans les ruisseaux. Les autres personnages étaient en général représentés par des hommes de la dernière classe du peuple, à l'exception du Prince d'Amour, de l'Abbé de la Jeunesse et du Roi de la Basoche.

(2) Grégoire, Explications des Cérémonies de la Fête-Dieu. — Massieu, Hist. de la Poésie Française, p. 582. — Millin, Voyage dans le Midi de la France, t. II, ch. LIV.

encore une moralité, car toutes les représentations de ce monde ont une même fin; et, quel que soit le drame de nos destinées, le dernier acte c'est toujours la mort.

Plusieurs cérémonies du même genre existaient en Provence avant le règne de René. A Marseille des enfans, dans l'accoutrement des diables, couraient en désordre devant la procession de la Fête-Dieu (1). Le même jour, dans la ville d'Apt, des jeunes gens habillés aux frais du public représentaient les Saints Mystères. A Salon les membres de la confrérie des paysans dite de *Dieu le Père* nommaient toutes les années, le jour de l'Ascension, un d'entre eux qui prenait le titre de *Rey de l'Ayssado*, Roi de la Pioche. Ce laboureur paraissait à la procession de la Fête-Dieu tenant une pioche en guise de sceptre, et précédé d'une troupe de pages portant chacun une épée nue. Une paysanne de son choix partageait avec lui les honneurs de la royauté, et avait pour composer sa Cour des dames d'honneur parées de bouquets. Au-devant d'eux marchaient à quelque distance les uns des autres un paysan qui fesait flotter un drapeau, un berger jouant du bâton, un tambour de guerre, enfin quatre danseurs suivis de plu-

(1) Ces diables furent supprimés à la fin du 17e siècle. Le bœuf qui figure aujourd'hui à cette procession n'y fut introduit que vers le milieu du même siècle.

sieurs tambourins (1). A Pertuis on fesait la fête de la Belle Étoile pour honorer l'astre mystérieux qui guida les Mages de l'Orient vers le berceau du Sublime Fils de Marie. En 1433 les Arlésiens retinrent pendant un an les mimes ou ménétriers qu'on leur avait envoyés pour relever la pompe des processions. Les Tarasconais, dans la fête de la *Tarasque*, témoignaient, comme ils témoignent encore, leur reconnaissance envers Sainte Marthe, patrone de leur cité (2). Tous ces jeux, toutes ces cérémonies, sont des pages vivantes de l'histoire du Moyen-Age. Le présent s'enchaîne toujours au passé dans les sociétés humaines, et les siècles en s'écoulant transmettent aux siècles futurs des institutions mutilées, faibles débris d'un grand naufrage que l'on dirait jetés sur une terre étrangère pour y braver l'injurieuse loi du temps dévorateur. Mais ces débris des anciens jours, privés de vie et de puissance, n'excitent que la curiosité quand ils échappent à la moquerie, parce qu'ils se trouvent placés au milieu d'une société nouvelle qui puise ailleurs ses émotions et cherche d'autres plaisirs. Tels sont ces monumens antiques qui peuvent un instant charmer les yeux, mais qui ont

(1) Statistique des Bouches-du-Rhône, t. III.

(2) D'après une tradition populaire, Sainte Marthe enchaîna la *Tarasque*, monstre amphibie sur lequel on raconte des fables ridicules.

perdu le privilége de parler aux cœurs, parce qu'ils peignent des mœurs effacées, des usages perdus et des croyances éteintes.

ÉTAT DES JUIFS.

Le sort des Juifs en Provence ne s'était pas amélioré au quinzième siècle. Le peuple les accablait toujours de sa haine et de son mépris, et des réglemens de police les obligeaient de porter publiquement des marques humiliantes. Les seigneurs et les évêques les mettaient également à contribution. Les Juifs d'Arles payaient un impôt à la maison des Porcellets (1). Ceux d'Aix étaient forcés de fournir à l'archevêque plusieurs livres du meilleur poivre. Les Israélites de Marseille devaient offrir tous les ans deux lamproies à l'évêque. Ils payaient aussi annuellement une certaine somme au prieur de Saint-Martin, et on les obligeait les dimanches et les fêtes de députer un des leurs à la cathédrale pour y entendre le sermon : idée facétieuse qui avait passé par la tête de nos ancêtres. Les Juifs ne pouvaient s'embarquer plus de quatre à la fois sur un vaisseau marseillais (2). On leur défendait de travailler en public les jours où le

(1) En 1484, des paysans, venus à Arles pour la moisson, y détruisirent la synagogue de fond en comble.

(2) Statuts de Marseille, liv. IV, ch. XXII.

travail est défendu par la religion catholique (1), et on ne leur permettait d'aller aux bains que le vendredi (2).

Les Juifs établis en Provence continuaient de se livrer à l'exercice de la médecine. Charles II leur avait défendu de tenir aucun Chrétien à leur service; il voulut qu'ils fussent incapables d'occuper aucune charge (3), mais René leur permit de remplir l'emploi de procureur fiscal dans les domaines seigneuriaux. Il avait honoré de sa confiance un Israélite qui était tout à la fois son médecin et son astrologue, car les rêveries de l'astrologie se mêlaient encore à l'étude des sciences médicales. Cet homme, que le bon prince fit baptiser sous le nom de *Nostra Dona*, de Notre Dame, jouissait du plus grand crédit à Aix et fut le bisaïeul de l'historien César Nostradamus. Au reste, les Juifs s'adonnaient au trafic avec plus d'ardeur que jamais, et le lucre calmait chez eux les souffrances de la dignité blessée.

AGRICULTURE.

La famille de Boson avait provoqué la renaissance de l'agriculture en fesant des concessions

(1) Statuts de Marseille, liv. v, ch. viii.

(2) *Id.* ch. xiii.

(3) Ruffi, Hist. des Comtes de Provence, p. 234.

d'une grande partie des domaines de la Couronne, et en favorisant l'aliénation des biens seigneuriaux et la division des propriétés. De leur côté les évêques de Marseille, les abbés de Saint-Victor et les moines de Mont-Majour rendirent de grands services à l'agriculture en mettant en valeur des terres considérables qu'ils donnaient à bail ou qu'ils fesaient administrer par des intendans. Ils desséchèrent des terrains inondés, ouvrirent des canaux d'arrosage, établirent des moulins, bâtirent des fermes, étendirent les prairies et les jardinages, multiplièrent les bestiaux.

Les princes de la maison de Barcelone se firent une gloire d'encourager les cultivateurs. Plusieurs espèces de raisins noirs et de figues furent apportées de Catalogne et acclimatées en Provence. On doit à Alfonse Ier la fondation d'un haras aux environs de Château-Renard, et l'introduction des taureaux et des chevaux dans la Camargue.

A Arles la grande culture fut la base de la prospérité publique, et cette ville sembla dès-lors destinée à devenir le centre de vastes intérêts agricoles. En général, dans cette renaissance de l'agriculture, les contrées le plus tôt et le mieux cultivées furent la vallée de l'Huveaune, la Camargue, la pente méridionale des Alpines, Salon, Tarascon, Saint-Remi, et la région comprise entre la Durance et le Rhône. Aix et le reste de la Provence firent des progrès plus lents.

Raymond-Bérenger IV, le dernier des comtes de Barcelone, donna un nouvel essor à l'agriculture, première nourrice des hommes et source toujours féconde de leurs véritables richesses. Il affranchit de toute imposition le sel destiné aux troupeaux, fit ouvrir de nouvelles routes, dessécher des marais, défricher plusieurs terrains incultes. C'est sous son règne que les belles plaines situées entre la Durance et le Rhône commencèrent à sortir du sein des eaux au moyen de fossés d'écoulement. On lui attribue aussi l'amélioration des bêtes à laine par le croisement des béliers qu'il fit venir de Catalogne avec les brebis du territoire d'Arles, qui étaient fort dégénérées.

L'agriculture provençale dut aux Croisades des obligations particulières. Un grand nombre de méthodes utiles et de végétaux productifs furent apportés de l'Orient. Parmi ces végétaux on peut citer le citronnier et le pin d'Alep. Le citronnier fut naturalisé par les Croisés en Sicile et en Italie vers la fin du onzième siècle et au commencement du douzième. Il était déjà arrivé à Hyères et dans plusieurs autres parties de la côte. Le pin d'Alep fut apporté à Marseille, et il s'y multiplia tellement qu'il finit par exister seul sur des montagnes calcaires où croissaient auparavant le mélèze et le pin sauvage (1). A dater de la même époque on reprit

(1) Parmi les plantes utiles qui vinrent du Levant à la suite des Croisades, on cite diverses espèces de cucurbitacées, l'artichaut, quelques navets, le safran, etc.

l'usage de la greffe pour améliorer et varier les fruits.

Les princes des deux maisons d'Anjou, si malheureusement entraînés par les guerres d'Italie, n'eurent pas le loisir de s'occuper de l'agriculture. Cependant un mouvement favorable était déjà donné, et l'intérieur de la Provence produisit d'abondantes récoltes de grains, à tel point que les États du pays, convoqués à Aix au mois de mai 1429, prièrent Louis III de lever la défense d'exporter le blé, attendu qu'on en récoltait au-delà de la consommation et qu'il était tombé à trop bas prix. Cette demande fut accueillie.

Entre tous les comtes de Provence René a toujours une place à part. Ce bon prince ne négligea rien pour favoriser l'agriculture. Parmi ses entreprises il faut citer les premiers travaux pour le desséchement des marais d'Aubagne, la réparation et le prolongement des canaux d'arrosage dérivés de l'Huveaune, la mise en culture du bassin de Gardane, les travaux que réclamaient les territoires de Tarascon et d'Arles, les routes à travers la Crau, et une multitude d'autres ouvrages touchant la fécondité du sol et l'assainissement du pays. Nous lui devons aussi les premiers arrêtés pour la conservation et l'aménagement des bois. Il excita le zèle des cultivateurs qui se livraient à la préparation des raisins secs, et il leur donna lui-même l'exemple à sa campagne de Gardane. En

1440 il publia des réglemens pour les fossés d'arrosage. Deux ans après il exempta de toute espèce de péages et de tributs les troupeaux qui venaient hiverner dans la Basse Provence. Enfin en 1472 il accorda des primes aux meilleures laines et des encouragemens aux ouvriers en drap (1).

COMMERCE ET INDUSTRIE.

La cessation des Croisades et la chute des colonies chrétiennes en Orient portèrent un rude coup à la prospérité commerciale de Marseille. Cette ville ne trouva qu'un faible dédommagement dans le commerce qu'elle put faire en Sicile et à Naples, car ce commerce, assez borné, était troublé sans cesse par les flottes puissantes des rois d'Aragon, ennemis jurés des comtes de Provence. D'ailleurs le commerce maritime de Marseille avait vu s'élever des concurrens heureux contre lesquels toute lutte était impossible. Et en effet que pouvait cette ville contre Venise? Au quatorzième siècle la République Vénitienne avait un crédit immense, un pouvoir extraordinaire. Elle tenait dans ses mains presque tout le commerce des côtes de la Romanie. Candie et Négrepont lui appartenaient. Une partie de la Grèce et de l'Archipel fléchissait sous ses armes victorieuses. Elle dominait à l'embou-

(1) Statistique des Bouches-du-Rhône, t. III.

chure des fleuves de l'Adriatique. Sa formidable marine, sillonnant en tout sens la Méditerranée, fréquentait aussi les ports de la Flandre et de l'Angleterre (1). Son immense entrepôt engloutissait les trésors des autres nations, et sa banque, fondée, dit-on, dès le douzième siècle, facilitait par ses billets toutes les affaires commerciales du monde (2). Gênes, qui avait devancé Venise dans ses établissemens au Levant et qui partageait avec elle l'important commerce de la mer Noire, n'atteignit jamais au même degré de splendeur, et finit même par succomber aux coups portés par sa rivale. Néanmoins, dans sa décadence, elle l'emportait encore sur Marseille, qui se voyait aussi éclipsée par Florence, par Pise et par Barcelone. On vit cette dernière, riche de toutes les institutions d'une cité du premier ordre, déployer au moyen-âge une puissance maritime, un esprit commercial et industriel, qui portèrent au loin la gloire catalane (3).

La seconde maison d'Anjou se fit aimer en Provence; cependant on cite d'elle peu de dispositions favorables au commerce. Les soucis d'une guerre ruineuse agitèrent constamment son règne. René

(1) Marin, *Storia del Commercio de Veneziani*, t. IV à VI. — Daru, Hist. de Venise, 3e édit., t. III, liv. IX.

(2) Depping, Hist. du Commerce entre le Levant et l'Europe, etc., t. I, ch. III.

(3) *Id.* ch. III et IV.

s'efforça en vain de ranimer en Provence les affaires commerciales. Il fit un traité avec la ville de Bonne sur la côte d'Afrique pour assurer la liberté de la navigation. Il accorda en 1472 un sauf-conduit à toutes les nations chrétiennes ou infidèles qui viendraient négocier à Marseille. Dans le préambule de cet édit il déclare que les Marseillais sont déchus de leur florissant état moins par leur faute que par les caprices de la fortune (1). Il avait certes bien raison. Les Marseillais n'avaient rien négligé pour rendre la vie à leur commerce, et les nobles s'y livraient eux-mêmes sans déroger, tandis que la même industrie exercée en France eût sottement laissé sur leur nom une tache indélébile. La famille de Candole, qui possédait en Provence onze fiefs considérables, s'était enrichie à Marseille par le négoce, comme les Médicis à Florence. La maison de Montolieu, qui remontait aux premiers temps de la chevalerie, donnait à sa fortune la même origine (2).

Marseille laissait entrer, moyennant des droits modiques, la draperie de France, la toilerie de Bourgogne, les maroquins, les savons, les ouvrages en fer, et d'autres produits des fabriques étran-

(1) De Villeneuve, Hist. de René d'Anjou, t. III.

(2) Fauris de Saint-Vincent, Mémoire sur l'état du Commerce en Provence, dans le moyen-âge. — Marchetti, Discours sur le Négoce des Gentilshommes de la ville de Marseille.

gères. Elle continuait aussi d'importer son sucre du Levant. On en fesait en Provence une grande consommation au quinzième siècle. René, lors du tournois donné à Tarascon, distribua aux dames du vin et des confitures faites avec des épices et du sucre. Ce prince essaya de naturaliser à Hyères la culture des cannes; mais elle n'y réussit pas à cause du mistral (1).

Le commerce des cuirs et des peaux préparées était toujours cultivé à Marseille. Le corps des tanneurs avait acquis des richesses. Ils firent dériver proche de Marseille les eaux de l'Huveaune, d'abord pour leurs fabriques, ensuite pour l'utilité commune. La ville les aida dans cette entreprise, mais les premières dépenses restèrent à leur charge (2).

Marseille possédait des magasins de verreries à l'usage des provinces voisines. On en transportait une grande quantité en Espagne et une quantité moins grande dans les Échelles du Levant. René établit des fabriques de verres à deux lieues d'Apt, près de l'abbaye de Valsainte et du village de Gault. Il accorda des priviléges aux verriers qu'il avait fait venir du Haut-Dauphiné, les affranchit de toutes impositions, et se plaisait quelquefois à les voir travailler. De bons peintres, occupés à orner

(1) Pierre de Quiqueran, *de Laudibus Provinciæ.*

(2) Fauris, ouv. cité.

les vitraux de couleurs vives et variées, perfectionnèrent cet art, déjà pratiqué en Provence dès le onzième siècle (1).

Il y avait annuellement à Fréjus une foire renommée, qui pourtant ne pouvait pas rivaliser avec celle de Beaucaire. Montpellier aussi en tenait une où les marchands venaient en foule. Cette ville possédait les comptoirs du fameux Jacques Cœur, le plus riche négociant de la France au moyen-âge. Il avait fait construire à Montpellier la Bourse du Commerce. Dix à douze galères lui appartenaient, et ce fut sur sa marine particulière qu'une ambassade française s'embarqua pour l'Italie en 1446. Les productions indigènes du Languedoc étaient à peu près les mêmes que celles de la Provence. Mais le Languedoc avait de plus une industrie importante qui l'enrichissait. On y fabriquait des draps fins de toutes les teintes. On les embarquait au port de Cette, et les Catalans, les Vénitiens et les Génois les transportaient dans les diverses contrées de l'Europe, dans le Levant et surtout à Constantinople. La laine venait en partie de la Barbarie. La Provence en produisait d'une très-bonne qualité. Il y avait des fabriques de draps à Marseille, à Arles et à Grasse. Ces draps, bien que

(1) Dans le quinzième siècle et dans le seizième, quelques Marseillais, entre autres le dominicain Guillaume, obtinrent des succès dans l'art de peindre sur verre. Guillaume embellit les principales églises d'Italie et de Provence.

grossiers, étaient pourtant recherchés par les étrangers, notamment par les Génois. On empêcha ces derniers de charger de draps leurs navires sur les côtes de Provence quand il y avait des vaisseaux marseillais et d'autres bâtimens provençaux prêts à charger (1).

L'usage des lettres de change était général en Provence dès le treizième siècle. Les italiens avaient des facteurs et des comptoirs à Avignon, où depuis la translation de la Cour de Rome s'étaient en outre établis plusieurs banquiers de Florence et d'autres parties de la péninsule italique. Un statut d'Avignon fait foi de la brutale avidité des marchands qui se disputaient les acheteurs, et il paraît que la même âpreté au gain régnait partout en Provence. Ce statut bien curieux porte que le marchand ou son commis qui osera courir sur l'acheteur et étendre la main sur lui pour l'entraîner dans sa boutique ou devant son établi, sera puni d'une amende dont l'accusateur aura la moitié (2).

La réunion de la Provence à la couronne en 1481 améliora rapidement son commerce et son industrie au préjudice du Languedoc, jusque-là favorisé par tous les rois de France. Quelque fertile que fût cette province, la disette l'affligea souvent,

(1) Depping, ouv. cité, t. I, ch. VI.
(2) *Stat. Avenion. lib.* IV, *rub.* I, p. 252.

à cause de la mauvaise culture des terres et du peu de sûreté qui régnait dans les campagnes. Cette, Aigues-Mortes, Narbonne, Montpellier et Toulouse déchurent de leur bonheur. Marseille devint bientôt le principal port des côtes du royaume sur la Méditerranée (1), et le mouvement commercial du midi de la France se concentra dans son sein, qui ne pouvait pas perdre le germe de sa fécondité et de sa puissance. Ce germe précieux n'avait besoin que d'une circonstance favorable pour se développer à l'éclat du soleil, et le pavillon Marseillais, sous la protection de la monarchie française, flotta encore avec honneur, avec indépendance.

MONNAIES (2).

Les monnaies des rois de France de la première et de la seconde race eurent cours en Provence. Ces princes, depuis Clotaire I[er] jusqu'à Louis-le-Bègue inclusivement, en firent battre à Arles, Avignon et Marseille.

Charles-le-Chauve, par une ordonnance de 854, fixa au nombre de neuf les villes où il voulait qu'à l'avenir on battît monnaie. On ne trouve dans ce

(1) Toulon n'était encore qu'un gros bourg sans importance.

(2) Le savant mémoire manuscrit de Fauris-Saint-Vincent (Bibliot. publique de Marseille) m'a principalement servi de guide dans cette esquisse rapide.

nombre aucune ville provençale, mais il est vraisemblable que Charles dérogea bientôt à cette fixation (1).

La figure du denier d'argent de Boson est à peu près de la même fabrique que les monnaies de Charles-le-Chauve. Il ne nous reste aucune monnaie des souverains de Provence, depuis Boson jusqu'à Alfonse I[er], qui ait été frappée dans ce pays.

Les conquêtes de Charlemagne avaient rendu l'argent très-commun en France. Les malheurs que le royaume éprouva sous les successeurs de ce monarque, et surtout les dévastations des Normands, l'épuisèrent bientôt, de sorte que dans les siècles suivans rien n'était plus rare que les métaux précieux. On y contractait par échange comme aux premiers âges du monde.

Une charte de 1034 (2) mentionne plusieurs marchés de cette espèce, au sujet de la dotation de l'église du bourg de Saint-Zacharie. Il y est dit que les prêtres de cette église avaient acquis, moyennant un cheval, la troisième partie d'un moulin situé sur l'Huveaune. Ils avaient aussi acheté

(1) Leblanc, en son Traité des Monnaies de France, p. 122, mentionne une monnaie de Charles-le-Chauve, frappée à Arles. Sous le règne de Louis-le-Bègue on continua de battre monnaie dans cette ville.

(2) Belsunce, Hist. des Évêques de Marseille, t. 1.

un *Condamine*, c'est-à-dire un champ franc de toute redevance (1), moyennant un cheval, un bœuf et deux cochons. Les plus riches seigneurs ne contractaient pas différemment.

Rien ne prouve plus la rareté de l'argent pendant les onzième et douzième siècles, qu'une charte conservée dans les archives du chapitre de Marseille. C'est un acte d'acquisition de la moitié d'une vallée aux portes de la ville, fait par ce chapitre, en 1118, pour le prix de soixante-dix sols melgoriens (2), qui ne fesaient pas un marc et demi d'argent.

Les chartes du onzième siècle font mention des monnaies de l'empereur Othon-le-Grand, comme étant à peu près les seules qui eussent cours en Provence (3).

Plusieurs siècles s'écoulèrent sans qu'on frappât aucune monnaie dans ce pays; on se servit, pendant tout ce temps, des monnaies des provinces voisines, et surtout des deniers melgoriens et des raimondins.

La monnaie melgorienne fut ainsi appelée des comtes de Melgueil qui la fesaient battre dans un château de ce nom en Languedoc. Le titre en a beaucoup varié, parce qu'il n'était réglé que par l'intérêt et le caprice.

(1) Glossaire de Ducange, *verbo Condamina.*

(2) Belsunce, *Ibid.*

(3) Histoire manuscrite de l'abbaye de Mont-Majour.

Les deniers raimondins ont été frappés au coin des comtes de Toulouse, qui possédaient le Comté-Venaissin sous le titre de Marquisat de Provence.

Guillaume-le-Jeune, dernier comte de Forcalquier, mort en 1209, fit frapper des espèces qui prirent son nom. Au commencement du quatorzième siècle, on se servait encore des deniers guillelmins dans le comté de Forcalquier, ainsi que le prouve un acte d'hommage prêté, l'an 1310, à l'évêque d'Apt.

L'empereur Conrad III, en donnant à Raimond-des-Baux l'investiture de la Provence, lui donna aussi le droit de battre monnaie; mais il paraît que Raimond-des-Baux ne fit aucun usage de cette concession.

C'est sous Alfonse Ier qu'on commence à voir de la monnaie au coin des souverains-comtes de Provence. Les deniers royaux couronnés sont les premières espèces qu'ils ont fait frapper. La plus ancienne charte où il en est fait mention est un acte de l'an 1184, par lequel Hunno, neveu du roi Alfonse, vendit pour deux ans aux recteurs de la confrérie du Saint-Esprit à Marseille, et moyennant la somme de dix mille sols royaux, les cavalcades que cette ville devait au comte de Provence.

Il y a aussi des oboles d'Alfonse Ier. Ces pièces portent l'empreinte de la barbarie.

Il paraît, par une charte de Gui de Fos, archevêque d'Aix, que soixante sols royaux couronnés

valaient un marc d'argent en 1196. L'acte de vente du lieu de Château-Gombert, fait en 1201, par Lambert d'Aubagne, à Raymond de Peyroles, prévôt de l'église de Marseille, porte que le prix fut de cinq cents sols royaux couronnés, dont cinquante-huit valaient un marc d'argent fin (1). Dans l'acte de vente de la terre de Julians, en 1214, les sols royaux sont évalués à soixante sols le marc (2)

Les deniers royaux frappés sous le règne d'Alfonse I[er] continuèrent d'avoir cours sous les Raymonds-Bérengers, au coin desquels on n'en frappa point. La valeur de ces espèces eut des variations fréquentes.

Il est certain qu'on n'a frappé aucune monnaie d'or en Provence sous le règne de la maison de Barcelone.

La plus ancienne charte connue où il est fait mention d'espèces d'or est l'acte de fondation de l'église collégiale de Barjols par Rajambaud, abbé de Saint-Victor, en l'année 1061.

Dès le commencement du treizième siècle l'or et l'argent devinrent un peu plus communs, et l'on trouve des ventes faites en Provence moyennant des sommes considérables. En 1211 Hugues de Cavaillon vendit à l'archevêque d'Aix la terre de Peyroles pour le prix de trente-six mille sols

(1) Archives de l'Église de Marseille.

(2) Archives de l'abbaye Saint-Victor.

royaux couronnés (1). En 1216 l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem acheta des directes dans la ville et le territoire de Manosque pour la somme de deux mille oboles d'or et de cinq mille sols guillelmins (2), seules espèces qui fussent connues en Provence dans les onzième et douzième siècles. Ce ne fut que vers le milieu du treizième qu'on commença à y connaître les florins.

Les chapitres de paix accordèrent aux Marseillais, en 1257, le droit de régler la fabrication des monnaies comme ils le jugeraient à propos, et il fut convenu que les espèces ne changeraient jamais de valeur. Seulement, par l'article 20 de ce traité fameux, Charles Ier se réserva douze deniers menus *marseillez* par marc pour toute la monnaie qu'on fabriquerait à Marseille, tant en gros qu'en menus marseillez, et en espèces appelées *moneta milliarensium*, qui étaient peut-être des oboles (3).

(1) Archives de l'Église d'Aix.

(2) Histoire manusc. du grand prieuré de Saint-Gilles.

(3) Aucune charte n'évalue les gros marseillez. Ils étaient vraisemblablement moins communs que les menus.

Les gros marseillez sont d'argent fin et pesent 32 grains.

Le plus grand nombre de menus marseillez qui nous restent ont été frappés sous le règne de Charles Ier.

Les menus marseillez furent beaucoup en usage pendant le 13e siècle. Ils étaient de la valeur du denier royal couronné et pesaient 16 grains. Les oboles pesaient 6 grains. Vingt sols marseillez fesaient la livre royale. Il paraît par une charte de 1228 que trois

Dans les statuts municipaux de la ville d'Arles il n'est parlé d'aucune autre monnaie que des livres, sols et deniers raimondins. L'art. 25 donne à l'archevêque et aux consuls le droit de régler le cours des espèces, et il est défendu d'en introduire sans leur permission, à peine d'une amende de cent livres raimondines. L'art. 115 prohibe dans les villages et châteaux de la dépendance d'Arles la circulation des monnaies qui n'avaient pas cours en ville.

Il paraît que la monnaie raimondine avait été successivement affaiblie d'un quart depuis 1239 jusqu'en 1247, et d'un tiers depuis 1247 jusqu'en 1253. Le prix de la monnaie tournois n'avait pas varié pendant tout ce temps. On taillait 58 tournois au marc d'argent.

Les archevêques d'Arles ont aussi fait battre monnaie à leur coin particulier, en vertu des concessions du roi Boson, de son fils Louis-l'Aveugle, de l'empereur Conrad II, de Frédéric I, du pape Anastase IV, de Frédéric II (1); et ils conservèrent ce droit plus long-temps qu'aucun des autres évêques de France, car ils en étaient encore en possession vers le milieu du seizième siècle. La fabri-

livres marseillaises valaient une once d'or. Dans le même temps trois livres royales avaient la même valeur. Par une convention passée en 1269 entre Charles I[er] et les habitans de Marseille, quatorze deniers marseillais sont évalués à douze deniers tournois.

(1) *Gallia Christiana*, t. 1. — Saxi, *Pontif. Arelat.*, p. 187 et 226.

cation de leur monnaie était établie à Mondragon, et ils y avaient des officiers, comme on le voit par plusieurs monumens.

En l'année 1365, l'empereur Charles IV permit à l'archevêque d'Avignon de fabriquer des monnaies d'or, d'argent et de cuivre à Noves et à Barbentane; mais il paraît que les chefs de l'église avignonaise n'usèrent pas de cette faculté. Les archevêques d'Embrun, investis du même droit par un diplome de Conrad II, en 1147, n'en firent que très-peu d'usage, et leurs espèces sont fort rares. Les monnaies des évêques de Valence étaient au contraire très-répandues en Provence. Il en est fait mention dans plusieurs actes du douzième siècle et du treizième (1). Le droit de battre monnaie avait été accordé par l'empereur Frédéric Ier à Eudes de Chaponai, évêque de Valence, dans une charte de l'an 1157.

D'après les principes du droit public observé à cette époque, les monnaies des seigneurs particuliers ne devaient avoir cours que dans leurs fiefs. Quant à celles des évêques, elles avaient quelquefois cours dans tout leur diocèse.

(1) Notamment dans un acte de vente de l'an 1193, par lequel Raynier de Thoard, ancien prévôt de l'Église de Digne, vendit à Guillaume de Turries, abbé de Boscodun, et à ses moines, une terre située dans le territoire des Mées, moyennant la somme de 1500 sols valentinois.

L'historien de la maison de Simiane (1) et un autre auteur (2) parlent d'une transaction passée en 1252 entre la communauté d'Apt, Guirand et Bertrand Raybaud de Simiane, par laquelle il conste que ces deux seigneurs possédaient le droit de battre des espèces dans cette communauté, et d'y connaître du crime de fausse monnaie. Mais il est vraisemblable que la maison de Simiane n'a jamais fait usage de ce droit dont il ne reste aucun vestige.

La vicomtesse Agnès de Cadenet, veuve de Bertrand, dans un acte d'hommage rendu en 1245 à Béatrix, femme de Charles Ier, *confessa et reconnut avoir pouvoir et droit souverain de faire battre monnaie d'or et d'argent dans toute sa vicomté, et sur tous ses hommes et sujets* (3). Il n'y a pas plus de trace des monnaies des vicomtes de Cadenet que de celles de la maison de Simiane.

On peut dire la même chose de la concession que l'empereur Charles IV fit en 1346 à Gaucher Adhémar, vicomte de Grignan.

Sur la fin du treizième siècle et dans les premières années du quatorzième, sous le règne de Charles II, comte de Provence, on frappait à Saint-Remy des pièces de monnaie qui avaient

(1) Columby, liv. II, p. 592.
(2) L'abbé Robert, État de Provence, t. III, p. 88.
(3) César Nostradamus, p. 219.

cours dans les provinces voisines. Philippe-le-Bel, roi de France, voulant proscrire les espèces étrangères, ordonna au sénéchal de Beaucaire de saisir toutes les monnaies fabriquées à Saint-Remy, qu'on avait introduites dans les sénéchaussées de Beaucaire et de Nîmes (1).

Charles II fit des réglemens touchant la fabrication des espèces ; il n'imita pas les excès monstrueux auxquels se livrèrent à ce sujet Philippe-le-Bel et Edouard roi d'Angleterre, qui vivaient en même temps que lui. Sous son règne, les monnaies souffrirent peu d'altération, soit à Naples, soit en Provence. C'est un éloge qu'il partage avec tous les autres souverains-comtes. Quelle que fût l'urgence de leurs besoins, à l'occasion des malheureuses guerres d'Italie, ils n'eurent jamais recours à l'altération des monnaies pour se procurer des ressources passagères qui tournent toujours au grand dommage des peuples.

Le revenu modique dont jouissaient les comtes de Provence n'avait pu leur suffire, et ils s'étaient vus obligés de contracter des dettes considérables qu'ils ne purent jamais acquitter. Ce fut des papes qu'ils reçurent les plus grands secours. On lit dans Baluze que Clément V fit remise à Charles II et à Robert de la somme de 366,000 onces d'or que ces princes lui devaient pour les emprunts qu'ils

(1) Menard, Hist. de Nîmes, t. 1, p. 421.

avaient faits de ses prédécesseurs. Dans ce siècle où l'argent était si rare, la cour de Rome attirait à elle des sommes immenses de toutes les parties de la chrétienté.

Sous le règne de Jeanne Ire on continuait de fabriquer des espèces à Saint-Remy (1). Plus tard, c'est-à-dire au quinzième siècle, il y avait deux hôtels de monnaie en Provence; l'un était à Aix, l'autre à Tarascon.

Vers la fin de ce quinzième siècle, peu avant la découverte de l'Amérique, les métaux précieux étaient encore très-rares; et comme le prix de l'usure s'élève toujours en raison directe de la rareté du numéraire en circulation (2), l'intérêt de l'argent parvint à un taux énorme; il était souvent au vingt pour cent, et dans aucun état de l'Europe on ne le trouvait au-dessous de dix ou de douze (3).

Les variations rapides dans la valeur des objets de nécessité première engageaient les riches à conserver une quantité plus ou moins grande d'espèces métalliques. D'un autre côté les avanies et les spoliations auxquelles les juifs étaient sans cesse exposés, les obligeaient de cacher leurs trésors. La masse de la population se servait de monnaies

(1) Nostradamus, p. 427.

(2) Montesquieu, Esprit des Lois, t. II, liv. XXII, ch. V et suiv.

(3) Au quinzième siècle, avec la même quantité d'or on achetait six fois plus que de nos jours de toute espèce de denrées.

de cuivre, ou soldait ses engagemens en denrées et en travail manuel. Les bijoux, la vaisselle et les ornemens de prix ne pouvaient exister que chez les princes et dans les églises. On les fabriquait en Italie, et les Lombards qui se livraient à une industrie lucrative, avaient dans leurs mains la plus grande partie des métaux précieux. Après l'Italie, les pays les plus riches étaient la Flandre et les villes anséatiques.

Plusieurs années s'écoulèrent après la réunion de la Provence à la couronne sans que l'on fabriquât des espèces au coin des rois de France. Il paraît que l'on n'en battit que sous le règne de François Ier.

CHAPITRE XX.

1481-1537.

Le Roi de France est généralement reconnu en Provence comme Comte-Souverain. — Administration de Palamède de Forbin. — Sa disgrace. — Les États-Généraux confirment la réunion de la Provence à la Monarchie Française. — Charles VIII, successeur de Louis XI, accepte aux conditions fixées par cette assemblée. — Troubles à Marseille. — Nouveau réglement municipal. — Charles VIII et Louis XII font la guerre en Italie pour y faire valoir les droits des anciens Comtes de Provence. — Établissement du Parlement d'Aix. — Pouvoir de cette compagnie. — Ses différends avec la Cour de Rome. — François I[er] en Provence. — Revers des Français en Italie. — La Provence est envahie par le connétable Charles de Bourbon à la tête d'une armée impériale. — Belle défense des Provençaux. — Siége de Marseille. — Courage et patriotisme des habitans de cette ville. — Le Connétable est obligé de lever le siége. — On le poursuit dans sa retraite. — Le duc d'Orléans, second fils de François I[er], célèbre à Marseille son mariage avec Catherine de Médicis. — Amélioration de la justice. — Nouvelle guerre entre l'Empire et la France. — La Provence, de nouveau menacée, est mise dans un bon état de défense. — Nouvelles preuves de patriotisme. — Charles-Quint et le duc de Savoie passent le Var. — Leur entrée à Aix. — Ils sont forcés d'évacuer le pays. — Malheureux état de la Provence.

Louis XI régnait en France depuis vingt ans lorsque le testament de Charles du Maine, dernier comte de Provence, le fit parvenir, en 1481, à la

souveraineté de ce pays. Il en confia l'administration à Palamède de Forbin, qui l'avait si bien servi dans ses projets ambitieux. Ce seigneur, investi de la confiance du monarque, fut récompensé selon ses œuvres. Il exerça en Provence, en qualité de gouverneur et de lieutenant-général, des pouvoirs étendus, semblables à ceux d'un vice-roi. Il reçut aussi en don la vicomté des Martigues (1).

Palamède confirma les priviléges municipaux d'Arles et de Marseille, et ces villes se déclarèrent ouvertement pour le roi de France. Il n'en fut pas ainsi de quelques gentilshommes qui embrassèrent le parti du duc de Lorraine, petit-fils de René, lequel réclamait, comme un légitime héritage, la souveraineté du comté de Provence aliéné à son préjudice. Ses raisons pouvaient être bonnes, mais il n'y avait pas de tribunal pour les apprécier. C'était là un de ces différends qui ne se vident que par les armes, et le prince de Lorraine était trop faible pour soutenir la lutte avec quelque avantage. Son parti, après quelques démonstrations stériles, put se convaincre de son impuissance et n'osa pas remuer.

Pendant que Palamède consacrait tous ses soins au gouvernement du pays, l'intrigue, l'envie, les mauvaises passions conspirèrent pour le perdre. On l'accusa de vouloir usurper la souveraine puissance,

(1) Cette vicomté avait été érigée par René.

et il se vit obligé d'aller se justifier auprès de Louis XI, après avoir laissé l'administration du comté à son gendre Raymond de Glandevès, grand sénéchal. Le roi de France reconnut l'innocence de Palamède de Forbin et lui rendit toutes ses dignités. Cependant les ennemis de ce seigneur provençal ne se découragèrent pas, et Louis XI, donnant un libre cours à ses soupçons injustes, le suspendit de ses fonctions jusqu'à ce qu'il se fût justifié. En même temps il envoya en Provence Jean de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, pour faire une enquête sur la conduite de Palamède. En cette circonstance le conseil municipal de Marseille donna à l'accusé des marques éclatantes d'intérêt et de sympathie. Les informations prises par Baudricourt tournèrent à la honte des calomniateurs, et Palamède de Forbin fut rétabli dans son gouvernement.

Sur ces entrefaites, les états-généraux de Provence s'assemblèrent extraordinairement à Toulon. Louis XI avait fait annoncer à l'archevêque d'Aix le prochain mariage du Dauphin avec Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne. Selon le désir du monarque, l'assemblée des états nomma des députés pour assister à la cérémonie des noces que l'on devait célébrer à Amboise. Les députés choisis au nom de la province furent d'Entrevènes, de Beines et de Sénas. Les Terres Adjacentes eurent pour repré-

sentans l'assesseur Jacques de Candole, élu par le conseil municipal de Marseille, l'avocat Louis de Coreïs et Rainaud, nommés par la ville d'Arles (1). Les députés provençaux n'arrivèrent à Amboise que pour être témoins des derniers momens de Louis XI.

Ce prince mourut le 30 août 1483. Charles VIII, son fils et son successeur, à peine monté sur le trône, destitua Palamède de Forbin, mémorable victime de l'ingratitude royale. Il enveloppa même dans sa disgrace Raymond de Glandevès, son gendre, qui perdit la charge de grand sénéchal, donnée à Aimar de Poitiers, baron de Saint-Vallier. Il confia l'emploi de gouverneur à François de Luxembourg, qui eut aussi la vicomté des Martigues. « Toutefois, dit un ancien historien (2), « Palamède ne fut pas trop marry de ce nouveau « changement et de la privation de ces belles char-« ges; sachant fort bien que rien du monde n'est « permanent, et que la plus grande récompense « de l'homme de bien et vertueux, est sa propre « conscience et la satisfaction intérieure d'avoir « bien fait. »

Le roi de France n'avait pas encore rempli auprès de la nation provençale les formalités nécessaires pour consommer l'union du pays à la cou-

(1) Saxi, *Pontif. Arelat.* p. 371.
(2) Hon. Bouche, t. II, liv. X.

ronne, et le duc de Lorraine, toujours bercé d'un vain espoir, alla demander le comté aux états-généraux du royaume assemblés à Tours. On nomma trois commissaires chargés d'examiner la cause de ce prince dans le délai de quatre ans, et la cour lui donna par provision une pension annuelle de trente-six mille livres et une compagnie de cent lances entretenues (1). Le duc attendait en silence l'issue de cette affaire, lorsqu'une révolution nouvelle éclata dans le royaume de Naples. Le pape Innocent VIII et les barons napolitains s'étant brouillés avec Ferdinand I[er], successeur du grand Alfonse, se tournèrent vers la Cour de France, et celle-ci voulut bien consentir à ce que le prince de Lorraine fît l'expédition pour son propre compte. Mais à peine était-il arrivé à Lyon, qu'il apprit la nouvelle de la paix signée entre le Pape, la noblesse napolitaine et le roi Ferdinand. Alors, sans attendre le délai de quatre ans qu'on lui avait fixé, il renoua ses intelligences avec les seigneurs provençaux attachés à sa cause. Le parti lorrain leva ausitôt la tête. Il disposait de plusieurs communes, et le pays pouvait être en proie à toutes les horreurs de la guerre civile. En ce danger pressant, le parti français députa vers Charles VIII, Jean-Baptiste de Pontevès, baron de Cotignac, et Roolin Barthélemy de Sainte-Croix, pour hâter l'union légale et

(1) Mé zeray, t. VII, édit. d'Amsterdam.

définitive du comté de Provence à la monarchie française. Ces députés furent accueillis par le roi avec une extrême bienveillance, et ils retournèrent à Aix suivis des commissaires de la Cour de France, chargés de convoquer les états-généraux.

Cette assemblée se réunit dans la capitale du comté de Provence au mois de mars 1486. La faction du duc de Lorraine, maîtresse d'un grand nombre de suffrages dans les trois ordres, y souleva des orages, et l'on se sépara sans avoir rien résolu. Le parti français fut plus heureux dans une nouvelle assemblée tenue le mois d'août suivant. Les représentans de la nation provençale n'avaient jamais discuté des intérêts plus graves. On y délibéra à peu près unanimement « De se donner d'un « cœur franc au roi de France, et le supplier de « recevoir les provençaux en bons et fidèles sujets; « les laissant vivre dans leurs statuts, coutumes, « libertés et priviléges, avec assurance de n'être « jamais désunis et séparés de la couronne à laquelle « ils prétendaient d'être inséparablement attachés, « non comme un accessoire à son principal, mais « comme un principal à un autre principal; et ce « conformément à la dernière disposition de leur « dernier comte Charles du Maine (1). » Par lettres-patentes données à Compiègne le 24 octobre de la même année, en présence des ducs d'Orléans et

(1) Honoré Bouche, *ibid.*

de Bourbon, des comtes de Clermont, de Montpensier et de Vendôme, de l'archevêque de Bordeaux, de l'évêque de Périgueux, du seigneur de la Trimouille, du baron de Granville et de plusieurs autres grands dignitaires du royaume, Charles VIII accepta pour lui et ses successeurs l'offre des états de Provence, aux conditions fixées par cette assemblée nationale. Les trois ordres derechef réunis à Aix, au mois d'avril de l'année suivante 1487, supplièrent le roi de France de persévérer dans ses intentions, et déclarèrent, au milieu des plus vifs applaudissemens, *confirmer, ratifier et homologuer l'union* (1). Cet acte solennel, fait en toute liberté, selon les maximes fondamentales et les règles constitutionnelles du pays, fut le supplément indispensable du testament de Charles II. Cent cinq députés, à savoir, douze pour le clergé, soixante-sept pour les possesseurs de fiefs, et vingt-six pour le tiers-état, garantirent, par cette délibération célèbre, l'indépendance politique de la Provence. Dès ce moment les inquiétudes s'évanouirent, les agitations se calmèrent, les intérêts particuliers disparurent devant l'expression de la volonté nationale, et le parti lorrain, perdant tout son espoir, expira sans murmure.

Marseille cependant vit son sein déchiré par toutes les fureurs d'une horrible anarchie. Depuis

(1) Honoré Bouche, *Id.*

long-temps les principales familles se disputaient les charges municipales et entraînaient dans leurs querelles leurs cliens et leurs amis. Deux factions divisaient le conseil de ville. La majorité de l'assemblée subissait l'influence de Jacques de Candole et de Jacques Cépède. La minorité avait à sa tête le sage Adam de Vento, l'un des trois consuls, et Jean Ricaut, ennemi fougueux de la famille Candole. Au dehors le peuple prenait fait et cause pour l'une ou pour l'autre de ces factions acharnées; mais la minorité du conseil avait dans la cité une majorité évidente. Pour comble d'infortune, François de Luxembourg, gouverneur de Provence, et Aimar de Poitiers de Saint-Vallier, grand sénéchal, vinrent augmenter le désordre par la lutte de leur puissance rivale. En 1492, Aimar de Poitiers fit un réglement qui portait à soixante-douze le nombre des conseillers municipaux, fixé à quarante-huit depuis dix-sept ans par Jean de Cossa, gouverneur sous le roi Réné. Louis de Luxembourg, appuyé par la majorité du conseil et par le crédit de la famille Candole, cassa le décret du grand sénéchal, comme entaché d'un excès de pouvoir et comme nul pour cause d'incompétence. Il réduisit à trente-six le nombre des conseillers, et donna la charge de viguier de Marseille à Bertrand, seigneur d'Olioulles. De son côté Aimar de Poitiers pourvut de la même charge Jean Cottier, l'une de ses créatures. Le seigneur d'Olioulles vint s'instal-

ler à l'Hôtel de Ville. En même temps Jean Cottier, appuyé tout à la fois par la minorité du conseil et par la majorité populaire, fit son entrée à Marseille pour y exercer son emploi. Il y eut dès lors deux drapeaux ennemis, deux pouvoirs en présence; il y eut deux viguiers lançant l'un contre l'autre des arrêts de proscription, en se donnant le nom d'usurpateur. Les haines politiques s'envenimaient tous les jours davantage; l'orage s'annonçait menaçant et terrible. Le 20 avril 1493 les partisans du grand sénéchal et de son viguier Jean Cottier prirent les armes en tumulte, s'emparèrent de l'Hôtel de Ville et en chassèrent la majorité du conseil municipal qui siégeait sous la présidence du seigneur d'Olioulles. Aussitôt la populace en fureur, dirigée par l'implacable Jean Ricaut, pilla les maisons des membres de cette majorité proscrite, s'abandonna aux plus coupables excès, traîna dans les rues le seigneur d'Olioulles, Jacques de Candole, Jacques de Cépède, Jean Vivaux, les deux frères Montolieu, Jean de Bourgogne, lesquels furent accablés de coups, puis jetés dans la tour Saint-Jean. Charles Cassin crut trouver un asile assuré dans l'église de la Major; mais ce malheureux, livré à Ricaut par un infame prêtre, perdit la vie au milieu des souffrances.

Marseille présentait un spectacle désolant; on y voyait les passions déchaînées, les lois méconnues, les crimes impunis, et la multitude sans frein. C'é-

tait un peu la faute de Charles VIII qui avait négligé de renfermer dans des limites invariables, dans des attributions précises, les pouvoirs du gouverneur et du grand sénéchal. Ce prince, voulant porter un remède efficace aux maux d'une ville infortunée, sacrifia au bien public ses affections particulières en destituant Louis de Luxembourg et Aimar de Poitiers, et en nommant à leur place le marquis de Hocbert qui eut le cumul des deux emplois. Charles VIII approuva cependant le réglement d'Aimar de Poitiers sur le conseil municipal de Marseille, et par lettres-patentes il en ordonna l'exécution. Les ressentimens s'apaisèrent, l'ordre se rétablit, la confiance revint, et bientôt il ne resta plus de traces de ces malheureuses discordes (1).

Le dernier comte de Provence avait transmis aux rois de France ses droits, ou si l'on veut, ses prétentions à la couronne des Deux-Siciles. Les revers des souverains-comtes dans la péninsule italienne, les flots de sang provençal si souvent répandus sur cette terre mouvante, n'apprirent rien aux princes français, rebelles aux leçons de l'expérience. Louis XI, dévoré de soucis et de maladies, n'entreprit rien contre le royaume de Naples. Le temps et la volonté lui manquèrent. Mais Charles VIII, plus jeune, tourna de ce côté ses pensées

(1) Voyez mon Hist. de Marseille, t. II, liv. V, p. 28.

vaniteuses. Ludovic Sforza, usurpateur du Milanais sur la branche française des ducs d'Orléans qui représentait l'ancienne famille ducale des Visconti, ne cessait d'animer Charles VIII à la conquête des états napolitains, par l'effet d'une politique particulière. Le roi de France perça l'Italie comme un éclair rapide, rendit la liberté aux Pisans soumis aux Florentins, lesquels chassèrent à leur tour Pierre de Médicis, leur dominateur détesté. Les Français entrèrent à Florence, et puis Rome leur ouvrit ses portes. L'épouvante marchait devant eux. Alfonse, roi de Naples, passa rapidement le Détroit et se jeta dans un monastère à Messine, laissant la couronne à son fils Ferdinand. Il ne fallut que quinze jours à Charles pour conquérir tout le royaume. Le 21 février 1495 il fit son entrée à Naples, monté sur un cheval blanc, dans une attitude triomphale. L'exemple de la capitale entraîna les provinces au-devant de la domination française. Cependant, comme au temps des comtes de Provence, après de beaux succès vinrent bientôt des revers déplorables. Tandis que Charles VIII se livrait aux plaisirs, le pape Alexandre VI, l'empereur Maximilien, le roi d'Espagne, les Vénitiens, le duc de Milan lui-même formèrent une ligue pour lui enlever sa conquête mal affermie. Le roi de France se vit obligé de quitter brusquement Naples, ne laissant en Italie que trois ou quatre mille hommes sous les ordres de Gilbert de Bour-

bon, comte de Montpensier. Il culbuta à Fornoue, près de Parme, trente mille confédérés, pendant que Ferdinand rentrait dans son royaume. Charles VIII revint en France et mourut au Château d'Amboise, le 6 avril 1498, frappé d'une attaque d'apoplexie.

Louis XII, son successeur, fut aussi engagé dans une guerre funeste, par les illusions de l'orgueil et par des espérances chimériques. S'étant uni aux Vénitiens et au Souverain Pontife pour dépouiller Ludovic Sforza, il envoya un corps d'armée au-delà des Alpes. Le Milanais et l'état de Gênes furent conquis en vingt jours. Par la victoire ou par les alliances, Louis XII se poussa bientôt jusqu'aux frontières du royaume de Naples. Ligué avec Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon, il partagea avec lui les provinces subjuguées. Il garda la Terre de Labour et l'Abruzze avec le titre de royaume. Ferdinand prit la Pouille et la Calabre avec le titre de duché. Mais aussitôt après ce partage, le roi d'Aragon rompit avec Louis XII.

Au milieu de cette guerre, l'administration de la justice fut réformée en Provence.

Louis XI et Charles VIII avaient souvent reçu des plaintes sur la cour souveraine d'Aix et en particulier sur les nombreuses juridictions intermédiaires qui éternisaient les procès. Charles résolut d'améliorer l'organisation judiciaire, mais la guerre de Naples l'empêcha d'exécuter ce des-

sein. Après sa mort les états de Provence députèrent à Louis XII pour le supplier de fixer son attention sur cet objet important. Occupé à son expédition d'Italie, le roi se contenta « De décerner commission à certains grands et notables « personnages pour besoigner au fait de la réformation et abréviation de la justice, lesquels « commissaires, dès ledit temps, se transportèrent « au pays de Provence et besoignèrent en cette « matière, et en rédigèrent par écrit plusieurs « articles (1). » Louis XII, dès son retour en France, promulgua à Lyon, au mois de juillet 1501, un édit dans lequel il parle « Des défauts et abus « de justice qui avaient cours auxdits pays et « comté de Provence, au très-grand détriment, « préjudice et dommage des habitans et sujets « d'iceux, et obvier aux grandes longueurs, sub- « terfuges et délais des parties plaidoyant, lesquels « par le premier train et forme accoutumée de « ladite justice, pouvaient appeler des sentences « qui sont données par les juges inférieurs, à qua- « tre, cinq ou six fois devant que venir à la « définitive, tellement que les procès estaient et « sont comme immortels (2). » En conséquence, le monarque institua un parlement à Aix tant pour les comtés de Provence et de Forcalquier que pour

(1) Texte de l'édit royal.

(2) *Idem.*

les Terres Adjacentes. Il voulut « Le fournir et dé-« corer d'un bon et limité nombre de conseillers, « gens notables et suffisamment fondés et expéri-« mentés au fait de judicature, lesquels seront sou-« verains et mettront fin ez appellations, comme « il est fait aux autres cours de parlement du « royaume (1). »

Le parlement de Provence fut composé, à sa naissance, d'un président, de onze conseillers dont quatre clercs, d'un avocat-général et de deux procureurs-généraux-fiscaux, d'un avocat et d'un procureur des pauvres, de quatre greffiers ou secrétaires, d'un premier huissier et de deux huissiers ordinaires (2). Le grand sénéchal devint le chef de cette compagnie comme il l'était précédemment de la cour souveraine de justice, et les membres reçu-

(1) Texte de l'édit royal.

(2) Le roi nomma président Michel de Riccio. Il élut conseillers d'Église, Jean de Cuers, prévôt de l'Église de Marseille, Guillaume Pujet, prévôt de l'Église d'Aix, Raimond Ricard et Pierre de Brandy. Les conseillers laïcs furent Emery de Andrea, Bertrand Durand, Melchior Séquiran, Pierre Mathei, Simon de Tributiis, Michel Audibert, et Gaspard Dupérier. Louis XII donna la charge d'avocat-général à Antoine Murry. Jacques de Angelo et Aimé Curaty eurent chacun celle de procureur-général.

Plus tard le nombre des magistrats augmenta considérablement. En 1544 François I[er] créa la chambre de la Tournelle, et Henri II institua celle des Enquêtes en 1554. Sous Charles IX il y avait déjà quatre présidens et trente-six conseillers. Au 18[e] siècle on comptait huit présidens à Mortier, trois aux enquêtes et cinquante conseillers.

rent les mêmes gages que ceux du parlement de Paris. Ces gages furent fixés à six cents livres pour le président, deux cent cinquante pour les conseillers clercs, et trois cents pour les laïcs (1).

Bien que les Provençaux eussent vivement sollicité une réforme judiciaire, ils craignirent que l'établissement de la nouvelle cour ne portât quelque atteinte à leur constitution politique; et les états, animés d'un esprit de contradiction bizarre, députèrent à Louis XII pour conserver leurs anciens tribunaux. Le roi, bien aise de connaître les vrais motifs d'une répugnance qui lui paraissait inexplicable, envoya en Provence Champdenier, son chambellan, et Massé Toustain, conseiller au parlement de Paris. Sur le rapport de ces commissaires, il confirma son premier édit par un autre édit daté de Grenoble, du 2 juillet 1502. L'exécution en fut confiée au marquis de Hocbert, gouverneur et grand sénéchal de la province.

Une maladie contagieuse qui ravageait la ville d'Aix empêcha l'installation du parlement dans cette capitale. Le marquis de Hocbert l'établit à Brignolles vers la fin de la même année. Les nouveaux magistrats, réunis dans la chambre du conseil, commencèrent par enregistrer l'édit de création, et prêtèrent ensuite serment, entre les mains

(1) François I[er] accorda à chacun soixante-quinze livres de supplément pour le travail des *après-dînées*.

du gouverneur, d'être fidèles au roi, comte de Provence, d'administrer loyalement la justice à ses sujets, sans acception de personnes....., de ne recevoir aucun présent défendu par les lois, d'observer et de faire observer les statuts faits dans l'intérêt de la chose publique (1).

Le parlement prolongea sa résidence à Brignolles. Le 21 octobre 1503, il s'installa avec pompe à Aix, et reçut le serment des avocats, des procureurs et de tous les agens de justice. Cette coutume, empruntée aux autres parlemens du royaume, devint annuelle. Les consuls d'Aix, procureurs nés du pays, supplièrent la cour de jurer le maintien des priviléges de la capitale. Tous les magistrats prêtèrent individuellement ce serment, la main sur les Évangiles, et le greffier en délivra l'acte qui fut inséré dans les archives de l'Hôtel de Ville. Cette compagnie voulait détruire, par des démonstrations pleines de bienveillance et de patriotisme, les préventions fâcheuses que l'on avait cherché à faire naître contre elle. Trois de ses députés, le président Antoine de Mulet (2), Louis de Forbin, seigneur de Luc, et Michel Audibert, conseillers,

(1) *Vos juratis quòd amodò eritis fideles christianissimo domino nostro regi comiti Provinciæ, omnibus absque acceptione personæ justitiam ministrando.... nec donum à jure prohibitum recipietis, et statuta pro decentiâ autorii ac utilitate reipublicæ facta et fienda observatis, et procurabitis ab aliis observari.*

(2) Successeur de Michel Riccio.

visitèrent les principales communes pour réduire la calomnie au silence, et ils se montrèrent partout comme les soutiens du droit constitutif du pays. Arles les reçut avec pompe. Le premier consul et l'assesseur leur présentèrent à l'Hôtel de Ville le livre des Évangiles, et leur firent jurer sur ce livre saint fidélité aux franchises municipales de la cité (1). Les députés du parlement de Provence prononcèrent ce serment tant en leur nom qu'en celui de la compagnie entière. Ils allèrent ensuite à Marseille remplir la même formalité, au Palais de Justice, entre les mains des consuls (2).

Des difficultés ne tardèrent pas à s'élever entre les membres de cette cour souveraine, leur chef le grand sénéchal et le lieutenant de celui-ci, touchant l'exercice de leurs charges respectives. La compagnie fit un réglement qui portait entre autres dispositions : « Item appartient au sénéchal d'être « assis à l'audience au coin des bancs fesant le « milieu, ayant un carreau et le lieu pavé comme « au lieutenant du roi; et au commencement de « chaque audience, se doit lever le président le « bonnet au poing, avec honneur et révérence, et « doit demander audit sénéchal ou son lieutenant « s'il lui plaît qu'on commence. A quoi ledit séné- « chal ou son lieutenant doit répondre honeste-

(1) Saxi, ouv. cité, 381.
(2) Archives de l'Hôtel de Ville de Marseille, citées par Ruffi.

« ment: oui; et quand besoin sera d'assembler les « conseillers en ladite audience, doit demander « ledit président audit sénéchal s'il lui plaira qu'on « les assemble, de quoi se doit accorder ledit séné- « chal et se doivent assembler devant lui (1). »

Le parlement de Provence ne resserra pas son autorité dans le cercle des attributions judiciaires. Son influence, allant beaucoup plus loin, envahit le domaine de la politique et de l'administration; il eut pourtant la sagesse d'éviter tout conflit de pouvoir entre lui et les états-généraux, ou les procureurs du pays nés et joints. En toute occasion il usa librement de l'*annexe*. L'annexe était le droit de vérifier les brefs, les bulles, les rescrits et les mandats apostoliques, tant pour les dispenses des vœux ou des mariages, que pour la collation des bénéfices, les jubilés, les indulgences. Aucun acte de la Cour de Rome et de la légation d'Avignon ne put être exécuté en Provence sans la permission du parlement. Il n'y eut d'exception que pour les brefs particuliers de pénitencerie. Le droit d'annexe défendait le pays des atteintes du pouvoir pontifical, comme le droit d'enregistrement le défendait des atteintes de la puissance royale.

Dès l'année 1504, un différend s'éleva sur l'annexe. Le parlement, par les ordres du roi, repoussa

(1) Cabasse, Essais hist. sur le Parlement de Provence, t. I, ch. III.

la nomination de Fabius Sénatoriis, l'un des camériers du pape Jules II, à la prévôté d'Arles, possédée par le neveu de Jean Ferrier, archevêque de cette ville (1). Le pontife se mit en colère; cependant il ne tarda pas à reconnaître le droit d'annexe, et, en 1505, un concordat, dressé à ce sujet, fut signé par François de l'Estang, vice-légat d'Avignon, agissant au nom du cardinal-légat Georges d'Amboise. D'autres difficultés surgirent l'année suivante. Le parlement députa à Avignon le président Antoine de Mulet, le conseiller Louis de Forbin, et Jacques de Angelo, procureur-général. Un arrangement intervint bientôt entre ces commissaires et le vice-légat, et le droit d'annexe reçut une sanction nouvelle (2); ce qui n'empêcha pas les foudres du Vatican de tonner sur la compagnie.

Le pape Léon X, ayant choisi pour légat d'Avignon le cardinal de Clermont, neveu du cardinal d'Amboise, réclama auprès du parlement d'Aix l'annexe de sa bulle; cette cour, bien aise de consulter le roi avant de se décider, ajourna la demande du souverain pontife. Léon X, prenant ce simple délai pour un refus formel, ne fut plus maître de sa colère. Peu après, c'est-à-dire en 1511, le concile de Latran se réunit à Rome. A l'instigation du Pape, Marius de Pérussi, promoteur de l'assem-

(1) Cabasse, *ibid.* ch. IV.

(2) Hon. Bouche, t. II, liv. X.

blée, porta plainte, dans un long exposé, contre le parlement de Provence, sur les empêchemens qu'il apportait à l'exécution des mandats apostoliques. De Pérussi articula contre la cour d'Aix d'autres griefs, indépendans de l'usage de l'annexe, à savoir : d'exécuter la pragmatique sanction, d'empêcher les appels au Saint-Siége, de réduire arbitrairement le nombre des desservans dans les églises, de renvoyer les comptes ecclésiastiques à des juges laïcs, de fixer même l'ordre du chant et du costume dans les cérémonies, de faire comparaître les évêques tête nue à l'audience. Sur cet exposé, où le langage de la passion se mêlait à l'expression de la vérité, le Pape, après avoir pris l'avis du concile, fulmina contre les magistrats un monitoire pénal, avec assignation à comparaître en personne à Rome, dans le délai de trois mois, sous peine d'excommunication. Léon X prévoyant, avec raison, qu'aucun prêtre n'oserait publier ce monitoire dans le ressort du parlement de Provence, en ordonna la publication à Avignon, Nice et Vintimille.

Le conseiller de Forbin-Soliers, fils du fameux Palamède de Forbin (1) et l'un des ambassadeurs du roi de France au concile de Latran, fit connaître au parlement d'Aix le décret lancé contre lui.

(1) Palamède de Forbin mourut à Aix, au mois de février 1508, et fut enseveli dans l'église de l'Observance.

La compagnie ne se troubla pas beaucoup; elle savait que, par le droit public établi en France, les magistrats des cours souveraines ne devaient craindre ni les menaces de Rome, ni le vain bruit de ses fulminations (1). Le parlement députa au roi Esprit Parisiis, l'un de ses membres, pour lui dénoncer l'atteinte portée à son indépendance par le monitoire de Léon X. Des négociations commencèrent aussitôt entre la Cour de France et le Saint-Siége, négociations qui amenèrent la suspension, pour deux mois, de ce décret fameux. Dans cet intervalle, Léon X demanda une autre annexe pour un bénéfice. Le parlement la lui refusa encore, et le pontife, bondissant de courroux, fit citer en personne le président de Beaumont et les conseillers de Brandis et de Coriolis, comme les instigateurs de cette résistance.

Louis XII venait de mourir (2) après avoir vu ses affaires ruinées en Italie. François I[er], son successeur, annonça au parlement de Provence, comme à tous ceux du royaume, son avènement au trône. Ce prince eut hâte de porter ses armes dans le Milanais, et débuta dans sa carrière en gagnant sur les Suisses la célèbre bataille de Marignan. Un concordat intervint entre ce monarque et Léon X. Le Pape donna au roi la libre nomination aux évê-

(1) Gaufridi, Hist. de Provence, liv. IX.

(2) Le 1[er] janvier 1515.

chés et aux abbayes de son royaume, et le roi accorda au Pape les annates, c'est-à-dire les revenus d'un an de ces grands bénéfices, à chaque provision nouvelle. François I[er], sentant tout le prix de l'alliance pontificale, exigea que le parlement d'Aix terminât au plus vite ses démêlés avec la Cour de Rome. La compagnie, obtempérant aux ordres du roi, envoya auprès du Saint-Siége Pierre de Brandis, conseiller-clerc, et investit en même temps de ses pouvoirs Forbin-Soliers, l'ancien ambassadeur français au concile de Latran. De son côté, Léon X, bien aise de plaire au roi de France, son nouvel allié, aplanit les voies de la conciliation, tout en ménageant son amour-propre. Forbin-Soliers, au nom du parlement de Provence, admit les griefs de la Cour de Rome, protesta de son obéissance et demanda l'abolition des censures ecclésiastiques. C'était la satisfaction demandée par Léon X. En même temps le souverain pontife signa une nouvelle reconnaissance du droit d'annexe. A la vérité il voulut en rendre l'effet inutile, en défendant à Forbin-Soliers de se dessaisir de cet acte sous peine d'excommunication. Mais aussitôt que ce magistrat fut en Provence, il fit enregistrer la pièce au greffe de l'officialité de Toulon, sans abandonner l'original, conciliant ainsi, autant qu'il le put, sa foi religieuse et son zèle patriotique (1).

(1) Cabasse, *ibid.* — Hon. Bouche, *ibid.*

Après la réduction de tout le Milanais, François I[er] laissa ses troupes en Italie sous le commandement du connétable de Bourbon, et vint visiter la Provence (1) où l'avaient précédé Louise de Savoie sa mère, la reine son épouse, sa sœur la duchesse d'Alençon, le seigneur de Montmorency, l'évêque de Paris et plusieurs grands dignitaires du royaume. Cette brillante cour avait une escorte de quinze cents hommes de cavalerie. Le roi entra en Provence par Sisteron (2); le lendemain il se rendit à Manosque. La fille d'Antoine de Voland, l'un des habitans notables, lui fit un compliment et lui présenta les clés de la ville. Les regards de François I[er], arrêtés avec complaisance sur cette jeune personne aussi belle que vertueuse, alarmèrent sa pudeur. Elle se retire inquiète, agitée. Dans la solititude son imagination s'exalte, son cœur ému palpite avec violence. Elle prend en haine les charmes ravissans que la nature lui prodigua et les maudit comme un don funeste qui met en péril sa pureté virginale. Il faut que désormais son repos soit assuré; il faut que son honneur soit à l'abri de toute souillure. C'en est fait. La voilà, cette fille admirable, la voilà qui se prépare au sacrifice résolu. Elle prend du soufre, y met le feu, et courbe son visage sur ce soufre enflammé. La fraî-

(1) Dans les derniers jours de 1515 et dans les premiers de 1516.

(2) Gaufridi, ouv. cité, liv. x.

cheur de son teint se flétrit à l'instant, et sa beauté ne laisse aucune trace. François I[er], plein d'admiration, donna à la famille de Voland des marques de libéralité (1). Ce prince alla ensuite à la Sainte-Baume et fit ses dévotions dans cette grotte célèbre. Après quoi il partit pour Marseille. Son entrée y fut signalée par des fêtes pompeuses, par de grandes magnificences, au milieu des acclamations populaires. Il visita les galères, et il y eut devant lui le simulacre d'un combat naval dans lequel les combattans se jetaient des oranges. Lui-même prit une part active à cette lutte amusante (2). Toute la noblesse de Provence, ayant à sa tête le grand sénéchal et le marquis de Trans, s'était dirigée à Marseille pour présenter ses hommages au roi qu'elle suivit à Aix, mêlée à tous les seigneurs de la cour. Il assista à une audience du parlement, et se rendit à Salon où Jean Ferrier, archevêque d'Arles, le reçut dans un de ses palais richement décoré (3). De là François I[er] se transporta à Arles, puis à Tarascon, et sortit de Provence en prenant la route d'Avignon.

La mort de l'empereur Maximilien (4) vint donner une scène plus vaste aux événemens politiques.

(1) Le Père Columby, Hist. de Manosque.

(2) Ruffi, Hist. de Marseille, liv. VII, ch. V. — Mémoires d'Honoré de Valbelle, cités par Hon. Bouche, liv. X.

(3) Saxi, *Pontif. Arelat.*, p. 383.

(4) En 1519.

François Ier brigua la dignité vacante, mais Charles-Quint fut préféré, astre naissant qui devait bientôt porter au loin sa splendeur radieuse. La guerre éclata entre l'Empereur et le roi de France, et ce dernier eut aussi à combattre le pape Adrien VI, le roi d'Angleterre, l'archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins et les Génois. Pourtant cette confédération si formidable fut beaucoup moins funeste que la révolte du connétable Charles de Bourbon, dépouillé de ses biens par l'amoureux dépit d'une princesse vindicative (1). Les ennemis pénétrèrent dans le royaume, et les Français qui se défendirent avec succès chez eux, furent battus en Italie; ils se virent contraints d'évacuer le Milanais. Dans cette retraite, le chevalier Bayard placé au dernier rang pour couvrir ses fantassins, reçut une blessure mortelle et se fit coucher au pied d'un arbre « le visage devers l'ennemi, « où le duc de Bourbon, qui estait à la poursuite « de notre camp, le vint trouver, et dit audit « Bayard qu'il avait grand pitié de lui, le voyant « en cet estat, pour avoir esté si vertueux cheva-

(1) La mère du roi, amoureuse du connétable, lui fit les propositions de mariage et essuya un refus. Le chancelier Duprat servit la vengeance de cette femme irritée. On disputa au connétable tous les biens de la maison de Bourbon, sous prétexte qu'il ne descendait pas des aînés en ligne directe. Ce procès, fondé sur la mauvaise foi, fut jugé à son désavantage, et ses biens furent mis en séquestre par arrêt du parlement de Paris.

« lier. Le capitaine Bayard lui fit réponse : Mon-
« sieur, il n'y a point de pitié en moi, car je meurs
« en homme de bien. Mais j'ai pitié de vous, de
« vous voir servir contre votre prince et votre
« patrie et votre serment. Et peu après, ledit
« Bayard rendit l'esprit et fut baillé sauf-conduit
« à son maistre-d'hôtel, pour porter son corps en
« Dauphiné, dont il estait natif (1). »

L'Italie était délivrée de l'invasion française, et tous les habitans de cette péninsule, si souvent tourmentée par l'ambition des rois, ne désiraient que le repos; mais les généraux vainqueurs, peu soucieux du bonheur des peuples qu'ils prétendaient défendre, voulaient faire de nouveaux progrès dans la carrière des combats, et le connétable de Bourbon mettait plus d'ardeur que les autres à continuer la guerre. Il écrivit à l'empereur Charles-Quint et à Henri VIII roi d'Angleterre, que le moment était venu de franchir les frontières de la France, de se venger de leurs ennemis, et de détrôner François Ier. Il assurait qu'à son seul nom ses anciens vassaux se soulèveraient et viendraient se ranger en foule sous les enseignes impériales. Les deux monarques eurent l'imprudence de croire sur parole un prince émigré qui ne prenait conseil que de ses passions haineuses. Le premier donna ordre à son armée de pénétrer en Provence; le se-

(1) Mémoire de messire Martin de Bellay, liv. II.

cond fournit des subsides en même temps qu'il promit d'attaquer les provinces du Nord (1).

François Ier ne négligea rien pour mettre la Provence dans un bon état de défense. Il envoya à Marseille l'amiral Lafayette avec une flotte de trente-trois vaisseaux pour protéger les côtes de la Méditerranée. Le roi fit aussi entrer dans cette ville le maréchal de Chabannes, Philippe de Brion, comte de Chabot, et l'ingénieur Miradel. Bientôt Renzo de Céri, baron romain, vint les joindre, par le Rhône, avec cinq mille italiens qui avaient suivi les Français dans leur retraite du Milanais; parmi eux se trouvaient plusieurs gentilshommes que les révolutions d'Italie avaient forcés de quitter pour toujours le lieu de leur naissance. Les Marseillais se préparèrent avec ardeur à repousser les attaques de l'ennemi. Tous ceux qui étaient en état de porter les armes s'enrôlèrent volontairement, et cette garde bourgeoise s'éleva à neuf mille hommes. On répara les murailles, on les garnit d'artillerie, on rasa dans les faubourgs et dans la campagne les édifices où l'ennemi pouvait se loger. Les églises et les monastères ne furent pas épargnés.

Les femmes, se dépouillant de la faiblesse de leur sexe par enthousiasme patriotique, travaillèrent sans repos aux fortifications de la ville, et lors-

(1) De Sismondi, Hist. des Républiques Italiennes du moyen-âge, t. XV, ch. CXV.

qu'on eut pris toutes les mesures convenables, lorsqu'on eut fait tous les préparatifs nécessaires, le maréchal de Chabannes sortit de Marseille pour se joindre à Jean de Pontevès, comte de Carces, qui s'était mis à la tête des gentilshommes d'Aix et d'Arles.

Cependant le connétable de Bourbon, se disant comte de Provence, titre qu'il avait obtenu de Charles-Quint, s'avançait vers le Var avec son lieutenant le marquis de Pescaire, tandis qu'une flotte impériale de seize galères, sous le commandement de Hugues de Moncade, longeait le rivage pour protéger l'armée et transporter sa grosse artillerie. Cette flotte aborda à Monaco où elle fut reçue par Augustin de Grimaldi, évêque de Grasse et abbé de Saint-Honoré de Lerins. L'escadre française, commandée par Lafayette, était supérieure en nombre. Elle sortit du port de Marseille et vint attaquer la flotte impériale à la hauteur de Nice. Lafayette fit échouer trois galères ennemies que Pescaire brûla aussitôt pour qu'elles ne tombassent pas au pouvoir des Français, et il contraignit Hugues de Moncade de s'enfermer de nouveau dans le port de Monaco. De plus, il s'empara de Philibert de Châlons, prince d'Orange, qui était parti de Barcelone, avec un assez grand nombre de seigneurs français et espagnols, pour se joindre au connétable dont il était un des plus chauds partisans. Lafayette envoya tous ces prisonniers à Marseille.

Au commencement de juillet 1524, Charles de Bourbon passa le Var pour entrer en Provence avec sept mille lansquenets, six mille fantassins espagnols, deux mille italiens, et six cents chevaux légers. Le général Lannoy avait promis de les suivre de près avec mille hommes d'armes. Claude de Tende, gouverneur et sénéchal de Provence, avait confié la défense de la frontière à son lieutenant Ludovic de Grasse, seigneur du Mas. Ses troupes, presque entièrement composées de paysans levés à la hâte, se débandèrent aux premiers coups de fusil. Jean de Pontevès de Carces, son frère Honoré, seigneur de Flassans, et tous les gentilshommes qui marchaient sous leurs enseignes, ne furent pas plus heureux. Les impériaux, ne trouvant aucune résistance, eurent bientôt franchi cette faible barrière.

Le connétable Charles de Bourbon voulait profiter de l'épuisement où les Français avait été réduits par la dernière campagne, pour marcher sans retard sur Avignon ou sur Lyon ; il espérait qu'en même temps une armée espagnole pénétrerait en Guienne, une anglaise en Picardie, et peut-être une allemande en Bourgogne. Mais Charles-Quint et Henri VIII ne songeaient point à accomplir à cet égard les promesses qu'ils lui avaient faites ; et le marquis de Pescaire, ne voulant pas compromettre le sort de ses troupes en les conduisant au cœur du royaume de France, insista pour

borner ses opérations au siége de Marseille (1).

Le connétable s'empara d'abord sans aucune difficulté des bourgs de Saint-Laurent et de Villeneuve, puis des villes d'Antibes et de Grasse, et successivement de Fréjus, de Draguignan, d'Hyères, de Toulon, de Brignolles et de Saint-Maximin. Il arriva à Tretz dans les premiers jours du mois d'août, plaça ses chevaux-légers aux villages voisins, à Peinier, à Fuveau, à Bouc, à Gardane, et fixa son quartier-général au plan d'Aillane, près du hameau des Milles. Par trois fois il envoya un héraut pour sommer la ville d'Aix de se rendre. Quelque confusion y régnait, et le parlement avait porté son siége ailleurs (2). Le 7 du même mois, à la troisième sommation, le premier consul, Honoré de Puget, seigneur de Pras, monta à cheval, et, suivi des deux autres consuls et d'un grand nombre d'habitans notables, il alla présenter à Charles de Bourbon les clés de la capitale de la Provence, le suppliant de vouloir bien lui conserver ses franchises et ses priviléges. Le connétable en promit le maintien et donna la charge de viguier à Honoré de Puget. Le nouveau magistrat fit pendre à l'un des arbres de la place des Trois-Ormeaux un pauvre paysan qui, revenant du travail, ne voulut jamais crier: Vive Bourbon (3).

(1) De Sismondi, *ibid.*

(2) On ignore quel est le lieu où il se réfugia.

(3) Pitton, Hist. d'Aix, liv. IV.

Le connétable, après avoir reconnu Marseille le 13 août, y mena, le 19, toute son armée pour en faire le siége. Le marquis de Pescaire se logea avec les siens à l'hôpital Saint-Lazare; les lansquenets occupèrent Portegalle, les Espagnols et les Italiens campèrent au chemin d'Aubagne. La tranchée fut bientôt ouverte; et, le 23, l'artillerie ennemie commença son feu. L'artillerie de la ville riposta vivement et fit de grands ravages dans le camp des impériaux. Ceux-ci pourtant poussèrent la tranchée assez près des remparts pour pratiquer une mine redoutable. Les assiégés lui opposèrent une contre-mine, et les femmes, qui déjà s'étaient distinguées par un zèle admirable, y travaillèrent avec tant d'ardeur, avec tant d'héroïsme, qu'on appela cette fortification la *Tranchée des Dames* (1). Tous les Marseillais firent leur devoir en ce pressant danger. L'histoire leur en rend le flatteur témoignage; elle ne laisse pas que de citer plus particulièrement le viguier Antoine de Glandevès, seigneur de Cuges; les consuls Pierre Vento, Pierre Comte et Mathieu Lauze; l'assesseur Sabatéris; Carlin Blanc, Charles de Monteoux, Cosme Arnaud et Julien Beissan, capitaines de quartier et chefs de la milice bourgeoise; Jean de Caux et Gabriel Vivaud, commandans de l'artillerie. On a aussi conservé le souvenir de Charles de Forbin, Nicolas d'Arène, Honoré

(1) Là où est aujourd'hui le boulevart des Dames.

de Valbelle, Antoine d'Albertas, Bertrand de Candole, Thomas de Montolieu, Riquetty, Aurias, Gras de Gérente, Bricard, Bourguignon, Pierre de Cépède, et plusieurs autres gentilshommes ou bourgeois qui méritèrent bien de leur patrie et acquirent, par leur dévoûment et par leur courage, des titres éternels à la reconnaissance publique.

Cependant les impériaux battant avec succès les remparts de Marseille, y firent une large brèche. Le 24 septembre, au soleil couchant, le connétable, de l'avis de son conseil de guerre, mais contre l'opinion du marquis de Pescaire, résolut de donner l'assaut. Ses troupes s'avancèrent en bon ordre vers les remparts; mais la garnison et les citoyens les repoussèrent au milieu d'une mêlée horrible, où les femmes combattirent à côté de leurs époux et de leurs fils (1). Dès ce moment la délivrance de Marseille et de la Provence entière fut assurée. Le connétable de Bourbon se vit dans la nécessité de lever le siége et de battre en retraite. Sa position en effet n'était plus tenable. Les munitions et les vivres commençaient à lui manquer. Les maréchaux de Chabannes et de Montmorency, maîtres d'Avignon avec une artillerie formidable, se préparaient à lier leurs opérations militaires à celles du comte de Carces, qui avait fait de nombreuses

(1) Voyez, sur toutes les opérations de ce siége, mon Hist. de Marseille, t. II, p. 46 et suiv.

levées. Les troupes du roi se concentraient sur la Durance, et bientôt l'on apprit au camp impérial que l'armée française avait poussé son avant-garde jusqu'à Salon. Charles de Bourbon, abandonné du marquis de Pescaire et forcé de fuir à travers la Provence si rapidement conquise, fit embarquer sa grosse artillerie; mais comme la mer n'était pas libre, la plupart des pièces furent brisées et l'on chargea le bronze sur des mulets. Dans la nuit du 28 au 29 septembre, après quarante jours de siége, le connétable leva son camp et prit à marches forcées le chemin du Var, poursuivi par les paysans, par les milices des Vigueries, les bandes du comte de Carces, les troupes des maréchaux de Chabannes et de Montmorency. L'armée impériale eut beaucoup à souffrir dans sa retraite au milieu d'un pays aride et montueux. Elle repassa le Var dans un tel délabrement, que les consuls de Nice osèrent lui refuser l'entrée de la ville. Les impériaux se jettèrent sur les faubourgs et sur les campagnes environnantes, pillant les maisons, coupant les arbres, se livrant à tous les excès qu'ils avaient déjà commis en Provence. L'approche de l'armée française précipita leur fuite.

Le connétable de Bourbon avait à peine levé le siége de Marseille, que des bandes, sorties de cette ville, allèrent piller celle d'Aix pour la punir de la facilité avec laquelle elle avait ouvert ses portes au connétable. Les Marseillais donnèrent à leurs voi-

sins le nom de Bourbonnais, et cette expression injurieuse était encore en usage deux siècles après (1). François I[er] ne tarda pas à faire son entrée dans la capitale de la Provence. Voulant donner un salutaire exemple, il priva les consuls de la robe rouge pendant douze ans et fit trancher la tête à Honoré de Puget (2), sur la place des Prêcheurs, comme coupable de trahison et de révolte. Cet acte de sévérité ne fut pas approuvé par tout le monde. Un écrivain nous apprend (3) que le gouverneur Claude de Savoie, le comte de Chabot et le baron Renzo de Céri soutinrent que la conduite du premier consul d'Aix avait été plus digne d'excuse que de blâme; que la capitale du pays s'étant trouvée sans garnison, sans moyens de défense, sans espoir d'être secourue, avait dû se rendre à l'armée impériale, et que son premier magistrat n'avait été que l'organe de ses concitoyens, aux vœux desquels il ne pouvait résister. Au contraire le maréchal de Montmorency pensa que bonne justice avait été faite par le supplice d'Honoré de Puget.

François I[er], ayant ensuite passé les Alpes, reprit Milan. Mais la funeste journée de Pavie le fit prisonnier de Charles-Quint. Il obtint plus tard sa

(1) Hon. Bouche, qui écrivait vers l'année 1730, assure que, de son temps, le peuple de Marseille donnait encore ce sobriquet aux habitans d'Aix.

(2) Le 3 octobre de la même année 1524.

(3) Gaufridi, liv. x.

liberté, et recommença la guerre au lieu d'exécuter les conditions de son rachat. Le pape Clément VII, qui redoutait la puissance impériale, souleva contre elle toute l'Italie. Le roi de France eut quelques succès dans cette péninsule; mais vaincu, peu après, dans le royaume de Naples et dans la Lombardie, il fut obligé de battre en retraite sur les Alpes. Le traité de Cambrai suspendit le cours de la guerre, et le Pape unit sa nièce, Catherine de Médicis, à Henri, duc d'Orléans, second fils du roi. La ville de Marseille fut choisie pour la célébration du mariage. François Ier s'y rendit, le 8 octobre 1533, avec ses trois fils, la reine son épouse, le duc et la duchesse de Vendôme. Il avait été précédé par le chancelier Duprat, les ministres, les grands officiers du royaume et les ambassadeurs des puissances européennes. Le 11 du même mois, une flotte de dix-huit galères et de six vaisseaux, sous le commandement du duc d'Albanie, entra dans le port de Marseille. Elle portait le Souverain Pontife et une partie du Sacré Collége. Clément VII fut reçu par la Cour de France, dans tout l'éclat des pompes triomphales. Il eut avec François Ier plusieurs conférences sur les affaires publiques, et principalement sur l'état de l'église romaine en lutte avec les réformateurs.

Cette église portait la peine de son orgueil et de sa trop longue puissance. Luther et Mélanchton (1)

(1) Calvin ne commença à débiter sa doctrine qu'en 1534.

lui fesaient éprouver des déplaisirs mortels. Les abus du catholicisme avaient d'abord excité leur colère; ses dogmes exercèrent ensuite leur témérité.

Le 28, le Pape consacra l'union de Catherine et de Henri au milieu de nouvelles fêtes. Après avoir nommé quatre cardinaux français, il donna la bénédiction et l'absolution générale au peuple marseillais. S'embarquant le 10 novembre sur la galère du grand-maître de France, il partit escorté par vingt-deux autres galères; et quelques jours après, le roi quitta aussi Marseille, suivi de toute sa cour.

Depuis long-temps François Ier s'occupait de l'amélioration de la justice en Provence. Des commissaires choisis dans le sein du parlement d'Aix, préparèrent l'édit de 1535 qui consacra les bienfaits de cette réforme désirée. 1° Le grand sénéchal, par cet édit, cessa d'être le chef du parlement, et ne le fut plus que des officiers subalternes de la province; 2° on ordonna que les expéditions des arrêts ne seraient délivrées à l'avenir qu'au nom du roi; 3° que toutes les sentences seraient rendues au nombre de sept juges, lorsque le président assisterait, ou de huit, dans le cas de son absence, et qu'alors le plus ancien conseiller laïc pourrait expédier les affaires, tant à l'audience que dans la chambre; 4° que le gouverneur ne pourrait avoir rang au parlement qu'avant le premier conseiller de la cour; 5° que la place des lieutenans serait au-

dessous de celle des conseillers; 6° qu'ils ne pourraient entrer dans la chambre les jours de conseil que lorsqu'ils y seraient mandés par la cour; 7° que, pour ce cas, il leur serait donné *un lieu honnête et convenable*; 8° Que les charges de juge-mage et de juge d'appeaux, autrement appelé le juge des premières appellations, celles des viguiers (1), clavaires et sous-clavaires, seraient supprimées et remplacées par cinq tribunaux subalternes, pour rendre la justice en première instance. Ces tribunaux furent fixés à Aix, Arles, Draguignan, Digne et Forcalquier. Le roi en érigea plus tard un sixième à Marseille. Le nombre fut successivement porté jusqu'à douze. Les six derniers furent placés à Hyères, Toulon, Grasse, Brignolles, Sisteron et Castellane. On les appela siéges, parce que le grand sénéchal devait y siéger; 9° enfin, le roi révoqua tous les offices extraordinaires qui avaient été donnés aux évêques, afin que ces prélats pussent mieux s'acquitter des fonctions épiscopales.

Jean Feu, président au parlement de Rouen, fut chargé de faire exécuter l'édit qui sanctionnait ces utiles innovations. Il le porta à l'audience du parlement d'Aix, le publia en présence des consuls, de la noblesse et du peuple, et ordonna ensuite de le transcrire dans les registres de la cour. Le con-

(1) Les viguiers, supprimés par cet édit, furent presque immédiatement rétablis.

seiller Claude de Gérente, doyen de la compagnie, prit la parole au nom de ses collègues. Il déclara qu'ils avaient toujours été bons serviteurs du roi, et qu'ils étaient disposés à garder ses commandemens en toute occasion. Le lendemain le président Feu se rendit au sein des états-généraux assemblés dans le réfectoire des Prêcheurs. Après avoir exalté les soins que le roi prenait à distribuer la justice à ses sujets avec le moins de dépense et le plus de célérité qu'il était possible, il fit lire l'édit, et puis il exhorta les représentans de la nation provençale à veiller à sa stricte observation. Antoine Filholi, archevêque d'Aix et président des états, répondit que l'assemblée remerciait le roi de la faveur qu'il accordait au pays.

Le parlement vérifia, le 5 janvier 1536, un autre édit qui statuait sur les vacances (1), et les officiers

(1) Le commencement en fut fixé au premier juillet, et la fin au dernier septembre.

Il n'existait aucune disposition relative aux féries du cours de l'année, et, pour y suppléer, l'avocat-général Garçonnet remontra à la cour, le 30 octobre 1537, *que les autres parlemens du royaume ne tenaient point d'audience les vigiles des Fêtes annuaux, et qu'il serait convenable de se conformer à cet usage.* La cour l'adopta en effet, et depuis cette époque elle ne siéga plus, la veille des Fêtes solennelles, ni le jour suivant; ce qui s'appelait *antè et post.* Mais la veille de Noël et le samedi qui précède le Dimanche de Rameaux, la chambre de la Tournelle, assistée de deux députés de la grand'chambre, allait visiter les prisons, pour y recevoir les plaintes des détenus, pourvoir à leurs besoins, et en élargir quelques-uns en l'honneur des Fêtes.

subalternes, créés par le premier édit de réformation, prêtèrent leur serment avec solennité en présence de l'archevêque et des procureurs nés et joints. Le parlement détermina ensuite le temps de l'année où il s'occuperait de l'appel des jugemens de chaque siége; ce qui s'appelait les audiences du rôle. Le siége d'Aix, nommé le siége général, obtint les mois d'octobre et de novembre, et le reste de l'année fut partagé entre les autres.

Les lieutenans des siéges étaient obligés d'assister à l'audience où les appels de leurs jugemens étaient portés. On voulait ainsi les instruire de la jurisprudence de la cour souveraine. Mais cet usage devint bientôt une simple formalité de bienséance; et les juges des tribunaux inférieurs, après avoir assisté à deux audiences, obtenaient la permission de se retirer.

L'établissement des *grands jours* suivit de près celui des siéges. C'était une chambre ambulante qui se transportait dans les principales villes de la province, pour y tenir des assises chargées d'expédier les affaires urgentes et recevoir les plaintes qui pouvaient être portées contre les officiers subalternes.

Un président et six conseillers devaient tenir chaque année ces assises à Marseille. La session durait vingt jours. Toutes les appellations des juges ordinaires y étaient portées, et la ville vit ainsi donner une nouvelle sanction au privilége précieux

dont elle avait toujours été jalouse et fière, le privilége de *non extrahendo*. Le voyage et le séjour de la chambre chargée des assises étaient aux frais du parlement.

François I[er] avait renoncé au duché de Milan par le traité de Cambrai; mais cette renonciation, dictée par la force, n'était pas sincère, et le roi cherchait le moyen de faire valoir ses droits. Dans ce temps-là même, le duc François Sforza étant mort sans enfans, l'empereur Charles-Quint se mit en possession du Milanais, et berça le roi de France de l'espoir de donner ce duché à l'un de ses fils. François I[er] résolut alors d'envahir les états du duc de Savoie, beau frère de l'empereur. Le duc fut obligé de sortir de Turin avec sa famille et de se retirer à Verceil, après avoir fait embarquer sur le Pô son artillerie et ses meubles les plus précieux. Il envoya à Nice son épouse Béatrix avec son fils Emmanuel-Philibert, âgé de cinq ans. Pendant que les troupes françaises inondaient le Piémont, un autre corps d'armée s'avança dans les Alpes Maritimes par la vallée de Barcelonette, combinant sa marche avec la flotte provençale établie en croisière depuis Antibes jusqu'à Oneille, et menaçant de bloquer la ville de Nice. Charles-Quint, fier de son expédition d'Afrique où il venait de battre le célèbre Barberousse, général de Soliman, affectait une hauteur injurieuse à l'égard de François I[er]. On connut bientôt ses mauvaises disposi-

tions par une harangue pleine d'invectives qu'il fit à Rome contre le roi en plein consistoire. Peu après il leva tout-à-fait le masque, et la guerre se ralluma entre l'Empire et la France. Par un de ces changemens de fortune qui donnent tant de mobilité à la scène politique sur laquelle s'agitent tant d'intérêts divers, tant de passions ardentes, les Français perdirent en peu de jours tout le fruit de leurs premières victoires. Forcés d'abandonner le plat pays et la ville de Turin, ils se bornèrent à laisser des garnisons dans les principales forteresses. Le duc de Savoie reçut l'empereur dans la capitale de ses états, au milieu des acclamations de ses sujets. Là on tint un conseil de guerre pour fixer les opérations de la campagne, et l'on décida de tenter une seconde expédition en Provence, d'après l'ancien projet du connétable de Bourbon. Charles-Quint voulut marcher en personne à la tête de ses troupes, pour saisir de sa propre main l'ancienne couronne des rois d'Arles qui flattait son ambition. Toutefois, comme il fallait agir contre les Français qui restaient encore en Piémont, on résolut de laisser en Italie, avec la qualité de lieutenant-général de l'Empereur, le marquis de Saluces qui avait abandonné la cause de François I[er] pour celle de son rival, et Gautier Lopez de Padilla, mestre de camp espagnol, reçut l'ordre de rester à Turin à la tête de huit mille hommes (1).

(1) Samuel Guichenon, Hist. Génér. de la Maison de Savoie, t. 1, p. 643 et suiv.

François I[er] se rendit à Lyon pour hâter les préparatifs de défense. Nonobstant la neutralité du pape Paul III, successeur de Clément VII, il établit à Avignon le quartier-général de l'armée française dont il donna le commandement au maréchal de Montmorency. Il envoya sur les lieux Poton Rafin, sénéchal d'Agenois, pour y asseoir le camp, et il ordonna au maréchal d'Aubigny de prendre les devants avec huit mille Suisses. Il confia le gouvernement de Marseille à Antoine de la Rochefoucauld qui avait sous ses ordres Montpesat, Villebone, Boutières, la Roche du Maine, Christophe Gasque, Vastris, Fontrailles, Aubijoux, capitaines *de la première volée*, comme parle un historien (1). Tarascon reçut une garnison de cinq cents hommes sous les ordres de Rabadenc. Bonneval fut chargé de la défense d'Arles. On essaya de mettre la ville d'Aix en état de soutenir un siége. Les habitans, encouragés par les consuls Balthasar Rodulphe de Châteauneuf, Charles de Malespine de Montgestin, Philippe Bouissoni, et par l'assesseur Honoré Feraporte (2), travaillèrent avec ardeur à quelques fortifications. On ruina le faubourg Saint-Jean et l'église des Pères Servites. Le seigneur de Montejan, l'un des généraux de l'armée française, croyait que la ville pourrait résister aux attaques

(1) Gaufridi, liv. x.

(2) Archives de l'Hôtel de Ville d'Aix, citées par Pitton, liv. iv.

des impériaux; d'autres pensèrent qu'elle n'était pas tenable. Cet avis prévalut, et l'on abandonna les ouvrages commencés. Le pays organisa à ses frais une milice de quatre mille hommes, et le gouverneur Claude de Savoie, comte de Tende, en eut le commandement. Il choisit pour ses principaux officiers le seigneur d'Urre, Jean de Pontevès, de Mas, de Villeneuve, et quelques autres gentilshommes provençaux qui allèrent camper aux environs de Grasse. Dans un beau mouvement de patriotisme, on résolut d'affamer toute la contrée du Var au Rhône pour enlever à l'ennemi des moyens de subsistance. Les seigneurs du Mas, de Calas, de Carces, voulurent donner l'exemple en brûlant eux-mêmes leurs blés, en dispersant leurs denrées, en abattant leurs moulins et leurs fours, en portant la destruction sur toutes leurs terres. Ils eurent partout des imitateurs, et d'horribles dévastations furent faites comme un immense sacrifice au bien public. Les habitans d'Aix mirent le feu à leurs provisions de bouche sur la place des Prêcheurs, et ne gardèrent que ce qui leur était strictement nécessaire. Ceux du Luc et de Trets furent les seuls qui ne comprirent pas ce dévouement; mais leur égoïsme leur coûta bien cher. Un détachement de cinq cents hommes vint ravager le territoire du Luc, et le capitaine Bonneval livra Trets au pillage.

La flotte impériale, conduite par André Doria,

le plus célèbre marin du seizième siècle, s'empara par capitulation de la place d'Antibes et ravagea toute la côte jusqu'au voisinage de Marseille. La ville d'Hyères fut seule épargnée, l'amiral de Charles-Quint ayant pour elle une affection particulière. Quelques vaisseaux de Nice et de Gênes, qui accompagnaient cette armée navale, retournèrent chargés de butin.

C'était une invasion bien autrement redoutable que celle du connétable Charles de Bourbon. L'empereur avait cinquante mille hommes (1). Le 21 juillet 1536 il arriva à Nice, accompagné du duc de Savoie et d'une foule de princes et de généraux qui servaient sous ses ordres. Parmi eux on distinguait les ducs d'Albe, de Bavière et de Brunswick, le prince de Salerne, Alfonse d'Avaloz, marquis de Guast, Antoine de Leva, le comte de Horn, don Fernand de Gonzague (2). Béatrix, duchesse de Savoie, et son jeune fils Emmanuel-Philibert allèrent à la rencontre de Charles-Quint, avec l'évêque, le gouverneur et les consuls de Nice. On présenta aux deux souverains les clés de la ville avec des couronnes

(1) Selon Mézerai, l'armée impériale avait dix mille cavaliers et quarante mille fantassins, (t. VII, p. 131, édition d'Amsterdam.)

Suivant Samuel Guichenon, cette armée eut quarante-six mille cinq cents combattans, ainsi divisés : 22,000 allemands, 10,000 espagnols, 12,000 italiens, et 2,500 hommes d'armes italiens, espagnols et flamands. (Ouv. cité.)

(2) Muratori, Annal. Ital. — Paradin, Chronique de Savoie, liv. III.

de laurier, au milieu des plus bruyantes acclamations. L'armée campa sur les collines qui s'étendent en demi-cercle depuis Cimiez jusqu'au Var. Les régimens de la garde occupèrent les faubourgs de Nice, et l'intérieur de la ville fut destiné au logegement de la cour et des principaux généraux (1).

Le 25 juillet, l'empereur ordonna le passage du Var, et ce passage se fit sans résistance. Érasme de Galléan, à la tête d'un corps de volontaires où se firent inscrirent les premiers gentilshommes de Nice, conduisit l'avant-garde en face du village de Carros. Le comte de Tende mit le feu à la ville de Grasse qu'il ne pouvait défendre; Fréjus et Draguignan se rendirent à la première sommation. Brignolles et Saint-Maximin furent livrés au pillage. Charles-Quint prit ensuite sa route sur Aix. Pendant toute cette marche, les bourgeois et les paysans qui étaient en armes sur les montagnes, ne cessèrent de harceler les impériaux, en tombant à l'improviste sur leurs derrières, et les impériaux brûlèrent des populations entières réfugiées dans les bois, sans les admettre à composition. Cinq gentilshommes provençaux, dignes d'une mémoire éternelle, Albod, Châteauneuf, Balb, Escragnole et Boniface, s'embusquèrent au village du Muy avec trente paysans et quinze soldats, dans une tour qui dominait un défilé où de-

(1) Durante, Hist. de Nice, t. II, ch. II.

vait passer l'armée ennemie, résolus à faire tous ensemble une décharge de mousqueterie sur l'empereur (1). Dans cette attente, ils virent s'avancer un groupe de seigneurs, au milieu desquels il y en avait un de grande apparence, que les autres semblaient escorter. C'était un capitaine espagnol nommé Garcia Lazzio, monté sur un cheval de Naples et couvert d'un riche manteau d'écarlate. Tout indiquait que c'était Charles-Quint lui-même, et les hommes embusqués ne le connaissaient pas. Ces hommes tirèrent sur Lazzio et l'étendirent sur la place. L'empereur, qui se trouvait à quelques pas de distance, fit abattre la tour à coups de canon, et les cinquante provençaux furent tous massacrés, victimes d'un dévoûment dans le genre antique.

Charles-Quint et le duc de Savoie firent leur entrée dans la capitale de Provence, le 9 du mois d'août, avec un faste éblouissant. L'empereur portait sur sa cote d'arme un manteau de damas blanc. Sa tête était couverte d'une toque surmontée de plumes orangées, blanches et violettes. Il descendit à l'archevêché qu'il avait choisi pour logement (2). Le lendemain il se rendit avec toute sa cour à l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, où il se fit couronner roi d'Arles et de Provence par

(1) Antonius de Arena. — Gaufridi, liv. XI.

(2) Pitton, ouv. cité, liv. IV.

Jérôme d'Arsagis, évêque de Nice, qui l'avait accompagné. Il voulut que ses troupes gardassent la plus sévère discipline et qu'elles eussent surtout du respect pour les choses saintes. Il plaça des corps-de-garde aux portes des maisons religieuses, et fit pendre un soldat qui avait volé des vases sacrés. Malgré le bon ordre qui régnait à Aix, l'archevêque, les consuls, la plupart des nobles et des bourgeois notables avaient pris la fuite. Le parlement avait aussi quitté la ville et s'était d'abord fixé à Tarascon. Croyant ensuite nécessaire, à cause du succès des armes impériales, de se séparer des ennemis par la Durance, il alla s'établir à Avignon; mais le légat s'opposant à ce que cette cour exerçât ses fonctions dans une cité soumise au gouvernement pontifical, les magistrats furent contraints de se rendre au Pont-Saint-Esprit, d'où ils vinrent tenir leurs audiences en deçà du Rhône, dans une église du territoire de Montdragon qui fesait partie de la Provence (1). Pendant que les magistrats se trouvaient ainsi éloignés de leur siége habituel, le duc de Savoie fit incendier le Palais de Justice (2), dans le dessein, dit-on, de détruire les chartes et les titres qui y étaient renfermés, et sur lesquels les rois de France, successeurs des souverains-comtes de

(1) Histoire manusc. du Parlement d'Aix, à la bibliothèque publique de Marseille.

(2) *Palatium regis pulchrum brulavit aquense.*

Ant. de Arena.

Provence, s'appuyaient pour réclamer le comté de Nice, la vallée de Barcelonette et la viguerie de Puget-Théniers. Le duc fut néanmoins trompé dans son espoir, car la partie la plus importante des archives avait déjà été placée hors des atteintes des incendiaires par les soins du maréchal de Montmorency, du président Barthélemy Chassanée, et du conseiller Fouquet Fabri, qui l'avaient transportée à la forteresse des Baux.

L'empereur tint solennellement dans le palais comtal un lit de justice où il abolit les statuts et les priviléges du pays, les tribunaux et le corps municipal de la ville d'Aix. Il remplaça le parlement par un sénat composé de dix jurisconsultes qu'il avait amenés de Nice, et mit à la tête de cette compagnie un marseillais fugitif et rebelle, nommé Jean Carle, que le connétable de Bourbon, au service duquel il s'était dévoué, avait récompensé d'une charge de sénateur à Milan. La nouvelle cour souveraine, dès qu'elle fut installée, confisqua, par arrêt, les biens des malheureux habitans d'Aix que la terreur avait dispersés (1). A la place du viguier,

(1) Parmi les condamnés on cite Feraporte, Remusaty, Descalis, De Veteris, Seguiran, Ferrier, Millou, Peyronnet, Raynaud, De Cormis, De Colonia, Maurel, Nicolas Fabry, Joannis, Meigron, Aufridy, Brunel, Alby, Talamar, Fabre, Bruis, Salle, Vincens, Cauvin, Durand, Silvy, Donaud, Pognant, Genesy, Pontevez, Fresquière, Hermitte, Audric, Astier, Ruffy, Domicelly, Meoilhon, Blegier, etc.

Charles-Quint créa un vicomte, et en donna l'emploi au bâtard de Barras qu'il fit aussi baron de l'Empire. Il voulut que trois tribuns du peuple occupassent la charge des consuls-procureurs, et confia ce pouvoir tribunitien à Jean de Brignole, à Jean Martin et à Bos. Ensuite le monarque victorieux distribua les grands fiefs et les hautes charges. Il fit Antoine deLeva vicaire de l'Empire dans les Gaules, le duc d'Albe, vice-roi d'Arles, André Doria, amiral, Granvelle, chancelier, et Canoë, surintendant des finances. Il donna le gouvernement de Marseille au marquis de Guast, celui du pays d'en deçà la Durance à Fernand Gonzague, et le commandement de la contrée au delà de cette rivière au comte de Horn. Il érigea aussi quatre duchés, quatre principautés et quatre marquisats. Les duchés furent les Iles d'Hyères sous le nom d'Iles d'Autriche, Fréjus sous le nom de Charleville, Brignolles sous celui de Nicopolis, et Forcalquier sous sa dénomination. Les principautés furent les Baux, les Martigues, Sault et Montelimar. Les marquisats : le Muy, le Luc, Tourves et Trets. Pour achever dignement cette parade impériale, un prêtre napolitain, nommé Capel, monta en chaire dans l'église de Saint-Sauveur, et prononça le panégyrique du prince en termes si magnifiques, qu'il le mit au-dessus de Constantin, de Justinien et de Charlemagne. Il le compara à Josué, traita le roi François I[er] de Philistin, de Pharaon, et dit enfin

que la Provence était la terre promise. L'empereur donna l'archevêché d'Aix à ce prédicateur ridicule.

L'armée ennemie campait au plan d'Aillane, près de la capitale, et déjà les vivres manquaient. Des détachemens fesaient des courses dans les lieux du voisinage, à Rians, Jouques, Peyroles, Meyrargues, Trets, Saint-Cannat, Malemort; mais comme toutes les campagnes étaient dévastées, les impériaux revenaient toujours sans butin. Tous les moulins à blé depuis Antibes jusqu'à Aix et à Marseille avaient été renversés par les Provençaux. Un seul restait debout au village d'Auriol, et les ennemis le fesaient soigneusement garder par une compagnie d'hommes-d'armes. Montluc et Tavanes, officiers de la garnison de Marseille, se chargèrent de le détruire. S'étant mis à la tête d'une petite troupe de cent vingt volontaires, ils surprirent pendant la nuit les soldats préposés à la garde du moulin, tuèrent les uns, mirent les autres en fuite, brisèrent la machine, entraînèrent les pierres dans l'eau, et, sans avoir perdu un seul des leurs, ils retournèrent à Marseille par des chemins inaccessibles à la cavalerie qui aurait pu les poursuivre.

Le 19 du mois d'août, l'empereur accompagné du duc d'Albe, du marquis de Guast, de Fernand de Gonzague et du comte de Horn, partit du Plan d'Aillane et vint reconnaître le territoire et la ville de Marseille avec trois mille Espagnols, quatre mille Italiens et cinq mille Lansquenets. Le prince

s'avança jusqu'à la plage d'*Arenc*. Cette reconnaissance fut pour lui de bien mauvais augure, car il courut les plus grands dangers, *et bien lui dit de s'estre trouvé derrière quelques vieilles murailles, il ne s'en serait pas retourné comme il était venu* (1). Ses troupes, maltraitées par le canon de la ville et par celui des galères françaises qui s'approchèrent pour balayer la plage, reprirent la route du camp. Peu de temps après, le marquis de Guast et Paul de Saxe ne furent pas plus heureux du côté d'Arles où ils avaient conduit un corps de cavalerie (2). De Guast, s'étant approché d'un moulin à vent pour examiner lui-même l'état de la place, fut aperçu par le seigneur de Bonneval et par le sénéchal d'Agenois qui se promenaient aux Arènes. Ceux-ci le désignèrent au seigneur de Villiers, commandant de l'artillerie arlésienne, lequel braqua si à propos une couleuvrine, *que sans que ledit marquis, voyant mettre le feu, se jetât de côté, il fut tenu qu'il en avait dans le corps* (3). Fernand de Gonzague alla s'emparer du château de Lourmarin; mais Jean de Pontevès, comte de Carces, l'en délogea bien vite. Une troupe de gentilshommes Provençaux attaqua près de Roquevaire un convoi ennemi escorté par cinq cents cavaliers

(1) Louvet de Beauvais, Hist. des Troubles de Provence, Ire partie.

(2) Saxi, *Pontif. Arelat.*, p. 386.

(3) Montaigne, Essais, liv. I, ch. XII. — Mémoires de Guillaume de Bellay, liv. VII.

qu'il mit en pleine déroute. Soixante furent tués, et il y eut quatre-vingts prisonniers. A Senas et à Eyguières des détachemens impériaux essuyèrent aussi un échec. Il n'y eut nulle part des actions décisives; mais des combats de tous les jours, mais des engagemens continuels. Les soldats isolés étaient massacrés; les communications se trouvaient interrompues. Les Provençaux firent à l'ennemi une guerre de partisans, guerre toujours plus funeste aux envahisseurs que celle qui peut se terminer par une bataille rangée.

Des maladies diverses, et surtout la dyssenterie exerçaient de grands ravages dans l'armée impériale; la chaleur était suffocante. Antoine de Leva, un de ses généraux, mourut à Aix. Tout annonçait que l'expédition de Charles-Quint devait avoir des résultats aussi désastreux que celle du connétable de Bourbon. François I[er] réunissait à Avignon des forces considérables, et tous les paysans du pays s'étaient levés en masse. L'empereur connut enfin les dangers de sa position, et son conseil de guerre décida la retraite. Elle commença le 11 du mois de septembre dans le plus affreux désordre. L'artillerie et les équipages étaient abandonnés. L'armée impériale, harcelée dans sa marche par la population des campagnes, poursuivie par les troupes du comte de Tende, du comte de Carces, de Villeneuve et de la Molle, joncha de morts et de blessés la route qu'elle suivit d'Aix à Fréjus. Cette armée, naguère

si florissante, perdit les deux tiers de ses soldats. Elle fesait vraiment pitié, tant elle était malheureuse. Et ce monarque fugitif qui n'échappa qu'à grand'peine aux coups des Provençaux qu'il s'était vanté de subjuguer facilement, pitié aussi pour lui, car c'est l'héritier des Césars, c'est le possesseur des Espagnes, des Pays-Bas et des Deux-Siciles. Charles-Quint, suivi du duc de Savoie, passa le Var le 24 septembre, s'arrêta quelques instans à Nice et se rendit ensuite à Monaco où les galères d'André Doria vinrent le prendre pour le conduire à Gênes.

François Ier, accompagné de son fils le dauphin, du cardinal de Lorraine et du maréchal de Montmorency, entra en Provence pour visiter les villes d'Arles et de Marseille. Il envoya à Aix le seigneur de Langey avec mission de faire tous ses efforts pour réparer les maux que cette capitale avait soufferts durant la dernière invasion. Son état était véritablement pitoyable. Les remparts et les principaux édifices avaient été détruits. On ne voyait partout que des scènes de douleur et de misère. Le grand nombre de cadavres laissés dans les rues y produisait une affreuse infection. Le commerce et l'industrie semblaient anéantis; le cours de la justice elle-même paraissait suspendu. Au reste, le sort de la Provence entière n'était pas meilleur. Le deuil était universel; la souffrance commune.

Les états-généraux assemblés à Marseille au mois de janvier 1537 et à Aix au mois de février suivant,

députèrent au roi Balthasar de Gérente, évêque de Vence, et Rogiers, l'un des consuls-procureurs, pour obtenir quelque soulagement par une diminution d'impôts. François Ier, sourd à cette juste prière, écrivit aux états la lettre suivante datée de Lyon le 9 octobre de la même année. « Chers et « bien amés, nous avons entendu par l'évêque de « Vence et par le sieur de Rogiers, vos commis et « députés, les délibérations prises..... Ils nous ont « semblablement remontré les ruines et pertes que « vous avez souffertes par la venue de l'empereur « audit pays; et combien que notre vouloir soit y « avoir égard, et vous soulager et supporter, non « seulement au paiement des tailles, mais à tous « autres endroits qui nous seront possibles, toute« fois au moyen des grands et urgents affaires que « nous avons pour la défense et conservation de « notre royaume, il n'est possible pour cette heure « de satisfaire à notre dit vouloir. Mais après qu'il « aura plu à Dieu nous mettre hors desdites affai« res, que sera dans brief, comme nous espérons, « nous vous donnerons à connaître le désir que « nous avons de vous soulager, en sorte que vous « aurez cause à persévérer au bon vouloir que vous « avez toujours eu et avez envers nous. » Le dévouement des Provençaux méritait une autre réponse. Il est vrai que François Ier avait ses embarras et ses peines. Ses finances étaient épuisées; les plus durs sacrifices devenaient nécessaires. Tels sont toujours

les résultats de la guerre. La plus heureuse entraîne après elle des maux sans nombre, et les blessures qu'elle fait restent long-temps saignantes.

CHAPITRE XXI.

1530-1582.

Les Vaudois de Mérindol. — Arrêts du Parlement d'Aix contre ces hérétiques. — Expédition militaire contre eux. — Dévastations et massacres. — Procès des Commissaires du Parlement d'Aix devant le Parlement de Paris. — L'avocat-général Guérin est condamné à la peine de mort. — Progrès de la réforme religieuse en Provence. — Brigandages des deux partis. — Le comte de Crussol est chargé de faire exécuter un édit de pacification. — Durand de Pontevès, premier consul d'Aix, lève l'étendard de la révolte au nom du catholicisme. — Le peuple d'Aix chasse les Protestans de cette ville livrée à l'anarchie. — Le comte de Carces, chef des Catholiques. — Les uns et les autres se combattent avec des fortunes diverses mais toujours avec barbarie. — Les États-Généraux et le Parlement de Provence repoussent l'édit du mois de mars 1563 qui proclamait l'oubli du passé. — Le Parlement est suspendu et une autre cour souveraine est installée à Aix. — Charles IX en Provence. — Michel de Nostradamus. — Rétablissement de l'ancien Parlement. — Après un calme de courte durée, la guerre se rallume entre les Protestans et les Catholiques. — L'Archevêque d'Aix se joint aux premiers. — Événemens et combats divers. — Pacification. — Le comte de Carces reprend les armes. — Mort de Charles IX. — Les Carcistes et les Razats. — Malheurs du pays. — Catherine de Médicis en Provence. — Elle parvient à reconcilier les chefs des deux partis. — La *grande peste*. — L'ermite Valéry.

Au milieu de la population catholique de Provence, sur la rive gauche de la Durance, dans le

territoire limité par cette rivière et par la montagne du Léberon, à la frontière orientale du Comtat-Venaissin se trouvait une population dissidente, faible reste de ces anciens Vaudois et Albigeois auxquels s'étaient mêlés d'autres chrétiens sectateurs des croyances qui jadis avaient fait chasser leurs pères des Cevennes. Ils soutenaient, dans l'exposé de leur doctrine, que l'église romaine ayant renoncé à la foi véritable, était devenue la prostituée de Babylone; que c'était cet arbre stérile condamné par Jésus-Christ à être arraché et jeté au feu; qu'il ne fallait point obéir au Pape non plus qu'aux évêques; que les vœux monastiques étaient illusoires et portaient au goût des plus infâmes débauches; que les ordres sacrés étaient les marques de la grande bête dont parle l'Apocalypse; que le purgatoire, la messe, le culte des saints et la consécration des temples étaient des inventions de Satan. Tels étaient les principaux articles de leur symbole. Ils en ajoutaient plusieurs autres par rapport au mariage, à l'abstinence, à la résurrection, à l'état de l'ame après la mort (1).

Le seigneur de Cental avait attiré ces sectaires de son vicomté de Démont, qu'il possédait en Savoie, pour leur donner à emphytéose les terres qu'il avait en Provence, lesquelles ne tardèrent pas

(1) De Thou, Hist. Univ., t. 1, liv. VI.

à produire des revenus considérables par l'industrieuse activité et par le travail assidu des nouveaux habitans. Le président de Thou rend justice à l'innocence de leur vie (1). Il les peint patiens dans les plus grands travaux, sobres, équitables, ayant les procès en horreur, libéraux envers les pauvres, payant avec exactitude la taille au roi et les droits à leurs seigneurs, craignant Dieu, assidus aux prières, mais ne se prosternant point devant les images, ne fesant point le signe de la croix, et, quand il tonnait, se bornant à lever les yeux au Ciel.

Ces hommes intègres et laborieux habitaient les bourgs de Mérindol, Cabrières-lez-Aigues, Lourmarin, Villelaure et autres, au nombre de vingt-quatre. Inaperçus dans leur obscurité, ils exerçaient leur culte sans obstacle. On ne les regardait pas comme assez dangereux pour les persécuter. Il n'y avait que du mépris dans cette tolérance. Mais lorsque la réforme eut remué l'Allemagne et la Suisse, les habitans de Mérindol et des bourgs voisins fixèrent l'attention du clergé catholique. Le vieux levain du fanatisme religieux fermenta dans les esprits. Les Vaudois (c'est le nom qu'on leur donna encore) n'en furent pas exempts. Ils voulurent entrer en communion avec les églises germaniques de la nouvelle réforme et députèrent en

(1) t. 1, l. VI.

Allemagne le pasteur George Morel. Animés de cette passion de prosélytisme qui, dans tous les temps, enflamma les diverses sectes chrétiennes, ils s'efforcèrent d'étendre leurs doctrines, et se livrèrent, dit-on, à quelques violences. On les accusa même d'avoir voulu réduire en cendres la ville de Manosque (1). Le schisme religieux de Provence dépassa bientôt ses premières limites. Il domina dans la viguerie d'Apt, dans la bonne moitié de la viguerie de Forcalquier et sur la lisière septentrionale de la viguerie d'Aix, sans compter ses nombreux appuis à Marseille, à Arles, à Tarascon, à Brignolles et dans d'autres villes (2). Les Vaudois établirent à Mérindol, village défendu par le Léberon et par la Durance, le chef-lieu de leur église. Là se tenaient les assemblées, là demeuraient les chefs de la ligue.

L'autorité ecclésiastique porta plainte au parlement d'Aix, et cette cour, sous la présidence de Cuisinier, rendit en 1530 un arrêt qui enjoignait à tous les sujets du roi de prêter main-forte aux juges d'église contre les hérétiques, et aux seigneurs hauts-justiciers de les chasser de leurs terres, à

(1) Les catholiques publièrent que le feu avait déjà été mis aux gerbes qui se trouvaient dans les aires; mais qu'il fut miraculeusement éteint par la présence du Saint-Sacrement qu'un religieux observantin apporta. C'est ce que dit gravement Columbi, en son Histoire de Manosque, liv. III.

(2) Hon. Bouche, liv. X.

peine de confiscation de leurs fiefs. Au lieu d'exécuter cet arrêt, le comte de Cental se déclara le protecteur des religionnaires. Il paraît que ceux-ci eurent dès-lors la témérité de faire des courses dans le Comtat-Venaissin dont ils étaient limitrophes. Le Pape en écrivit à François I[er], et en même temps il publia une bulle qui déférait les Vaudois aux juges séculiers.

Le roi ordonna au parlement de Provence d'annexer cette bulle, et la compagnie rendit en 1537 un second arrêt portant défense aux hérétiques de tenir aucune assemblée, et enjoignant aux seigneurs des lieux de s'y opposer et de poursuivre les contrevenans. Les Vaudois, toujours plus exaltés et plus audacieux, parvinrent à chasser le seigneur de Cabrières de son château, et à s'y retrancher.

La religion réformée se fortifiait tous les jours. François I[er] se voyait obligé de ménager le Pape pour se soutenir contre l'empereur Charles-Quint, et cette politique l'engageait à poursuivre sans miséricorde les sectateurs des croyances nouvelles. Au commencement de l'année 1535, il y eut à Paris une procession générale. Le roi y assista, une torche à la main, comme pour faire amende honorable des profanations des sectaires. L'évêque Jean de Bellai portait l'Eucharistie. Le Dauphin, les ducs d'Orléans, d'Angoulême et de Vendôme tenaient les cordons du dais. Tous les ordres religieux et tout le clergé précédaient. On voyait les

princes de l'Église, les ambassadeurs, les grands officiers de la couronne, les hautes cours de justice, immédiatement après le roi. On alla dans cet ordre à Notre-Dame, après quoi une partie de la procession se sépara pour aller voir brûler à petit feu six bourgeois condamnés pour les croyances de Calvin. Plusieurs protestans, fuyant la persécution, vinrent grossir le nombre des sectaires de Mérindol; et le roi, sur l'avis qu'il en reçut, donna, le 2 mars 1538, l'ordre exprès de *pousser les Vaudois à bout*. Cependant il y eut encore de nouveaux délais, car il faut reconnaître que le parlement d'Aix redoutait les conséquences d'une proscription générale. Enfin, le 18 novembre 1540, la cour, présidée par Barthélemy Chassanée, rendit l'arrêt fameux qui a laissé sur son nom une souillure indélébile. Cet arrêt barbare, dit de Mérindol, condamna par contumace dix-neuf personnes au supplice du feu, avec confiscation de leurs biens, et bannit à perpétuité leurs femmes et leurs enfans. Il ordonna de plus que les villages de Mérindol, Cabrières et autres lieux qui avaient servi de retraite aux hérétiques seraient détruits, les maisons rasées jusques aux fondemens avec défense d'en construire de nouvelles, les forêts coupées, les arbres fruitiers arrachés.

L'exaltation fut alors au comble parmi les Vaudois. Ils s'assemblèrent à Mérindol, se donnèrent une organisation militaire, choisirent pour chef le

nommé Taxil Marron qui fut plus tard exécuté à Avignon, coururent la campagne et pillèrent un couvent de Carmes sur les terres papales, après avoir repoussé quelques soldats envoyés contre eux.

La plupart des prélats provençaux, notamment Filholi, archevêque d'Aix, et Jean Ferrier, archevêque d'Arles, sollicitèrent chaudement l'exécution de l'arrêt, en offrant de payer tous les frais. Quelques hommes plus sages et plus humains étaient d'avis de temporiser. Parmi eux on distinguait Jacques de Raynaud, seigneur d'Allein, d'une ancienne et illustre famille d'Arles. Ce gentilhomme exerçait beaucoup d'influence sur l'esprit du président Chassanée qui désirait aussi épargner les rigueurs et soutenait que l'arrêt était simplement comminatoire. Chassanée, dans un ouvrage intitulé *Catalogus gloriæ mundi*, avait rapporté tous les détails d'un procès ridicule devant l'official d'Autun où il avait défendu, en qualité d'avocat, les rats juridiquement attaqués pour avoir ravagé les moissons; car, en ce temps-là, s'il arrivait que des insectes fissent du mal à la terre, on les conjurait solennellement; mais selon le droit commun, on ne procédait point à la conjuration sans citation préalable. Chassanée avait successivement obtenu plusieurs délais, tantôt en représentant que la citation n'avait pas été lue au prône des paroisses ravagées, tantôt que par le grand nombre de chats en

campagne, les accusés avaient juste motif de ne pas comparaître. « Or, maintenant, disait Jacques « de Raynaud à son ami le président, serait-il pos-« sible que ce que vous avez fait autrefois dans une « cause burlesque, lorsque vous étiez jeune et que « vous n'étiez pas encore magistrat, vous l'oublias-« siez aujourd'hui dans une affaire importante, à « l'âge où vous vous trouvez et avec la réputation « que vous avez acquise? Souffrirez-vous que la « condition de tant de malheureux dont vous êtes « le juge soit pire que celle des vils animaux dont « vous étiez alors le défenseur? Je ne vous parle « point de l'innocence de ce peuple à qui vous sa-« vez vous-même combien de crimes faux on im-« pute. Cependant ces hommes servent Dieu avec « ferveur; ils ne refusent jamais de rendre ce qu'ils « doivent à leurs seigneurs, aux magistrats, au « prince. Je vous conjure donc, par l'amitié qui « nous unit, de peser toutes ces raisons, et de « croire qu'on ne saurait trop délibérer lorsqu'il « s'agit de condamner des hommes (1). »

Le discours de ce gentilhomme émut vivement Chassanée déjà porté à l'indulgence; mais le parlement d'Aix, beaucoup moins tolérant que son chef, requit Claude de Savoie, comte de Tende, grand sénéchal et gouverneur de Provence, de prêter main-forte à l'exécution de l'arrêt. Celui-ci,

(1) De Thou, *ibid.*

n'ayant pas envie d'attacher son nom à ce hideux monument de fanatisme et de cruauté, députa vers la cour son lieutenant de Molins pour lui dire qu'il était disposé en toute occasion à assurer l'exécution des sentences judiciaires, selon les devoirs de sa charge, mais que, en cette occurrence, il lui fallait au moins deux mille hommes et qu'il ne pouvait les réunir. L'arrêt de Mérindol se trouva donc suspendu. Dans cet intervalle, les Vaudois obtinrent une amnistie par le crédit des protestans d'Allemagne que François I[er] avait alors intérêt de ménager. Ce prince, par lettres-patentes du 8 février 1541, pardonna à tous les novateurs et *autres dévoyés de la foy catholique qui estaient au pays de Provence*, pourvu que dans trois mois ils abjurassent leurs erreurs.

Ces lettres-patentes furent solennellement publiées dans toutes les communes provençales. Les dissidens avaient reçu des pasteurs luthériens, puis des zuingliens, puis des ministres de Genève. Ils consentirent à renvoyer ceux-ci. Une mission catholique fut prêchée dans leurs églises; mais les prédicateurs romains, plus savans dans la théologie scolastique qu'habiles dans l'intelligence des écritures, n'eurent aucun succès, et la mission manqua son but. François Chai et Guillaume Armand, députés de Mérindol, se rendirent à Aix et présentèrent au parlement une requête captieuse où ils fesaient leur profession de foi. Ils y déclaraient

vouloir vivre en chrétiens, n'admettant pour règle que les deux testamens et le symbole des Apôtres, et réprouvant les hérésies condamnées par l'ancienne Église. Ensuite ils exposaient leurs griefs. Sur cela, le parlement ayant ordonné aux Vaudois d'abjurer purement et simplement leurs opinions, les notables de Mérindol vinrent, à la suite d'une assemblée générale tenue le 10 avril, supplier la cour de leur faire grace sans exiger d'abjuration. Ils demandaient au reste à être instruits, et les poursuites furent encore suspendues. Le parlement leur envoya Jean Durandi, évêque de Cavaillon, et quelques docteurs en théologie pour les ramener au sein de l'Église Romaine. Les Vaudois résistèrent à toutes les sollicitations, et l'on ne put rien obtenir d'eux.

Peu après, le cardinal de Tournon, ministre de François I[er], fit reprendre la procédure. Au mois de mars 1542 le parlement arrêta qu'avant d'en venir aux voies de rigueur, on vérifierait si le curé de Mérindol avait publié dans son église les lettres d'amnistie. La compagnie envoya dans ce village l'évêque de Cavaillon, le conseiller George Durand et un prédicateur de l'ordre de Saint-Dominique. L'évêque célébra la messe dans l'église de Mérindol, publia les lettres-patentes du roi et fit commandement d'abjurer. Il ne s'y trouvait que quelques femmes et le nommé Louis Pascal. Celui-ci déclara, au nom de tous les absens, s'opposer au

commandement et ne professer d'autres croyances que celles contenues dans la requête dont j'ai parlé.

Malgré cette résistance, le roi accorda aux Vaudois, le 17 mars 1543, un nouveau délai de deux mois pour l'abjuration. En même temps, grace à la protection des princes d'Allemagne, ces dissidens obtinrent de François I[er] la cessation des poursuites, la mise en liberté de leurs coreligionnaires emprisonnés, la défense de troubler personne en matière de religion. Le roi commit aussi, par lettres-patentes du 14 juin 1544, un théologien de Paris et un maître des requêtes pour informer tant sur les croyances religieuses des Vaudois que sur la conduite du parlement d'Aix envers eux. De plus, François I[er] renvoya leur cause, par droit d'évocation, devant le parlement de Grenoble. Les Vaudois, exaltés par ce triomphe, se livrèrent encore à quelques excès. Tous les religionnaires volèrent au secours de ceux de Cabrières que le vice-légat d'Avignon voulait châtier, et ils marquèrent leur retour par le pillage de l'abbaye de Sinaque. Ils détruisirent aussi les signes du culte chrétien. L'un d'eux, Florimon Serre, vint brusquement, pendant l'audience, présenter les nouvelles lettres-patentes au parlement qui les enregistra aussitôt. Toutefois la compagnie, soutenant que les plaintes qui avaient fait réussir l'évocation n'étaient que des calomnies, chargea l'huissier Courtin de porter sa justification à François I[er].

Jean Meynier, baron d'Oppède, premier président (1) et lieutenant du roi, prétendait exercer toute autorité en Provence en l'absence du gouverneur Louis Adhemar, comte de Grignan, ambassadeur de la Cour de France à la diète de Worms. Le baron d'Oppède convoqua les états-généraux, et l'assemblée appuya les réclamations du parlement. Ces réclamations eurent un plein succès, car le roi, sur les instances du cardinal de Tournon, révoqua, le 1er janvier 1545, l'évocation qu'il avait précédemment prononcée, et ordonna l'exécution de l'arrêt de 1540. Toutefois le premier président voulait encore temporiser. Il dépêcha des émissaires chez les Vaudois pour tenter de les convertir. Ceux-ci protestèrent vouloir être sujets fidèles et obéissans, sauf leur religion qu'ils étaient prêts à défendre de tout leur pouvoir. En ce moment, le capitaine Paulin, qui fut plus tard baron de la Garde, présenta des lettres où le roi se plaignait des lenteurs du parlement. Le comte de Grignan, l'huissier Courtin qui arrivaient de la cour, livrèrent à Meynier d'Oppède d'autres lettres royales conçues dans le même sens. Alors d'Oppède ne recula plus. Il assembla sa compagnie le 12 avril, et lui exposa les nouveaux torts des religionnaires ainsi que les intentions du souverain à leur sujet.

(1) Il venait de remplacer Garçonnet, qui lui-même avait succédé à Barthélemy Chassanée.

Sur la requisition de l'avocat-général Guérin, le parlement ordonna que son arrêt serait exécuté selon sa forme et teneur, et que le premier président, en sa qualité de lieutenant du roi, prêterait main-forte à la justice. En même temps la cour nomma une commission exécutive composée de François de Lafont, second président, d'Honoré de Tributiis et de Bernard Badet, conseillers, et de Guérin, avocat-général. D'Oppède fit aussitôt crier par les bonnes villes que tous les hommes capables de porter les armes eussent à les prendre pour servir le roi contre les hérétiques. Ensuite il réunit à Aix quelques soldats auxquels plusieurs volontaires se joignirent par zèle pour la religion. Cela fait, il partit pour Arles, arma la noblesse de cette ville, et se concerta avec le légat d'Avignon. Il se rendit ensuite à Marseille, et y assembla un nombreux conseil de guerre. L'assemblée délibéra d'employer le capitaine Paulin et quelques bandes venues de Piémont avec lui. A cette nouvelle alarmante, les Vaudois de la Roque et de Janson traversèrent la Durance et rejoignirent leurs frères de Mérindol.

L'expédition catholique partit d'Aix. Le capitaine Paulin passa la Durance à Pertuis. Meynier d'Oppède, suivi de la commission parlementaire, franchit cette rivière à Mallemort, et de peur que les paysans ne le suivissent pour se livrer au pillage, il ordonna de couper la corde du bac. Paulin s'ap-

procha de Cental et y fit mettre le feu. Passant ensuite à Villelaure, il donna l'ordre d'y brûler quelques maisons dans lesquelles les prêches avaient été tenus. Après cela, l'armée se sépara. Une partie, commandée par Paulin, joignit à Cadenet les commissaires du parlement. L'autre partie s'avança du côté des montagnes où le plus grand nombre des Vaudois s'étaient retirés. Paulin, ayant encore quitté les commissaires pour signifier le dernier arrêt à plusieurs communes dissidentes, rencontra un parti qui le mit en déroute. Après avoir rallié ses soldats, il marcha sur les villages de Cabrières-d'Aigues, de Cabriérètes, de Saint-Martin de la Brasque, de Peipin et de Lamothe. Meynier d'Oppède, ceint d'une écharpe blanche, monté sur un cheval gris pommelé, se dirigea sur les villages de La Roque, de Janson, de Tresemines et de Lourmarin. Ils furent tous détruits par le fer et par le feu. Lourmarin, le seul qui n'eût pas été abandonné, osa soutenir le siége. Mais il fut bientôt emporté de vive force, et les soldats passèrent la population au fil de l'épée.

La brigade du premier président et celle de Paulin opérèrent leur jonction à Lauris et se portèrent sur Mérindol dont les habitans avaient pris la fuite, saisis de terreur. L'armée catholique, après avoir brûlé quelques maisons, se mit à la poursuite des fuyards. Un jeune paysan, nommé Maurice Blanc, valet d'André Maynard, lieutenant du juge du

Bourg, fut trouvé dans une caverne. On l'amena devant le premier président qui le força de dire le *Pater*; et comme, dans son trouble, le prisonnier ne récitait pas cette prière d'une manière satisfesante, on le traita d'hérétique abominable (1). Maurice Blanc eut beau s'écrier qu'il était bon catholique, tous ses efforts devinrent inutiles. Lafont fut d'avis de le conduire à Aix pour qu'on informât régulièrement sur son compte; mais l'avocat-général Guérin s'écria : *Tolle*, *tolle*, *crucifige eum*, et son opinion l'emporta. Meynier d'Oppède fit attacher ce malheureux à un olivier et on l'arquebusa en sa présence (2).

Après l'expédition de Mérindol, l'armée catholique de Provence entra dans le Comtat-Venaissin et se joignit aux troupes du Pape pour assiéger ensemble le bourg de Cabrières que les Vaudois avaient fortifié. Le capitaine Paulin somma d'abord les habitans de se rendre, « A quoi ils ne voulu-« rent obéir, ains pour réponse luy baillèrent tout « plein de paroles injurieuses, nommant les assié-« geans caffards, idolâtres, adorateurs de pierres « et de bois, pantoufles du Pape (3). » L'artillerie pontificale, commandée par le capitaine de Mou-

(1) Gaufridi, liv. XI.

(2) Hist. Manusc. du Parlement de Provence. Bibliothèque publique de Marseille. — Pitton, Hist. d'Aix, liv. IV.

(3) Rapport juridique sur l'affaire de Mérindol, par Antoine D'Alagonia de Vaucler. — Hon. Bouche, liv. X.

lans, battit en brèche les remparts de Cabrières qui se défendit avec vigueur, et l'armée catholique perdit un grand nombre de soldats. La place se rendit à discrétion. Les bandes victorieuses voulaient la détruire de fond en comble et massacrer tous les habitans. Pour calmer les murmures de ces troupes irritées, les chefs catholiques firent pendre aux fenêtres du château une trentaine de prisonniers. « De laquelle exécution ne se con-
« tenta le commissaire de notre Saint-Père le Pape,
« qui là estait présent. Ains dit et remontra que la
« sentence donnée contre eux portait qu'ils seraient
« tous mis à mort, et la mémoire abolie, et le lieu
« rasé, requérant le sieur lieutenant du roi lui
« donner, en ce, faveur et aide, lequel sieur lieu-
« tenant luy fit, sur ce, plusieurs bonnes remon-
« trances, et qu'il se devait contenter de l'exécu-
« tion qui en avait esté faite (1). »

L'ordre fut donné aux troupes de se retirer. Quelques détachemens Vaudois, qui tenaient la campagne, tombèrent sur les traîneurs. Le premier président Meynier d'Oppède avait déjà pris la route d'Aix. Les chefs de l'armée catholique, fesant marcher la terreur devant eux, poussèrent une de leurs bandes sur le village de Murs. On n'y trouva personne, et l'on enfuma une caverne où trente fugitifs s'étaient cachés. On se porta ensuite

(1) Hon. Bouche, liv. x.

sur le bourg de la Coste, qui était assez fort d'assiète, et qui servait d'asile à la population du voisinage. Le seigneur du lieu joua le rôle de médiateur. Les conditions proposées furent la démolition des murailles sur quatre points, et la punition de quelques personnes. Sur la foi de cette promesse, les habitans déposèrent leurs armes au château. Alors les catholiques, forçant traîtreusement la place sans défense, passèrent les hommes au fil de l'épée, assouvirent leur brutalité sur les femmes.

L'expédition se trouvant ainsi terminée, les commissaires du parlement retournèrent à Aix le 4 mai, traînant à leur suite un grand nombre de prisonniers (1). Le lendemain ils rendirent compte à la compagnie de la mission dont ils avaient été chargés, et leur conduite fut pleinement approuvée. François I[er] donna aussi son approbation par lettres-patentes du 8 août. Horreur! on ne savait rien trouver de mieux pour honorer la foi chrétienne, pour complaire au Dieu de clémence et de miséricorde. On précipita des malheureux du haut des rochers, et ceux qui ne succombèrent pas dans cette chute furent achevés à coups de pierre ou d'épée. On trancha la tête à quelques-uns, et l'on porta au bout des hallebardes cet horrible trophée. Le peu qu'on épargna fut vendu comme esclave à

(1) Pitton, *ibid.*

des capitaines de galères (1). Des femmes traînées toutes nues se virent exposées à tous les outrages d'une soldatesque effrénée. Plusieurs de ces malheureuses s'étranglèrent de désespoir et de rage. Dans le pays des Vaudois les arbres furent déracinés, les plantes arrachées, les habitations détruites. Cette contrée, auparavant heureuse et florissante, devint un théâtre de désolation et de mort. La terre, arrosée de sang, demeura sans culture.

Le premier président du parlement de Provence ne se contenta pas de ces exécutions barbares (2). Le 24 avril (3) il rendit, en qualité de lieutenant du roi, une ordonnance pour défendre, sous peine de la vie, de donner aucune retraite, aucun secours aux hérétiques. Les fugitifs errèrent dans les bois, broutèrent l'herbe des champs. La plupart moururent de misère, de fatigue ou de faim. Les plus robustes gagnèrent à grand'peine la Suisse et l'Allemagne. Il y eut dix-huit cent quarante morts de tout âge et de tout sexe; six cent soixante-six condamnés aux galères, avec confiscation de biens qui servirent à l'entretien des fortifications de diverses places; neuf cents maisons brûlées sur

(1) Varillas, Hist. des Révolutions arrivées dans l'Europe en matière de religion, t. III, liv. XIV.

(2) Exécutions plus cruelles que l'arrêt de 1540, en vertu duquel on agissait, cet arrêt ne condamnant à mort que dix-neuf hérétiques.

(3) Toujours en l'année 1545.

vingt-quatre villages saccagés. Par arrêt du parlement, les récoltes vendues aux enchères, servirent à payer les frais de la guerre. Les femmes et les enfans furent distribués dans les grandes villes pour y être instruits selon la religion catholique (1).

Le drame horrible de Mérindol souleva dans la France et dans l'Europe tous les amis de l'humanité, et les partisans de la réforme honorèrent comme des martyrs ces victimes du fanatisme. Meynier d'Oppède, pressé d'exécuter l'ordre du roi, portant de poursuivre tous les hérétiques, fit arrêter, pour ce motif, Albenas et Murs, gentilshommes qui se trouvaient unis par les liens du sang et de l'amitié aux conseillers Rolland et de Tributiis. A la même époque, le premier président cité pour déposer contre l'avocat-général Guérin, accusé de diverses malversations, porta un témoignage à charge. Guérin et les parens des deux magistrats emprisonnés se liguèrent pour le perdre. La maison seigneuriale de Cental se joignit à eux et mit avec empressement son influence au service de leurs passions. Elle reprochait au premier président les violences exercées dans ses domaines de Mérindol et des autres villages Vaudois. Les ennemis de Meynier d'Oppède furent encore soutenus par le connétable de Montmorency, adversaire du cardinal de Tournon. La mort de François Ier (2)

(1) Pitton, ouv. cité, liv. IV.

(2) Ce prince mourut le 29 mars 1547.

et l'avènement de Henri II favorisèrent ces projets de vengeance. Le nouveau roi demanda l'apport de la procédure relative à l'affaire de Mérindol. Peu après, Meynier d'Oppède reçut l'ordre de se rendre à Paris pour se justifier. Il s'empressa d'obéir et fut aussitôt renfermé au château de Vincennes. Après y avoir passé deux mois, il fut transféré à Mélun, et l'on fit en Provence des informations contre lui. Il se hâta de récuser plusieurs membres du parlement d'Aix, qui avaient ouvertement manifesté leur inimitié, et en particulier l'avocat-général Guérin, sorti victorieux de la première accusation. L'instruction contre d'Oppède n'en suivit pas moins son cours. On traita même l'accusé avec la dernière rigueur. Il ne lui fut permis d'avoir ni un domestique pour le servir, ni un livre pour le distraire, ni du papier pour écrire ses moyens de défense. Ce ne fut pas même sans peine qu'on lui accorda un médecin pour le soigner dans une maladie grave. D'Oppède fut transféré de Mélun à Paris, pour y être jugé par une commission spéciale de vingt-quatre membres. Cette commission crut devoir mettre aussi en cause non-seulement le président de Lafont, les conseillers de Badet et de Tributiis, l'avocat-général Guérin, mais encore tout le parlement de Provence qui les avait nommés commissaires dans l'expédition de Mérindol, les états-généraux (1)

(1) Probablement pour faire condamner le pays en des dommages-intérêts au profit de la Maison Cental.

qui avaient approuvé la conduite de cette cour de justice, le vice-légat et la chambre apostolique d'Avignon, le capitaine Paulin, baron de la Garde. Par lettres-patentes du 17 mars 1550, le roi les renvoya tous devant le parlement de Paris. La comtesse douairière de Cental se constitua partie civile; mais l'intervention des habitans de Mérindol fut refusée, par le motif que les gens du roi avaient appelé de l'arrêt exécuté contre eux. Le substitut Jacques Aubry, qui tenait la place des avocats-généraux Marillac et Séguier, suspects pour avoir assisté au conseil des parties, fut chargé de soutenir l'accusation, et demanda un an pour se préparer.

Les plaidoiries de cette affaire immense et célèbre commencèrent le 18 septembre 1551, et remplirent cinquante audiences consécutives avec une chaleur incroyable (1). Le premier président Meynier d'Oppède ajouta à la plaidoirie de son avocat des développemens qui occupèrent deux audiences. Il commença par ces paroles du Roi-Prophète : *Judica me Deus, et discerne causam meam, de*

(1) Les avocats plaidans furent : Laporte pour le Parlement d'Aix, Dumesnil pour les États de Provence, Renard pour le Vice-Légat et la Chambre Apostolique; Robert pour le premier président d'Oppède, Rochefort pour le président Lafont, Christophe de Thou et Cousin pour les conseillers de Badet et de Tributiis, Milet pour l'avocat-général Guérin, Dauquechin pour le baron de La Garde, Jaquelot pour la comtesse de Cental.

gente non sanctâ. Il s'appliqua ensuite à détruire les chefs d'accusation portés contre lui, et sans doute il rappela les ordres précis ou les approbations de François I[er]. Pendant le cours de ces débats, qui fixaient l'attention de l'Europe entière, d'Oppède fut élargi, avant toute décision judiciaire, par le crédit du comte de Grignan et de la maison de Guise, et le roi le rétablit dans sa charge. Tous les accusés furent mis hors de cause, et cet arrêt, assure le président de Thou (1), trompa l'attente de tout le monde. L'avocat-général Guérin, impliqué dans une autre procédure, fut condamné à la peine de mort et à la confiscation de ses biens, *pour raison de plusieurs faulsetez, calumpnies, prévarications, abuz et malversations ez deniers du Roi et d'autres particuliers, soubs couleur et titre dudit estat de procureur dudit Seigneur, et plusieurs autres crimes et délits plus amplement mentionnés* (2). Conformément à cet arrêt, Guérin fit amende honorable, une torche à la main, au pied du grand escalier du Palais de Justice à Paris. Il fut ensuite pendu, après avoir été traîné sur une claie, et l'on envoya sa tête à Aix pour y être exposée en place publique.

Meynier d'Oppède, en retournant à ses fonctions, reçut du connétable de Montmorency, premier mi-

(1) Ouvrage cité, liv. VI.

(2) Texte de l'arrêt.

nistre, et de Jean Bertrand, garde des sceaux, des lettres contenant les témoignages les plus flatteurs. Le pape Paul IV lui envoya des bulles par lesquelles il le créa chevalier de Saint-Jean-de-Latran. Mais, dit encore le sage de Thou, la justice du Ciel suppléa à celle des juges de la terre, et d'Oppède mourut, peu de temps après, d'une maladie d'intestins extrêmement douloureuse (1).

La réforme que l'on croyait anéantie par les coups qu'elle avait reçus, se releva bientôt brûlante de vengeance. Les conseillers au parlement, de Genas, Châteauneuf, Pena, Terrier, Arcussia, Somati, et l'avocat-général Puget, embrassèrent ses doctrines. L'enthousiasme de ces hommes influens et graves entraîna les imaginations indécises, encouragea les esprits faibles, raffermit les caractères audacieux, donna enfin au protestantisme toute la consistance d'un parti redoutable. Deux frères, Antoine et Paul de Richieu, seigneurs de Mauvans, allumèrent le feu des guerres religieuses, et ce fut un vaste incendie qui dura près d'un demi-siècle. Ces deux gentilshommes, après avoir long-temps servi dans les troupes françaises, s'étaient retirés

(1) Voyez sur l'affaire de Mérindol tous les anciens historiens de Provence. — Rouchon, Résumé de l'Histoire de ce pays. — Hist. manusc. du Parlement d'Aix, à la Bibliothèque publique de Marseille. — Essais Hist. sur ce Parlement, par Cabasse. —Voltaire, Hist. du Parlement de Paris. — Le même auteur, Essai sur les Mœurs, ch. CXXXVIII. — De Thou, *loco cit.*, etc.

à Castellane, leur ville natale. En 1559 ils embrassèrent la religion nouvelle, firent venir un ministre luthérien, tinrent chez eux des assemblées pour les exercices de leur culte, tantôt pendant la nuit, et tantôt en plein jour. Un cordelier, qui était venu prêcher le carême à Castellane, déclama en chaire contre les dissidens, et ses auditeurs enflammés de passions violentes ameutèrent une partie du peuple qui menaça les jours des frères de Richieu et les força de sortir de la ville. Paul adressa ses plaintes au parlement d'Aix, qui reçut aussi celles de plusieurs catholiques de Castellane. Pour les apprécier, la Cour envoya des commissaires sur les lieux, et, à leur retour, elle décréta Antoine d'ajournement personnel. Paul de Richieu se rendit sur-le-champ à Paris, auprès de Henri II; et comme ses anciens services militaires le fesaient jouir de quelque faveur, il obtint une évocation au parlement de Grenoble. A cette nouvelle, les protestans provençaux s'imposèrent une cotisation pour se défendre contre leurs adversaires, et convoquèrent une assemblée à Draguignan pour y prendre toutes les mesures que l'intérêt de leur cause pourrait dicter. Antoine de Richieu fut l'un des premiers à s'y rendre. Mais à peine y était-il arrivé que la populace de Draguignan envahit sa demeure. Le viguier, volant à sa défense, fut massacré par la multitude en fureur qui mit en pièces le malheureux Antoine. On lui arracha le cœur et

les entrailles, on traîna dans les rues son cadavre défiguré, on le couvrit ensuite de sel et on l'envoya à Aix où on le suspendit à un gibet sur la place des Prêcheurs.

Paul de Richieu, son frère, vint demander justice au parlement, mais cette compagnie, avant de rien prononcer, jugea convenable de donner à deux de ses membres, Henri Veteris et Esprit Vitalis, le soin de prendre des informations à Draguignan. Sur ces entrefaites Henri II mourut (1). La perte de ce prince, qui protégeait la famille de Richieu, fit prévoir à Paul l'inutilité de ses poursuites. Il se retira à Mérindol, le désespoir au cœur, bien résolu à ne pas laisser sans vengeance l'assassinat de son frère. Il accepta un rôle dans la conjuration d'Amboise, et lorsqu'elle eut échoué, il se mit à la tête des deux mille mécontens, et tenta de s'emparer de la ville d'Aix. Déjà plusieurs de ses soldats y étaient entrés sous divers déguisemens; les capitaines des portes Notre-Dame et Bellegarde étaient gagnés. Un bourgeois protestant qui craignait le pillage découvrit ce projet audacieux. Une entreprise du même genre faite sur la ville d'Arles n'eut pas une meilleure issue. Mais paul de Richieu ne courut pas moins le pays, en laissant sur ses pas d'horribles traces de fureur, renversant les autels, brûlant les images, brisant les signes du culte catholique, profanant les objets sacrés. Il

(1) Le 10 juillet 1559.

égorgea sept chanoines de l'église de Barjols, porta l'épouvante dans les diocèses de Fréjus, de Senez, de Riez, de Glandevès, et vint ensuite mettre le siége devant Sisteron. Il ne consentit à le lever que lorsque le comte de Tende, gouverneur de Provence, lui eut promis une réparation solennelle.

Cependant un corps de religionnaires se maintenait au château de Senez dont il s'était emparé. Par l'ordre du comte de Tende, les seigneurs de Begues, de la Bastide, d'Anglés, de Tournon, de Moriez, à la tête de quelques troupes catholiques, se rendirent maîtres de ce château, qui ne fit pas une longue résistance. Paul de Richieu, ne pouvant avoir justice du parlement, continuait de tenir la campagne avec cinq cents hommes déterminés. Les protestans de la ville d'Aix qui n'avaient eu jusques alors que des réunions secrètes, transportèrent leurs assemblées dans l'enclos du conseiller Genas, seigneur d'Éguilles, près l'ancienne porte Saint-Jean, à l'ombre d'un grand pin. Chantant leurs psaumes à pleine voix, ils attirèrent de nombreux sectateurs. Ceux de Marseille se virent exposés aux fureurs populaires. Quelques-uns furent égorgés dans leurs maisons; d'autres massacrés dans les rues. La foule rugissante pendit un de ces malheureux à une grille de fer. Elle en pendit trois autres à un arbre (1).

(1) Au commencement de l'année 1560. — Ruffi, Hist. de Marseille, t. I, liv. VII, ch. IX.

Les luthériens du Comtat-Venaissin se crurent assez puissans pour prendre l'offensive. Sous le commandement de Montbrun, ils entrèrent de vive force dans Malaucène et en firent leur place d'armes. Ils tentèrent aussi, mais sans succès, de surprendre Vaison. Les réformés d'Orange s'emparèrent, de leur côté, de l'église Cathédrale où ils établirent le prêche. Leur triomphe ne fut pas long. De La Motte Gondrin, lieutenant du roi en Dauphiné, comprima cette révolte, et Montbrun se réfugia à Genève.

La reine-mère, Catherine de Médicis, alarmée du pouvoir des Guises, voulut lui donner un contre-poids en se tournant du côté des réformés qu'elle n'espérait pas accabler de sitôt. En conséquence, elle fit rendre à Charles IX, en janvier 1562, un édit par lequel on accordait aux protestans la liberté du culte. On leur permit d'avoir des assemblées religieuses hors des villes, sans armes. Seulement on leur défendit de dogmatiser et de former des ligues. Le roi envoya en Provence le comte de Crussol et deux autres commissaires chargés de faire exécuter son édit de pacification, et de juger souverainement toutes les causes des réformés, en s'adjoignant dix membres du parlement, ou un égal nombre d'avocats. Toutefois l'opposition que les consuls-procureurs de la ville d'Aix formèrent à l'enregistrement de l'édit, ne permit pas aux commissaires royaux d'entrer dans cette capitale.

Ils s'arrêtèrent à Salon, où ils eurent une conférence avec le comte de Tende. Celui-ci, ayant alors mandé les consuls d'Aix, les engagea à recevoir le vicomte de Cadenet, son beau-frère, avec deux cents hommes de garnison, et à permettre l'établissement d'un prêche, sinon dans la ville, du moins dans les faubourgs. Les consuls persistèrent dans leur refus. Selon eux, un culte nouveau, élevé à côté de l'ancienne religion du pays, violait le plus sacré des priviléges. Le comte de Tende, qui avait réuni six mille hommes sous ses ordres, crut que le temps était venu de faire emploi de la force, pour que l'édit de Charles IX reçut sa pleine exécution. Il se présenta devant Aix avec une partie de ses troupes. Mais, au bruit de sa marche, le peuple de cette capitale, croyant défendre sa religion menacée, courut aux armes, transporté de fureur. Le comte de Tende aurait sans doute pu réduire la ville à l'obéissance. Toutefois il en eût coûté beaucoup de sang, et le sage gouverneur, reculant devant cette cruelle nécessité, se retira à Venelles, village voisin. De là il invoqua le pouvoir conciliateur du parlement. Cette compagnie était placée sous l'influence des catholiques rebelles aux ordres du roi. Néanmoins, par l'éloignement passager d'un grand nombre de ses membres, le parti protestant obtint la majorité. La Cour, en conséquence, fit ouvrir les portes de la ville, et le vicomte de Cadenet y entra, d'abord avec une escorte peu

nombreuse, ensuite avec un corps de troupes réglées. Dès ce moment il fut bien facile de voir que force resterait à la loi. En effet, le vicomte de Cadenet assigna divers postes à ses soldats, et lorsqu'il eut enlevé aux habitans l'espoir d'une résistance sérieuse, le comte de Tende et les trois commissaires royaux, suivis de Paul de Richieu, firent leur entrée dans la ville, nommèrent d'autorité de nouveaux consuls, désarmèrent les quartiers, et donnèrent le commandement de la garnison à Antoine March Tripoli, capitaine protestant. Le 3 février 1562, sur la réquisition du procureur-général de Piolenc, la cour enregistra l'édit de liberté religieuse, qui fut aussitôt publié sur les places et dans les carrefours, au son des tambours et des trompettes. Le comte de Tende désigna ensuite les lieux d'assemblées luthériennes, l'un sous le grand pin de l'enclos de Génas, et l'autre, sous une tente, au dehors de la porte des Augustins.

Le premier consul, Durand de Pontevès, seigneur de Flassans, s'était montré le plus ardent contre les commissaires royaux; et quand il se vit forcé de plier sous l'autorité parlementaire, il sortit de la ville d'Aix se fesant appeler chevalier de la Sainte Foi, enveloppant dans une égale haine les sectateurs du culte luthérien et les catholiques tolérans qui voulaient maintenir la liberté de ce culte. Cinq mille paysans fanatiques vinrent se réunir sous ses enseignes qui étaient aux armes du Pape. Chaque

soldat avait entouré son cou d'un chapelet, et le frère Guillaume Taxil, cordelier, marchait à la tête de cette armée, un Crucifix à la main. Le seigneur de Flassans surprit ainsi le bourg de Tourves, presque entièrement peuplé de réformés, et y fit passer au fil de l'épée la population entière sans distinction de sexe ni d'âge. Ne voulant pas rester en ce lieu, qui ne lui présentait aucune sûreté, il alla s'enfermer dans Barjols où se trouvait un assez bon château. Le comte de Tende, gouverneur, et le comte de Crussol, commissaire royal, ayant appelé à leur aide Paul de Richieu et le baron des Adrets, qui dirigeaient tous les deux le parti protestant, sommèrent Barjols de se rendre. Sur le refus de cette ville, ils la prirent d'assaut le 6 mars 1562, la livrèrent au pillage et à toutes les horreurs de la conquête. Six cents personnes furent massacrées; les ornemens et les signes du culte romain tombèrent souillés des profanations les plus affreuses. On mit le feu à la principale église. On jeta les prêtres dans les puits. On pendit aux arbres plusieurs prisonniers catholiques. Enfin on conduisit à Aix le viguier et les consuls de Barjols qui furent mis à mort sur la place des Prêcheurs, comme criminels de lèse-majesté. Les bandes indisciplinées de Durand de Pontevès se dispersèrent abattues par un échec aussi rude, et ce chef audacieux, échappant aux poursuites de ses ennemis, trouva un asile au château du comte de

Carces, son frère aîné. Sur la prière du parlement dont la majorité dévouée aux catholiques ne voulait point que les troupes royales multipliassent de pareils triomphes, le comte de Tende et le comte de Crussol sortirent de Barjols et licencièrent leur armée à Salon.

Le gouvernement du roi de France, tiraillé par deux partis implacables qui ne lui laissaient aucun repos, penchait tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre, et ce système de bascule les mécontentait tous les deux. La Cour, abandonnant les réformés, revint aux catholiques vers lesquels la poussaient Rome et l'Espagne. Pour l'accomplissement de ses desseins, il fallait abattre le protestantisme en Provence, et les sectateurs de ce culte avaient dans ce pays une attitude menaçante. Ils occupaient militairement la ville d'Aix. Le comte de Tende avait donné trop de garanties à leur cause pour qu'il n'y fût pas irrévocablement attaché, et sa victoire de Barjols l'exposait trop à la haine des catholiques pour ne pas lui attirer toute la confiance de leurs ennemis. Le cabinet français, en changeant de politique, avait donc besoin de paralyser le pouvoir du gouverneur de Provence, et comme on ne pouvait écarter tout-à-fait ce seigneur influent, on imagina de lui donner un associé. Rien de plus naturel, rien de plus raisonnable, si le choix n'était pas tombé sur son propre fils du premier lit, le jeune comte de Sommerive; abominable choix qui

préparait la lutte de deux hommes unis par les nœuds les plus sacrés de la nature. Sommerive, ayant été nommé lieutenant du roi, vint aussitôt en Provence où il s'aboucha avec le comte de Carces, personnage le plus considérable du pays, et forcené catholique comme son frère le seigneur de Flassans. Tel était son crédit qu'en peu de jours il pouvait rassembler huit cents capitaines ou seigneurs sur les plates-formes de son château. Au reste, le crédit immense de ce gentilhomme célèbre ne venait pas seulement de son nom et de ses richesses. Son patriotisme éprouvé, sa réputation militaire, ses éclatans services lors de l'invasion de Charles-Quint, son activité infatigable, son rare talent d'intrigue auraient suffi pour le mettre à la tête des partisans de l'Église Romaine. Son fanatisme religieux le servait aussi en charmant les passions de la multitude.

La garnison d'Aix, presque entièrement composée de soldats protestans, se livrait à de graves insultes envers les catholiques. Tantôt elle battait du tambour ou tirait des coups de fusil pour interrompre le service divin, tantôt elle dépouillait les femmes de leurs chapelets et les fouillait avec indécence (1). Ce n'était là que le prélude de scènes plus affligeantes. Suivant une ancienne coutume, les artisans et les paysans d'Aix allaient en silence

(1) Louvet de Beauvais, Hist. des Troubles de Provence, 1re partie.

et pieds nus, le 25 avril, jour de Saint-Marc, visiter la chapelle de ce saint, à une lieue de la ville. Cette procession se fesait au lever du soleil. Pendant la nuit les religionnaires avaient semé le long du chemin des graines d'épinard qui sont pleines d'aspérités. Ces graines, blessant les pieds des pélerins, en forcèrent un grand nombre à revenir sur leurs pas, au milieu des huées et des railleries des soldats protestans qui, non contens de cette première malice, frappèrent les catholiques à coups de fouet pour les disperser. Néanmoins, parmi ceux-ci, les plus dévots et les plus audacieux continuèrent leur route. En arrivant à la chapelle de Saint-Marc, ils aperçurent l'équipage du comte de Carces. On entoura aussitôt ce seigneur, on le supplia de venir en aide au peuple opprimé, à la religion avilie. On lui dit qu'il était l'envoyé de Dieu pour chasser d'Aix les huguenots. Le comte, sensible à ces prières qui flattaient son orgueil, reprit le chemin de la ville. Les pélerins déjà rentrés y excitaient une fermentation générale en racontant les outrages qu'ils avaient reçus. Sitôt que le comte de Carces fut arrivé à la porte Saint-Jean, on sonna le tocsin. Tous les catholiques prirent les armes et s'emparèrent de l'Hôtel de Ville. En ce moment les pénitens noirs chantaient l'office dans leur chapelle. Au bruit de l'insurrection qui bouleversait la ville entière, le prieur exhorta ses frères à mourir pour le soutien de la foi, les anima au combat, et tous

ensemble ils retroussèrent leurs robes, s'armèrent de cailloux, coururent à la porte des Cordeliers et mirent en fuite le corps de garde. Le comte de Carces, salué dans les rues comme un libérateur, organisa partout l'attaque en dirigeant les masses populaires. Par ses ordres, Melchior Guiran, gentilhomme très-accrédité, se plaça à la tête de quatre cents hommes du quartier des Fontètes, se saisit de March Tripoli, chef de la garnison, et le jeta hors de la ville. Les soldats qui s'étaient retranchés à la porte Saint-Jean et sur la place des Prêcheurs, purent facilement se convaincre des périls d'une résistance plus longue. Ils demandèrent à capituler, et on leur permit d'aller rejoindre leur commandant à une certaine distance des remparts. Aix fut bientôt en proie à la plus horrible anarchie. Le seigneur de Flassans reprit le chaperon de premier consul. On fit des visites domiciliaires, et l'on pendit au pin de l'Enclos de Génas tous les bourgeois convaincus ou même soupçonnés d'hérésie. On mit en outre leurs biens au pillage. Les bouchers se signalèrent par leur cruauté au milieu de la populace frénétique. On vit parmi les assassins quelques moines furibonds, *et autre sorte de gens à qui le désir de dérober, plutôt que le zèle de la foi, fesait prendre les armes* (1). Les femmes montrèrent aussi un acharnement sanguinaire.

(1) Hon. Bouche, t. II, liv. X, ch. VII.

Elles tuèrent à coups de couteau une malheureuse nommée Melchionne, épouse d'un libraire protestant, traînèrent son corps dans toute la ville, et le pendirent par les pieds au pin fameux. Sen Tarron, paysan cruel et hardi, imagina de mettre à son chapeau une croix blanche avec des plumes de coq (1). Il eut au même instant une foule d'imitateurs, et peu après tous les catholiques adoptèrent le même signe de ralliement. La multitude portait des bannières où l'on voyait écrits, en langue provençale, ces mots : *La messo sera giammay*; une pioche, nommée dans la même langue l'*ayssado* achevait le sens de la phrase (2). Au milieu des vociférations horribles qui se fesaient entendre de toutes parts, on distinguait surtout ce cri de représaille et de vengeance : *Pague, pague Barjols* (3). Le désordre et les calamités durèrent long-temps. Le conseiller Salomon, attaché à la religion luthérienne, fut une des dernières victimes. Passant, le 22 juin (4), au déclin du jour, sur la place des Prêcheurs, il fut attaqué par une bande de bouchers qui le poignardèrent à la porte du couvent des Jacobins où il tenta de se réfugier. Son cada-

(1) Pitton, Histoire d'Aix, p. 289.

(2) La messe ne sera jamais laissée.

Depuis l'invention de ce rébus, les meneurs ameutèrent le peuple d'Aix contre les réformés, en frappant sur une pioche.

(3) Paye, paye Barjols, ou pour Barjols.

(4) Toujours en l'année 1562.

vre, mis à nu, fut traîné dans les rues, et y resta exposé à tous les outrages. Le parlement, à la suite de cet attentat, fit arrêter le prévôt des maréchaux comme coupable d'imprévoyance. Mais que peut la justice aux jours de violence et d'anarchie? Une troupe de mutins, réunis devant le Palais, demanda son élargissement. La cour, frappée d'impuissance par l'anarchie victorieuse, se vit obligée de fléchir. D'ailleurs le conseiller de Panisse, allié du prévôt, lui procura sa liberté en plaidant vivement sa cause.

Le comte de Sommerive, lieutenant du roi, ne fit son entrée à Aix qu'après la soudaine révolution qui livra cette ville au parti catholique. Le parlement s'empressa d'enregistrer ses pouvoirs. Les procureurs du pays lui fournirent tous les deniers nécessaires pour l'entretien et la solde des troupes. Sommerive, secondé par les administrations de la capitale, leva une armée de sept mille huit cents hommes, divisée en vingt-six compagnies de trois cents soldats chacune. Le comte de Tende, suivi de son fils le baron de Cipières (1) et de son gendre Jacques de Cardet, de la maison de Salusses, passa promptement la Durance avec tous les protestans qu'il put réunir. Après avoir opéré sa jonction avec Paul de Richieu, seigneur de Mauvans, il assiégea Pertuis qui tenait pour les catholiques. Mais comme il manquait d'artillerie et qu'il se voyait

(1) Frère consanguin du comte de Sommerive.

privé de la coopération du comte de Crussol qui était parti pour le Languedoc avec une mission du roi, il fut forcé de lever le siége, alla d'abord fortifier Manosque, et se retrancha ensuite dans Sisteron où il attendit les secours du baron des Adrets, chef des protestans du Dauphiné. Les religionnaires provençaux réunis à ceux du Comtat-Venaissin s'emparèrent d'Orange au moment où l'armée catholique de Provence, sous la conduite du comte de Sommerive et du comte de Carces, allait se mettre en marche pour l'attaque de Sisteron. Cette armée, dans les rangs de laquelle on remarquait le marquis de Trans, les seigneurs de la Verdière, de Meyrargues, de Mondragon, du Castelet, de Méjanes, de Saint-Marc, de Ventabren, de Briançon, de Fos et de Mirabeau, se dirigea sur Orange à la prière de Fabrice Serbellon, général des troupes pontificales dans le Comtat. La ville d'Orange, enlevée d'assaut le 6 juillet 1562, fut livrée au pillage, mise à feu et à sang par une milice transportée de fanatisme et de rage. Les principaux édifices devinrent la proie des flammes; toutes les maisons furent saccagées, et peu de personnes échappèrent au glaive du vainqueur qui n'épargna pas même les habitans catholiques. Au milieu du tumulte, les soldats provençaux s'excitaient au carnage en proférant encore ce cri d'une ironie sanguinaire : *Pague Barjols*. Parpaille, président de la cour souveraine d'Orange, était tombé

au pouvoir de Sommerive avant la prise de cette ville. L'infortuné magistrat, conduit à Avignon où il avait reçu le jour, eut la tête tranchée par la main du bourreau.

Après ces exploits odieux, le comte de Sommerive se prépara à tourner toutes ses forces contre Sisteron, où venaient de se replier les garnisons protestantes de Barjols, Forcalquier, Riez et Manosque. En même temps le comte de Tende laissa le gouvernement de la place au baron de Beaujeu, et se retira avec une partie de ses troupes vers la vallée de Barcelonette, pour de là tenir en échec l'armée catholique et pour gagner la Savoie en cas de malheur. A peine le comte de Tende s'était mis en route, que le comte de Sommerive se présenta devant Lurs, qui lui ouvrit aussitôt les portes. L'armée marcha de suite sur Sisteron, et l'artillerie battit les remparts en brèche du côté du midi. Trois fois les catholiques montèrent à l'assaut, et trois fois ils se virent repoussés avec perte. Les femmes protestantes, toujours placées aux postes les plus périlleux, se distinguèrent par leur courage. Elles prirent le capitaine Bouquenègre, lieutenant de Durand de Pontevès, et le pendirent à un gibet. Les catholiques, usant de représailles, infligèrent le même supplice au capitaine Coste de Tarascon, qu'ils avaient fait prisonnier.

Cependant le comte de Sommerive, harcelé par les troupes légères du baron de Cipières et de Jac-

ques Cardet, craignant aussi l'arrivée du baron des Adrets qui avait défait à Vauréas une colonne catholique, désespéra pour le moment de s'emparer de Sisteron. Il leva le siége et se retira du côté des Mées, dans une position inexpugnable, où il attendit des renforts. Le 27 du mois d'août, ses forces s'étant augmentées de celles du comte de Suze, sorti du Comtat-Venaissin pour se joindre à lui, il se dirigea de nouveau vers Sisteron, qu'il pressa de tous côtés. Le 4 septembre, à la pointe du jour, Montbrun, l'un des chefs des bandes protestantes du Dauphiné, tenta d'entrer dans la ville assiégée avec quinze cents arquebusiers, plusieurs pièces d'artillerie et des munitions de bouche. Le comte de Suze s'avança contre lui en ordre de bataille, à la tête de huit cents fantassins. Montbrun eut d'abord l'air de mépriser une troupe aussi faible, mais il changea bientôt de contenance en voyant le comte de Sommerive tomber sur lui à l'improviste avec sa cavalerie armée de toutes pièces. Les protestans, bien vite culbutés, perdirent neuf cent soixante-dix hommes, toute leur artillerie, leurs munitions et leurs équipages. Montbrun, accompagné des débris de ses bandes, se sauva à Orpierre, de là à Grenoble; et le baron des Adrets, ne voulant plus tenter le sort des armes, se réfugia aussi dans le Dauphiné. Sisteron fut alors réduit aux dernières extrémités. Dans les derniers jours de septembre, l'artillerie du comte de Sommerive

fit une large brèche aux remparts du côté de l'Ouest, tout près le monastère des Cordeliers. Les assiégeans, pleins d'espérance et d'ardeur, montèrent vigoureusement à l'assaut, et bien qu'ils fussent vigoureusement repoussés pendant cinq fois par les assiégés, ceux-ci, épuisés par leurs efforts, par leurs privations et par leurs fatigues, perdirent enfin courage. A la faveur d'une nuit d'orage, les chefs religionnaires suivis de quatre mille personnes de tout sexe, de tout âge et de toute condition, sortirent secrètement de la place et gagnèrent les montagnes. De Sommerive mit à leur poursuite un corps de troupes qui ne put les atteindre. Les fuyards, dans un affreux état de misère, parvinrent à Grenoble, et le baron des Adrets les dirigea ensuite sur Lyon. Lorsque l'armée catholique, maîtresse de Sisteron, l'eut horriblement saccagé, le comte de Sommerive chargea le capitaine de Sainte-Jaille de réduire le château de Sigoyer, situé à trois lieues de là et défendu par une petite garnison protestante sous le commandement de Louis Isnard, lieutenant de François Laidet, seigneur de ce château. Le lieutenant du roi, laissant à Sisteron plusieurs compagnies d'infanterie, retourna bientôt à Aix, où l'on fit une procession générale pour rendre à Dieu des actions de grace sur le triomphe du catholicisme et la ruine de l'hérésie.

A dire vrai, la joie semblait permise aux parti-

sans de l'Église Romaine. Le comte de Tende qui jusque là s'était tenu immobile dans la vallée de Barcelonette, chercha un asile à Turin. Le château de Sigoyer fut pris et réduit en cendres. A Marseille, les protestans, poursuivis à outrance, ne recevaient aucun quartier. Riquetti de Mirabeau, premier consul, s'efforça, mais en vain, de calmer la fureur de la populace ameutée, et plusieurs de ces malheureux furent encore pendus à des arbres. Le comte de Sommerive, dans l'ivresse de sa victoire, voulut combattre les réformés hors de son gouvernement. Accompagné du comte de Carces, de Mondragon et de quelques autres seigneurs provençaux, il passa le Rhône et fit son entrée dans le Languedoc *pour donner une camisade* (1) aux huguenots de Saint-Gilles. Mais un corps de cavalerie protestante, commandé par Beaudisné, de Bouillargues, d'Albenas et de Grille, le mit en pleine déroute, lui tua deux mille hommes, lui prit tout son bagage et le força de rentrer en Provence.

La Cour de France, embarrassée de ces luttes affreuses et fatiguée de ces maux accablans, recourut encore à un acte de tolérance. Par l'édit de mars 1563, l'oubli du passé fut proclamé, les seigneurs hauts-justiciers obtinrent l'exercice du

(1) On appelait *camisade* une surprise de nuit. Les soldats assaillans se mettaient la chemise sur l'habit pour se reconnaître au milieu des ténèbres.

culte dans leurs seigneuries, les nobles des villes et bourgs du domaine eurent la même faculté dans leurs maisons. Les protestans en général conservèrent la liberté religieuse dans les communes où ils l'avaient avant le mois de mars, et la reçurent dans une ville de chacun des bailliages immédiatement soumis aux parlemens. C'était un grand progrès pour des vaincus, c'était un immense avantage, il y avait de quoi pousser des chants de victoire. Mais jugez quel mécontentement, jugez quelle colère durent exprimer les catholiques provençaux, ces hommes à l'imagination bouillante, au caractère impétueux, ces soldats de la foi encore tout noircis par le feu des batailles, eux qui croyaient avoir mission de venger leur Dieu par le fer. Les états-généraux, entraînés par l'opinion publique, déclarèrent qu'ils s'opposeraient désormais au rétablissement des prêches; qu'ils ne souffriraient pas que l'hérésie vînt s'asseoir triomphante à côté des autels de la vraie religion. En cet état des choses, l'édit de tolérance fut présenté à l'enregistrement du parlement d'Aix : mais la cour, ne tenant aucun compte des volontés du roi, déclara qu'elle n'était pas compétente pour apprécier un acte d'une si haute importance, et le transmit aux procureurs du pays qui manifestèrent une opinion conforme à celle des états. Alors le parlement, poussant beaucoup plus loin l'esprit de résistance, confirma un de ses arrêts rendu le 26 mars 1562 et portant que

le culte catholique serait le seul permis en Provence.

Le roi, bien résolu à ne pas fléchir, envoya le le maréchal de Vieilleville et le premier président du parlement de Grenoble, commissaires chargés de la pacification des troubles religieux. Arrivé à Avignon, le maréchal donna connaissance au parlement d'Aix des ordres qu'il avait à remplir, et l'invita à lui envoyer quelques-uns de ses membres pour conférer sur ce sujet. Le président de Perussis, les conseillers Émenjaud et de Rascas, furent députés auprès de lui, mais on ignore le résultat de la conférence. Le dernier jour du mois d'août 1563 le maréchal de Vieilleville se rendit à Aix, et se hâta de réunir les principaux membres du parlement et de la noblesse pour leur faire sentir combien il importait au bien de la Province que l'édit fût exécuté. Après des débats aussi longs qu'orageux l'assemblée décida que tous ceux qui avaient abandonné leur domicile pour cause de religion pourraient y rentrer, et qu'on leur assignerait des prêches à Mérindol et à Seyne. De plus grandes difficultés s'élevèrent à l'égard des membres du parlement que le même motif avait éloignés de leurs fonctions, et dont la compagnie ne voulait souffrir le retour qu'en les soumettant à un serment de catholicité qui avait été exigé l'année précédente. Néanmoins, par les efforts du maréchal pacificateur, les magistrats dissidens furent rétablis dans leurs charges moyennant le seul

serment d'usage, qu'ils prêtèrent entre les mains du premier président du parlement de Grenoble.

La condescendance du parlement d'Aix ne désarma pas le ressentiment des réformés provençaux, qui, fiers d'avoir obtenu le dernier édit de tolérance, firent entendre leurs plaintes contre cette cour souveraine. Ils chargèrent l'avocat Mussoni d'aller dénoncer sa conduite à Paris, et ils fondèrent principalement leur accusation sur l'impunité des assassins d'Antoine de Richieu et du conseiller Salomon. Ces plaintes réussirent, soutenues qu'elles étaient par le crédit de l'amiral de Coligni, de la reine d'Angleterre et des princes protestans d'Allemagne. Par un édit du 24 novembre de la même année 1563 Charles IX prononça la suspension du parlement d'Aix; et pour que l'administration de la justice ne fût pas en souffrance, le roi nomma à la place des magistrats suspendus deux présidens et douze conseillers au parlement et au grand conseil de Paris (1). Sur ces entrefaites le comte de Tende, reparaissant

(1) Savoir : Bernard Prévôt, seigneur de Morsan, président du parlement de Paris ; Étienne Charlet, président aux enquêtes de la même cour ; Nicolas Perrot, Denis de la Rivière, Jean de la Rosière, Jean de Monceaux, Nicolas La Berruyer, Achille Du Harlay, Jérôme Augenot, Arnould Chaudon, Guillaume Abot, conseillers au parlement de Paris; Jacques Phelippeaux, Josse de Bauquemare, conseillers au grand conseil ; et Robert Tignac, jadis conseiller au parlement de Chambéry.

sur la scène politique, vint reprendre les rênes de son gouvernement de Provence, et tous les réformés, voyant en lui leur protecteur, saluèrent son retour avec des cris d'enthousiasme. Le roi le chargea spécialement d'installer la nouvelle cour de justice, et lui adjoignit le seigneur de Biron pour l'accomplissement de ce devoir. En même temps le comte de Sommerive se réconcilia avec son père, et le plus grand de tous les scandales eut ainsi une heureuse fin. Le comte de Tende, ne rencontrant plus d'opposition matérielle à l'exercice de son autorité, convoqua à Manosque les états-généraux au mois de mars 1564. Jamais cette assemblée nationale n'avait été moins nombreuse. Le puissant comte de Carces, l'un des consuls-procureurs, et la plupart des membres de la noblesse, restèrent à Aix, où ils se contentaient de bouder en silence, ne voulant fournir aucune aide au gouvernement français, sans cesse plus mobile en ses versatiles systèmes que les flots soulevés par le vent des tempêtes. Les états, soumis à l'influence de l'Église Romaine, ne donnèrent que des témoignages de mauvais vouloir. Pourtant l'on décida que la garnison catholique de Sisteron sortirait de cette ville et que le commandant de la place serait changé. Au mois d'avril suivant le comte de Tende et le seigneur de Biron, assistés du comte de Sommerive, procédèrent solennellement à l'installation du nouveau parlement d'Aix.

Après avoir fait notifier à chaque membre de la compagnie suspendue l'édit du 24 novembre 1563, ils donnèrent l'entrée du palais de justice aux magistrats étrangers, qui siégèrent aussitôt en robes rouges sous la présidence de Bernard Prévost, seigneur de Morsan, et reçurent le serment des avocats, des procureurs et des huissiers. Ensuite ils appelèrent auprès d'eux Boniface Pellicot, avocat à Marseille, pour remplir les fonctions de procureur-général. Après cette première audience, ils s'appliquèrent à distribuer la justice avec la plus sévère impartialité, firent divers réglemens de philanthropie et d'utilité publique, se concilièrent enfin tous les suffrages par la sagesse de leurs principes, par la modération de leurs sentimens, par l'étendue de leurs lumières. Comme une preuve de leur indépendance et de leur équité on cite un de leurs jugemens qui condamna à l'amende de cinq cents livres le seigneur de Mazaugues, gentilhomme d'une des plus anciennes maisons du pays (1). Ce n'était là que l'accomplissement d'un devoir; mais le souvenir que l'histoire en garde ne fait pas l'éloge des magistrats anciens en paraissant indiquer que leur conduite était différente.

Charles IX, ayant résolu de visiter son royaume, entra dans Avignon le 24 septembre 1564 avec sa mère Catherine de Médicis, son frère le duc d'An-

(1) Gaufridi, t. II, liv. XII.

jou, le jeune Henri de Bourbon, prince de Béarn, qui devint le Grand Henri IV, les cardinaux de Guise et de Bourbon, le connétable de France Anne de Montmorency, et plusieurs autres seigneurs. L'ancien parlement suspendu s'empressa d'envoyer des députés au monarque pour justifier sa conduite. Ces députés, accueillis favorablement, parvinrent à obtenir que deux maîtres des requêtes iraient à Aix pour y prendre des informations sur la vérité des faits qui servaient de fondement à la justification de la compagnie. Le roi, sortant d'Avignon, passa la Durance sur un pont de bateaux, traversa Château-Renard et Saint-Remy, ensuite il prit la route de Salon.

Il y avait alors dans cette ville un vieillard singulier nommé Michel de Nostradamus (1) : les uns

(1) Michel de Nostradamus naquit à Saint-Remi le 14 décembre 1503. Son père était notaire. Son bisaïeul maternel, médecin et conseiller du roi René, lui enseigna les élémens du latin et des mathématiques. Il acheva sa philosophie au collége d'Avignon, et alla ensuite étudier la médecine à Montpellier. Sur les instances de son ami Jules Scaliger, il vint s'établir à Agen où il se maria. Ayant perdu au bout de quelques années sa femme et les deux enfans qu'il en avait eus, le séjour d'Agen lui devint insupportable. Pendant douze ans il parcourut la Guienne, le Languedoc et l'Italie, revint en Provence, et finit par se fixer à Salon où il épousa une demoiselle de très-bonne famille. Des maladies contagieuses qui affligèrent les villes d'Aix et de Lyon lui fournirent l'occasion d'employer quelques remèdes secrets qui eurent beaucoup de succès, et dont il a donné la recette dans son Traité des Fardemens. Il fut appelé dans l'une et l'autre de ces villes par une délibération solennelle des autorités.

le vénéraient comme un prophète aimé du Ciel; les autres soutenaient qu'il avait commerce avec le démon; d'autres enfin, plus raisonnables, mais aussi en plus petit nombre, le traitaient de visionnaire extravagant ou d'imposteur audacieux. Cet homme, qui a tant occupé la renommée, s'était livré de bonne heure à l'étude de la médecine, et il avait obtenu une réputation que ses confrères ne virent pas sans jalousie. Les tracasseries qu'il essuya de leur part l'obligèrent de s'éloigner de la société. Vivant seul avec ses livres, en tête à tête avec les souvenirs de sa jeunesse et de son âge mûr, son esprit, déjà chaud, s'échauffa davantage, s'échauffa tellement qu'il crut avoir le don de connaître l'avenir. Michel de Nostradamus écrivit d'abord ses prédictions dans un style énigmatique; mais pensant qu'elles auraient un caractère plus prophétique s'il les mettait en vers, il en composa autant de quatrains dont il publia sept *Centuries* à Lyon en 1555. Ce recueil eut une vogue inconcevable, et que l'auteur lui-même n'avait sans doute pas prévue. La superstitieuse Catherine de Médicis voulut voir cet être extraordinaire dont chacun racontait des choses merveilleuses. Il fut mandé à la cour et accueilli avec la plus grande distinction. La reine l'envoya tirer à Blois l'horoscope des jeunes princes, et il revint en Provence comblé de présens. Encouragé par le succès, il augmenta son recueil de trois Centuries, et il en

donna une nouvelle édition en 1558. L'année suivante Henri II mourut dans un tournoi, d'une blessure à l'œil, en rompant une lance avec le comte de Montgomméri. Quelques insensés se persuadèrent que Nostradamus avait prédit ce triste événement dans le trente-cinquième quatrain (1) de la première Centurie.

La réputation du prophète était vraiment immense, lorsque Charles IX et sa suite se présentèrent devant Salon le 17 octobre 1564. Le Roi était couvert d'un habit violet enrichi de cordons d'argent, *le chapeau et les panaches respondant à son vétement* (2). Il montait un cheval africain harnaché de velours noir à larges franges d'or. Les consuls Antoine de Cordova et Jacques Paul, accompagnés des notables, reçurent ce prince sous un dais à l'une des portes de la ville. Ils avaient instamment supplié Michel de Nostradamus « de « vouloir estre avec eux et parler à Sa Majesté au « point de la réception; mais il s'en excusa au- « tant gracieusement qu'il put, remonstrant qu'il « désirait faire son train à part et saluer Sa Ma- « jesté hors de la tourbe populaire, estant très-

(1) Ce fameux quatrain est ainsi conçu :

Le lion jeune le vieux surmontera;
En champ bellique par singulier duel
Dans cage d'or les yeux lui crévera.
Deux plaies une, puis mourir; mort cruelle.

(2) César Nostradamus, Hist. et Chronique de Provence, 7[e] partie.

« bien averti qu'il serait requis et demandé (1) ». Nostradamus resta confondu dans la foule; mais les consuls le désignèrent à Charles IX, et le prophète, s'approchant alors du monarque, lui fit une humble révérence et prononça ce vers :

Vir magnus bello, nulli pietate secundus.

Ensuite il suivit à pied Charles IX « avec son bonnet de velours d'une main, et un gros et très-« beau jonc d'Inde emmanché d'argent de l'autre, « jusques aux portes du Château, et encore dans « sa propre chambre, où il entretint fort longue-« ment ce jeune roi et la reine régente sa mère, « qui eurent la curiosité de voir sa petite fa-« mille (2) ». Catherine de Médicis l'entretint longtemps, et l'on rapporte qu'il lui prédit que le duc d'Anjou serait roi de France. Michel de Nostradamus, ayant ensuite examiné attentivement le jeune prince de Béarn, pria son gouverneur de lui permettre de le voir nu. Henri IV ne s'y prêta qu'avec la plus vive résistance, croyant qu'on voulait lui donner le fouet, effrayé d'ailleurs de la longue barbe du prophète. Mais, bientôt rassuré, il consentit à ce qu'on exigeait, et l'on dit que le vieillard prédit alors que le prince de Béarn, après bien des traverses, succéderait à Henri III (3).

(1) César Nostradamus *Ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) Gaufridi, t. II, liv. XII.

Le roi et la reine mère, continuant leur voyage, passèrent à Lambesc et firent leur entrée à Aix le 20 octobre. Trois jours après, Charles IX, dans un lit de justice au nouveau parlement, ordonna que le pin du conseiller de Génas serait coupé, afin d'abolir la mémoire des malheurs et des crimes qu'il rappelait (1). La cour de France, quittant la ville d'Aix, traversa Pourrières et Saint-Maximin, visita la Sainte-Baume et s'arrêta à Brignolles. « Les habitans s'étudièrent à lui donner du plai-« sir par la gentillesse des danses de la contrée, à « une grande place qui estait devant son logis, où « il se trouva grande quantité de belles filles, tou-« tes habillées de tafetas, les unes de vert, les au-« tres de changeant, les autres de blanc, qui dan-« saient à la mode de Provence des danses que « l'on appelle la volte et la martingale (2). » La Cour, passant successivement à Cuers, à Soliers et à Hyères, arriva à Toulon le 2 novembre, et le lendemain le marquis d'Elbeuf entra dans le port avec sept galères bien équipées. Le roi monta sur

(1) Le roy estant en son conseil, pour ôter la mémoire des meurtres et autres excès qui ont ésté faits et commis en l'arbre vulgairement nommé le Pin, qui est à l'entrée de la porte Saint-Jean, hors la ville d'Aix, a voulu, veut et ordonne que ledit arbre sera déchargé, abattu et délivré au sieur et propriétaire d'icelui, pour en faire son profit.

(Extrait des registres du greffe criminel du parlement.)

(2) Hon. Bouche, liv. x, ch. VII, § III.

l'une d'elles pour faire une promenade sur mer. La Cour partit de Toulon le 4, et prenant le chemin d'Olioulles, de La Cadière, d'Aubagne, parut devant Marseille le 6 du même mois. Charles IX, avant d'entrer dans la ville, fut conduit à la plaine Saint-Michel où on lui fit une réception magnifique (1). Lorsque le monarque parut sur le seuil de la porte royale, il jura le maintien des chapitres de paix et des franchises municipales. Après avoir passé huit jours à Marseille, qui se signala en cette occasion par des solennités pompeuses et par des fêtes sans cesse renaissantes, la Cour de France se dirigea vers Arles, et dans tous les lieux de son passage elle se vit entourée d'une troupe d'enfans qui poussaient le cri de *Vivo la Messo!* Les Arlésiens l'accueillirent en rivalisant de magnificence avec les Marseillais (2). La Cour s'arrêta trois semaines dans l'antique métropole des Gaules, dans la cité chérie de Constantin, et des combats de taureaux remplacèrent les jeux sanglans de l'amphithéâtre. Charles IX, pendant son séjour dans cette ville, envoya chercher Michel de Nostradamus, lui donna deux cents écus d'or et le nomma son médecin ordinaire, aux gages, prérо-

(1) Ruffi, Hist. de Marseille, t. 1, liv. VII, ch. 1.

(2) *Magno Civium plausu, pompâ et triumpho.* — Saxi, ouv. cité, p. 394.

gatives et honneurs accoutumés (1). Charles IX, par lettres-patentes datées d'Arles le 4 décembre 1564, rétablit dans leurs charges les anciens membres du parlement de Provence, sur la demande des états-généraux qui siégeaient à Tarascon. Le premier président Augustin de Foresta, baron de Trets, le président Gardevins, Tributiis, doyen de la cour, et Rabasse, procureur-général, furent seuls exceptés de cette réhabilitation (2). Chose singulière! l'installation de l'ancien parlement fut confiée à celui qui lui avait succédé. Le président de Morsan reçut le serment de tous les membres et prononça ensuite un discours dicté par des sentimens de concorde. Les magistrats de la cour temporaire prirent place dans celle qui venait d'être rétablie, et Morsan, qui en était le chef, conserva l'avantage de présider la compagnie au préjudice

(1) César Nostradamus, *ibid.*

Le prophète Michel ne jouit pas long-temps de ces faveurs nouvelles. Il mourut à Salon le 2 juillet 1566, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers. Le peuple de cette ville crut pendant long-temps qu'il se fit enfermer tout vivant dans son caveau, avec une lampe, du papier, de l'encre, des plumes et des livres, et qu'il menaça de la mort quiconque aurait la hardiesse d'ouvrir ce caveau; croyance superstitieuse fort utile aux spéculateurs qui ont donné de nouvelles éditions des Centuries de Nostradamus, avec de nouveaux quatrains applicables aux événemens récens. Les curieux ne recherchent que les anciennes éditions.

(2) Ils ne tardèrent pas, par des arrêts particuliers, d'être à leur tour réintégrés dans leurs emplois.

du baron de Trets. Le 7 décembre le roi sortit de la ville d'Arles, resta trois jours à Tarascon, et passa ensuite le Rhône sur un pont de bateaux pour entrer dans le Languedoc.

Les réformés de Provence perdirent bientôt l'appui du comte de Tende qui mourut le 23 avril 1566, et qui fut remplacé dans le gouvernement du pays par son fils le comte de Sommerive, lequel avait exercé jusques alors la charge de lieutenant du roi. A peu près à la même époque, le président de Morsan, magistrat vertueux qui s'était concilié l'estime et le respect de tous les partis, quitta la ville d'Aix pour reprendre à Paris ses anciennes fonctions. Sa présence avait toujours été pour les réformés un gage de sécurité, et son départ leur inspira des craintes sur l'impartialité du parlement. C'est ce qui les engagea à solliciter du roi l'érection d'une chambre neutre, composée, à nombre égal, de conseillers catholiques et de conseillers protestans, pour connaître, en dernier ressort, de l'exécution des édits de tolérance religieuse. Leur de mande fut accueillie, et par des lettres-patentes du 21 janvier 1567, le président de Puget, et les conseillers de Génas, de Panisse, Dedons, Châteauneuf, Ferrier, Antelmi, Sommati, Giraud, Péna et d'Arcussia, dont six professaient la religion réformée, furent délégués pour former cette juridiction exceptionnelle. Le parlement n'enregistra qu'à regret les lettres d'érection, et déclara qu'elles

ne s'appliqueraient qu'à ceux qui les avaient sollicitées (1).

Cependant la reine-mère ne pouvait tenir la balance entre deux partis animés l'un pour l'autre d'une haïne mortelle. Son adresse et sa dissimulation, loin de les concilier, loin de les satisfaire, n'étaient bonnes qu'à exciter leur commune défiance. Après un calme trompeur, les protestans français prirent l'alarme et recommencèrent la guerre. Les religionnaires provençaux se soulevèrent aussi, car tout leur était un sujet de crainte. Le comte de Sommerive, nouveau gouverneur, ne pouvait que leur être contraire, puisqu'il les avait poussés jusque là. Pour le comte de Carces, nommé lieutenant du roi à la place de Sommerive, ils en espéraient encore moins, engagé comme ils le voyaient dans le parti catholique. Les Huguenots formèrent des rassemblemens armés à Riez, Castellane, Digne, Grasse, Antibes, Fréjus et Vence. Vers la fin de 1567 Sisteron tomba une seconde fois en leur pouvoir, et devint comme précédemment leur siége principal. Après y avoir organisé leurs forces, ils s'emparèrent de Forcalquier, de Sault, de Peyruis, des Mées, de quelques autres bourgs, et la Haute-Provence devint le théâtre de leurs opérations militaires. Six membres du parlement et l'avocat-général de Puget, suivi d'un huis-

(1) Au bout de onze mois ce tribunal fut révoqué.

sier, allèrent en armes rejoindre les révoltés. Spectacle plus étrange encore! l'archevêque d'Aix, Jean X, de la maison d'Urgel Saint-Priest en Forest, connu sous le nom de Saint-Chamond, monta, le jour de Noël, dans la chaire de la cathédrale, revêtu de ses habits pontificaux, déclama contre l'église et la cour de Rome, jeta sa mître, sa crosse et tous ses ornemens, alla trouver les réformés une demi-pique à la main, commanda un corps de troupes, vécut comme un soldat, épousa la dame de Saint-Romans, et mourut à Montélimart en combattant les catholiques (1).

Une vive agitation régnait à Aix. Le comte de Sommerive, gouverneur, reçut deux lettres; l'une des consuls de Brignolles et l'autre des consuls de Saint-Maximin. La première annonçait que quatre cents huguenots armés, venus de Besse, avaient traversé Brignolles pour se rendre à Bras. La seconde portait que le seigneur de Cipières, suivi de cinq cents hommes d'infanterie et de deux cents chevaux, menaçait Saint-Maximin. Peu après, Abeille, consul de Tarascon, vint dire que les protestans du Languedoc s'étaient saisis de Nîmes où ils avaient commis plusieurs assassinats. Le comte de Sommerive, ayant fait des levées d'hommes,

(1) Pitton, Annal. de l'Église d'Aix, p. 223 et suiv. — De Haitze. L'Épiscopat Métropolitain d'Aix, manuscrit déposé à la Bibliothèque publique de Marseille.

résolut d'entrer aussitôt en campagne. Mais, avant tout, il jugea convenable de s'entendre avec le cardinal d'Armagnac, légat à Avignon, lequel venait de nommer le comte de Suze général des milices pontificales. Orange tenait toujours pour les réformés qui occupaient aussi le château de Mornas. Le comte de Sommerive fit venir de Marseille dix pièces d'artillerie, se mit à la tête de deux cents chevaux, de quatre mille fantassins, divisés en vingt-deux compagnies commandées par des gentilshommes provençaux, et prit la route de la haute Provence avec le comte de Carces. Le comte de Suze, avec lequel le gouverneur voulait lier ses opérations, marcha droit au Pont Saint-Esprit, que les religionnaires occupaient, et il s'en empara après une action des plus meurtrières. L'armée catholique de Provence était divisée en deux corps. Le premier, sous les ordres de Sommerive, arriva à Castel-Arnoux; le second, commandé par le comte de Carces, se rendit à Volonne. A la suite de ce gentilhomme, si célèbre dans l'histoire des troubles religieux, marchait une foule d'autres gentilshommes qui étaient presque tous ses parens, ses amis et ses obligés. On y voyait son frère Durand de Pontevès, seigneur de Flassans, le commandeur de Cuges, les seigneurs d'Oise, d'Entrecasteaux, de Trans, de La Verdière, de Pourrières, de La Molle, de Saint-Juers, des Arcs, d'Olioulles, de Tourves, de Cuers, de Baudiment, de Janson, de Silans, de La

Barben, de Faucon, de Mirabeau, de Saint-Marc, de Fontenale, de La Coste, d'Antibes, de Meyragues, de Beaujeu, de La Fare, de Gardane, de Salernes, de Montméyan, de Ventabren, d'Aups, de Romoles, du Vernègue. Avant d'en venir aux dernières extrémités contre Sisteron, le comte de Sommerive envoya les seigneurs de Buoux, de Valavoire, de Forbin, de Romoles et le capitaine Levens, vers le commandant Saint-Martin, gouverneur de la place, pour le sommer de la rendre. Ce commandant, plein de résolution et de fierté, déclara qu'il était prêt à périr les armes à la main, pour le soutien de ses croyances, plutôt que de souiller sa vie par la moindre faiblesse. Tous les protestans placés sous ses ordres montrèrent le même courage. On eut beau, pour les intimider, leur rappeler la bataille de Saint-Denys où leur parti venait d'être vaincu. Ils restèrent inébranlables. Peut-être s'imaginaient-ils que la saison ne permettait pas d'entreprendre un siége. En effet, l'hiver fesait sentir ses rigueurs; de grandes pluies avaient inondé la campagne, et la neige couvrait tout le territoire de Sisteron. Néanmoins le siége commença malgré ces obstacles. Le comte de Sommerive se rendit d'abord à Ribiers en Dauphiné, où il rencontra les seigneurs de Glandage et de Ventaron qui venaient le joindre avec six cents hommes. Il revint ensuite vers Sisteron et commença ses travaux d'attaque, de concert avec le comte de Carces. Le 11

janvier 1568, le canon des assiégeans battit les murailles de la place et y fit une brèche que les assiégés réparèrent. En même temps, Cipières trouva le moyen d'entrer dans la place avec un renfort de huguenots. Le gouverneur de Provence et le comte de Carces, après avoir consulté les capitaines catholiques qui marchaient sous leurs étendards, désespérèrent de s'emparer de Sisteron, et ils en levèrent le siége. L'artillerie fut conduite à Manosque. De Carces retourna à Aix, et le gouverneur Sommerive conduisit une partie de ses troupes dans le Comtat-Venaissin, pour mettre à la raison les réformés de ce pays, suivant le traité de Barbentane qu'il avait passé peu de temps auparavant avec le cardinal d'Armagnac. L'armée catholique prit d'abord Tulette qui fut mis au pillage. Quatre capitaines de mérite, Venterol de la maison d'Urre en Dauphiné, Caille de Calas, Baudon de Carpentras, et Raillon de Marseille furent tués à l'attaque de ce bourg. L'armée s'empara ensuite de Mornas et de quelques autres places. Après quoi, le comte de Sommerive rentra en Provence où sa présence était bien nécessaire. Les huguenots, maîtres de Sisteron, fesaient des courses dans toute la Haute Provence et tenaient en échec les forces du comte de Carces. De Sommerive se disposait à frapper les plus grands coups, lorsque l'édit de mars 1568 amena en France quelques mois de paix entre les réformés et les catholiques. Les protestans renfer-

més dans Sisteron refusèrent leur obéissance à cet édit, et ce ne fut que le 7 du mois de mai que la garnison de cette place consentit à l'évacuer. Un corps de troupes catholiques la remplaça, sous les ordres d'un gentilhomme de la maison d'Urre. Le seigneur de Cipières déposa les armes sans murmure, vint passer quelques jours à Besse, et se rendit ensuite à Nice pour présenter ses hommages au duc de Savoie. A son retour il s'arrêta à Fréjus avec une escorte de quarante cavaliers. Le 1[er] juillet, la populace envahit son hôtellerie, se jeta furieuse sur lui, le mit en pièces, et massacra également sept ou huit hommes de sa suite. Le parlement d'Aix envoya un de ses membres sur les lieux pour y procéder à une information judiciaire. Mais l'instruction ne fut pas poussée plus avant. Les uns ont dit que ce crime avait été commis à l'instigation du baron des Arcs, gouverneur de Fréjus. D'autres ont soutenu que le baron avait fait tous ses efforts pour sauver l'infortuné Cipières (1).

La paix qui avait été faite en France avec les huguenots, fut presque aussitôt rompue, et la guerre recommença avec plus de fureur qu'auparavant. La Provence en fut préservée. Elle fournit seulement des volontaires aux deux factions belligérantes en diverses provinces. Le 25 octobre,

(1) Louvet, ouv. cité, première partie. — Gaufridi, t. II, liv. XII.

Paul Richieu, seigneur de Mauvans, fut tué de deux coups d'arquebuse dans le Périgord où il était allé commander une troupe de deux mille protestans que le duc de Montpensier tailla en pièces. Ainsi finit sur un champ de bataille ce gentilhomme aussi remuant qu'intrépide. Ainsi il couronna sa vie par une mort digne de sa valeur. D'un autre côté, le comte de Sommerive, gouverneur de Provence, se signala, le 13 mars 1569, à la fameuse journée de Jarnac avec un corps de catholiques provençaux. Après cette guerre vint une nouvelle paix d'août 1570, laquelle ne fut point rompue par une prise d'armes, ou par un édit royal, mais par l'affreux massacre de la Saint-Barthélemy. Ces horreurs ne souillèrent pas la Provence. Le comte de Sommerive et le comte de Carces, qui y exerçaient l'autorité, ne voulurent combattre les protestans qu'avec des armes courtoises (1). Aussi les réformés provençaux restèrent dans l'inaction, lorsque tous ceux du Languedoc couraient aux armes. Le comte de Sommerive, encore à la fleur de son âge, mourut à Avignon le 11 octobre 1572. Il eut pour successeur le maréchal

(1) De même que le vicomte d'Orthe, à Bayonne ; le comte de Gordes, en Dauphiné ; Chabot Charni, en Bourgogne ; Saint-Hérau, en Auvergne ; La Guiche, à Mâcon ; Sigognes, à Dieppe. Ces commandans militaires bravèrent tous les dangers pour rester fidèles à l'humanité et à l'honneur. — Voyez Charles Lacretelle, Hist. de France pendant les guerres de religion, t. II, liv. VII.

de Tavanes qui fut aussi nommé amiral des mers du Levant, et le comte de Carces reçut la dignité de grand sénéchal. Tavanes ne jouit pas long-temps de son emploi. Il termina sa vie l'année suivante, et le maréchal de Rets fut pourvu du gouvernement de Provence.

Un calme profond régnait dans le pays; mais c'était un calme de lassitude et de malaise, sinistre avant-coureur des commotions les plus violentes. Un tiers-parti s'était formé en France au sein des catholiques. Ce parti, dit des Mécontens ou des Politiques, mettait la religion à l'écart, détestait tous les crimes commis au nom du Ciel, prêchait la modération, voulait fonder la paix publique sur la réforme du royaume, et se proposait principalement d'abaisser les Guises dont le pouvoir n'avait presque plus de bornes. Le duc d'Alençon, dernier frère du roi, esprit inquiet, léger, irrésolu, se mit à la tête de cette ligue nouvelle, excitée par les Montmorency. Les protestans se rapprochèrent d'elle, parce qu'ils s'en promettaient de grands avantages. Le roi de Navarre et le prince de Condé la favorisèrent de tous leurs moyens. Le duc d'Alençon avait pour favori un jeune et beau seigneur provençal nommé La Molle, de la maison de Boniface. Les protestans fixèrent au 10 mars 1574 la prise générale des armes, et l'on découvrit un complot formé pour enlever à la Cour le duc et les deux princes qui s'y trouvaient tous les

trois en surveillance. La Molle et le comte Annibal Cocona, noble piémontais, autre confident du duc d'Alençon, furent arrêtés. Le premier nia tout; l'autre, flatté du vain espoir d'obtenir sa grace, en dit beaucoup plus qu'il n'en savait. On trouva chez La Molle une petite figure de cire dont le cœur était percé avec une aiguille. Le gentilhomme provençal, interrogé sur ce mystère, répondit qu'il avait voulu *charmer* une demoiselle qu'il aimait, et qu'il s'était servi, pour cette opération, du ministère du florentin Côme Ruggieri. La reine mère, la plus crédule et la plus superstitieuse des femmes, s'imagina que cette figure était un instrument de magie par lequel on devait ensorceler le roi. Ruggieri fut envoyé aux galères, et toute la rigueur du parlement s'appesantit sur La Molle et Cocona, quoiqu'on leur eût promis la vie, et quoique deux princesses, la reine de Navarre et la duchesse de Nevers, déclarassent publiquement non leur pitié, mais leur amour pour ces accusés. La Molle et Cocona, d'abord mis à la torture, furent condamnés à perdre la tête sur la place de Grève. La Molle, prêt à recevoir le coup fatal, adressa d'abord sa prière à la *Benoîte Vierge*, et puis se recommanda aux bonnes graces de la reine de Navarre. Cette princesse fit enlever dans la nuit la tête de son amant, et l'embauma de ses propres mains. La duchesse de Nevers prit le même soin pour la tête du comte Cocona. Telles

étaient les mœurs qui régnaient à la Cour de France (1).

Cependant Charles IX mourut le 30 mai 1574, après avoir donné la régence à sa mère; et les protestans provençaux, se voyant appuyés du parti des politiques auxquels se joignirent les ennemis du comte de Carces, voulurent encore courir la chance des combats et se mirent en campagne. Les bandes insurgées, conduites par les barons d'Oraison et d'Allemagne, par le seigneur de L'Isle, par le chevalier de St.-Estève, par Honoré de Grasse, Espagnolet, Tourrètes, Montpesat, Majastres, et par quelques autres chefs, prirent par escalade, dans la nuit du 6 juillet, la ville de Riez qui avait pour gouverneur Claude de Castellane. Quelques jours après ils s'emparèrent de Digne, de Seyne, de Puymoisson, de Gréoulx, d'Espinouse, d'Anot, et de quelques autres bourgs du voisinage, renversant partout les autels du culte catholique, marquant leur passage par le pillage et les profanations, exerçant d'incroyables cruautés. Le maréchal de Rets, nouveau gouverneur de Provence, n'avait pas encore pris possession de son gouvernement. Toute l'administration du pays et tout l'embarras des affaires publiques pesaient sur le comte de Carces. Ce grand sénéchal leva aussitôt ses enseignes, et tous

(1) Lacretelle, *loco cit.* — Mezeray, t. IX.

ses capitaines se préparèrent à marcher sous ses ordres. Son frère Durand de Pontevès, seigneur de Flassans, et le baron des Arcs lui conduisirent à Aix les milices catholiques de Brignolles, de Fréjus et de Draguignan. Le seigneur de Vins, son neveu, se joignit aussi à lui. Sur ces entrefaites, Henri III, successeur de Charles IX, parcourut une partie de son royaume pour le pacifier par sa présence. Ce prince entra à Avignon le 17 octobre et se fit recevoir à la confrérie des Pénitens Blancs (1). On croyait généralement qu'il visiterait aussi la Provence, mais il trompa l'attente publique, et se contenta d'y envoyer le maréchal de Rets qui marchait à la suite du monarque au lieu d'occuper son poste de gouverneur. Le 16 novembre, ce maréchal de France fit son entrée à Aix avec solennité. Trois jours après il en sortit avec le comte de Carces et les autres gentilshommes catholiques pour chasser les protestans des lieux dont ils s'étaient emparés. Riez, Puymoisson et Gréoulx se rendirent sans résistance au commencement de décembre. Au contraire, la garnison de Digne se défendit avec courage. Elle abandonna la ville, se retrancha dans l'évêché, y soutint quelque temps l'attaque des troupes commandées par le seigneur de Vins, et fut enfin passée au fil de l'épée par ces troupes victorieuses. Les

(1) Louvet, ouv. cité, 1re partie.

réformés, chassés de toutes leurs places, de toutes leurs positions militaires, ne se maintinrent que dans Seyne, protégés qu'ils s'y trouvaient par l'âpreté du froid et par l'abondance des neiges.

La Cour de France sentit la nécessité de la paix; mais elle ne pouvait plus en dicter les conditions. Par l'édit du 27 avril 1576 les plus grands avantages furent accordés aux calvinistes. On leur permit le libre exercice de la religion *prétendue réformée* (1), et on leur donna plusieurs places de sûreté parmi lesquelles fut mise la ville de Seyne. Vers la fin de la même année, Henri III assembla à Blois les états-généraux du royaume, pour leur demander des subsides et pour chercher avec eux un remède aux désordres publics. Les états de Provence, réunis à Aix et dirigés par le comte de Carces, députèrent aux états de Blois l'évêque de Toulon pour le clergé, le comte de Pourrières et Louis de Rogiers pour la noblesse, Antoine Thoron, avocat à Digne, et Durand, consul de Draguignan, pour le tiers-état. Mais rien ne put calmer les souffrances du pays; et les discordes civiles, toujours plus envenimées, semblèrent prendre un caractère permanent. Une malheureuse rivalité entre le maréchal de Rets, gouverneur, et le comte de Carces, à la fois lieutenant du Roi et grand sénéchal, agrava les cala-

(1) Ce sont les termes de cet édit de pacification.

mités qui depuis si long-temps pesaient sur la Provence. Les catholiques, mécontens des édits de pacification, s'agitèrent de tous côtés, firent entendre des cris de guerre, se placèrent ouvertement sous la bannière du Comte et prirent le nom de *Carcistes*. Les protestans à leur tour se rangèrent sous la protection du gouverneur, plus spécialement chargé de l'exécution des mêmes édits. On les appela *Razats*, du nom de leur chef, suivant les uns; ou bien, suivant les autres, parce qu'ils portaient la barbe rase; ou bien encore parce qu'ils étaient accablés de maux, persécutés et dépouillés (1). Le maréchal de Rets, fatigué des tracasseries que son adversaire lui suscitait, traita de son gouvernement avec François de La Baume, comte de Suze, et le roi ratifia cet arrangement. Le nouveau gouverneur entra en Provence au mois d'août 1578. La lutte qui existait entre le comte de Carces et le maréchal de Rets éclata plus vive que jamais entre le même comte et le successeur de ce maréchal. De Suze, voulant faire respecter son pouvoir, avait levé des troupes en Languedoc et en Dauphiné. Le parlement d'Aix et les procureurs du pays ne s'étaient pas opposés à la prise de possession de son gouvernement, bien qu'ils ne lui inspirassent aucune confiance, parce qu'ils étaient travaillés par le comte de

(1) Razats en langue provençale signifie volés, pillés.

Carces qui avait établi à Salon son quartier général. Les capitaines razats des quartiers de Brignolles, Lorgues, Fréjus, Draguignan, Grasse et Vence se rendirent à Aix auprès du comte de Suze, pour s'entendre avec lui sur leurs opérations militaires, car les carcistes avaient déjà repris les hostilités, favorisés par toute la population catholique. Le seigneur de Vins, neveu du comte de Carces, courut la campagne avec quatre mille hommes d'infanterie et quatre cents chevaux, s'empara de Besse, attaqua Pignans d'où il fut repoussé, et ne fut pas plus heureux devant Brignolles, Draguignan, Hyères et Manosque. Mais il prit le fort de Bregançon, le château de Cogolin, Saint-Remi et Tourves. Puis il tailla en pièces une colonne de quatre cents razats, sortie de Draguignan et de Brignolles, sous les ordres de la Berlière, de la famille de Villeneuve. Le 7 janvier 1579, Castellane La Verdière, beau-frère de Carces, s'empara du château du Puy-Sainte-Réparade. Les carcistes, maîtres de cette position avantageuse, inquiétèrent la ville d'Aix qui avait appelé à sa défense le colonel Alfonse d'Ornano, placé à la tête de quatre cents soldats corses. Les coureurs du comte de Carces, s'avançant jusques aux portes de la capitale, mettaient à contribution Vauvenargues, Éguilles, tous les villages voisins, enlevaient des prisonniers, emportaient les bestiaux, les grains et les fourrages. En général les rassem-

blemens carcistes fesaient de grands ravages, inspiraient une frayeur générale, et on les appela *marabous*, c'est-à-dire voleurs. Au milieu de cette anarchie dont on ne pouvait prévoir la fin, le comte de Suze eut des alarmes sur sa sûreté personnelle. Il sortit d'Aix le 14 janvier, et prit clandestinement la route d'Avignon, escorté par un peloton d'infanterie.

Son départ combla de joie les habitans d'Aix, parce qu'ils crurent que les carcistes déposeraient les armes et que la paix serait rétablie. Le parlement en conçut aussi l'espoir. Cette compagnie, prenant les rênes du gouvernement en l'absence du comte de Suze, voulut qu'une procession générale fût faite dans la ville pour demander à Dieu le retour du bon ordre et de la tranquillité publique. Elle convoqua ensuite à Lambesc, le mois de février suivant, l'assemblée des communautés, et y délégua, en qualité de commissaires, les présidens de Coriolis et Pellicot, les conseillers Honoré Sommat de Castellar, Charles d'Arcussia, seigneur de Gardanne, et le procureur-général Raimond de Piolenc de Saint-Julien. L'assemblée se trouva peu nombreuse, les carcistes et les razats ayant été également peu disposés à s'y rendre. On envoya des députés à Salon auprès du comte de Carces, pour traiter avec lui d'un accommodement. Mais cette tentative fut infructueuse. La modération ne pouvait encore prendre

place dans le sein des partis bouillonnant de colère. Tout respirait la guerre civile. On la voyait partout, dans les villes et dans les campagnes, dans tous les rangs, dans toutes les professions, au milieu même des foyers domestiques. L'air et le sol en semblaient imprégnés. Elle était devenue un besoin pour la plupart des capitaines qui en fesaient un moyen de fortune, et si le comte de Carces eût été disposé à la concorde, s'il eût voulu prêter l'oreille à des propositions de paix, ses partisans en auraient sans doute décidé autrement : car les factions sont tyranniques, et les chefs qui croient les diriger ne font souvent que leur obéir. Tandis que l'assemblée des communautés s'efforçait de mettre fin aux hostilités, le pays était en proie à de plus grands désordres. Des bandes de carcistes, conduites par le capitaine Reynier, soldat de fortune très-estimé pour son courage, jetaient la terreur dans la ville d'Aix, insultaient tous les razats qu'ils rencontraient, avaient de fréquentes rixes avec les soldats corses de la garnison. Reynier, attiré dans un piége, fut tué à coups d'arquebuse par quelques-uns de ces soldats sur la place de la Magdelaine. A la première nouvelle de ce crime, le peuple furieux se souleva, se saisit de plusieurs canons et vint assaillir le couvent des Augustins où les Corses, partout poursuivis, se retranchèrent, bien résolus à se défendre avec vigueur. Des flots de sang allaient

couler lorsque de Meyrargues, premier consul, se jeta au milieu de la multitude et parvint à la calmer. En même temps le seigneur de Vins poursuivait à outrance les razats en divers lieux de la province, et ceux-ci, de leur côté, ne laissaient guère plus de repos aux carcistes. Les razats de Grasse et de Saint-Paul-de-Vence expulsèrent tous les carcistes de ces deux communes, et les fugitifs, grossis d'un grand nombre de leurs amis persécutés, se cantonnèrent à Cuers où ils furent taillés en pièces, le 10 avril, par d'autres razats sortis d'Hyères, de Toulon, de Soliers, d'Olioulles et de La Valette, sous le commandement des capitaines Bouyet et Sauzet. Les razats, continuant le cours de leurs sanglans exploits, tuèrent huit cents ennemis à Cabasse et à Lorgues. Ils attaquèrent ensuite le château de Trans et le prirent d'assaut, le 23 mai, malgré la défense du seigneur de Vins dont la troupe fut presque anéantie. Le marquis de Trans, couvert de blessures dans cette horrible mêlée, ne se sauva qu'à grand'peine avec sa femme, qui était fille du comte de Carces. Au milieu de leurs revers, les carcistes conservèrent pourtant le Puy-Sainte-Réparade. Une colonne, formée des quatre cents Corses en garnison à Aix et de cinq cents bourgeois razats, vint échouer à l'attaque de ce château.

Le premier consul et l'assesseur d'Aix se rendirent à Avignon auprès du cardinal d'Armagnac

pour le supplier d'interposer son ministère de paix entre les deux partis, conformément à la mission qu'il avait reçue de la Cour de France. D'Armagnac entra aussitôt en Provence, et le comte de Carces, commençant à se fatiguer d'une guerre qui dégénérait en brigandage, eut à Orgon plusieurs conférences avec ce prince de l'Église. On convint, entre autres dispositions, que le Puy-Ste.-Réparade serait remis à des mains neutres. Mais lorsque le seigneur de Besaudun, gouverneur de ce château au nom du comte de Carces, fut sommé de l'évacuer, il ne répondit que par un refus formel. En même temps il y eut à Aix du tumulte populaire, et le cardinal-légat, perdant l'espoir d'accomplir sa mission, reprit la route du Comtat-Venaissin.

Le parlement d'Aix et les procureurs du pays recoururent alors à l'autorité protectrice de Catherine de Médicis qui se trouvait en Languedoc, où elle était allée pour apaiser quelques troubles. Le comte de Boulbon et les conseillers de Rainaud et de Châteauneuf, ayant été envoyés auprès d'elle, la rencontrèrent à Beaucaire, lui firent un tableau touchant des malheurs affreux qui depuis si long-temps accablaient la Provence, et la supplièrent de calmer par sa présence les passions déchaînées. La reine chargea incontinent l'abbé de Gadagne de porter à Aix une ordonnance par laquelle elle enjoignait à tous gentilshommes, capitaines et tous autres gens de guerre, de mettre bas

les armes, d'évacuer les places qu'ils occupaient et de se retirer dans leurs foyers, ne leur laissant, pour obéir, qu'un délai de huit jours. Le 5 juin de la même année 1579 Catherine de Médicis se rendit à Marseille, accompagnée du cardinal de Bourbon, des princes de Condé et de Conti, du maréchal de Damville et de Henri d'Angoulême, grand prieur de France, frère naturel du roi. Les carcistes, obéissant aux ordres de la reine, déposèrent les armes, abandonnèrent le Puy-Sainte-Réparade et leurs autres positions. Les razats suivirent leur exemple, mais ce ne fut qu'après avoir démoli à Brignolles la maison du seigneur de Vins qui vint joindre à Salon son oncle le comte de Carces. Catherine de Médicis travailla sérieusement à réconcilier les partis. Elle entendit leurs plaintes réciproques, s'efforça de redresser leurs griefs, et se concilia leur affection commune par ses paroles bienveillantes et par ses manières affables. Le prince Henri d'Angoulême, qui avait la confiance des deux factions et qui la méritait sous tous les rapports, fut installé dans la charge de gouverneur de Provence dont il avait été précédemment pourvu et qu'il n'avait pas encore pu remplir. Le 15 du même mois de juin, le comte de Carces, suivi de quelques serviteurs sans armes, vint présenter ses respects à la reine. Quelques razats, dirigés par un de leurs capitaines nommé Boyer, conspirèrent contre sa vie, et il se vit

obligé de retourner à Salon où il était en sûreté. Catherine de Médicis sortit de Marseille le 25 juin et prit le chemin d'Aix. Sur son invitation le comte de Carces se rendit encore auprès d'elle, mais cette fois il avait pris des précautions. Il s'était fait accompagner de son gendre La Verdière, de son neveu de Vins, des seigneurs de Cadenet, d'Oise, de Valavoire, d'Éyguières, du Castelet, de Cabriez, de Calas, d'Oraison, de Ventabren, de Salernes, de Mons, d'Aups, de Ceyreste, de Faucon, des Arcs, et de deux cents gentilshommes attachés à sa cause. Les chefs razats vinrent aussi à Aix. Le 1er juillet la reine réunit les uns et les autres dans le château de Beauvoisin, maison de campagne du trésorier Borrili, située à une demi-lieue de cette ville. Elle les fit embrasser, voulut qu'ils jurassent de maintenir désormais entre eux la concorde et l'amitié. De plus elle exigea leur promesse de prendre le grand prieur Henri d'Angoulême pour arbitre de tous les différends qui pourraient survenir. Toutes choses étant ainsi arrangées à la satisfaction de chacun, la reine mère partit d'Aix le 6 juillet, et arriva le 9 à Avignon. Deux jours après, elle eut le bonheur de réconcilier les principaux citoyens d'Arles que divisaient les élections municipales et les croyances religieuses.

Henri d'Angoulême fit enregîtrer au parlement d'Aix ses provisions de gouverneur. Un président, quatre conseillers et un avocat-général, à cheval

et en robe rouge, allèrent au-devant de lui pour le recevoir. Un de ses premiers soins fut d'éloigner de la capitale les soldats corses qui y tenaient garnison. La haine populaire les poursuivait, et leur départ parut un bon augure pour l'avenir. On célébra par des fêtes publiques l'heureuse pacification des troubles ; les états-généraux, réunis à Saint-Maximin au mois de février 1580, raffermirent l'ordre et le calme. Tous les cœurs s'ouvraient à la joie, lorsqu'un fléau dévorant étendit ses ravages sur la malheureuse Provence. La peste fut apportée à Cannes par un vaisseau venu du Levant au même mois de février, et de là elle se répandit dans la province entière. On dit qu'elle s'y développa d'abord sous les apparences d'une coqueluche qui fesait couler, par le nez, une humeur fétide, prompte à se changer en vers. Cette maladie contagieuse eut des effets si horribles et si prolongés qu'elle est connue dans l'histoire sous le nom de *Grande Peste.* On déserta les lieux habités. Les campagnes incultes n'offrirent plus que l'effrayant tableau d'une misère hideuse, d'une désolation générale. Le nombre des victimes fut immense, et les cadavres amoncelés pêle mêle restèrent sans sépulture, exhalant dans les airs une affreuse infection. La famine suivit le fléau destructeur. Marseille perdit vingt mille habitans ; la ville d'Aix souffrit aussi beaucoup. Les consuls Jean-Paul Nas, Castilloni et Jean Bon, prenant tous

les trois l'épouvante, abandonnèrent leur poste. Mais le viguier Bordon et l'assesseur Honoré Guiran se distinguèrent par leur zèle, déployèrent un beau courage et soutinrent d'abord tout le fardeau de la police et de l'administration municipale. Le parlement condamna les lâches consuls à de fortes amendes et les intimida tellement par la menace de peines plus rigoureuses, qu'ils se déterminèrent à rentrer dans la ville et à reprendre leurs fonctions. Cependant cette cour souveraine, abandonnant elle-même son siége, alla s'établir à Cucuron le premier octobre. Ensuite, pour la sûreté des plaideurs, elle se divisa en trois sections, dont l'une, présidée par Augustin de Foresta de Trets, se transféra à Saint-Maximin, l'autre à Pertuis, sous la présidence du baron de Lauris, et la troisième à Salon, sous celle de Coriolis. La cour des comptes se retira à Brignolles.

La ville d'Aix était dans le plus triste état, pleine d'infection, accablée de souffrances, dénuée de tout secours humain, lorsqu'on vit apparaître, pour servir les malades, un ermite qui se fesait nommer frère Valery de Sainte-Colombe. Cet homme était âgé d'environ cinquante ans. Il avait la tête et les jambes nues, portait un habit de bure battant sur les genoux, et laissait pendre à sa ceinture de corde un Crucifix et un grand chapelet. Ses discours semblaient dictés par l'amour de Dieu et des vertus chrétiennes. Son aspect vénérable

n'inspirait que des sentimens de piété, qu'un saint recueillement. Il y a toujours, dans le bonheur, des éblouissemens qui aveuglent. Mais lorsque l'adversité saisit les hommes avec sa main de fer, c'est plaisir de les voir dirigeant vers le Ciel leurs regards éplorés, y cherchant des secours qu'ils n'attendent plus de la terre, et se réfugiant par la pensée dans le séjour du calme inaltérable et de l'éternelle harmonie. Alors surtout la surperstition populaire a ses idoles; car qu'est-elle, cette superstition, sinon la fausse direction du sentiment religieux qui éclate plus vif aux jours des calamités? Le peuple d'Aix vénéra le frère Valéry comme un ange de salut, comme l'envoyé du Tout-Puissant. Sa renommée s'étendit au loin. On eut foi en sa mission miraculeuse. On le crut maître de la vie et de la mort. On vendit publiquement son portrait, et chacun s'en munit comme d'un préservatif infaillible.

La peste cessa au commencement de 1582, et le parlement vint reprendre ses séances à Aix. Des cris de haine, de folles accusations remplacèrent l'enthousiasme public que l'ermite Valéry de Sainte-Colombe avait d'abord excité. Ce malheureux, dont il est difficile de bien saisir le caractère, fut plus tard brûlé vif à Aix sur la place des Prêcheurs (1), *pour sa vie lubrique*, *pour les malé-*

(1) Le 23 décembre 1588.

fices et sortiléges dont il estait accusé et convaincu, et particulièrement pour avoir entretenu la maladie contagieuse en Provence (1). Le même arrêt condamna une concubine qui le suivait toujours à être fustigée par la main du bourreau.

(1) Honoré Bouche, t. II, liv. X.

CHAPITRE XXII.

1582-1589.

Formation de la Sainte Ligue. — Le seigneur de Vins chef des Ligueurs provençaux. — Il prend les armes dans l'intérêt de la Foi Catholique. — Les Ligueurs, dirigés par le consul Dariez, dominent à Marseille. — Supplice de ce chef. — Changement subit de politique. — Les Protestans prennent à leur tour les armes, et le baron d'Allemagne est nommé leur Capitaine général. — Trois partis sont en présence, le parti de la Ligue, le parti du Roi et le parti des Protestans. — Le parti des Royalistes se fond dans celui des *Bigarrats*. — Assassinat du prince Henri d'Angoulême, gouverneur de Provence. — Prépondérance des Ligueurs. — Diverses opérations militaires. — Le duc d'Épernon est nommé au gouvernement de Provence. — Il prend Seyne, place d'armes des Protestans, et parvient à rétablir le calme dans le pays. — Ravages de la peste. — Le duc d'Épernon est remplacé par son frère le seigneur de La Valette. — Le feu de la guerre civile se rallume. — De Vins se rend maître d'Aix. — Le parti des Protestans se fond dans celui des *Bigarrats*, et ces deux partis en viennent aux mains en plusieurs lieux. — Deux Parlemens rivaux en présence. — Combats divers sans résultat décisif. — Politique nouvelle d'Henri III. — Il se tourne contre La Valette, mais il revient bientôt à lui. — Les Ligueurs et les Royalistes reprennent les hostilités avec une nouvelle ardeur.

Les passions religieuses, les haines politiques s'enflammaient toujours plus en France. Les protestans, animés d'un esprit de turbulence et de démocratie,

heurtaient trop vivement l'autorité royale, naturelle alliée de l'Église Romaine, et cette église continuait de se montrer trop ennemie de tout examen, de toute discussion et de toute indépendance intellectuelle. Le zèle aveugle des catholiques fit naître la *Sainte Ligue*, le plus funeste des maux. Henri III, prince faible, hypocrite, peu fidèle à ses engagemens, livré à de honteuses débauches, tour à tour bravé par les deux partis, autorisa d'abord cette confédération dangereuse, et s'en déclara même le chef. La mort du duc d'Anjou, frère du Roi, fit éclater le vrai dessein des ligueurs. Comme le roi de Navarre était dès-lors l'héritier présomptif de la couronne, ils affectèrent plus que jamais de gémir sur les dangers de l'Église, sur le triomphe de l'hérésie, en cas qu'un prince hérétique vînt à régner. Henri III n'était point épargné dans leurs invectives. Les prêtres et les moines le peignaient comme fauteur du protestantisme, comme l'ami secret du roi de Navarre; et lorsqu'il eut jugé convenable de se joindre à ce prince pour déjouer les entreprises des Guise, les prédicateurs crièrent dans les chaires que la religion était en péril. La ligue s'échauffa, elle souffla partout le feu de la révolte.

La Provence, où déjà se trouvaient tant de matières combustibles, ne pouvait guère se préserver de ce funeste embrasement. La ligue n'eut pas besoin de se mettre en souci pour y chercher des élémens d'organisation; elle les trouva tout prêts

dans l'ancien parti des carcistes ou des marabous. Toutefois il fallait un chef. Le fameux Jean de Pontevès, comte de Carces, était mort le 20 avril 1582; et comme il n'avait laissé qu'un fils en bas âge, les ligueurs provençaux jetèrent les yeux sur son neveu, Hubert de La Garde, seigneur de Vins, qui déjà s'était fait une grande renommée. Ce gentilhomme était issu d'une ancienne famille d'Aix et allié aux premières maisons du pays. Élevé à la Cour, il avait fait ses premières armes avec Henri III, lorsque ce prince n'était que duc d'Anjou. De Vins portait la cornette blanche à la bataille de Jarnac. Un des premiers il courut à la charge et reçut à l'épaule un coup de feu qui ne fit que rallumer son ardeur guerrière (1). De Vins avait une ame ambitieuse, une figure imposante, des talens militaires, de la prudence dans le conseil. S'il était vif à servir ses amis, il l'était encore plus à poursuivre ses adversaires. Sa vigilance était extrême, et sa finesse égalait son courage. De sorte qu'on ne pouvait ni le surprendre ni l'épouvanter; et il s'était tellement fortifié contre tous les accidens de la vie, contre toutes les vicissitudes de la fortune, que jamais son esprit ne déployait plus de ressources que dans les situations difficiles, et que jamais son cœur ne montrait plus de résolution que dans les cas désespérés.

(1) Hist. des Hommes Illustres de la Provence, 2e partie.

Le seigneur de Vins, renfermé dans son château de Forcalqueiret, ne voulait pas d'abord agir ouvertement. Il attendait une occasion favorable et se plaçait en observation pour la saisir. Il commença par aventurer un capitaine des compagnies françaises, nommé Lafontaine, lequel essaya de corrompre la garnison du Puy-Sainte-Réparade, au mois de mars 1585. Mais il fut découvert et pris. On le conduisit à Aix, et le parlement le condamna à perdre la vie sur un gibet. Sa tête fut placée sur un poteau à la porte Saint-Jean, et ses membres furent exposés en divers autres lieux publics pour contenir les perturbateurs. En même temps la ville d'Aix envoya de Barras, premier consul, auprès du seigneur de Vins, pour le supplier de ne pas troubler le pays, lui donnant l'assurance que s'il avait des griefs, on tâcherait de le satisfaire. De Vins, croyant que le moment était venu de lever le masque, fit dire, le 3 avril, au gouverneur Henri d'Angoulême *qu'il prenait les armes non pour son propre et particulier intérêt*, *mais pour les princes catholiques*, *et pour le soutien de la religion que les prétendus réformés voulaient troubler* (1). Après cette déclaration de guerre, le seigneur de Vins monte à cheval, réunit ses partisans et ses amis, se fait suivre des seigneurs de Saint-André, de Meyrargues, de Rousset, de

(1) César Nostradamus, p. 835.

Gréoulx, de Mons, de Salernes, va se joindre à son beau-frère le comte de Sault, se trouve en peu de jours à la tête de cinq cents hommes de cavalerie et de deux cents arquebusiers, s'empare de Puymoisson, cherche à se saisir de Sisteron, mais échoue dans cette entreprise.

D'un autre côté, le gouverneur de Provence n'entendait rien perdre par l'inaction. Il fit une levée de cinq ou six mille hommes, manda à Aix tous les membres de la noblesse et les principaux bourgeois des communautés pour leur faire prêter serment de bien et fidèlement servir le roi. Quelques-uns y vinrent, les autres se joignirent au parti de la ligue.

Le seigneur de Vins conçut l'espoir de se rendre maître de Marseille. Les ligueurs la travaillaient vivement sous la conduite du second consul Louis de La Motte Dariez qui se trouvait alors le chef de l'administration municipale en l'absence d'Antoine d'Arène, premier consul. Ce factieux, secondé par Altovitis et Villecrose, personnages considérables, mit le trouble dans la cité, asservit le conseil de ville, opprima les bons citoyens, força tous les habitans, sous peine de mort, de porter une croix blanche à leurs chapeaux. Les meilleurs catholiques ne purent se soustraire à l'accusation d'hérésie. Les prisons se remplirent de suspects et quelques malheureux tombèrent sous les coups des sicaires armés par le fanatisme religieux, par la

cupidité, ou par des ressentimens particuliers. Plusieurs habitans notables, fidèles à la cause royale, cherchèrent un asile à l'abbaye Saint-Victor. Frédéric Ragueneau, évêque de Marseille, fut de ce nombre. Toutefois il n'y resta pas long-temps et se rendit à son château d'Aubagne. De là il vint à Aix où il joignit le gouverneur (1).

Dariez, voulant mettre sa tyrannie sous la protection d'une puissance étrangère, crut tirer des secours de quatre galères de Toscane qui entrèrent au port de Marseille pour y prendre le duc de Nevers et le transporter en Italie (2). Assuré de cette assistance, le consul rebelle ne mit aucune borne à ses fureurs insensées. Un citoyen courageux, Nicolas de Bausset, lui lança quelques paroles d'opposition dans une assemblée générale tenue à l'Hôtel de Ville. Mais un autre devait l'abattre; un autre devait rendre à Marseille ses jours de liberté. François Bouquier eut cette gloire. C'était un homme influent par sa position sociale et par ses qualités privées. D'intelligence avec Henri d'Angoulême qui avait placé en lui toute sa confiance, il arma quelques citoyens, les enflamma de son zèle patriotique, et bientôt il se vit à la tête de mille royalistes déterminés. Dariez réunit aussi ses partisans, et pendant quelques heures le tumulte régna dans la ville. Bien-

(1) Hist. des Évêques de Marseille, t. III, liv. XV.

(2) Gaufridi, liv. XIII.

tôt les soldats de la ligue perdirent courage, abandonnèrent Dariez. Celui-ci, ne se voyant plus défendu que par Claude de Boniface, dit Cabanes, l'un des capitaines de quartier, et par vingt-cinq de ses complices les plus compromis, chercha à se réfugier sur les galères de Toscane; mais au moment où il allait entrer dans un bateau avec Claude de Boniface, Bouquier les arrêta tous les deux. Un comité de salut public, nommé à la hâte par le conseil municipal renforcé des principaux citoyens du parti royaliste, força les galères de Toscane de sortir sur-le-champ du port. Le gouverneur, en apprenant cette heureuse nouvelle, partit d'Aix avec une chambre du parlement et l'évêque Frédéric Ragueneau. On informa prévôtalement contre Dariez et Boniface, lesquels furent condamnés à expier sur une potence leurs crimes compliqués d'assassinat et de rébellion. Le 13 avril 1585, à minuit, l'exécution se fit aux flambeaux sur la place du Palais de Justice, en présence du prince Henri d'Angoulême, placé à une fenêtre voisine (1).

Cet échec ne découragea pas les ligueurs provençaux. Le comte de Sault, un de leurs chefs, occupa Saint-Paul, Ansouis et La Tour-d'Aigues, pendant que le gouverneur, usant de tous ses moyens pour tenir tête aux ennemis dont le nombre croissait sans cesse, fesait entrer en Provence le régi-

(1) Voyez mon Hist. de Marseille, t. II, liv. V, p. 112 et suiv.

ment français de Champagne et le régiment corse sous les ordres du colonel Alfonse d'Ornano. Une partie de ce régiment corse, commandée par un officier nommé Anthon Christophe, vint former la garnison de Sisteron, et le seigneur de Vins, entretenant des intelligences avec cet officier, se vit sur le point de s'emparer de la place. Il publia un manifeste dans lequel il exhortait les amis de la religion à prendre les armes pour la défendre. A cette voix si bien connue qui remuait tant de passions ardentes, tout s'agita, tout s'ébranla en [redacted]ence. De Vins fixa aux Mées le quartier-géné-ral [redacted]gueurs, et il eut sous ses ordres le marquis de Tran[redacted]es seigneurs de La Verdière, d'Ampus, Besaudun, [redacted] Bouliers, de La Barben, de La Brillane, de Chasteui[redacted]de Saint-Estève, de Lincel, de Saint-Marc, de La M[redacted]e, de Toramenes, de Vauvenargues, de Salignac, [redacted]illans, de Saint-Pons, d'Oise, de La Palud, de S[redacted]ers, de La Roquette, de Salernes, et le chevalie[redacted]e Montméyan. Le gouverneur de Provence, t[redacted]urs plein de zèle pour le service du roi, alla [redacted]blir à Tourves où il fut joint par le marqu[redacted]Oraison, les barons de Vence, des Arcs, de M[redacted]tclar et de Sénas, les seigneurs de Saint-[redacted]dré, d'Allein, d'Eyguières, d'Alamanon, d'Au-ribeau, d'Entrais, de Buoux, de Beauveser, de Baul-mettes, de Barras, de Buisson, de Boyer, de Saint-Canat, de Callian, de Cucuron, de Saint-Cesary, de Montauroux, du Vernegue, de Rousset, d'Espi-

nouse, de Regusse, de La Robine, de Sillon, de Romoles, du Revest, de La Goy, de Grambois, de Janson, d'Istres, etc. Le gouverneur Henri d'Angoulême prit le chemin des Mées, à la tête de ses troupes; mais au bruit de sa marche, plusieurs capitaines ligueurs s'enfuirent accompagnés de leurs soldats, et le seigneur de Vins, vivement poursuivi, gagna les frontières du Dauphiné.

Le roi, croyant désarmer les ligueurs par une concession faite à l'Église Catholique, révoqua, au mois de juillet de la même année, tous les édits précédemment rendus en faveur des protestans. L'édit nouveau fut publié dans la ville d'Aix, à son de trompe, par un héraut-d'armes, suivi des consuls-procureurs et des huissiers du parlement, tous à cheval. Dans ce revirement subit, les protestans, rangés jusques alors sous les bannières royales, prirent une attitude hostile. En divers lieux ils coururent aux armes, sous les ordres de plusieurs chefs expérimentés. Le baron d'Allemagne s'assura de Seyne avec l'aide de quelques troupes dauphinoises; Lesdiguières attaqua Castellane; Montbrun voulut surprendre Grambois; le seigneur de Ceyreste tenta de s'emparer d'Apt défendu par le seigneur de Buoux; mais toutes ces entreprises échouèrent et les capitaines protestans furent toujours repoussés. Ils réussirent seulement à se rendre maîtres du Luc, mais le gouverneur de Provence le leur enleva bientôt, et y laissa le comte du Bar,

beau-frère du baron d'Allemagne. En même temps le baron de Bargeme, chef d'une bande de huguenots, fut tué par des paysans dans la Camargue qu'il ravageait.

Les ligueurs les plus ardens n'avaient pas déposé les armes, parce qu'ils suspectaient la sincérité d'Henri III, de sorte qu'il y avait trois partis en présence, le parti de la ligue, le parti du roi et celui des protestans. Tel fut le résultat de l'édit du mois de juillet 1585. Vers la fin de la même année, trois mille ligueurs languedociens, sous le commandement du maréchal d'Anville, passèrent le Rhône au-dessus d'Arles avec l'intention de s'emparer par surprise de cette ville où ils avaient des intelligences. On comptait le chevalier d'Ayguières au nombre des principaux conjurés qui devaient leur ouvrir les portes. Le gouverneur s'avança en toute hâte au secours de la place, et les ligueurs, voyant leur entreprise manquée, repassèrent le fleuve. Un président du parlement, six conseillers et un avocat-général se transportèrent à Arles pour instruire contre les coupables. D'Ayguières perdit la tête sur un échafaud et quatre autres furent pendus.

Les protestans occupaient toujours la ville de Seyne. Le baron d'Allemagne y étant entré, réunit un grand nombre de gentilshommes attachés à la religion réformée; déclama tout à la fois contre la ligue dont la rage bouleversait la France et contre

le roi dont la faiblesse ne présentait aucune garantie. Ensuite il remontra que les religionnaires avaient besoin d'organiser leurs forces pour assurer le triomphe de leurs droits et pour inspirer à leurs ennemis une crainte efficace; que l'union seule ferait leur salut; qu'il fallait mettre dans leurs efforts, dans leurs travaux, de l'unité régulatrice, et qu'ils devaient donner au plus digne d'entre eux l'honneur du commandement. L'ambitieux seigneur ajouta qu'il y avait urgence à faire ce choix, recueillit aussitôt les suffrages de l'assemblée, et fut lui-même élu d'une voix unanime capitaine-général de toutes les églises réformées de Provence, poste resté vacant depuis la mort de Paul de Richieu, seigneur de Mauvans. Le baron d'Allemagne, au comble de ses désirs, remercia ceux qui l'entouraient; leur dit qu'il n'épargnerait ni son repos, ni ses biens, ni son sang pour la défense de leur religion, et que Dieu qui lit au fond des cœurs favoriserait une cause si juste. Il exhorta tous ses compagnons d'armes à ne pas aggraver les maux de la guerre par des rigueurs inutiles, à faire merci aux faibles, à n'appesantir leurs coups que sur des ennemis en état d'opposer la force à la force. Cela dit, il nomma le capitaine du Colet gouverneur de la ville de Seyne, et en sortit lui-même incontinent pour se mettre en campagne. Peu après, du Colet fut grièvement blessé dans un combat qu'il eut à soutenir contre une troupe de royalistes sor-

tis de Digne, tout proche d'Espinouse où il allait pour joindre le baron d'Allemagne qui l'avait appelé auprès de lui. Au commencement de l'année 1586, Lesdiguières joignit aussi le baron, et tous les deux marchèrent contre la ville de Castellane qu'ils tentèrent en vain de surprendre. Mais ils furent forcés de se retirer avec perte. Lesdiguières et d'Allemagne se séparèrent aux Mées. Le premier vint provoquer la garnison de Sisteron avec laquelle il eut une légère escarmouche. Le second divisa ses troupes en deux colonnes. Il en laissa une à Espinouse, et fit camper l'autre dans le territoire de Thorame, sous le commandement du capitaine Arnaud. Les habitans royalistes ou ligueurs de ce village et des lieux voisins s'y tenaient renfermés avec leurs effets les plus précieux. Ils soutinrent avec courage l'attaque des ennemis, mais le fer et le feu triomphèrent de leur résistance, et la place fut emportée de vive force. « Cette prise, encore « qu'elle coûtât cher aux huguenots, les mit en « telle réputation que tous les villages de cette mon- « tagne, qui fesaient auparavant les rétifs, portè- « rent l'argent de leur cotisation, ou baillèrent « ostages pour assurance de paiement au terme « qu'ils prenaient (1) ». En même temps, le baron d'Allemagne sortit d'Espinouse, descendit vers le Luc, et donna ordre au capitaine Buisson d'en blo-

(1) Louvet de Beauvais, ouv. cité, 1re partie.

quer le château défendu par un gentilhomme d'Aix nommé Caissan. Cette entreprise n'eut aucun succès. Le chef des réformés provençaux se rendit alors à Trans où il fut joint par le seigneur Du Muy, subitement converti au calvinisme après avoir été un ardent catholique. Les huguenots rançonnèrent ces cantons désolés depuis si long-temps. D'un autre côté, le seigneur de Vins travaillait activement pour la ligue, entretenait des intelligences dans la ville d'Aix et jusqu'au sein du parlement dont il avait gagné plusieurs membres.

Le gouverneur Henri d'Angoulême, voulant se ménager des ressources contre les ligueurs et les protestans qui l'attaquaient avec un acharnement égal sous des bannières opposées, chercha à former un parti pris indistinctement parmi les anciens razats et les anciens carcistes qui montraient quelque modération; et ce tiers-parti, dans lequel le parti royaliste vint se fondre à son tour, fut celui des *Bigarrats*. « On appelait ainsi, dit un historien « de nos troubles religieux (1), les politiques ou « demi-huguenots qui nageaient entre deux eaux; « car on voulait, pour être parfait catholique, qu'on « eût un zèle impatient, qu'on ne souffrît ny paix « ny trève avec les hérétiques ». La sage conduite d'Henri d'Angoulême ne diminua pas le nombre de ses ennemis qui ne lui tinrent pas compte de la

(1) Le Laboureur, p. 380.

pureté de ses intentions. L'un de ses plus violens détracteurs fut un gentilhomme de Marseille nommé Philippe Altovitis, époux de Renée de Rieux, ancienne maîtresse de François Ier, appelée d'ordinaire la belle Châteauneuf. Altovitis était un chaud ligueur et jouissait d'un grand crédit. Il écrivit à sa femme, qui se trouvait à la Cour, une lettre pleine d'injures pour le gouverneur de Provence. Cette lettre fut mise sous les yeux du roi et envoyée par le colonel corse Alfonse Ornano au gouverneur lui-même qui jura aussitôt de se venger d'une manière éclatante. Les états-généraux étaient assemblés à Aix. Philippe Altovitis et d'Arène, premier consul de Marseille, y siégeaient comme représentans des terres adjacentes. Le 1er juin 1586, Henri d'Angoulême, enflammé de colère, se fait suivre du capitaine Seguiran et de quelques soldats de sa compagnie des gardes, court à l'hôtellerie de la Tête-Noire, tenue par Jean Perrinet, derrière les Carmes, entre, l'épée à la main, dans la chambre d'Altovitis, le trouve assis sur son lit avec son collègue D'Arène, lui montre sa lettre, lui reproche sa lâcheté, et, sans lui donner le temps d'achever ses excuses, il lui passe son épée au travers du corps. Altovitis, rassemblant ses forces presque éteintes, tire un poignard de dessous son chevet et en frappe le prince dans le bas ventre. Les gardes le percent aussitôt de mille coups et jettent son cadavre par les fenêtres. L'un d'eux, surnommé le Petit Prince,

tue d'un coup de carabine le premier consul de Marseille, témoin inoffensif de cette scène affreuse (1). On transporta le gouverneur dans son palais et il y mourut le lendemain après d'horribles souffrances. La réunion des états avait attiré à Aix un grand nombre d'étrangers. La mort du gouverneur de Provence et des deux députés des terres adjacentes remplit la ville de tumulte et d'effroi. Les portes furent fermées ; on fit des barricades dans plusieurs rues. Par ordre du parlement, le président de Coriolis, les conseillers Bermond, Fabri, Espagnet, Foresta, Tressemanes et le procureur-général de Piolenc parcoururent les principaux quartiers, à cheval et en robe rouge. Ces magistrats parvinrent à calmer l'émotion populaire; et des rondes soigneusement exécutées, sous la surveillance du président Duchaine, empêchèrent le retour des désordres. En ces conjonctures critiques, le parlement d'Aix prit les rênes du gouvernement, ordonna que les états assemblés continueraient leurs séances sous la présidence des commissaires qu'il élut dans son sein, organisa un bureau de police, renforça tous les corps-de-garde, se mit en correspondance avec les consuls des principales communautés, députa à Marseille le président de Saint-Jean, les conseillers Vento et Foresta, et l'avocat-général Monier, ne cessa

(1) César Nostradamus, ouv. cité, 7e partie.

de veiller au maintien de la tranquillité du pays. Le succès couronna son zèle. Mais cette compagnie donna l'exemple d'une injustice révoltante en décidant que les funérailles du gouverneur seraient faites avec la plus grande pompe et que l'on déposerait ses restes dans la chapelle du roi René, tandis que le cadavre d'Altovitis qui, en frappant le prince, n'avait qu'usé du droit de légitime défense, fut traîné sur la claie et jeté ensuite à la voirie.

La mort d'Henri d'Angoulême porta un rude coup au parti des bigarrats dont il était le créateur et le soutien, et dès ce moment les ligueurs furent à l'aise. Le pouvoir passa en leurs mains, sans secousse, sans violence, par le simple effet de cette loi politique qui, dans tous les temps et dans tous les lieux, a voulu que les hommes de passion et d'enthousiasme l'emportassent, aux jours des discordes civiles, sur les hommes de conciliation et de ménagement. Les états généraux, sentant la nécessité de choisir un chef de renom populaire, réunirent leurs suffrages sur le seigneur de Vins, proclamé général de toutes les milices provinciales; et le parlement, où dominait aussi l'intérêt catholique, le parlement qui, en l'absence d'un gouverneur nommé par le roi, avait toujours la prétention de diriger les affaires du pays, donna deux surveillans au nouveau chef élu par les états; ce furent les conseillers du Castelar

et de Saint-Césaire. Pierre D'Arbaud de Bargemon, Henri de Rabasse, Balthasar Feraporte et Claude Eiguesier, consuls d'Aix et procureurs du comté de Provence, notifièrent au seigneur de Vins son acte de nomination, et ce capitaine-général se rendit aussitôt dans la capitale. Il y organisa ses troupes, et leur indiqua pour rendez-vous les quartiers de Lambesc, de Rognes et de Salon. D'un autre côté, les protestans et les anciens razats, commandés par le baron d'Allemagne, par le vicomte de Cadenet et par le seigneur Du Muy, se préparèrent aux combats, après avoir reçu du renfort. Une troupe de religionnaires languedociens, sous les ordres du seigneur de Blaccons, entra en Provence par Tarascon; une autre troupe, venue du Dauphiné, vint camper du côté de Sisteron et de Digne; le baron d'Allemagne, dont le quartier-général était fixé au Luc, se saisit du lieu du Canet, en la viguerie de Draguignan. En même temps, un gentilhomme nommé de Saint-Michel livra aux soldats du vicomte de Cadenet le village de la Tour-d'Aigues, assez proche de la ville d'Aix. On vit partout des dévastations et des brigandages. Des chefs de bandes, sans obéir aux ordres supérieurs, sans lier leurs opérations particulières aux opérations générales du parti dont ils avaient arboré les enseignes, se mirent à guerroyer pour leur propre compte. Le féroce Cartier, chef d'une soixantaine de voleurs intrépides, tenta inutile-

ment de surprendre les lieux de Sixfours et de Miramas ; mais il eut le bonheur de s'emparer du château de Lamanon où il se fortifia. Il répandit la terreur dans la contrée, prit sur la route d'Avignon trente mulets de Marseille chargés de riches marchandises, et tua le conseiller de Mommirail tombé entre ses mains en se rendant à Orange sa patrie.

Le seigneur de Vins mit le siége devant Boulbon, occupé par les troupes du vicomte de Cadenet. Ayant échoué dans cette entreprise, il se dirigea vers le Canet et le pressa si fort, qu'il le contraignit à capituler. Il s'empara aussi de la Tour-d'Aigues, et vint attaquer avec deux pièces d'artillerie le château de Lamanon ; il le battit si rudement que le capitaine Cartier, qui déjà manquait de vivres, fut obligé de se rendre à discrétion. Ce chef de bandits fut conduit à Aix avec douze de ses complices. Le parlement qui voulait venger la mort de l'infortuné Mommirail, instruisit leur procès en toute diligence. Il condamna Cartier à être tenaillé et tiré à quatre chevaux, et les douze autres à être rompus vifs.

Le château d'Allemagne, siége patrimonial du général en chef des huguenots de Provence, était une de leurs positions les plus importantes, et le seigneur d'Espinouse en avait le commandement. La garnison de cette place ravageait tous les lieux du voisinage, et portait même ses dévastations sur la ville de Riez qui se plaignit au parlement d'Aix.

Le seigneur de Vins ordonna à d'Ampus, l'un de ses capitaines, d'assiéger le château, et c'est ce que celui-ci s'empressa de faire à la tête de deux mille hommes. Toutefois, comme tout indiquait que le siége traînerait en longueur, de Vins s'y rendit lui-même pour le presser, vers la fin du mois d'août 1586, accompagné de son beau-frère Saint-André de Sault, de Saint-Canat, de Ventabren, de La Gaud, de Saint-Janet, de La Molle, de Châteaufort, de Sainte-Colombe, et de plusieurs autres gentilshommes catholiques. D'un autre côté, le baron d'Allemagne, suivi de quatre cents arquebusiers à cheval et de six cents hommes d'infanterie, accourut pour défendre sa place d'armes avec Lesdiguières, de Blaccons, Gouvernet, de Morges, d'Oraison, de Rosset, de Senas, de Bar, de Champoléon, de Ceyreste, de La Goy, de Romoles. De Vins, averti de l'approche de cette colonne ennemie, assembla un conseil de guerre, et la majorité des capitaines, frappée d'une inconcevable terreur, pensa qu'il fallait incontinent lever le siége. Telle ne fut pas l'opinion du général en chef. Il représenta que l'honneur des catholiques était trop engagé et qu'ils se couvriraient de honte en prenant la fuite sans coup férir, à la première vue de l'armée protestante ; que le pays attendait d'eux plus de confiance, plus d'énergie, plus de courage. Dès-lors on ne pensa plus qu'à combattre. De Vins laissa cinq cents arquebusiers

à la tranchée, et mit le reste de ses troupes en bataille au-dessus d'un coteau situé à la droite du château d'Allemagne. Au bout de ce coteau se trouvait une chapelle dont il confia la garde à une compagnie de cent hommes. Le 5 septembre, les huguenots qui, le matin, étaient partis d'Oraison, arrivèrent vers midi en vue de l'armée catholique. Le baron d'Allemagne, qui marchait à la tête de sa colonne, ordonna à quelques escadrons d'arquebusiers à cheval de mettre pied à terre, et au même instant la garnison du château la seconda en fesant une sortie et en venant attaquer la chapelle occupée par les troupes du seigneur de Vins. Ce dernier, croyant que sa situation était désespérée, rappela les cinq cents hommes qu'il avait laissés à la tranchée sous le commandement de d'Ampus, et commanda aussitôt un mouvement général de retraite sur Riez. Les huguenots se mirent à sa poursuite. La mort du capitaine de Sainte-Colombe, placé à l'arrière-garde et tué d'un coup d'arquebuse dans un vallon près du bois d'Allemagne, jeta la confusion et l'effroi dans les rangs de l'armée entière qui jusque-là avait marché sans rompre son ordonnance. La déroute fut dès-lors complète, et les soldats catholiques s'enfuirent dans toutes les directions, en couvrant la route de leurs morts, de leurs blessés et de leurs bagages. Le seigneur de Vins, pénétré de douleur, livré au désespoir, voulait se jeter au milieu des ennemis pour y trouver une mort hono-

rable; mais le seigneur de Saint-Canat, d'une humeur plus froide et plus tempérée, lui fit prendre une autre résolution, et tous les deux précipitèrent leur fuite, suivis de quelques cavaliers. Le baron d'Allemagne fut atteint d'un coup d'arquebuse en poursuivant les fuyards. On l'appuya contre un arbre où il mourut incontinent, et de Vins atteignit la ville de Riez qui lui offrit un asile assuré.

Dans cette journée funeste, les catholiques eurent six cents hommes tués, deux cents blessés et cent prisonniers. Ils comptèrent parmi les morts Ventabren, Châteaufort, Fontanilles, et plusieurs autres capitaines de distinction. De plus, ils perdirent dix-huit drapeaux que les protestans suspendirent aux tours du château d'Allemagne, en signe de triomphe (1). Ceux-ci payèrent bien cher leur victoire par la mort du général. D'ailleurs ils ne jouirent pas long-temps du fruit de leurs succès, et les affaires prirent une autre direction.

Le roi avait donné le gouvernement de Provence à son favori Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon, maréchal du royaume. Il l'investit de pouvoirs très-étendus, avec mission de pacifier les troubles, et mit sous ses ordres une armée de quinze mille hommes, composée de trois mille suisses, sept régimens d'infanterie, vingt compagnies de gens d'armes, dix-huit de chevau-

(1) Voyez tous les anciens historiens de Provence.

légers, et cinq de dragons. Il y avait dans cette armée quartorze pièces de campagne et toutes les munitions nécessaires. Le 13 septembre de la même année, le duc d'Épernon, suivi d'Antoine Séguier, conseiller d'état et lieutenant civil de la prévôté de Paris, des comtes de Guiche, de Thermes et de Crillon, entra dans Avignon où il fut accueilli splendidement par le vice-légat Dominique de Grimaldi. Le 21 il fit à Aix une entrée solennelle. Le président de Coriolis et six autres députés du parlement, les consuls, les notables, et les capitaines de quartier le reçurent à la porte Saint-Jean où se trouvait un arc de triomphe élevé en son honneur. Trois cents enfans portaient de longs roseaux au bout desquels flottaient des banderoles, et ils fesaient retentir les airs des cris de *Vive la Messe! vive le Roi! vive le Duc!* Le lendemain d'Épernon se rendit au sein du parlement. Il y blâma avec véhémence la nomination du seigneur de Vins au commandement général des troupes provençales; mais, sur les représentations qu'on lui fit, il fut forcé de reconnaître que cette nomination avait été dictée par des circonstances impérieuses.

Le nouveau gouverneur, pour atteindre le but de sa mission, devait se placer entre les huguenots et les catholiques ardens. Il fallait désarmer les deux partis et les réduire à l'impuissance de se déchirer, en les courbant sous le joug modé-

rateur de l'autorité royale. La défaite du seigneur de Vins et la mort du baron d'Allemagne aplanissaient bien des difficultés. Les capitaines protestans, privés de direction, ne suivaient plus que leur impulsion personnelle. Les uns firent leur soumission, les autres sortirent du pays, et les huguenots de Provence ne possédèrent plus que la ville de Seyne. Le duc d'Épernon proposa d'abord à Bougerel, gouverneur de cette place, de la rendre aux conditions les plus avantageuses. Il lui promit l'oubli du passé, lui donna la faculté de se retirer à Sisteron ou dans telle autre ville qui serait à sa convenance; lui garantit le paiement d'une pension annuelle, et lui fit même espérer les récompenses du roi pour un si grand service. Bougerel se montrait assez disposé à accueillir les propositions du gouverneur de Provence; mais il craignait la résistance des officiers placés sous ses ordres, et, dans la perplexité de ses sentimens, il se borna à faire une réponse ambiguë. Alors le duc d'Épernon, ne gardant plus de ménagement, ne pensa qu'à réduire Seyne par la force des armes. Il convoqua à Aix une assemblée des communautés, fit approuver sa résolution, et marcha en toute hâte vers les montagnes de la Haute Provence à la tête de deux régimens, de trois compagnies de gendarmes et de deux de chevau-légers. Le plus difficile était de transporter les pièces d'artillerie, mais des mariniers de Marseille

les traînèrent avec une célérité étonnante. Le duc étant arrivé sous les remparts de Seyne, envoya le seigneur de Valavoire vers le capitaine Bougerel, pour le sommer de rendre la place sous peine de la vie. Sur le refus de ce gouverneur, l'artillerie royale foudroya la ville, et les assiégés, ne pouvant pas prolonger leur résistance, demandèrent à capituler; mais ils furent bientôt forcés de se rendre à discrétion. Sigaudi, de Manosque, l'un des capitaines du duc d'Épernon, pénétra dans Seyne par une grande tour, ordonna à tous les soldats huguenots de livrer leurs armes, et permit seulement aux officiers de porter l'épée. Le duc entra ensuite dans la place avec toutes ses troupes. Il fit jurer aux prisonniers de ne rien entreprendre contre le service du roi, et leur permit d'aller où bon leur semblerait. Malheureusement il y eut des limites à cet acte de générosité et de clémence. On retint Bougerel captif au château de Sisteron. Les capitaines Arnaud, Louis Ogine de Valerne et La Nose, Lacombe, ministre du culte protestant, ci-devant religieux carme, et un habitant de Seyne, furent pendus comme des malfaiteurs.

Le calme se rétablit en Provence, mais la prospérité publique n'y revint pas. La peste ravagea la ville de Marseille et celle d'Aix (1). Le parlement

(1) La contagion commença vers le milieu du mois de novembre 1586 et finit en mai 1587.

s'éloigna de la capitale pour ne point interrompre le cours de la justice. La moitié de la compagnie se retira à Saint-Maximin, l'autre à Pertuis. Le duc d'Épernon alla visiter les districts de Digne, de Moustiers, de Fréjus, de Toulon, d'Hyères, et veilla partout au maintien du bon ordre. Il fit raser le château Du Muy et celui de Châteaudouble qui pouvaient servir de refuge aux factieux. Sur sa convocation, les états-généraux se tinrent à Salon le 20 janvier 1587. Le premier président de Foresta, baron de Trets, y assista en qualité de commissaire du roi de France, et y remplit la fonction correspondante à celle qui, dans la suite, fut confiée aux intendans. L'assemblée décréta l'entretien d'une force militaire en permanence. Elle offrit au gouverneur un don de douze mille livres que celui-ci eut la noblesse de refuser, en fondant son refus sur les misères du pays. Le roi le rappela bientôt auprès de lui et donna le gouvernement de la province à son frère aîné Bernard de Nogaret, seigneur de La Valette.

Le calme dont la Provence jouissait n'avait aucune condition de durée, car il y avait beaucoup d'élémens de désordre et très-peu d'élémens d'organisation et d'harmonie. Le corps de troupes dont l'entretien avait été voté par les états-généraux n'était composé que de soldats désignés sous le nom général de gascons, parce qu'ils appartenaient aux provinces méridionales de la France. L'inten-

tion des états avait été bonne, car ils avaient voulu comprimer tous les factieux et contenir tous les partis par le déploiement d'une force neutre, étrangère au pays et conciliatrice. Les membres de cette assemblée se trompèrent cruellement. L'entretien de la nouvelle milice ne fut considéré que comme une charge accablante. Ses chefs d'ailleurs soulevèrent contre eux des flots de colère et de haine, « parce que, dit un auteur (1), ils s'engraissèrent « bien aux dépens du pauvre peuple. Leurs pro« pos altiers aliénaient d'eux les cœurs des honnê« tes gens de la province.... la libéralité et cour« toisie de laquelle ces gascons usaient envers les « femmes estaient taxées d'impudicité ». Le même auteur fait judicieusement observer que « toutes « ces choses aidaient fort aux pratiques de mon« sieur de Vins ». En effet, le mécontentement populaire avança beaucoup les affaires de ce chef du parti ligueur. En ce moment il revenait d'auprès du duc de Guise, et dès qu'il eut mis le pied sur le territoire provençal, plusieurs communautés lui adressèrent leurs plaintes et lui proposèrent une prise d'armes. De Vins calma les esprits. Il négociait alors avec le duc de Savoie, et il voulait, avant de rien entreprendre, avoir des assurances de ce côté.

Cependant on préluda bientôt à la guerre civile.

(1) Louvet de Beauvais, ouv. cité, p. 497 et suiv.

Arles et Marseille s'ébranlaient, agitées par des ligueurs ardens. Aix était dans l'effervescence. De Becaris, le chevalier de Chasteuil, les capitaines Brun et Eustache alimentaient l'esprit de sédition. Tous les Dimanches, trois ou quatre cents jeunes hommes fesaient ensemble des exercices militaires sous les yeux des notables et des chefs de famille. Au départ du duc d'Épernon, le parlement d'Aix avait pris les rênes du gouvernement de Provence, et La Valette, nouveau gouverneur, ne se rendit à son poste qu'au mois de mars de l'année 1588. Les députés de cette compagnie souveraine allèrent à sa rencontre jusqu'à Éguilles. Il parut devant Aix pendant la nuit, en trouva les portes fermées, et se vit obligé d'attendre jusqu'au lendemain dans un cabaret situé hors de la ville, parce qu'on lui avait fait craindre l'exaspération des partisans du seigneur de Vins, irrités de ce qu'il avait voulu faire son entrée avec des troupes quand on était convenu qu'il n'aurait que ses domestiques à sa suite. Le président de Coriolis, son ami, essaya vainement de lui donner pour asile la commanderie de Saint-Jean, occupée déjà par le parti contraire. Le lendemain La Valette entra dans la ville et se logea au couvent des Augustins. Quelques jours après, voyant que la capitale jouissait d'une tranquillité parfaite, il voulut aller s'assurer des principales positions militaires et civiles : des villes d'Apt, de Manosque, de Forcalquier et de Sis-

teron, qui dominaient le territoire d'outre-Durance; des châteaux de Saint-Paul et de Mirabeau; des villes d'Hyères, de Fréjus et de Moustiers, placées dans les vigueries de la Basse Provence; du château du Puy-Sainte-Réparade; du bourg de Berre d'où l'agriculteur tirait les sels. Mais, avant son départ, La Valette exigea du parlement et des consuls-procureurs la promesse de ne laisser entrer à Aix, pendant son absence, aucun gentilhomme étranger, mesure évidemment dirigée contre le seigneur de Vins. Sitôt que le gouverneur eut quitté la ville, le général de la ligue provençale, à cheval et suivi d'un seul serviteur, se présenta, le 25 juin, à la porte Saint-Jean où l'attendait le baron de Trets, secrètement dévoué aux ligueurs. La garde l'empêchant d'avancer, le premier président s'écria qu'il était natif d'Aix, et par conséquent non compris dans la défense; puis il lui donna la main et lui fit passer la porte. Le peuple accueillit le seigneur de Vins avec des transports d'enthousiasme (1). Coriolis, ami de La Valette, fit rendre par le parlement un arrêt qui ordonnait au chef des ligueurs catholiques de sortir de la ville; mais le premier président paralysa cet ordre en différant de signer l'arrêt. Le peuple d'ailleurs s'opposa à son exécution et porta de Vins en triomphe.

Dès ce moment la ligue devint maîtresse de la

(1) Il lui donna le nom de *Noueste Bouen Payre*, notre bon père.

capitale où La Valette fit de vains efforts pour entrer. La nouvelle de la journée des barricades dans laquelle les ligueurs parisiens avaient chassé de leur ville le roi de France, inspira du courage aux ligueurs provençaux, et la plupart des communautés se déclarèrent pour eux. On fit revivre la dénomination de *Bigarrats* qui fut donnée aux partisans de La Valette. A Marseille les deux partis étaient en présence, toujours prêts à en venir aux mains. Nicolas de Cépède, premier consul, était à la tête des ligueurs. Les deux autres consuls, Antoine de Lenche et Jean Bousquet, dirigeaient les bigarrats. Comme il importait au seigneur de Vins d'établir sa domination dans cette ville, il y envoya Besaudun, l'une de ses créatures les plus influentes, et ne tarda pas lui-même d'y arriver. Dès-lors les ligueurs marseillais l'emportèrent, et la majorité du conseil municipal se rangea sous leur drapeau. Antoine de Lenche, plein d'audace et d'intrépidité, ne désespèra pas du succès de sa cause. Le 26 août, vers les dix heures du soir, il réunit cinquante bigarrats armés de toutes pièces, s'avança vers l'Hôtel de Ville pour s'en emparer de vive force, et renversa d'un coup de pistolet l'un des hommes de garde qui le sommait de se retirer. Pendant que la lutte était engagée entre sa troupe et les soldats du poste, le premier consul accourut avec une bande de ligueurs et mit les bigarrats en fuite. Lenche alla se réfugier dans le couvent de

l'Observance. Les ligueurs y coururent, firent partout des recherches minutieuses, le trouvèrent enfin caché dans un tombeau et vinrent le massacrer devant le bénitier de l'église. Son cadavre fut livré aux enfans qui le traînèrent dans les rues.

Arles fermentait aussi. Marc Icard, de Beaujeu, de Méjanes, de Grille, personnages les plus considérables de la cité, y soutenaient, de leur crédit et de leur influence, la cause de La Valette qui avait fixé sa résidence à Pertuis. Mais Pierre Biord, lieutenant en la sénéchaussée, gagné par les ligueurs, travaillait pour eux sans relâche. Bientôt ils triomphèrent de leurs ennemis, et la ligue se vit maîtresse des trois premières villes de la Provence, Aix, Arles et Marseille.

Le roi venait de se réconcilier avec le duc de Guise qui lui avait imposé l'édit de juillet 1588. Ce nouvel édit dégradait les protestans de tous les emplois civils et militaires. Les catholiques devaient s'engager à ne reconnaître pour monarque légitime, après la mort de Henri III, qu'un prince catholique, et l'on assurait une prochaine convocation des états-généraux du royaume. Cet incident changea la position de La Valette, qui se trouvant brouillé avec la maison de Guise, et se voyant dépassé par le seigneur de Vins, embrassa les intérêts de l'union protestante, et fit alliance avec Lesdiguières qui dirigeait toujours les protestans du Dauphiné. Le parlement d'Aix reçut avec joie l'édit

de juillet qui donnait gain de cause au parti catholique. Il ordonna des fêtes publiques et une procession générale, prêta serment d'obéissance à l'édit, l'exigea de tous les officiers placés sous ses ordres, et chargea même des commissaires d'aller à l'Hôtel de Ville le recevoir de tous les chefs de famille. Le roi ne tarda pas à demander à la province des députés pour les états de Blois. Les états-généraux du Comté se réunirent à Aix, conformément à cette invitation. Ils députèrent l'archevêque d'Aix pour le clergé, Besaudun pour la noblesse, Honoré de Guiran et les consuls de Forcalquier et de Castellane pour le tiers-état. Après cela ils dressèrent le cahier de leurs doléances. On demanda que les ordonnances touchant l'Église fussent observées; que les bénéfices ne fussent donnés qu'à des provençaux; que les protestans fussent chassés du pays et que les biens des opiniâtres servissent aux besoins de l'état. On demanda en outre la destitution de quelques fonctionnaires, la cessation de la vénalité des charges, la diminution des frais de justice et le licenciement des troupes étrangères, parce que, disait-on, la garde de la province ne devait être commise qu'à la fidélité de ses habitans. Enfin l'on protesta contre les actes qui pourraient émaner de tout autre assemblée illégalement convoquée sous le nom d'états-généraux du pays de Provence, et d'avance on les déclara nuls et non avenus.

Cette déclaration était dictée par de graves motifs, par des craintes sérieuses. L'on savait en effet que La Valette avait pris la résolution de convoquer à son tour les états de Provence, et il netarda pas à fixer pour le mois d'octobre le siége de l'assemblée à Pertuis où il résidait encore. Bien que le parlement fît défense, sous des peines sévères, à tous les sujets du roi d'assister à cette réunion, les ennemis de la ligue et du seigneur de Vins s'y portèrent en assez grand nomdre, et la session s'ouvrit sous la direction du président de Coriolis, de l'avocat-général de Monnier, d'Henri de Serres, président au bureau des trésoriers généraux de France, et de Claude de Grasse, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, tous les quatre agissant en qualité de commissaires du roi. L'assemblée cassa les consuls d'Aix, leur défendit de se mêler des affaires publiques, et nomma à leur place procureurs du pays nés le marquis d'Oraison et les premiers consuls de Forcalquier et de Brignolles. Elle fit aussi choix des procureurs joints, à savoir, pour le clergé, l'évêque d'Apt et l'abbé de Val-Sainte; pour la noblesse, les seigneurs de Pontevès et de Barras; pour le tiers-état, les consuls de Pertuis et de Draguignan. De plus on délibéra de lever, aux frais de la province, un corps de troupes considérable; et comme la majorité parlementaire s'était rangée sous les drapeaux de la ligue, on résolut aussi de supplier le roi d'établir une chambre de

justice, composée des magistrats formant la minorité du parlement, et dont la résidence serait fixée dans la ville que désignerait le monarque.

Pour soutenir la lutte contre le gouverneur et pour balancer le pouvoir de l'assemblée de Pertuis, le parlement qui siégeait à Aix convoqua au mois de novembre d'autres états-généraux en la ville de Marseille. Ces états se tinrent sous la présidence du conseiller Sommat du Castellar et de l'avocat-général Honoré de Laurens. On y vit siéger Matal, vicaire-général de l'archevêque d'Aix, une foule de gentilshommes ligueurs et les consuls d'Aix qui continuaient de prendre le titre de procureurs du pays nés, malgré le décret de destitution lancé contre eux par les états de Pertuis. L'assemblée confirma le seigneur de Vins dans sa charge de généralissime; ensuite elle décréta la levée de six mille hommes d'infanterie, de quatre cents chevau-légers et de trois compagnies de gens d'armes de cinquante lances chacune. « Partout, « dit un auteur qui bien souvent me sert de « guide (1), partout le menu peuple tenait le parti « de la ligue; mais les riches, qui désiraient la « paix pour conserver leurs biens, gouvernaient « encore, bien que la division fût si générale que « par toutes les villes il y avait deux partis, même « une si grande partialité dans les familles que le

(1) Louvet, ouv. cité, t. III, p. 523.

« père et les enfans, la femme et le mari se trou-
« vaient de partis divers. » Au fait, il ne pouvait pas y avoir plus de confusion, plus d'anarchie. Une scission funeste avait éclaté dans le parlement d'Aix; deux gouvernemens ennemis se trouvaient en présence; deux assemblées rivales, se décorant toutes les deux du respectable titre d'États-Généraux, se lançaient mutuellement des anathèmes. Où placer la règle des devoirs dans ce conflit brûlant où tant d'intérêts politiques se compliquaient de tant de passions religieuses, dans cette société malheureuse que tourmentaient d'aussi longues et d'aussi cruelles discordes? A quelle source l'honneur devait-il puiser ses lois et le patriotisme ses inspirations? A quels signes reconnaitre les pouvoirs usurpés et les pouvoirs légitimes? Où chercher le bien, où trouver la place du mal?

On combattait de part et d'autre avec un acharnement incroyable, bien que l'on ne portât aucun de ces coups décisifs qui terminent les guerres civiles, en mettant un parti sous les pieds d'un autre parti. La Valette tira de Sisteron quelques pièces d'artillerie, assembla toutes ses troupes, vint assiéger Valençole, et ne s'en rendit maître qu'après avoir reçu, au-dessous de l'aîne, un coup d'arquebuse qui l'obligea de se faire porter à Manosque sur un brancard. Ensuite son armée s'empara de Peyroles, et le seigneur de Buoux eut la cuisse rompue à l'attaque de cette place. En même

temps un corps de ligueurs, commandé par le marquis de Trans, surprit Fréjus qui tenait pour La Valette. Une autre colonne du même parti, sous les ordres du seigneur d'Ampus, attaqua le château de Jouques où le capitaine d'Ourgon, l'un des meilleurs officiers du gouverneur de Provence, s'était retranché avec cent vingt hommes d'élite. D'Ampus prit le château par escalade et tua d'Ourgon avec cinquante de ses soldats. Quelques jours après, de Vins sortit lui-même d'Aix à la tête de six compagnies de gens d'armes et de plusieurs compagnies d'infanterie, passa la Durance et fit dessein de surprendre Pertuis que le seigneur de Janson avait promis de lui livrer. Il entra dans la ville presque sans coup férir; mais le château lui opposa une résistance opiniâtre. La dame de La Valette, femme du gouverneur, s'y était renfermée et déployait un courage héroïque. De Vins, craignant d'être enveloppé par les troupes royales qui s'avançaient en grand nombre, eut hâte de retourner à Aix. Ces troupes furent bientôt maîtresses de tous les villages voisins. Elles ravagèrent le territoire de cette capitale, vinrent insulter ses remparts, emportèrent beaucoup de bétail, et firent des prisonniers parmi lesquels se trouva un procureur nommé Dise. Les habitans prirent l'épouvante, et le seigneur de Vins fit une sortie pour les rassurer. On tira des canons placés sur les murailles. L'un d'eux creva avec un bruit hor-

rible, tua le capitaine Rambert, l'apothicaire Rolland, et blessa plusieurs soldats ligueurs. L'armée royale, chargée de butin, opéra sa retraite. Le seigneur Du Muy, l'un des plus chauds partisans de La Valette, fut égorgé dans son château par ses paysans révoltés, pendant que le commandeur de Roquebrune tombait sous les coups du nommé Ainesi, son vassal (1).

Sur ces entrefaites, le roi, qui ne pouvait se soustraire à l'influence de la ligue, envoya en Provence le comte de Pont-Carré, maître des requêtes, et de Sainte-Marie, gentilhomme du Dauphiné, pour engager La Valette à se démettre de son gouvernement, et, en cas de refus, pour le confier au parlement d'Aix. Comme on pouvait le prévoir, La Valette, qui s'était fixé à Brignolles, refusa de donner sa démission, et les commissaires du roi furent alors obligés de présenter au parlement l'édit dont ils étaient porteurs, lequel fut aussitôt lu en audience solennelle et publié dans la ville avec des transports d'allégresse. Les consuls d'Aix et Matal, vicaire-genéral du diocèse, agissant tous ensemble comme procureurs du pays, écrivirent à Henri III une lettre de remercîment. Les ligueurs provençaux, favorisés par ces circonstances, sentirent redoubler leur énergie et leurs forces. De Vins ne tarda pas à se rendre maître de la ville et

(1) Gaufridi, liv. XIII.

du château de Pertuis, grace aux intelligences qu'il n'avait cessé d'entretenir avec quelques bourgeois secrètement attachés à sa cause. Les affaires de La Valette déclinaient d'une manière sensible. Les seigneurs et les villes qui jusque-là s'étaient montrés fidèles à son autorité, l'abandonnèrent tour à tour, entraînés par la politique nouvelle du roi de France, ne voulant pas d'ailleurs se mettre en rébellion contre ce souverain qui venait de destituer La Valette de son commandement. Abandonné de tous côtés, le gouverneur de Provence ne possédait plus que Brignolles dont il avait confié la garde à un membre de la famille de Pontevès.

Le seigneur de Vins, au comble de la joie, alla se loger à Tourves pour tenir en échec cette ville de Brignolles où il avait vu le jour et qui refusait de se soumettre. Les habitans avaient commis de grands dégâts sur les riches domaines qu'il y possédait. Ils y avaient détruit ses moulins, ruiné ses vergers et ses jardinages, mis la hache au pied de trois mille arbres fruitiers. Aussi leur en voulait-il beaucoup, et il ne soupirait qu'après le moment où il pourrait goûter le plaisir d'une vengeance éclatante. Ce moment désiré ne se fit pas attendre. Le dernier jour de l'année 1588, une heure avant le coucher du soleil, de Vins sortit de Tourves avec cent vingt cavaliers et trois cents hommes d'infanterie. Pour tromper les espions du gouver-

neur Pontevès renommé par sa vigilance, il prit la route d'Aix, chemina par cette voie jusque bien avant dans la nuit, reçut un renfort de cinq cents hommes, et lorsqu'il eut un peu dépassé St.-Maximin, il fit retourner sa petite armée vers Brignolles, non pas par le même chemin qui était à droite, mais par la route qui se trouvait à gauche, du côté de Bras. Il arriva sous les murs de Brignolles le 1er janvier 1589, deux heures avant le jour. Les habitans, qui le croyaient fort loin, se reposaient de leurs veilles précédentes et de leurs longues fatigues. De Vins, après avoir reconnu les lieux, ordonna d'escalader les remparts, tout proche un moulin à eau, pour que le bruit de l'eau courante empêchât les sentinelles de la garnison, placées en cet endroit, d'entendre les soldats qui devaient poser les échelles. Au signal convenu, cent hommes montèrent sans résistance; mais un jeune garçon boulanger qui les aperçut, jeta l'alarme dans la ville. En même temps, ces hommes qui ne s'étaient point troublés, brisèrent une porte à coups de hache, et le seigneur de Vins entra aussitôt avec le reste de ses troupes. Tous ceux qui se présentèrent dans les rues furent passés au fil de l'épée. D'autres se barricadèrent dans leurs maisons, et de là ils firent pleuvoir sur les assaillans une grêle de tuiles, de pierres, et tout ce qui leur tombait sous la main. L'air était rempli du bruit des tambours, du hennissement des che-

vaux, des affreuses clameurs des combattans, des cris douloureux des blessés, et le son du tocsin ajoutait à l'horreur de cette scène épouvantable. Le sang coulait en abondance. Les ligueurs, enivrés de pillage et de meurtre, ne voulaient faire aucun quartier. Quelques habitans de Brignolles se sauvèrent par-dessus les murailles. Le gouverneur de Pontevès se retira avec ses deux frères et quelques-uns de ses soldats dans le couvent des Observantins, où il se défendit pendant plusieurs heures. Il se rendit à condition que lui et ses compagnons auraient la vie sauve et demeureraient prisonniers de guerre; ce que le seigneur de Vins exécuta ponctuellement. Les trois Pontevès furent envoyés à Forcalqueiret où ils restèrent jusqu'à ce qu'ils eussent payé une rançon considérable (1).

Brignolles fut entièrement saccagée, et le seigneur de Vins la condamna à lui payer, à titre d'indemnité, la somme de trente mille écus, somme énorme pour une ville accablée déjà d'épuisement, déjà livrée à toutes les fureurs d'une soldatesque avide et brutale. Par un raffinement de moquerie cruelle, on donna à cette catastrophe le nom d'*étrennes de Brignolles*, parce qu'elle arriva le premier jour de l'année 1589. « Après « que toutes choses furent calmes, et que les

(1) Voyez tous les anciens historiens de Provence.

« soldats eurent emporté leur butin, de Vins fit
« venir à son logis tous les principaux qui étaient
« restés, parmy lesquels il y en avait encore qui
« l'avaient offensé en son particulier, auxquels
« il dit que c'était une vergogne et de la quelle il
« était fort marry, que Brignolles fût le seul lieu
« en cette province qui le haït, quoi qu'il y eût
« pris naissance et qu'il se fût souvent efforcé de
« leur faire du bien, ils se fussent montrés si as-
« pres en son endroit, qu'ils lui eussent rasé sa
« maison et gouspillé son bien ; que quand il
« userait du pouvoir qu'il avait, et ferait de même
« à leurs maisons, tout le blâme serait attribué à
« ceux qui avaient commencé, et donné sujet
« d'user d'une telle revanche. Toutefois qu'il vou-
« lait se montrer plus modéré en leur endroit,
« et qu'à ces fins il les avait fait assembler pour
« leur faire savoir que de son côté il était saoul
« des maux qu'ils s'étaient réciproquement fait,
« et qu'à l'avenir il voulait vivre en paix avec eux,
« et les priait d'en faire de même. Et pour leur
« faire connaître que ce qu'il disait partait du bon
« du cœur, il leur voulait vendre son bien et leur
« donner terme suffisant pour le payement, afin
« d'ôter toute occasion de différend à l'ave-
« nir (1). » Le généralissime de la ligue proven-
çale, après avoir passé ce contrat de vente, con-

(1) Louvet, *loco citato*.

fia le gouvernement de Brignolles au seigneur de Saint-Marc, et revint le 7 janvier à Aix, où il trouva les commissaires royaux de Sainte-Marie et de Pont-Carré qui le félicitèrent de sa victoire. Quelques jours après, le parlement convoqua dans cette capitale l'assemblée des communautés, sous la présidence des conseillers de Rascas et de Griffon, et de l'avocat-général de Laurens. On y délibéra d'écrire au roi pour l'informer de la désobéissance de La Valette et pour lui demander un autre gouverneur. Mais un autre système politique venait de prévaloir dans l'esprit du faible Henri III. Ce prince sentait le besoin de ménager le duc d'Épernon qui possédait presque toute la Guienne, et, placé sous le joug de cette nécessité impérieuse, il voulut maintenir dans le gouvernement de Provence le frère de ce redoutable seigneur. Toutefois, prévoyant la résistance du parlement d'Aix à l'exécution de ses nouveaux ordres, le roi envoya ses lettres-patentes à Bonfils, lieutenant du grand sénéchal. Mais la haute cour de justice fit défense, sous telles peines que de droit, de publier l'édit du prince et de le rendre exécutoire, avant qu'elle l'eût vérifié elle-même. Nonobstant cette inhibition, La Valette continua de prendre le titre de Gouverneur de Provence et d'agir comme tel. Il convoqua au mois de mars, en la ville de Riez qni se soumit à lui, une assemblée des communautés de son obéissance, et il

en confia la présidence à Bonfils. Le nouvel édit d'Henri III avait relevé son parti, fort de la puissance royale, mais faible du côté des sympathies populaires, gagnées à la cause de la ligue. L'assemblée de Riez fournit des secours à La Valette et pourvut à l'entretien de ses troupes. D'autres troupes lui arrivèrent du Languedoc et du Dauphiné; dès lors il se vit en état de lutter avec avantage contre le seigneur de Vins, et les hostilités furent reprises.

Le clergé marseillais fit une procession solennelle où vingt mille personnes assistèrent. Le peuple d'Arles, constamment excité par les agitateurs de la ligue, se souleva contre le juge Pierre de Varadier, connu par son attachement à la cause royale, l'égorgea dans sa maison et jeta son corps par les fenêtres. Aigaud et Servile, domestiques du comte de Carces, fils du fameux seigneur qui avait commandé les ligueurs provençaux quelques années auparavant, assassinèrent Pompée de Grasse, seigneur de Bormes, dans son château que les paysans du lieu livrèrent au pillage. L'armée de La Valette occupa Saint-Julien-le-Montaignier dans la viguerie de Barjols, et Montagnac dans la viguerie de Moustiers. Les ligueurs envahirent Beaumont, reprirent Saint-Julien et forcèrent Mane. Un jeune gentilhomme, appelé Montgaillard et parent du gouverneur, s'avança jusqu'aux portes d'Aix, suivi de huit compagnons aussi téméraires que lui, pour

faire, disait-il, un coup de pistolet. Une sentinelle placée sur le clocher de Saint-Sauveur signala cette petite troupe ennemie, et le seigneur de Vins, qui s'exposait toujours comme un simple soldat, sortit aussitôt de la ville, accompagné du comte de Carces, de d'Ampus, de Besaudun, de Dedons de Lambesc et de quatre autres capitaines ligueurs, pour se trouver en nombre égal à celui de leurs adversaires. Montgaillard, craignant que les ligueurs ne sortissent en plus grand nombre, tourna la bride et se mit à fuir; mais de Vins courut après lui et l'atteignit enfin auprès de Rognes. Alors Montgaillard et ses cavaliers, l'épée et le pistolet à la main, firent tout à coup volte-face et attendirent l'ennemi de pied ferme. Les deux troupes firent une décharge et se ruèrent l'une sur l'autre tête baissée. Dans ce choc Montgaillard reçut d'abord au front un coup de pistolet et reçut ensuite à la gorge un violent coup d'épée qui l'étendit mort sur la place. D'un autre côté, Dedons de Lambesc perdit la vie, et la plupart des combattans furent plus ou moins gravement blessés. La fatigue et la nuit les séparèrent. De Vins emporta à Aix le cadavre de Montgaillard, et la dame de La Valette le lui fit demander avec empressement. Le chef des ligueurs, aussi galant que brave, le lui rendit aussitôt, se contentant de dire : *au regard des dames toute sorte d'hostilité doit cesser.*

Durant ces troubles civils on apprit à Aix que

la princesse Chrétienne de Lorraine, sœur du roi de France, laquelle allait à Florence pour y épouser le grand duc de Toscane, venait d'arriver à Avignon. Le parlement et le seigneur de Vins envoyèrent vers elle le gentilhomme de La Molle pour la complimenter. La duchesse, animée de sentimens conciliateurs, lui demanda si les chefs de la ligue en Provence se prêteraient à un accommodement avec le parti du roi, et, dans ce cas, elle offrit sa médiation. Elle commanda à La Molle de lui donner réponse à Salon où elle devait s'arrêter. La Molle, étant retourné à Aix, revint dire à la duchesse de Toscane qu'un accommodement fait sous ses auspices serait toujours bien reçu; mais la princesse vit bientôt que cette assurance n'était qu'une vaine parole, car ayant envoyé à Aix Frédéric Ragueneau, évêque de Marseille, pour jeter la première base de la conciliation désirée, le peuple ne le voulut pas recevoir, sous prétexte qu'il soutenait trop ouvertement la cause royale, et le prélat alla se loger à la commanderie de Saint-Jean, située hors des murs. La duchesse vint elle-même se présenter aux portes de la capitale; on la reçut avec des marques de respect, mais on visita ses carrosses d'une façon toute brutale, et l'on s'opposa derechef à l'entrée de l'évêque de Marseille. Chrétienne de Lorraine, irritée de ce procédé, abandonna son ouvrage et sortit d'Aix en toute diligence.

Aussi bien l'exaspération des deux partis présentait alors d'insurmontables obstacles à leur rapprochement. L'assassinat des Guises enflammait davantage les fureurs de la ligue, et le parlement de Paris commença des procédures pour venger leur mort. Cette cour, vivement attachée aux ligueurs, crut donner de nouvelles forces à leur parti en s'unissant par une correspondance intime à tous les parlemens de France. Le 6 avril 1589 elle écrivit au parlement d'Aix la lettre suivante :

« Messieurs, les dangers qui nous environnent « de toute part nous admonestent assez du péril « que court notre sainte religion catholique, apos- « tolique et romaine, par le dessein de ceux qui « tendent à l'opprimer en favorisant et fomentant « l'hérésie, perte capitale de cet état, à quoi il « est besoin de vertueusement s'opposer, pour ne « laisser pulluler ce mal et jeter plus profondes « racines..... Nous avons estimé être de notre « devoir de vous convier d'entrer avec nous dans « la sainte union qu'avons jurée, et de vous y « obliger par même religion de serment, nous « assurant qu'à votre imitation les magistrats in- « férieurs et tout le reste du peuple se rangeront « aisément à la même résolution, et que par une « bonne et fraternelle intelligence et correspon- « dance des parlemens, Dieu nous fera la grace « de nous préserver des orages dont nous som- « mes menacés. Embrassez donc avec nous, s'il

« vous plaît, la défense d'une si juste et si sainte « cause, afin qu'unis de corps et d'esprit, nous « symbolisions non-seulement en volonté, mais « aussi en effets et actions.... Nous vous ferons « participans de nos délibérations, pour entre- « tenir un fraternel accord entre nous en ce qui « dépend de nos charges. Sur ce, prions le Créa- « teur de vous vouloir donner, Messieurs, très- « heureuse et longue vie.

« Vos bons amis et confrères, les gens tenant « la cour de parlement (1). »

Le parlement de Provence résista aux propositions du parlement de Paris, sans qu'on puisse bien comprendre la cause de cette résistance, puisque la majorité de ses membres était depuis long-temps engagée dans le parti de la ligue. L'esprit de rivalité fut peut-être son secret mobile. Peut-être voyait-il avec peine la supériorité que le parlement de Paris prétendait s'arroger sur les parlemens de province. De Vins, apprenant que le duc de Mayenne avait été déclaré lieutenant-général du royaume par les partisans de la nouvelle union, assembla dans l'Hôtel de Ville d'Aix les principaux du parti et tous les chefs de famille de cette capitale, nobles, bourgeois et marchands, pour recevoir d'eux un serment solennel. Ceux qui refusèrent furent forcés de quitter la ville. Le sei-

(1) Gaufridi, *ibid.*

gneur de Vins, suivi d'une troupe de forcenés dont le chef était un carme nommé frère André, se présenta devant le parlement assemblé et le contraignit au serment. La Valette fit alors publier des lettres-patentes par lesquelles le roi ordonnait à tous les magistrats et officiers de justice d'abandonner les villes rebelles et d'aller remplir leurs fonctions dans celles qui lui étaient restées soumises. Dès ce moment le parlement de Provence se divisa en trois fractions. *La plus petite fut de ceux qui ne voulurent suivre aucun parti et voulurent voir jouer le jeu aux autres; gens qui ne sont ni chauds ni froids* (1). Ceux-là se retirèrent, qui dans leurs terres, qui dans la ville d'Avignon, qui à Marseille, pour y attendre la fin de cette lutte. Les autres suivirent les drapeaux du seigneur de Vins ou de La Valette. Les premiers restèrent à Aix et formèrent le parlement de la ligue; les seconds se rendirent à Pertuis et s'y installèrent sous le titre de Parlement Royal et sous la présidence de Coriolis qui s'était depuis longtemps éloigné de sa compagnie. Ces magistrats, fidèles au roi, ne furent d'abord que neuf (2), mais

(1) Louvet, *ibid.*

(2) C'est-à-dire Coriolis, Jean d'Arcussia, Guillaume de Cadenet, François de Foresta, Marc-Antoine d'Escalis, de Leydet Segoyer, Balthasar de Périer, Antoine de Seguiran, et Monier, avocat-général.

leur nombre augmenta ensuite (1). Le parlement de la ligue fut toujours beancoup plus nombreux, et à cet avantage qui ne laissait pas que de faire impression sur l'esprit de la multitude toujours séduite par des signes matériels, il joignait un autre avantage, celui d'être en possession de son antique siége dans la capitale du comté-uni de Provence et de Forcalquier. Le premier soin du parlement de Pertuis fut de procéder à la publication des lettres-patentes par lesquelles Henri III déclarait rebelles les villes qui ne lui restaient pas soumises, et au nombre desquelles se trouvait Aix; il ordonnait contre elles la suppression de leurs priviléges, en même temps qu'il fesait itératif commandement à tous ses officiers d'en sortir, pour exercer leurs fonctions dans les villes fidèles. La Valette transféra aussi à Pertuis la cour des comptes. Les conseillers Raynaud-Fabry de Calas, Granier de Montfuron, Alby de Brès, le procureur-général Boutin, les auditeurs Malbec et Garron obéirent sans murmure à l'injonction du gouverneur, faite suivant l'exprès commandement du roi. Des troupes de La Valette protégèrent leur translation comme elles avaient protégé celle du parlement royal, et on les reçut tous dans leur nouvelle résidence

(1) Louis d'Antelmi, Boniface de Bermond, Alexandre de Guérin, Antoine de Reillane, Antoine de Suffren, Jean-Pierre d'Olivary et Pierre Dedons se réunirent successivement aux premiers.

avec les honneurs qui leur étaient dus. Jean de Lacépède, premier président de la cour des comptes, se déguisa en cordelier et voulut rejoindre ses collègues à Pertuis. Mais il fut pris fuyant sous ce costume par des soldats ligueurs qui le jetèrent en prison. Quelques magistrats, restés à Aix et fesant partie du parlement de la ligue, étaient poursuivis par les clameurs et par la haine d'une populace fanatique, comme coupables d'attachement au roi. Par ordre du seigneur de Vins, le frère André et un gentilhomme appelé Lagremuse allèrent arrêter les présidens Duchaine et d'Estienne de Saint-Jean, les conseillers d'Aymar et de Simiane, et les enfermèrent dans le palais archiépiscopal. Comme un tel acte de violence pouvait mécontenter le parlement qui donnait aux ligueurs une grande force morale, de Vins déclara au président de Piolenc qu'il ne s'était déterminé à cette mesure de rigueur que pour la sûreté des magistrats emprisonnés.

Quand La Valette eut fortifié le parti du roi en lui donnant une administration judiciaire et civile, il se tourna tout entier vers ses opérations militaires, auxquelles il imprima toute l'activité d'une ame infatigable. Plusieurs petites places menacées de sa colère, retournèrent sous son obéissance, et il se remit en campagne au commencement de juin, après avoir augmenté ses troupes de quelques levées qu'un chef de bande

nommé Gouvernet lui amena du Dauphiné, par ordre de Lesdiguières. Son plan consistait à prendre quelques fortes positions dans les vigueries centrales d'en deçà la Durance, pour s'avancer ensuite sur Aix et sur Marseille, principaux soutiens de la ligue. Il voulut d'abord s'emparer de Montjustin, dans la viguerie de Forcalquier, village faible et sans garnison. Mais les habitans, égarés par leur fanatisme qui leur dissimulait les périls, eurent le malheur de se défendre, à la persuasion d'un soldat natif de Rians, nommé Biosc, qu'un gentilhomme leur avait envoyé la veille. Après avoir soutenu trois assauts, tous furent tués sans distinction de sexe ni d'âge, et les troupes royales rasèrent le village. Cet exemple de terreur fit retourner au parti du roi Apt, Saignon et Digne. La Valette marcha ensuite sur Beaumont gardé par cinq cents hommes de troupes réglées sous les ordres des capitaines Lions, Abel et Saint-Julien. Les habitans de ce village fortifié, reconnaissant pour chefs Albert et Fabry, les deux plus riches bourgeois du lieu, et un gentilhomme d'Aix, nommé Honoré de Ulmo, s'étaient également préparés à une défense vigoureuse. La Valette battit les remparts avec cinq pièces de canon, fit une large brèche auprès de la principale porte, et fut repoussé dans deux assauts. Cependant la garnison, affaiblie par de grandes pertes qu'elle ne pouvait pas réparer,

ne jugea pas prudent de prolonger la résistance. Elle avait assez fait pour son honneur, et l'ennemi lui-même témoignait de sa bravoure. En conséquence elle demanda à se rendre à composition. La Valette lui permit de se retirer avec armes et bagages, tambour battant, enseignes déployées. Mais les malheureux habitans de Beaumont furent livrés à la discrétion de l'armée royale qui pilla ce village, abattit les murailles, incendia la plupart des maisons, pendit Albert et une vingtaine d'autres bourgeois.

Après avoir ravagé Meyrargues, La Valette s'approcha de la ville d'Aix avec six cents chevaux et deux mille hommes d'infanterie, pendant que le baron de Montaud, l'un de ses meilleurs capitaines, reprenait Fréjus sur les ligueurs et fesait prisonnier le marquis de Trans. Le gouverneur de Provence dévasta tout le territoire de la capitale, et le 29 juin il vint camper au plan d'Aillane où Charles-Quint avait jadis campé. Les ligueurs firent une sortie, et Vaqueiras, l'un de leurs officiers, y fut tué par les troupes du roi qui perdirent de Salles, lieutenant de Gouvernet. Dans une autre sortie, une colonne, commandée par de Soliers, prit le commandant de l'artillerie royale. En même temps, le comte de Carces accourut de Marseille avec deux cents cavaliers au secours de la ville d'Aix, où il entra aux acclamations du peuple. La Valette, désespérant de s'emparer de la

capitale avec une armée aussi faible que la sienne, parla de trève et d'accommodement. Le 4 juillet, il leva son camp d'Aillane, vint le long de la rivière de l'Arc à Beauvoisin d'où il dépêcha un héraut à Aix pour demander à parlementer. Les aires dites de Nicolin, près de la ville, furent choisies pour le lieu des conférences que vinrent tenir, d'une part, Gouvernet et le marquis d'Oraison, munis des pouvoirs de La Valette, et d'autre part, de Soliers et Besaudun, mandataires du gouvernement ligueur. Ces conférences furent longues, mais il ne s'y conclut rien, parce que le peuple d'Aix, exaspéré par les ravages que les royalistes avaient commis dans les campagnes, repoussait toute idée de paix. La Valette alla décharger sa colère sur Lambesc, le prit de vive force, et fit périr par la corde le commandant du château et neuf ou dix soldats. Puis il s'empara de Château-Renard et punit du même supplice le gouverneur de cette place. Vitrolles et les Martigues furent contraints de se rendre à l'armée royale, laquelle, poursuivant le cours de ses succès, se dirigea vers Brignolles. D'Ampus, qui en était gouverneur, s'alarma de l'approche des ennemis et quitta brusquement la ville. La Valette y fit son entrée sans coup férir, et il en donna le commandement au seigneur de Tourves. Cela fait, il divisa son armée en deux corps. Il plaça l'un sous les ordres du marquis d'Oraison, qui alla prendre le Luc d'assaut;

et lui-même, à la tête de l'autre corps, il se porta sur Toulon qui montrait beaucoup plus d'incertitude que d'hostilité. Aussi il y entra sans éprouver la moindre résistance, et les habitans de cette ville ne firent aucune difficulté d'accepter le gouverneur qu'il leur donna. Ce gouverneur fut Escaravaques, gentilhomme béarnais. Signe, Olioulles, La Ciotat, La Cadière, Sixfours, La Garde et Hyères furent tour à tour occupés par les royalistes.

De leur côté les ligueurs fesaient tous leurs efforts pour ne rien perdre de leur puissance. Le seigneur de Vins, modèle de constance et de bravoure, était l'idole de ses soldats et remuait selon ses désirs la populace obéissante. Le parlement lui-même, qui l'avait élevé, cédait à l'ascendant de son grand caractère. De Vins prit le bourg de Pélissane défendu par Sevint, et livra ce capitaine aux habitans d'Aix qui le pendirent par droit de représailles. Ensuite il attaqua le château de Bouc, y entra par la brèche, tua le commandant Vautrin et fit périr sur la potence tous les soldats qui se laissèrent prendre. Les royalistes avaient perdu le droit de se plaindre de ces rigueurs impitoyables, car eux-mêmes ne s'en fesaient pas faute lorsque l'occasion se présentait. Et cependant que gagnent les partis à se montrer cruels dans l'ivresse d'un jour de victoire? Ne devraient-ils pas faire emploi de la modération et de la clémence, ne fût-ce que par intérêt? Car, enfin, qui peut fixer l'incon-

stance du sort? Où prendre contre le malheur des sûretés bonnes et suffisantes? Quel moyen d'empêcher tous ces jeux de fortune qui détruisent le soir l'ouvrage du matin?

CHAPITRE XXIII.

1589-1591.

Situation des ligueurs et des royalistes. — Les premiers réclament l'assistance du duc de Savoie. — Défaite d'un corps royaliste. — Troubles à Marseille. — Mort du seigneur de Vins au siége de Grasse. — Cette ville se rend aux ligueurs. — La comtesse de Sault. — Son caractère et sa politique. — Par son influence, les États-Généraux supplient le duc de Savoie de secourir personnellement le pays. — Les partisans du comte de Carces demandent à leur tour la protection du Pape. — Vaine entreprise du Parlement contre la comtesse de Sault. — Les ligueurs obtiennent encore quelques succès. — Entrée du duc de Savoie en Provence. — Son arrivée à Aix. — Le Parlement lui décerne le commandement des armes et de la police. — Ses premiers actes d'administration et ses premières opérations militaires. — Situation particulière de Marseille. — Le consul Charles de Casaulx y établit sa puissance absolue. — Défaite des ligueurs dans la haute Provence. — Le duc de Savoie se rend maître de Berre, place forte occupée par les royalistes. — La ville d'Arles placée sous le joug de Pierre Biord. — Le duc de Savoie fait arrêter ce tyran subalterne.

Les deux partis, avec un acharnement égal, n'avaient pas des forces égales. Les ligueurs, maîtres

des trois premières villes du pays, Aix, Arles et Marseille, avaient un grand avantage sur leurs ennemis qui ne possédaient que des villes moins importantes, telles que Toulon dont La Valette dirigea les fortifications en personne, Draguignan, Grasse, Fréjus, Forcalquier, Digne et Manosque. Tarascon, gouverné par le consul Clément, s'était fait un devoir de la neutralité. Je ne parle pas d'une foule de bourgs, de villages et de châteaux dont la prise et la reprise, tour à tour opérée par les uns et par les autres, traînaient en longueur cette triste guerre, et causaient beaucoup de mal aux populations opprimées sans produire rien de décisif. Il y avait à peu près partage dans la noblesse, mais la grande majorité du clergé tenait pour la ligue. Dans les rangs de la minorité royaliste on voyait en première ligne l'évêque de Marseille, Frédéric Ragueneau. Les Marseillais, pour le punir, dirigèrent une colonne de douze cents hommes d'infanterie et de cent chevaux avec trois pièces de canon sur sa baronnie d'Aubagne, s'en emparèrent et la mirent au pillage.

Telle était en Provence la position des deux partis, alternativement vainqueurs et vaincus, lorsqu'on apprit la mort d'Henri III, assassiné à Saint-Cloud le 1er août 1589, par Jacques Clément, jeune prêtre dominicain. Toutes les communes de Provence soumises à La Valette se déclarèrent ponr Henri IV, et le parlement royal de Pertuis rendit la justice

en son nom. Les autres communes rangées sous l'autorité du seigneur de Vins, et le parlement de la ligue, siégeant à Aix, proclamèrent, comme tous les ligueurs français, le vieux cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X, et prêtèrent obéissance au duc de Mayenne, nommé lieutenant-général du royaume, attendu la détention du cardinal. Chacun vit que la guerre allait se rallumer plus vive et plus terrible, et le seigneur de Vins voulut se préparer à tout événement. De concert avec le parlement et les procureurs nés et joints, il convoqua à l'Hôtel de Ville d'Aix tous les notables du parti. Plusieurs propositions furent faites et rejetées dans cette assemblée, et l'on convint enfin de demander l'assistance du prince Charles Emmanuel I[er], duc de Savoie. Mais l'on mit à cette assistance certaines conditions pour consoler l'orgueil national presque toujours blessé par l'intervention étrangère. Il fut dit que le duc conserverait le culte catholique dans la province; qu'elle demeurerait sous l'obéissance du roi très-chrétien; que les troupes qu'il enverrait seraient placées sous les ordres d'un général choisi par le parlement; qu'elles ne pourraient être logées dans des places fortes, et qu'elles se retireraient dès que la guerre serait finie. On fit part de cette résolution au duc de Mayenne, et d'Ampus fut envoyé auprès du duc de Savoie, lequel promit de fournir trois cents chevaux, quinze cents arquebusiers, quatre canons

et des munitions suffisantes. De Vins partit d'Aix avec cent cinquante cavaliers et se dirigea vers les frontières du Var, pour y recevoir le secours qu'on lui annonçait.

Quelques chefs ligueurs, apprenant que les seigneurs royalistes d'Étampes et de Rougiers allaient recevoir aux environs de Tarascon un secours de soldats languedociens, se portèrent de ce côté avec un corps de cavalerie, et là, ayant resserré les ennemis entre leur troupe, le Rhône et les murailles de Tarascon, ils les taillèrent en pièces et firent prisonniers plusieurs capitaines de marque, au nombre desquels on compta le seigneur d'Étampes qui fut conduit à Aix par le comte de Carces. Peu après, les royalistes éprouvèrent une autre défaite. La Valette, voulant balancer l'assistance du duc de Savoie, recourut au maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc, et il envoya vers lui le seigneur d'Allein pour lui demander d'autres secours, car il savait que ce gouverneur pouvait disposer de quelques troupes. Toulouse, il est vrai, refusait de reconnaître l'autorité royale; on célébrait dans plusieurs villes des funérailles publiques et solennelles pour Jacques Clément, et l'on traînait dans la boue le portrait d'Henri III (1). Mais la province respirait un peu, parce que Montmo-

(1) Don Vaissete et De Vic, Hist. Génér. de Languedoc, t. v, liv. XLI.

rency venait de conclure une trève avec le maréchal de Joyeuse, chef des ligueurs languedociens. Le seigneur d'Allein amena du Languedoc treize cents hommes d'infanterie et cent cinquante cavaliers. Quand ces troupes eurent passé le Rhône, elles se dirigèrent à journées réglées vers la Durance et s'arrêtèrent aux environs de Malemort. A cette nouvelle, Besaudun et d'Ampus se mirent en route pour les attaquer. Ils n'avaient que deux cent quarante hommes de cavalerie et cent cinquante arquebusiers; mais, durant leur marche, il leur vint de nouvelles forces, car La Barben, de Loriol, de Panisse, de Saint-Maurice se joignirent à eux. Tous ensemble ils s'avancent pleins d'espérance, ils vont occuper un coteau joignant le bois de La Rouvière, entre Malemort et La Roque. Ce bois épais dérobe d'abord leur vue à l'ennemi, mais quand il les ont aperçus tous ces chefs s'assemblent pour délibérer. Le seigneur d'Allein opina pour que l'on se mît en marche, en plaçant la cavalerie à l'arrière-garde. Tous se rangèrent à cet avis, et l'on donna le signal du départ. Aussitôt Besaudun leur détacha quelques coureurs, et l'infanterie royaliste continua sa route malgré le capitaine Fossense qui voulait l'arrêter. D'Ampus, emporté par son bouillant courage, va se jeter sur les ennemis, se voit environné d'armes étincelantes, a son cheval tué sous lui, est lui-même gravement blessé, et Besaudun s'avance à la tête de tout son monde

pour lui porter secours. Il se fait alors une décharge de part et d'autre ; on se heurte avec fureur, on se mêle avec confusion. Besaudun et les siens font des merveilles. Ils poussent si bien les royalistes qu'ils les contraignent de lâcher pied. Ceux-ci vont gagner un pont de Crapone et mettent le fossé entre eux et les ligueurs. Mais Besaudun ne laisse pas de les poursuivre, les charge sans leur donner le temps de se rallier, et taille en pièces tout ceux qu'il peut atteindre. Les autres se sauvent précipitamment. Qui gagne Malemort, qui gagne Rognes. Il en est même qui se jettent dans la Durance, tant la frayeur les a saisis. Au reste, la plupart des fugitifs n'eurent pas un sort plus heureux. Ceux qui se réfugièrent à Malemort furent, la même nuit, égorgés dans l'église; d'autres qui purent aller plus loin à la faveur des feux allumés par le capitaine Colin, se jetèrent dans la vieille abbaye de Silvecane où le seigneur de Meyrargues les assiégea et les prit. Ce cruel gentilhomme ordonna de les attacher deux à deux et de les jeter dans la Durance. Plus de huit cents royalistes périrent en ce jour funeste, et les misérables débris du corps venu du Languedoc atteignirent Draguignan où La Valette se trouvait. La perte des ligueurs fut légère. Ce triomphe les enivra de joie et combla Besaudun de gloire. Il y eut à Aix des réjouissances publiques et des processions solennelles. Quinze drapeaux pris sur les ennemis furent appendus

dans la cathédrale de Saint-Sauveur où l'on rendit à Dieu de pompeuses actions de graces, et Besaudun, qui ne pouvait marcher à cause de ses blessures, y fut porté triomphalement en litière (1).

A Marseille c'était un plus triste spectacle. Les élections municipales y causaient les plus grands désordres. Deux partis, sortis du sein de la ligue et livrés à tout l'emportement des passions populaires, se disputaient la charge de premier consul. L'un soutenait la candidature de Pierre Caradet de Bourgogne, fort de la protection du comte de Carces; l'autre voulait la nomination de Charles Casaulx, capitaine dans la milice bourgeoise et créature du seigneur de Vins. Casaulx, homme d'action et d'intelligence, avide de renommée, de puissance et d'honneurs, opiniâtre dans ses desseins, résolu dans ses entreprises, était fils d'un marchand originaire de Gascogne. Malgré ses intrigues et ses violences, son rival l'emporta le 29 octobre, au milieu du tumulte qui remplissait la ville. d'Albertas de Villecrose, l'un des consuls sortant de charge, figurait au premier rang des amis de Casaulx. Tout dévoué à sa candidature, il était entré dans l'hôtel de ville, les armes à la main, pour dicter son choix aux électeurs. Il en fut bien puni, l'infortuné ! le lendemain, à l'instigation de César de Village, de Vento des Pennes,

(1) Gaufridi, t. II, liv. XIV. — Hon. Bouche, t. II, liv. X, § II.

d'Arène et des deux frères Vias, ses mortels ennemis, la populace le saisit dans sa maison, le perça de coups de hallebarde et traîna son cadavre dans les rues. Le parlement d'Aix députa aussitôt à Marseille Sommat et d'Agar, conseillers, et Laurens, avocat-général, pour informer contre les coupables. Mais comme ils étaient nombreux et puissans, la cour, mue par un sentiment de crainte ou par d'autres considérations, abandonna cette procédure criminelle.

Durant les troubles de Marseille, trois villages voisins de Pertuis, Saignon, Saint-Martin et Cucuron, entrèrent dans le parti de la ligue. Cette défection donna l'alarme au parlement royal qui transporta son siége à Manosque. Les ligueurs provençaux eurent d'autres succès, et leurs armes firent des progrès dans le haut pays. Des troupes levées par l'évêque de Sisteron s'emparèrent de Digne.

Cependant le seigneur de Vins était allé du côté d'Antibes pour recevoir les secours que le duc de Savoie lui avait promis et que le baron de Ligny devait lui remettre. Aidé par ce renfort de troupes étrangères, le chef de la ligue provençale mit le siége devant Grasse gardée par le baron de Vence que La Valette avait nommé gouverneur. Prunières, gentilhomme dauphinois, et plusieurs seigneurs du pays s'étaient jetés dans cette place, résolus à se bien défendre. De Vins pressait avec

vigueur tous les travaux du siége, et gardait toujours pour lui-même l'honneur du poste le plus périlleux. Le 20 novembre 1589, à neuf heures du matin, il visitait une de ses batteries, lorqu'il fut atteint, au milieu du front, d'un coup d'arquebuse qui le renversa par terre privé de mouvement et de vie, au moment où l'épaisseur de la fumée produite par un feu terrible obscurcissait les airs, et sans qu'on ait jamais pu savoir si le coup était parti de la place assiégée, ou du camp des assiégeans (1). Quoi qu'il en soit, la mort de ce chef distingué, enlevé à la fleur de l'âge, répandit la consternation dans le parti catholique qui sembla perdre son héros. Il y eut des prières solennelles pour le repos de son ame et on lui fit à Aix des obsèques magnifiques. Pierre Matal prononça dans l'église métropolitaine une oraison funèbre dictée par l'enthousiasme. Il l'appela le fort qui défendait et sauvait Israël. Le duc de Savoie, qui accordait toute sa confiance à de Vins et qui partageait l'affliction des ligueurs provençaux, écrivit au parlement d'Aix une lettre de condoléance.

Les capitaines de l'armée provençale occupée au siége de Grasse donnèrent le commandement

(1) Honoré Bouche prétend que de Vins fut tué par un de ses propres soldats, qui en fit plus tard l'aveu à Aix, au pied de la potence à laquelle il avait été condamné comme coupable d'un autre crime. Cet auteur cite un manuscrit d'Aix qui ne paraît pas d'un grand poids.

à l'un d'eux, Jacques Beaumont, consul-procureur de l'année précédente; et le parlement, beaucoup plus libre dans son allure depuis la mort du seigneur de Vins, envoya le conseiller d'Agar en qualité de Commissaire. La Valette campait à Draguignan. Ce gouverneur, n'ayant pas reçu les secours qu'il attendait du Languedoc, ne put secourir Grasse, et le baron de Vence essaya d'empêcher la ruine de cette ville par une capitulation honorable. Il eut à lutter contre la plupart des gentilshommes qui se trouvaient auprès de lui et qui voulaient se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Néanmoins son opinion prévalut, aidée qu'elle fut par la volonté des habitans. La capitulation porta que la garnison royaliste évacuerait la place avec armes et bagages, mais sans drapeau et sans tambour; qu'elle cesserait de servir la cause royale; que les habitans qui voudraient sortir en auraient la permission, et qu'on leur accorderait la faculté d'emporter avec eux tous les effets mobiliers qui pourraient être à leur convenance; que ceux qui voudraient rester conserveraient avec leur liberté entière la pleine jouissance de leurs biens. Les articles furent signés au commencement de décembre, et l'on donna des otages de part et d'autre. Prunières sortit le premier de Grasse avec quelques soldats royalistes pour se rendre à Fréjus, et pendant que cette troupe marchait sans ordre sous la foi de la capitulation,

une bande de soldats ligueurs se précipita sur elle, en tua une vingtaine, mit les autres en fuite et pilla tout le bagage. Prunières ne put se soustraire à la mort qu'en se réfugiant sous la tente du baron de Ligny qui le fit conduire en toute sûreté au lieu de sa destination (1). Cette violation d'un traité solennellement garanti enflamma de colère les royalistes. Les chefs catholiques s'en indignèrent eux-mêmes, car l'honneur de leur cause se trouvait compromis, et ils veillèrent avec soin à ce que les articles de la capitulation ne reçussent plus aucune atteinte.

Après la reddition de Grasse, l'armée de la ligue alla s'emparer de quelques châteaux du voisinage pour se tenir en haleine. Bien que victorieuse cette armée se trouvait dans une fâcheuse position, faute de solde régulière. Les soldats, demi-nus, étaient exténués de fatigue et de misère. Le pays, si long-temps déchiré par la guerre civile, tombait dans l'épuisement, et le duc de Savoie ne fournissait pas tous les subsides qu'il avait promis. Il y avait là un calcul d'ambition, car ce prince voulait que les provençaux achetassent ses services au prix de leur indépendance politique. A l'instigation du baron de Ligny, son agent auprès du parti ligueur en Provence, les chefs de l'armée catholique résolurent de s'adresser encore à lui pour

(1) Louvet, ouv. cité, 2e part.

en obtenir une assistance plus efficace. Un conseil de guerre, réuni à Grasse, en présence du commissaire du parlement, décida qu'on lui députerait le baron de Mévolhon, non-seulement pour solliciter des secours en hommes et en argent, mais encore son intervention personnelle. Après quoi, l'armée vint prendre ses cantonnemens d'hiver dans le territoire d'Aix.

Le parlement ligueur ne voulut pas pourvoir au remplacement du seigneur de Vins qui l'avait trop blessé par sa grande puissance. Mais en dépit des magistrats jaloux, un autre personnage recueillit la succession politique de ce gentilhomme fameux. Ce personnage, fameux à son tour dans les annales de la Provence, était une femme, une femme comme on en voit peu, s'il en faut juger par le rôle qu'elle sut jouer au milieu des circonstances les plus difficiles et par l'empire qu'elle exerça sur les imaginations captivées. La nature avait jeté dans son faible corps un courage viril, un caractère de forte trempe. Chez elle l'ambition se fesait pardonner, parce que ce n'était que la conscience du mérite, et son rare talent d'intrigue sentait trop sa hauteur pour ne pas dédaigner toutes les petitesses. Pleine de souplesse et de prévoyance, elle épiait tous les événemens, savait tous les mettre à profit, et surtout elle possédait, au degré le plus élevé, la connaissance du cœur humain. Inappréciable avantage, car il faut bien connaître les

hommes lorsqu'on aspire à les gouverner. La femme remarquable dont je parle était Christine d'Aguère, d'une ancienne famille de Bourgogne, veuve d'Antoine de Blanchefort-Créqui, prince de Poix, épouse en secondes noces de François-Louis d'Agoult-Montauban, comte de Sault, belle-sœur du seigneur de Vins, parente de Besaudun, de d'Ampus et de La Verdière, riches et puissans barons provençaux. Jouissant d'un crédit extraordinaire et d'une popularité immense, elle tenait dans ses habiles mains tous les ressorts du gouvernement, qu'elle fesait mouvoir au gré de ses caprices. La noblesse et le peuple, les capitaines et les soldats courbaient tous devant elle un front respectueux.

Christine d'Aguère, comtesse de Sault, par sa position de famille, peut-être aussi par cet esprit de femme qui devait l'entraîner, ardente et vive, vers les exagérations religieuses, mit au service de la ligue toutes ses facultés. Comme le parti royaliste pouvait se recruter des secours venus du Languedoc, et de plus recevoir l'appui des religionnaires du Dauphiné, toujours commandés par Lesdiguières, la comtesse comprit facilement que les catholiques provençaux avaient plus besoin que jamais de l'assistance active du prince étranger auquel ils avaient déjà recouru. En conséquence, elle ne négligea rien pour atteindre le but de cette politique. Par ses soins et par ses intrigues, le par-

lement d'Aix se prononça en faveur de son système qui, après tout, était aussi celui des principaux capitaines de l'armée de Grasse, engagés dans la question par l'envoi d'un député auprès de Charles Emmanuel. Pierre Matal, l'assesseur Guiran, les consuls Seguiran et de La Chau, procureurs du pays nés, et La Fare, procureur du pays joint pour la noblesse, écrivirent au duc de Savoie, le dernier jour de l'année 1589, pour lui rappeler la mission du baron de Mévolhon, et pour lui annoncer en outre que les états-généraux allaient se réunir le 25 janvier suivant, à l'effet de délibérer sur cette affaire importante (1).

Au jour indiqué, l'assemblée se tint à Aix, et, après de vifs débats, la comtesse de Sault lui fit déclarer que le duc de Savoie serait supplié, par une députation des plus honorables, de vouloir bien secourir personnellement le pays, pour le maintenir dans la religion catholique, apostolique et romaine, en l'obéissance du roi très-chrétien Charles X et ses légitimes successeurs, sous l'état et couronne de France; que les fidèles provençaux, touchés d'un si grand bienfait, en garderaient une reconnaissance éternelle. Peu de jours après, Elzéar de Rastelly, évêque de Riez, d'Ampus, le baron d'Oyse, et l'avocat Louis Fabri de Fabrègues, ambassadeurs des états, sortirent d'Aix et prirent

(1) Hon. Bouche, t. II, liv. X, § II.

la route de Nice. En même temps on envoya Jacques Beaumont vers le duc de Mayenne, pour lui faire part de ce qui se passait.

Cette délibération des états ne plut pas à tous les ligueurs. Le comte de Carces surtout en témoigna son mécontentement, beaucoup moins par esprit de fierté nationale, que par haine contre la comtesse de Sault dont il contrariait toutes les vues, parce qu'il s'imaginait qu'elle avait usurpé sa place, lui fils du premier chef du parti catholique, lui qui lui aurait succédé dans ses hautes fonctions, n'eût été sa jeunesse extrême. De Carces vit son orgueil humilié devant la ville de Salon dont La Valette lui fit lever le siége; et cet échec, qui diminua son crédit, ne l'empêcha pourtant pas d'intriguer beaucoup pour nuire à la comtesse, sa puissante ennemie. Il mit en mouvement ses amis à Marseille, notamment César de Village et le fils de l'avocat Vias. Ceux-ci formèrent un attroupement populaire qui courut la ville en criant : *Vivent la Messe et les Fleurs de Lys! à bas les Savoyards!* Les séditieux qui comptaient sur la coopération du premier consul, furent trompés dans leur espérance. Le lieutenant du viguier les dispersa, en arrêta quelques-uns, et inspira la terreur à tous par la sévérité de sa justice. Alors le comte de Carces, ne perdant pas courage, se tourna d'un autre côté. Il fit insinuer à plusieurs de ses partisans que s'il fallait recourir à la protection d'une puissance étrangère,

mieux valait s'adresser au Pape; que l'indépendance du pays serait beaucoup moins menacée. De Carces, se voyant appuyé dans ce projet par quelques hommes influens, les conduisit à Cavaillon où l'archevêque d'Avignon se devait rendre. Il y eut avec ce prélat une entrevue dans laquelle on discuta les moyens les plus propres à assurer le succès de l'intervention pontificale. Le comte de Carces travailla si bien les esprits à Marseille, que dans une assemblée tenue à l'Hôtel de Ville on résolut de se mettre sous la protection du Saint Siége, et aussitôt l'on députa à Rome le chanoine de Paule et l'avocat Salomon. Tandis qu'on prenait cette résolution à Marseille, on en prenait une semblable à Arles, par les soins du seigneur de Ventabren, premier consul, qui fut adjoint lui-même aux deux députés marseillais, chargés de porter à Rome la demande d'une prompte assistance. Mais, avant leur départ, le comte de Carces dépêcha vers le Pape son secrétaire Augier, pour lui annoncer cette ambassade (1).

On savait que le duc de Mayenne ne voulait pas des secours de la Savoie, et l'opposition du comte de Carces obtint quelques appuis dans le parlement d'Aix. Les conseillers d'Agar, Joannis, Puget, et Desideri, fatigués des intrigues perpétuelles de la comtesse de Sault et de la part qu'elle avait aux

(1) Gaufridi, t. II, liv. XIV.

affaires, conçurent le projet de se débarrasser d'elle par un coup de main. La majorité de la compagnie entra dans leurs vues. Mais l'entreprise était hasardeuse. La comtesse avait des amis pleins de puissance et de devouement. Elle disposait des consuls, des capitaines de quartier, du plus grand nombre de soldats, enfin de la multitude. Le parlement éloigna sous divers prétextes une partie des troupes et rendit un arrêt pour envoyer ailleurs la propre compagnie de la dame de Sault que commandait le seigneur de Meyrargues. Ce capitaine, refusant d'obéir, monta au Palais, parla violemment contre les magistrats et parcourut ensuite la ville en appelant le peuple aux armes. Partout la foule et s'agite et s'émeut. L'assesseur Guiran, créature de la comtesse, assemble ses amis à l'Hôtel de Ville, tire deux couleuvrines de l'arsenal et marche contre le Palais que le peuple en fureur assiégeait déjà. C'était le 15 mars 1590. Le parlement assemblé fit occuper la place des Prêcheurs par une compagnie de deux cents hommes, et la Conciergerie par une autre compagnie sous les ordres de Lamanon. En même temps les magistrats, vêtus de leurs robes rouges, vinrent haranguer le peuple. Mais voyant arriver le seigneur de Meyrargues à la tête de plusieurs hommes d'armes, ils s'enfuirent dans toutes les directions. Cependant le peuple d'Aix, fâché d'avoir usé d'une telle violence envers le parlement, manifesta ses regrets. Un coup déci-

sif devenait nécessaire. Le comte de Carces et la cour de justice ne le surent pas donner. La comtesse de Sault rallia son parti. La foule inconstante et mobile se laissa ramener par l'esprit souple et caressant de cette femme extraordinaire. Le conseiller du Castelar, autrefois zélé protestant, maintenant ligueur furieux, s'empare de la place des Prêcheurs avec trois cents arquebusiers tirés des quartiers des Augustins et de Notre-Dame. Bientôt six cents hommes, traînant du canon, arrivent du quartier des Cordeliers. On attaque le Palais aux cris mille fois répétés de *Vivent la Messe et Son Altesse!* on le force, on égorge trois défenseurs du parlement. Les magistrats éperdus ne pensent qu'à leur sûreté, se cachent partout où ils peuvent. Mais on sait bien les découvrir, et on les chasse avec ignominie. Quant aux conseillers d'Agar, Joannis, Desideri et Puget, ils furent enchaînés, chargés d'outrages et jetés dans le château de Mereuil (1) où ils restèrent prisonniers. Le comte de Carces se retira à Avignon, et cette journée, dite *du Palais*, accrut encore la puissance de la comtesse de Sault qui permit au parlement de reprendre ses séances. Mais cette compagnie, dans son abaissement, pouvait-elle inspirer quelque respect, pouvait-elle exercer quelque autorité morale?

(1) Ce château était situé à une lieue d'Aix, au midi. Il fut détruit quelque temps après par le parti de la ligue, de peur qu'il ne tombât au pouvoir des royalistes.

La comtesse, à qui tout semblait désormais sourire, donna le bâton de viguier de Marseille au seigneur de La Barben, et fit députer le conseiller du Castelar pour l'installer dans ses fonctions. A l'arrivée de ce commissaire, les amis du comte de Carces osèrent relever la tête. Le premier consul Caradet de Bourgogne, soutenu de ses deux collègues, protesta contre la nomination du nouveau viguier, laquelle violait, d'après lui, les priviléges de la ville, parce que le roi seul devait faire ce choix sur une liste de trois candidats présentés par le conseil municipal. Le conseil confia provisoirement le bâton à Bourgogne lui-même. Alors du Castelar fit un appel aux amis de la comtesse, les échauffa de ses discours, et pour rendre le premier consul odieux, il lui imputa publiquement l'assassinat d'Albertas de Villecrose. Un attroupement armé se forma au quartier de Cavaillon. Charles Casaulx se mit à sa tête, entra dans l'Hôtel de Ville, en chassa Bourgogne tremblant, lui arracha ses insignes consulaires et le conduisit en prison (1).

Sur ces entrefaites, on apprit à Aix que Chambaud, gentilhomme du Vivarais, *à qui il manquait une jambe mais non pas le cœur* (2), était arrivé à Sainte-Tulle, village de la viguerie de Forcalquier, avec un régiment de montagnards pro-

(1) Hist. de Marseille, t. II, liv. V.

(2) Hon. Bouche, *ibid.*

testans des Cévennes, et que de là il voulait passer la Durance pour aller se joindre au gouverneur La Valette qui se trouvait à Toulon, où il achevait les fortifications commencées. D'Ampus monta de suite à cheval, attendit l'ennemi au passage de la rivière, le battit complètement le 5 avril, lui enleva cinq drapeaux, lui fit perdre trois cents hommes et n'en perdit lui-même que vingt-cinq ou trente, au nombre desquels on compta le chevalier de Montméyan. Il força aussi l'abbaye de Sylvacane où trente brigands ennemis de la ligue s'étaient retranchés, et les fit tous périr par le glaive, l'eau ou la corde. Sans donner à ses soldats le temps de se reposer, il s'avança avec cinq pièces de canon dans le centre de la Provence, sembla prendre la route de Riez, et vint tomber tout à coup sur Barjols, défendu par cinq cents hommes des plus aguerris de l'armée de La Valette. La ville, près d'être enlevée de vive force, se rendit à composition moyennant une somme de trente mille écus; mais quelques jours après, des soldats ligueurs s'étant pris de querelle avec les habitans, plus de quatre cents d'entre ces derniers furent égorgés; le seigneur de Fos et le chevalier de Peipin se trouvèrent dans ce nombre. De là les vainqueurs allèrent au Luc. Le bruit de leurs cruautés avait forcé les habitans de ce village à se réfugier dans l'église comme dans un asile que la fureur des soldats respecterait. Ils furent tous passés au fil

de l'épée. Lorgues, Aups, Draguignan, Pignans, Besse et Ceyreste envoyèrent leurs clefs et se rangèrent sous les drapeaux de la ligue.

Les secours étrangers ne pouvaient pas manquer aux ligueurs provençaux, car leur lutte contre le gouvernement royal tenait en éveil beaucoup d'ambitions, et il y avait concurrence. Le roi d'Espagne Philippe II, à qui son père avait laissé d'immenses domaines et qui aspirait à la domination de l'Europe, n'eût certainement pas été fâché d'avoir un prétexte pour intervenir dans cette querelle. Le duc de Lorraine, cet héritier malheureux de René d'Anjou, fesait offrir aux ligueurs une petite armée, commandée par le comte de Vaudemont son fils. Sixte Quint, souverain pontife, ne rejetait pas un agrandissement du Comtat-Vénaissin, d'autant que l'ambassade de Marseille et d'Arles lui inspirait un espoir flatteur. Mais Charles Emmanuel de Savoie prit le devant. Il avait sur les autres un grand avantage, celui d'être appelé par la comtesse de Sault et d'avoir déjà fourni quelques secours. Ce prince avait fait l'accueil le plus gracieux aux députés provençaux. Il écrivit au parlement pour lui annoncer qu'il entrerait bientôt en Provence, et cette compagnie, docile instrument de la comtesse de Sault, le nomma généralissime. Le duc se fit d'abord précéder par le comte Martinengo qui passa le Var, dans les derniers jours de juillet 1590, avec quatre cents lances et huit

cents hommes d'infanterie. Il se joignit à d'Ampus, et tous deux formèrent, le 5 août, le siége de la ville de Saint-Maximin, défendue par Valavoire et par Chambaud, le même gentilhomme du Vivarais qui s'était fait battre naguère aux bords de la Durance. Cette fois il fut plus heureux, car après quinze jours d'inutiles efforts les assiégeans se retirèrent, et ils allèrent ravager le territoire de Salon et de Berre. Les compagnies catholiques du comte de Suze et du seigneur de Cucuron battirent le marquis d'Oraison entre Villelaure et Pertuis. D'Ampus, ayant joint les royalistes aux environs de Riez, remporta sur eux une victoire complète, victoire qu'il pleura pourtant, car il tua de sa main, sans le connaître, le seigneur de Norante, issu comme lui de la maison de Castellane. Les ligueurs eurent encore le dessus dans une rencontre près de Trets, mais ils éprouvèrent un échec vers le comté de Sault. Les royalistes prirent le château de Peyruis, Montagnac, Solliers et Pignans.

Cependant le duc de Savoie, fidèle à sa promesse, était arrivé à Nice avec quatre mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux. Les états-généraux, réunis à Aix, résolurent de lui envoyer une ambassade d'honneur pour le saluer au nom de la Provence reconnaissante. Les députés furent l'évêque de Riez et l'aumônier de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille pour le clergé, d'Ampus et de Mauvans pour la noblesse, l'avocat Henri Rabasse,

les consuls Guiran et Seguiran pour le tiers-état. De son côté, le parlement chargea les conseillers du Castelar et d'Espagnet, ainsi que l'avocat-général de Laurens, d'aller le plus loin possible au-devant du prince. Tous les députés, accompagnés d'un corps de cavalerie piémontaise et provençale sous les ordres du comte de Martinengo, se rendirent à Nice et présentèrent à Son Altesse l'hommage de leur respect. Le 14 octobre 1590, Charles Emmanuel, à la tête de ses troupes, entra sans obstacle en Provence. La Valette avait placé des soldats d'élite dans le château de Gréolières et dans celui de Mons, tous deux d'une forte assiette. Le duc de Savoie força le premier, et contraignit le second à se rendre, la vie sauve aux soldats, les habitans à discrétion. Pour satisfaire le seigneur de Mons, nommé de Gault, qui, durant la guerre des Razats, avait eu à se plaindre de ses vassaux, il en fit pendre quatre à un vieil alisier sur la place publique, quatre à une grande grille de fer, et douze à deux poutres placées traversalement dans une rue. A Fayence, un nommé Jean Cirlot, notaire du lieu, vint à sa rencontre, monté sur des échasses, enveloppé d'un linceul parsemé de lierre, en tête de la jeunesse du village, et dans cet accoutrement grotesque il complimenta le prince au nom de tous. Le 17 novembre, Charles Emmanuel arriva à Aix, sans bruit et sans faste, accompagné seulement de d'Ampus, du baron d'Oyse, de Meyrargues, de

l'avocat Fabri de Fabrègues, du comte Martinengo, et il alla descendre à la maison de la comtesse de Sault qui lui offrit un souper splendide. Il coucha au palais archiépiscopal, et le lendemain au matin il sortit dans un carrosse fermé pour entendre la messe hors de la ville dans l'église des Capucins.

Après quoi il se plaça à la tête de sa cavalerie et disposa son entrée solennelle. Il se mit en route, monté sur un beau cheval richement caparaçonné, suivi de ses gentilshommes, de ses pages, de cent Suisses et d'un grand nombre de seigneurs provençaux. Le parlement et les procureurs du pays allèrent à sa rencontre. Ils étaient suivis d'un nombreux cortège au milieu duquel on remarquait environ cinq cents enfans vêtus de taffetas jaune et portant une banderolle sur laquelle étaient peintes les armes de Savoie. Ils criaient de toutes leurs forces : *Vivent la Messe et son Altesse*! Le prince d'amour, principal personnage de la procession instituée par le roi René, se présenta suivi de cinquante jeunes hommes. Le prince descendit de cheval pour recevoir les félicitations des magistrats, et y étant remonté, il traversa les flots d'un peuple tellement ivre d'enthousiasme qu'il semblait atteint de folie. On le saluait comme un libérateur bien-aimé, on lui tendait la main, on lui fesait de profondes révérences. L'un voulait embrasser ses genoux, l'autre baisait le pan de son habit. Les compagnies des quartiers au nombre de trois mille

hommes firent leurs décharges de mousqueterie en signe d'allégresse. Charles Emmanuel, parvenu à la porte des Augustins par laquelle il devait entrer, trouva un arc de triomphe que la flatterie avait élevé à l'orgueil. On y représentait la Religion alarmée, implorant les secours du duc. Là les consuls lui offrirent le dais qu'il refusa, et comme ils lui présentaient aussi les clefs de la ville dans un bassin d'argent, il tira un mouchoir blanc de sa poche, comme pour les recevoir avec plus de respect; mais ce mouchoir était plein de petites pièces d'or (1) qui se répandirent à terre et sur lesquelles la multitude se jeta. A l'entrée de la rue Beauvezet parut le clergé séculier et régulier. Le prince, après avoir baisé la croix, fut conduit processionnellement à l'église métropolitaine ou l'archevêque, en habits pontificaux, lui fit une harangue. Ensuite on remercia Dieu, et le même cortége accompagna le prince jusques à son palais.

La comtesse de Sault s'empressa d'aller le saluer de nouveau dans la même journée. Le duc lui témoigna toute sa gratitude et l'assura qu'il ne voulait se diriger que par ses conseils. Cette dame, flattée de tant de bienveillance et jalouse de s'en ménager la durée, réunit chez elle les procureurs joints, qui étaient les représentans des états lors-

(1) Ces pièces étaient des ducatons valant environ six francs de notre monnaie.

qu'ils n'étaient pas assemblés, et leur fit délibérer de donner plein pouvoir à Charles Emmanuel de Savoie, pour toutes les attributions militaires et de police, sous le bon plaisir du parlement; car le prince avait déclaré qu'il ne voulait rien faire que de l'agrément de cette compagnie. Aussitôt après, l'archevêque d'Aix, les évêques de Vence, de Riez et de Sisteron, suivis des procureurs du pays nés et joints, entrent dans le parlement pour lui annoncer officiellement la résolution qui venait d'être prise, et prient la cour de la vouloir agréer. Cela dit, les députés se retirent. La compagnie délibère aussitôt, et les opinions sont partagées. Les amis du comte de Carces soutiennent que les magistrats ne doivent pas se dépouiller de la police; que c'est là leur plus précieuse prérogative; qu'en tout cas il faut obtenir l'approbation du duc de Mayenne, lieutenant-général du royaume pendant la captivité de Charles X. Le conseiller d'Arnaud fut celui qui soutint cet avis avec le plus de chaleur. Enfin, après de longs débats, le parti de la comtesse de Sault l'emporta de plusieurs voix. Le parlement fit arrêt par lequel il décerna au duc le commandement des armes et de la police; il ne se réserva que les fonctions judiciaires. Dès que cet arrêt fut rendu, quatre conseillers-députés et les procureurs du pays joints allèrent supplier le duc de se charger du gouvernement offert par les représentans de la province.

Charles Emmanuel répondit que cette offre était faite de si bonne grace qu'il n'était pas en son pouvoir de la refuser; que cependant il n'acceptait que pour la forme l'autorité qu'on lui confiait, et que les magistrats provençaux n'en resteraient pas moins les maîtres des affaires. Le lendemain 23 novembre le duc se rendit au parlement dans l'appareil le plus pompeux. Quatre conseillers vinrent le recevoir sur le perron du palais et l'introduisirent dans la grand chambre où toute la cour était réunie en robes rouges. Il refusa le fauteuil du roi qui lui fut offert, et s'assit au banc du doyen. Après un discours fait à sa louange par l'avocat-général de Laurens, le conseiller du Castelar, qui présidait en l'absence des présidens (1), prononca l'arrêt rendu la veille et conçu en ces termes : « La Cour a ordonné que Son Altesse aura « tout pouvoir, autorité et commandement sur « les armes, état et police de cette province, pour « icelle conserver en l'union de la religion catho- « lique, apostolique et romaine, sous l'état et « couronne de France. » Le premier huissier appela ensuite une cause purement civile. Cette

(1) Le premier président était mort; le président de Coriolis se trouvait à Manosque à la tête du parlement royal; les présidens de Saint-Jean et Duchaine demeuraient prisonniers au château de Mereuil, et le président de Piolenc s'était volontairement retiré au Pont-Saint-Esprit, pour rester neutre dans la guerre civile.

cause étant plaidée, la cour leva l'audience, et le prince se retira.

Charles Emmanuel, voulant justifier la confiance qu'on venait de lui témoigner, appliqua tous ses soins au gouvernement du pays. Il plaça les troupes sous le joug d'une discipline sévère, défendit de blasphémer le nom de Dieu et des Saints, de déverser le mépris ou la moquerie sur les objets du culte catholique. Il porta les peines les plus rigoureuses contre les larcins, la désertion et la licence des mœurs. Il choisit des conseillers parmi lesquels se trouvèrent Guiran, les avocats Rabasse et Fabri de Fabrègues, trois des meilleurs amis de la comtesse de Sault. Il distribua aussi les charges de la milice. Le comte Martinengo fut fait lieutenant-général de l'armée, Besaudun mestre de camp; d'Ampus colonel-général de l'infanterie, et Meyrargues grand maître de l'artillerie. Puis il divisa la Provence en deux gouvernemens. L'un comprenait la partie située sur la rive gauche de la Durance, et l'autre les diocèses de Fréjus, de Grasse, de Vence, de Digne, de Glandevès et de Senez. Il donna le premier au baron d'Oyse, et le second à Villeneuve-Vauclause. Ayant ainsi pourvu à tous les besoins de l'administration, il ne pensa plus qu'à ses opérations militaires.

Au bruit de ses préparatifs menaçans, quelques chefs royalistes prirent l'alarme. Lasalle, gentilhomme gascon, commandant de Rognes, mit cette

place sous l'obéissance des ligueurs. Le 15 novembre le duc de Savoie sortit d'Aix avec douze pièces d'artillerie et vint assiéger Salon où déjà le comte de Carces avait échoué. Cette ville n'étant pas secourue par La Valette, capitula le 4 décembre, malgré le courage de la garnison qui jugea toute résistance inutile en voyant s'abattre un pan de muraille. Les prédicateurs ne manquèrent pas d'élever jusqu'aux nues la gloire du duc. Dans l'exagération de leurs éloges, ils l'appelèrent le nouveau Josué, l'invincible protecteur du peuple fidèle (1). Deux jours après la reddition de Salon, le château de Miramas capitula pareillement. Villelaure, Janson, la Tour-d'Aigues, Apt et la Bastide-des-Jourdans se rendirent à la première sommation. Chambaud était venu se jeter dans Grambois; mais après trois ou quatre cents coups de canon, il abandonna le château et le village. La Valette, alarmé de ces succès rapides, envoya le marquis d'Oraison auprès du duc de Savoie pour lui faire des propositions de paix. Le prince jugea convenable d'en référer au parlement, et cette cour lui députa le conseiller d'Espagnet pour conférer sur cette question importante. Mais la paix ne pouvait convenir à la comtesse de Sault qui avait besoin des troubles civils pour jouer son rôle et pour conserver son crédit. Elle fit échouer toutes

(1) Gaufridi, t. II, liv. XIV.

les tentatives de conciliation. Alors le duc de Savoie tourna ses armes contre Pertuis; mais la rigueur du froid et la violence du vent le forcèrent d'en lever le siége. Le mauvais succès de cette entreprise fut suivi d'une perte bien cruelle pour les ligueurs. Tarascon, en dépit de sa neutralité, avait été occupé par les royalistes sous le commandement de Montpensier; et le seigneur d'Ampus qui connaissait toute l'importance de cette ville, tenta de s'en emparer le 10 janvier 1591. Quelques religieux devaient lui ouvrir une des portes, à un signal convenu. La trahison fut découverte, les royalistes firent le signal des conjurés, et d'Ampus, croyant que tout allait au gré de ses désirs, se présenta à la tête des troupes pour entrer dans la place. Mais il essuya le feu des remparts et reçut un coup de mousquet au travers du corps. Les siens ne purent l'emporter, les royalistes sortis de Tarascon l'entraînerent mourant, et le lendemain il rendit le dernier soupir au milieu de ses ennemis qui ne pouvaient s'empêcher de le plaindre et de l'honorer. D'Ampus méritait ces hommages, car il était orné de qualités bien nobles. Il ne se contentait pas d'avoir de l'habileté, de l'adresse, un admirable sang-froid; il payait toujours bien de sa personne dans les occasions périlleuses. Catholique un peu trop ardent, mais du moins animé d'une foi sincère, il n'accordait rien au calcul et donnait tout à la vivacité de ses sentimens énergi-

ques. En tout temps, mais surtout aux tristes jours des guerres intestines, on aime ces caractères pleins de franchise qui ne prennent conseil que de la conviction. On a dégoût des ames égoïstes.

L'hiver suspendit la guerre. Le duc de Savoie retourna à Aix, et La Valette se retira avec sa famille à Sisteron, où le parlement royal siégeant à Manosque se réfugia aussi pour éviter toute surprise. Le 22 janvier, Charles Emmanuel et la comtesse de Sault assemblèrent à Aix les états-généraux de Provence. Du Castelar et Honoré Flotte, conseillers, et l'avocat-général de Laurens y assistèrent en qualité de commissaires du prince. Il n'y eut pour le clergé que les trois évêques de Vence, de Riez et de Sisteron, bien que ces deux dernières villes obéissent à La Valette. L'archevêque d'Aix, les évêques de Marseille, de Grasse, de Digne et de Senez se firent représenter par des députés. On ne vit pour l'ordre de la noblesse que de Mandols de la Palu, Raymond d'Eoulx, St.-Martin de Moustiers, Duranty de Fuveau, Leydet-Fombeton et Thoramène. Le tiers-état y eut pour mandataires les députés de seize villes (1) et de huit vigueries (2).

(1) Grasse, Draguignan, Digne, Saint-Paul-de-Vence, Castellane, Apt, Barjols, Guillaume, Anot, Colmars, Lorgues, Aups, Saint-Remi, Reillane, Les Mées, Calas.

(2) Draguignan, Digne, Castellane, Apt, Barjols, Anot, Colmars et Tarascon.

Il faut joindre à tous ces députés les consuls d'Aix, procureurs du pays.

Le duc de Savoie entra dans l'assemblée, exposa les motifs de son arrivée en Provence et de la conduite qu'il avait tenue; il dit que l'ambition ne le dirigeait pas, que son unique désir était de conserver à la couronne de France une province importante, de combler tous les vœux du parti catholique, d'assurer le triomphe de la religion indignement attaquée par une secte audacieuse. Il parla de ses succès et de ses espérances; il vanta le courage et le dévoûment des ligueurs; mais il ajouta que pour fixer la victoire sous leurs drapeaux et pour couronner l'œuvre sainte de leur délivrance, il fallait encore quelques efforts, encore quelques sacrifices. On convint avec Charles Emmanuel que la province entretiendrait à ses dépens dix mille hommes d'infanterie, et que le duc aurait à sa charge l'entretien de la cavalerie et de l'artillerie. En outre l'on délibéra de demander des secours au Pape, au roi d'Espagne et aux états-généraux de France qui devaient se tenir à Orléans.

Pendant que les états ligueurs étaient réunis à Aix, La Valette tenait à Riez des états royalistes. L'on n'y vit que les députés de treize communautés (1), de sept vigueries (2), de deux églises (3),

(1) Forcalquier, Sisteron, Draguignan, Fréjus, Brignolles, Moustiers, Saint-Maximin, Seyne, Pertuis, Riez, Manosque, Castellane, Les Mées.

(2) Forcalquier, Sisteron, Brignolles, Moustiers, Saint-Maximin, Seyne et Trets.

(3) Celle de Riez et celle de Sisteron.

démonstration comme une bravade insultante. Au milieu de la confusion et du tumulte, un homme, nommé Rodigue, qui criait *Vive le duc de Savoie*, fut tué d'un coup de pistolet. Alors l'irritation des esprits ne connut plus de bornes. Casaulx qui cherchait l'occasion de porter un coup décisif à ses ennemis, comprit qu'il ne pouvait pas s'en présenter une plus favorable. Il réunit autour de lui quelques hommes dévoués, fit sonner le tocsin, augmenta bientôt sa troupe, se rendit maître des corps-de-garde, des canons, de la porte d'Aix, de l'Hôtel de Ville abandonné par les consuls. Les capitaines des quartiers se placèrent sous ses ordres; la multitude dont il flattait les passions se déclara pour lui, et dès cet instant il établit sa puissance à Marseille. Il convoqua un conseil-général, parla en faveur du duc de Savoie, fit décider que si ce prince voulait entrer dans la ville, il y serait reçu avec solennité.

Au bruit de cette révolution subite, la comtesse de Sault se hâta d'entrer à Marseille. Les députés des états ligueurs de Provence envoyés aux états d'Orléans, au Pape et au roi d'Espagne (1) n'avaient pu obtenir aucun secours. Les finances du

(1) Les députés aux états d'Orléans étaient l'évêque de Sisteron, Nicolas Flotte, conseiller au parlement d'Aix, et du Castelet. Les députés au roi d'Espagne étaient l'évêque de Riez, Forbin de La Fare et Louis Fabri de Fabrègues; au Pape, l'archevêque d'Aix et l'avocat-général de Laurens.

duc de Savoie étaient épuisées, et ce prince résolut d'aller solliciter en personne l'assistance du roi d'Espagne son beau-frère. Le 2 mars il entra à Marseille, y fut accueilli avec tous les honneurs dus à son rang, s'embarqua le 8 sur une galère et fit voile pour la côte de Catalogne, accompagné du président Jeannin et d'un gentilhomme de Lorraine que le duc de Mayenne avait chargés de ses dépêches, de l'évêque de Riez, de Forbin la Fare, de Fabri de Fabrègues, de Saquier, assesseur de Marseille, de François Ouilly et du notaire Casaulx, frère du fameux Charles.

En l'absence du duc de Savoie, le comte Martinengo eut le commandement de toutes les forces de la ligue, mais il prit en toute occurrence l'avis de la comtesse de Sault dont la haute influence ne recevait aucune atteinte. Cependant Lesdiguières, appelé par La Valette qui n'obtenait aucun succès, pénétra en Provence par la vallée de Sault à la tête de huit cents hommes de cavalerie et de deux mille arquebusiers. Il prit Aurons et quelques autres lieux qu'il livra au pillage, se dirigea vers les Mées, et vint des Mées à Vinon où il joignit La Valette qui était descendu de Sisteron à Riez. L'intention des deux généraux était d'aller secourir la ville de Berre dont les ligueurs voulaient s'emparer. Les deux partis tenaient beaucoup à la possession de cette place dont ils trouvaient la situation avantageuse, à cause de l'étang qu'elle domine et des salines qui produisaient un revenu considérable.

L'armée des ligueurs occupait le voisinage de Vinon, mauvaise bicoque que les royalistes brûlèrent. Cette armée avait son avant-garde à Esparron, le corps de bataille à Rians, et l'arrière-garde à Saint-Martin de Pallières, postes éloignés d'une demi-lieue l'un de l'autre. Martinengo dirigeait les opérations générales, et il avait pour lieutenans Besaudun, d'Allamanon, de Cucuron et d'Antrages. Le 15 avril de la même année 1591, Lesdiguières attaqua les ligueurs avec impétuosité et remporta sur eux une victoire complète. En se retirant, ils laissèrent dans Esparron une partie de leur infanterie et trois cents cavaliers. La Valette vint assiéger ces troupes, qui se voyant privées de toute espèce de secours, pressées par la faim et par la soif, capitulèrent sans autre condition que la vie sauve. Les ligueurs perdirent dans cette journée quatre cents hommes de cavalerie, quinze cents arquebusiers et quatorze drapeaux. Lesdiguières et La Valette, après avoir permis à leur armée de prendre quelques jours de repos à Saint-Maximin, à Brignolles et à Tourves, se portèrent sur Marignane qu'ils reçurent à composition le 24 du même mois d'avril. Ils emportèrent Grans par escalade, le pillèrent, le livrèrent ensuite aux flammes, et firent pendre quelques-uns de ses habitans. Enfin ils arrivèrent à Berre où ils jetèrent des provisions et des secours. Les deux chefs se séparèrent alors. Lesdiguières prit la route d'O-

range et repassa de là en Dauphiné. La Valette franchit la Durance vers Noves et se retira du côté de Sisteron.

Il assembla, le 14 mai, dans cette ville les communautés de son parti. Il y fut arrêté qu'on lèverait de nouveaux subsides pour continuer la guerre, mais qu'on ferait un traité particulier avec les ligueurs, pour s'engager de part et d'autre à ne point toucher au bétail lorsqu'on s'emparerait de quelque terre. Au reste, on recommença les hostilités avec la même fureur qu'auparavant. Le baron de Montaud, qui servait dans l'armée royale, surprit la petite ville de Pignans, y fit un carnage horrible, brûla la maison capitulaire avec tous les documens et tous les titres que les chanoines avaient pu y réunir.

Les ligueurs désiraient ardemment le retour du duc de Savoie pour améliorer leurs affaires qui prenaient la plus mauvaise tournure. Ce prince, revenant d'Espagne, entra le 6 juillet dans la rade de Marseille avec quinze galères, mille hommes d'infanterie, cinquante mille écus et des grains en abondance. Les intrigues de l'infante, fille de Philippe, qui aspirait à devenir reine de France, l'avaient empêché d'obtenir des secours plus considérables. Comme la flotte espagnole inspirait des craintes au peuple marseillais toujours jaloux de son indépendance, Charles Emmanuel la renvoya à La Ciotat et resta à Marseille avec la seule galère

qu'il montait. Quelques jours après on vit arriver au Château-d'If deux galères du grand duc de Toscane, chargées de troupes et de munitions de guerre. Ce prince voyait avec peine l'agrandissement de la maison de Savoie et craignait qu'à la faveur des guerres civiles elle ne réunît la Provence à ses anciens domaines. Il voulait s'emparer pour son propre compte des îles d'If et de Pomègues, pour incommoder son rival ambitieux, ou tout au moins pour surveiller ses desseins sur la ville de Marseille. Nicolas de Bausset de Roquefort, commandant de ces îles, était un chaud royaliste. Il sentit l'impossibilité de se maintenir dans son poste faute de vivres, et il aima mieux se mettre sous la protection d'un prince étranger, trop faible pour nourrir des projets de conquête, que sous la puissance de la ligue et du duc de Savoie. En conséquence, de Bausset conclut un traité par lequel il s'obligea de laisser débarquer des soldats toscans dans les îles, à condition qu'il en resterait gouverneur et qu'il ne les remettrait qu'à un roi de France catholique. Sommé par le duc de Savoie de venir rendre compte de sa conduite, il refusa d'obéir. Alors il fut déclaré rebelle, et l'on défendit, sous peine de mort, de lui donner des munitions de guerre.

En même temps l'avocat-général de Laurens apporta de Rome un bref qui enjoignait à tous les prélats, ecclésiastiques, princes, seigneurs,

gentilshommes, villes et communautés d'abandonner le parti d'Henri IV, dans le délai de quinzaine, sous peine d'excommunication et de confiscation des bénéfices. Cet acte fulminant de la puissance théocratique releva le courage des ligueurs provençaux, ranima leur espoir, soutint leur confiance. Dans les derniers jours de juillet, le duc de Savoie partit d'Aix avec sept ou huit cents chevaux et douze cents arquebusiers savoyards ou piémontais, deux cents piquiers (1) espagnols, douze cents soldats provençaux et douze pièces de canon, pour mettre le siége devant la ville de Berre qui commençait à manquer de vivres. En vain La Valette fit tous ses efforts pour la secourir; en vain il essaya d'en éloigner les ligueurs par quelque diversion d'armes. Il eut beau les harcéler de toutes les manières, rien n'y fit. Ni la prise de la Tour-d'Aigues et de Mirabeau, ni les courses faites dans le territoire d'Aix par les soldats de la garnison du Puy-Sainte-Réparade ne purent forcer le duc de Savoie à quitter les travaux du siége et à sortir de ses lignes. La Valette écrivit à Barate, commandant de Manosque : *Je ne vous dis rien du succès de notre voyage, parce que le duc s'est tellement retranché par forts et fossés, qu'il n'a jamais voulu venir au combat* (2). Il réclama de-

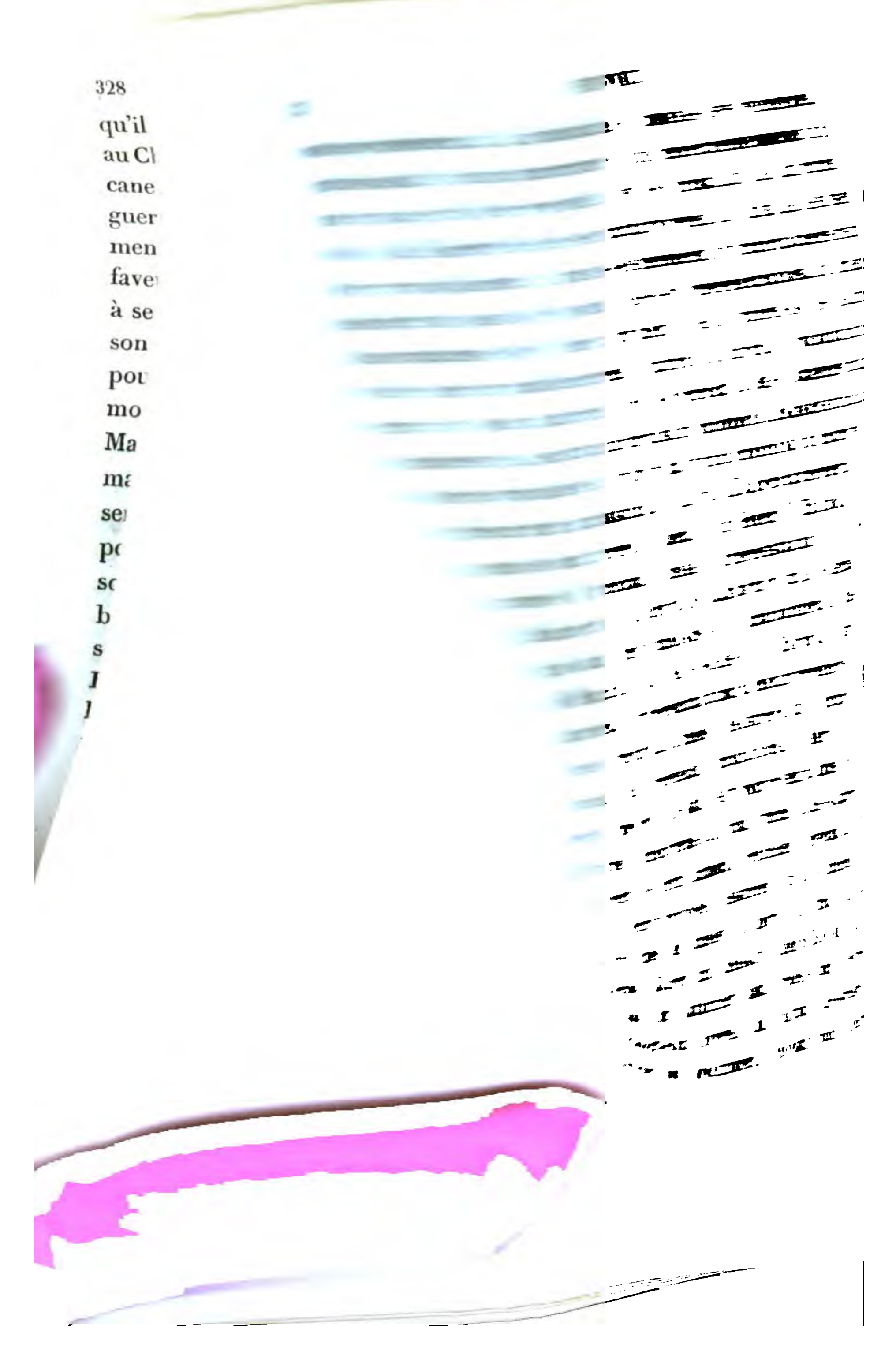
(1) Fantassins armés d'une pique.

(2) Bouche, t. II, liv. X, ch. IX.

rechef l'assistance de Lesdiguières et demanda aussi des secours au maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc. Lesdiguières, ne se fesant pas attendre, entra en Provence par la viguerie de Sisteron, mit Lurs, Courbons et Chantercier au pouvoir des royalistes, et prit toutes ses mesures pour obtenir de plus grands avantages. Montmorency, suivi du vieux colonel corse Alphonse Ornano, passa le Rhône à Tarascon avec un corps de troupes auxiliaires et tomba sur le château de Graveson que défendait une troupe de ligueurs. Ce château se rendit à discrétion, et les royalistes, selon leur usage, firent un cruel abus de la victoire. Ils rançonnèrent les officiers, envoyèrent les soldats aux galères et pendirent un prêtre qui s'était fait remarquer par son exaltation et par sa turbulence. Charles Emmanuel, impassible au milieu de ses opérations de siége, pressait Berre plus vivement; et cette place, après avoir épuisé tous ses moyens de résistance, capitula le 20 du mois d'août 1591. La garnison, réduite à soixante hommes par la famine et par le feu ennemi, sortit avec tous les honneurs de la guerre. Le duc de Savoie, voulant témoigner au commandant Mesplez, gentilhomme gascon, le cas qu'il fesait de sa bravoure, lui donna un cheval barbe portant au cou une bourse de velours qui contenait quatre cents écus d'or. Le prince fit entrer dans Berre plusieurs compagnies piémontaises sous

les ordres d'un capitaine nommé Just, et quelques troupes provençales, mais en plus petit nombre. Il confia le gouvernement de la place à Vitelly, baron romain qui servait sous ses drapeaux, et s'avança ensuite du côté de Digne, pour s'opposer à la marche de Lesdiguières qui reprit la route du Dauphiné lorsqu'il connut le mouvement de l'armée de la ligue. La Valette et Montmorency s'avancèrent vers Arles dont ils croyaient avoir bon marché. Mais le duc de Savoie les devança et parut devant la ville avec deux mille chevaux. Les royalistes, trompés dans leurs espérances, battirent en retraite, commirent des ravages affreux à Fourques, à Trinquetaille, à la Camargue, et passèrent le Rhône chargés de butin. Montmorency resta dans le Languedoc confié à sa garde. Mais La Valette repassa le fleuve au Pont Saint-Esprit, entra dans le comté de Grignan, puis dans le Dauphiné, et revint à Sisteron où il avait établi le siége de son gouvernement.

La ville d'Arles était alors remplie de confusion et de trouble. Le lieutenant Pierre Biord, ce ligueur furieux dont j'ai déjà parlé, y exerçait un pouvoir absolu et jouait à peu près le rôle que Casaulx jouait à Marseille. D'un caractère audacieux, d'une imagination ardente, d'une éloquence passionnée, il s'était fait l'idole d'une populace ignorante dont il partageait les emportemens fanatiques et dont pourtant il maîtrisait les esprits. Inquiet,



qu'il
au Cl
cane
guer
men
fave
à se
son
pou
mo
Ma
ma
se
pc
sc
b
s

mille indignités aux tourmens de la question, et après avoir inutilement épuisé toute sa barbarie sur cet infortuné, il se tourna du côté de son frère. Celui-ci, vaincu par la douleur, avoua tout ce qu'on voulut (1). Dès ce moment Biord ne mit plus de bornes à son aveugle tyrannie. A tort ou à raison il se plaignit d'une tentative d'empoisonnement contre sa personne, et de plus il accusa plusieurs nobles et plusieurs bourgeois d'avoit voulu livrer la ville au maréchal de Montmorency. Parmi tous ceux qui furent jetés en prison, on cite Quiqueran-Beaujeu et deux de ses fils, de Roquemartine, de Bouchon, Aube, de Parades, Jérôme et Jean de Meyran, de Faraud, de Cabanis, Trophime d'Usane, quatre membres de la famille d'Antonelle, François d'Avignon et le chanoine Icard. Le lieutenant fit donner la question aux uns, menaça les autres de la fureur populaire, refusa les alimens et la confession à plusieurs.

Telle était la situation d'Arles lorsque le duc de Savoie parut devant cette ville. Le consul La Rivière qui était allé à la rencontre du prince, le pria de ne pas entrer avec ses deux mille hommes de cavalerie, pour ne point effaroucher le peuple. Charles Emmanuel ayant répondu qu'il plaçait toute sa confiance sur l'affection des Arlésiens, ne prit avec lui que trois cents chevaux, laissa le reste de ses

(1) Gaufridi, t. II, liv. XIV.

troupes au faubourg de Trinquetaille, et fit son entrée dans Arles au milieu des cris de *Vive le Duc! vive la Messe !* Les femmes des prisonniers allèrent au nombre de douze se jeter aux genoux de Son Altesse et le supplièrent, les larmes aux yeux, de rendre la liberté à leurs époux, ou du moins de les faire conduire à Aix pour y être jugés par le parlement suivant les lois du pays. Le duc de Savoie accueillit ces dames avec bonté et leur promit satisfaction. Pierre Biord, au lieu de s'intimider, n'en fut que plus audacieux. Il résolut, dit-on, de fermer les portes de la ville au prince, à son retour de Fourques où il devait aller. Charles Emmanuel, qui se doutait des mauvaises intentions du lieutenant, lui envoya dire qu'avant son départ il avait à lui faire une communication importante. Biord se rendit auprès de lui accompagné de Boussicaut le Manchot, Huan, Romani, Dagnan, Jaquas, Pelet et Bardouche, ses satellites affidés, tous complices de son odieux despotisme. Le duc l'entretint longtemps en particulier et le quitta ensuite en le saluant comme pour aller donner quelques ordres. Des gardes entrèrent aussitôt, se saisirent de Biord et arrêtèrent aussi ses compagnons qui l'attendaient dans un autre appartement. On les conduisit tous au château de Salon, puis à Aix pour que le parlement pût instruire leur procès.

Le duc de Savoie assembla en toute hâte l'archevêque, le clergé, les consuls et les notables. Il

fit valoir cet acte de fermeté comme une preuve de son zèle pour le bien public, de son attachement à la ville d'Arles et de l'aversion que la tyrannie lui inspirerait toujours. L'archevêque, au nom de l'assemblée, le remercia de sa généreuse conduite; et le prince, voulant se montrer digne de la confiance publique, ordonna d'élargir tous les prisonniers victimes des vexations du lieutenant Pierre Biord. Il ne négligea rien pour se créer des partisans, et surtout il donna des témoignages d'affection et d'estime au consul de La Rivière, intrigant sans mérite qui s'était élevé aux premières charges municipales à la faveur des troubles domestiques. Charles Emmanuel, ayant établi à Fourques et à Trinquetaille une garnison composée de Savoyards et de Piémontais, d'Espagnols et de soldats du pays, se dirigea du côté de Salon.

CHAPITRE XXIV.

1591 - 1592.

La comtesse de Sault se tourne contre le duc de Savoie. — Révolution à Aix. — La comtesse est jetée en prison. — Marseille se déclare contre le duc de Savoie. — La comtesse de Sault parvient à s'échapper et se réfugie dans cette ville où elle est reçue avec enthousiasme. — Diverses opérations militaires. — Les partisans du duc de Savoie font à Marseille une tentative impuissante. — Le duc est vaincu à Vinon par La Valette. — Mort de ce dernier. — Son portrait. — Troubles à Arles. — Meurtre du consul Nicolas de La Rivière. — Le peuple s'arme contre les troupes étrangères qui se voient forcées de s'éloigner. — Mort du lieutenant Pierre Biord. — Le duc de Savoie, voyant toutes ses espérances ruinées, retourne dans ses états.

L'ENTHOUSIASME de la comtesse de Sault pour le duc de Savoie avait fait place à la froideur. Cette femme, si célèbre dans nos annales, se plaignait des entreprises du prince, de ses projets ambitieux, de ses dédains pour les intérêts du pays, de ses procédés blessans pour l'indépendance provençale. Toutes ses plaintes étaient fondées. Le

duc avait promis le gouvernement de Berre à Besaudun, le plus fidèle ami de la comtesse. On assure même qu'il lui avait fait cette promesse quelques jours avant que la garnison capitulât; mais il avait mis pour condition que ce gentilhomme lui prêterait serment de fidélité, qu'il aurait pour lieutenant un officier piémontais, et que les Provençaux ne composeraient tout au plus que la moitié de la garnison. Besaudun n'avait pas voulu se prêter à cet arrangement peu honorable, et depuis lors il ne prenait pas la peine de cacher la haine que son cœur nourrissait contre le duc de Savoie. A Salon, comme à Berre, un capitaine piémontais avait remplacé le commandant provençal. La comtesse de Sault joignait à ces griefs un grief particulier qui la blessait plus vivement encore. Elle reprochait au duc de trop ménager le parlement, de témoigner trop d'amitié au comte de Carces, et de n'avoir plus pour elle la même confiance ni les mêmes égards. Elle se rendit à Salon auprès de Charles Emmanuel pour lui inspirer d'autres sentimens; et comme elle tenait de la nature une éloquence persuasive, comme elle possédait l'art si difficile de remuer puissamment les esprits, elle fit montre de toutes ses ressources, elle employa tous les tons, plaintes touchantes, flatteries délicates, protestations de zèle. Le duc, qui connaissait l'objet de sa visite, et qui s'était prémuni d'avance contre ses séductions, l'écouta sans s'émouvoir et

lui répondit sans la satisfaire, en accompagnant néanmoins sa réponse des manières les plus polies. C'est ce qui dépita la comtesse, qui eût préféré un refus manifesté avec colère; car la colère peut être désarmée par l'adresse et l'habileté. Mais comment triompher des froideurs d'une politesse calculée? La comtesse, irritée du peu de succès de cette entrevue, résolut de se séparer ouvertement du duc de Savoie et de tourner contre lui toute son influence. De suite elle prit ses mesures pour lui faire payer bien cher l'ingratitude dont elle le disait coupable. Elle courut à Aix; insinua que le prince ne travaillait que pour lui-même; qu'il couvrait ses projets de conquête sous le voile du désintéressement et de la religion; que, pour arriver plus sûrement à son but, il donnait à ses sujets du Piémont et de la Savoie, ou à des Espagnols, la garde des places conquises sur les royalistes, bien qu'il eût promis de ne mettre dans les garnisons que des soldats provençaux. Ces bruits, semés avec adresse et répandus avec persévérance par la haine qui prenait le masque honorable du patriotisme indigné, soulevèrent contre le duc des ressentimens nombreux.

A Aix, la comtesse de Sault fit nommer consuls, pour l'année 1592, Meyrargues, Rabasse, Gaspard Honorat et Lieutaud, dociles instrumens de ses impérieux caprices. A Marseille, Besaudun, qui exerçait alors la charge de viguier, et Charles Ca-

saulx, qui continuait de jouir d'un pouvoir considérable, jurèrent de faire au duc de Savoie tout le mal qui dépendrait d'eux. Ce prince ne voulut pas que ses ennemis conspirassent tout à leur aise. Il aima beaucoup mieux les en empêcher par la hardiesse d'un coup de main. Conformément à la prière des consuls d'Aix, il alla mettre le siége devant le Puy-Sainte-Réparade, et durant les opérations de ce siége, qui lui servaient à masquer ses desseins, il s'unit plus étroitement avec le comte de Carces, et fit couler en secret des soldats dans la ville d'Aix. Le 15 octobre 1591 il vint se présenter à l'une des portes de la capitale, et comme les consuls, secondés d'un gros du peuple, lui en disputaient l'entrée, il poussa rudement son cheval et pénétra au milieu de la ville avec son escorte. A l'instant les carcistes prirent les armes aux cris de *Vive Son Altesse! à bas la Comtesse!* tuèrent à coup de pistolet le lieutenant du quartier de St.-Jean; emprisonnèrent Guiran et l'avocat Fabri de Fabrègues, se livrèrent à toute sorte d'excès contre les amis les plus dévoués de la dame de Sault. Magnan, Rougiers, le chevalier de Chasteuil et plusieurs membres du parlement, qui tous ensemble dirigeaient ce mouvement, allèrent arrêter la comtesse dans sa maison. Plus fière encore dans le malheur qu'au sein des prospérités, elle s'avança vers ces trois gentilshommes, la tête haute, les regards animés du feu de la colère et de l'expression

lui répondit sans la s
néanmoins sa répons
C'est ce qui dépita la
refus manifesté ave
être désarmée par l'
ment triompher d
culée ? La comtes
cette entrevue, r
du duc de Savoie
influence. De s
faire payer bie
sait coupable.
prince ne tr
couvrait se
du désinté
arriver pl
sujets du
gnols, l
tes, bi
garnis
semé
par
pa
r

élargit les conseillers d'Agar, Joannis, Desi-
t Puget, détenus au château de Mereuil de-
journée du palais. Sur l'appellation du con-
ville, le parlement cassa les consuls récem-
élus, et fit choisir à leur place Honoré de
anon, Nicolas Audibert, Antoine Duranti et
is Brueys, tous attachés au comte de Carces.
chevalier de Chasteuil, Magnan, Rogiers, Al-
eran, Mimata, furent nommés capitaines de
artier. Charles Emmanuel écrivit aux consuls de
arseille pour justifier sa conduite en cette cir-
nstance. Besaudun et Casaulx lui lancèrent des
athèmes. Dans une assemblée générale tenue à
Hôtel de Ville ils l'accuserent de tyrannie et d'u-
urpation. Ils exhortèrent les habitans à résister à ses projets audacieux, à ses entreprises envahissantes. On délibéra d'un commun accord de conserver la ville sous la couronne de France; de ne jamais obéir au duc de Savoie, de ne recevoir des ordres que du duc de Mayenne, jusqu'à ce qu'on eût un roi catholique. Et quant à la lettre de Charles Emmanuel, les consuls décidèrent de ne point faire de réponse, parcequ'il ne fallait avoir *aucune conférence ni trafic avec lui* (1).

Ce prince, voyant le bon ordre établi dans la capitale de la Provence, alla reprendre le siége du Puy-Sainte-Réparade. Cependant la comtesse de

(1) Louvet, *ibid.*, 2e partie.

Sault, toujours veillée de près, fut menacée d'être conduite au château de Nice par Jeannetin Sforza, capitaine des gardes du duc de Savoie (1). Elle imagina pour se sauver un expédient qui lui réussit à merveille. Ayant feint d'être malade, elle garda le lit, et pendant qu'on la laissa seule avec son apothicaire Bertier qui sortit bientôt de sa chambre, elle se leva, fit mettre au lit à sa place une de ses femmes nommée Herbin, prit un habit de savoyard, se couvrit le menton d'une fausse barbe, monta par un escalier dérobé au faîte de la maison avec son fils déguisé en jardinier, passa dans une maison voisine dont le maître était gagné d'avance, et sortit de la ville par la porte Saint-Jean, à l'entrée de la nuit, le 22 octobre 1591, suivie de son fils et de Fabrot son domestique. Un capitaine de garde la reconnut, et il allait donner l'éveil, lorsque Fabrot lui imposa silence en fesant glisser dans sa main une bourse pleine d'or. Ils firent tous les trois un quart de lieue à pied, trouvèrent ensuite un guide qui les attendait avec des chevaux et prirent la route de Marseille (2). Au premier bruit de cette évasion le duc de Savoie revint à Aix en toute diligence. « En vain, dit un historien (3), se font alors « recherches, en vain sont trompettes aux champs,

(1) Durante, Hist. de Nice, t. II, ch. v.
(2) Gaufridi, t. II, liv. XIV.
(3) César Nostradamus, 8e partie.

« en vain criées résonnantes, en vain bandes à che-
« val, en vain coureurs à pied ». Comme on croyait que la comtesse se tenait cachée dans la ville d'Aix on fit, pour la trouver, des visites minutieuses. On fouilla les couvens et les lieux les plus secrets. On emprisonna Marsan, son maître d'hôtel, qui, pour ne pas compromettre les autres serviteurs, dit tout ce qu'il savait sur la fuite de sa maîtresse. Charles Emmanuel, dissimulant son courroux, retourna au siége du Puy.

Le maréchal de Montmorency venait de passer le Rhône et menaçait la ville d'Arles. Lesdiguières descendu du Dauphiné à la prière du parlement royal de Manosque, joignit le gouverneur La Valette, et tous les deux allèrent assiéger Gaubert, village de la viguerie de Digne. Un soldat grossier, surnommé en langue provençale *lou Soutairé de Barle*, en avait le commandement. Celui-ci, faute de pouvoir tenir, ouvrit des conférences avec La Valette, sans demander une suspension d'armes, et comme il négligea de faire bonne garde, la place fut surprise et lui pendu avec vingt-trois des siens aux arbres les plus proches. Le gouverneur vint camper devant Digne, s'en empara, et exigea une contribution de cinq mille écus. Ensuite il porta ses forces devant Beynes, village de la même viguerie, entre l'Asse et le Verdon, et après avoir établi autour du village une ligne de blocus, il se retira à Mezel, château voisin, pour attendre l'effet de

la disette des vivres chez les assiégés. Le comte de Carces alla secourir Beynes, et contraignit La Valette à resserrer ses munitions et ses troupes dans Mezel. En même temps Forbin-Saint-Canat, commandant du Puy-Sainte-Réparade, défendit ce château avec tant de bravoure, bien qu'il n'eût sous ses ordres que cent quatre-vingts arquebusiers, que les troupes du duc de Savoie, après avoir tiré deux mille cinq cents coups de canon et livré inutilement plusieurs assauts, furent obligées de se retirer. Le 5 novembre Charles Emmanuel retourna à Aix. Le comte de Carces, après avoir ravitaillé Beynes, alla du côté de Valensole. Le gouverneur l'y suivit, et lui offrit la bataille qu'il refusa. La Valette se dirigea du côté de Manosque, et le comte de Carces se rendit à Aix, accompagné de son neveu le marquis de Trans, de La Molle, du commandeur de Montfort, de Seillans, d'Aups, de Romolles et de quelques autres gentilshommes. Comme depuis long-temps on ne l'avait pas vu dans la capitale, il y fut reçu par le parlement et par les consuls avec de grandes démonstrations d'amitié, et le duc de Savoie le nomma son lieutenant-général.

Le peuple marseillais, brûlant de haine pour le duc de Savoie, obéissant d'ailleurs à toutes les inspirations de Besaudun, et surtout de Charles de Casaulx, avait accueilli la comtesse de Sault avec des transports d'enthousiasme. La ville entière était

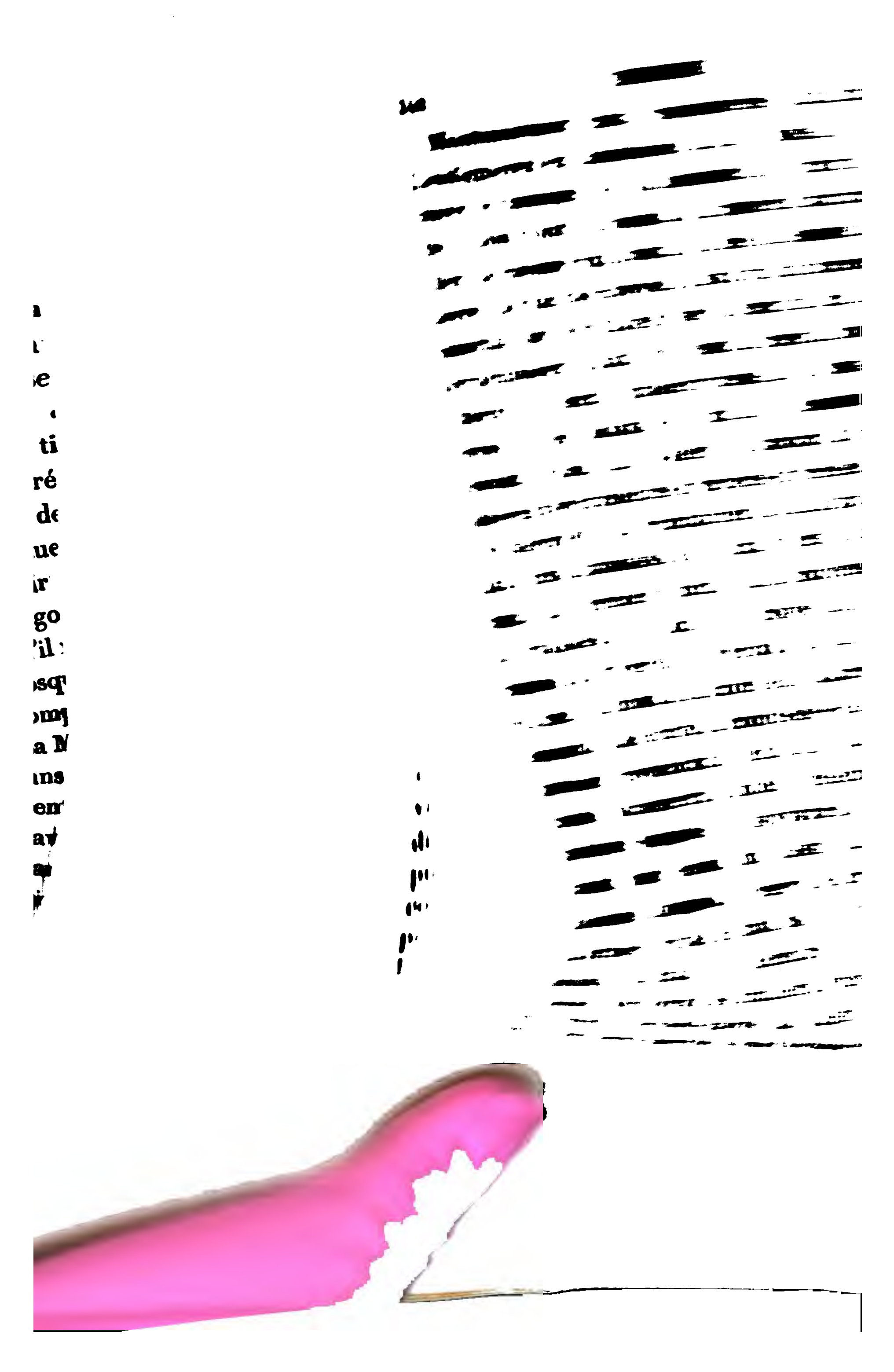
en proie à la plus violente agitation. Les élections municipales se firent dans ces circonstances, et il ne fut pas difficile à Casaulx d'obtenir le premier chaperon consulaire. Suivant les désirs de Charles Emmanuel, le parlement d'Aix, naguère si rampant devant les volontés de la dame de Sault, la décréta d'ajournement personnel, sous la fausse et ridicule accusation d'avoir eu des intelligences secrètes avec La Valette pour lui livrer la capitale. La cour rendit un autre arrêt de prise de corps contre Fabri de Fabrègues, Guiran, Rabasse, et un teinturier nommé Perrinet, connu par son dévoûment à la comtesse. Celle-ci, suscitant partout des ennemis au duc de Savoie, voulut se fortifier de l'alliance de Bausset, commandant du Château-d'If, lequel s'unit à son parti quand il vit que cette union ne détruisait point son système d'indépendance, jusqu'à ce qu'il pût mettre la place sous l'obéissance d'Henri IV. De son côté, Charles Emmanuel fit tous ses efforts pour détruire la ligue dangereuse qui se formait contre lui à Marseille. Méolhon, gouverneur du fort de Notre-Dame-de-la-Garde, se laissant gagner par les promesses du prince, escalada, dans la nuit du 16 novembre 1591, l'abbaye de Saint-Victor, avec le secours de quelques religieux ses amis, et y établit trois cents hommes armés. Le lendemain au matin on vit arriver dans le monastère les conseillers de Flotte, de Vento, de Villeneuve, et l'avocat-gé-

néral de Laurens, commissaires du parlement, accompagnés du comte Carces, tous chargés d'assurer l'exécution de l'arrêt rendu contre la comtesse de Sault. On apprit, en même temps, que le duc de Savoie fesait avancer des troupes vers Marseille. Aussitôt des clameurs de colère et d'indignation s'échappèrent de toutes les bouches. Casaulx endosse la cuirasse, met son chaperon par-dessus, monte à cheval, court les rues en criant : *aux armes!* Son cri trouve partout de l'écho, et plusieurs milliers de voix retentissantes répètent avec lui : *aux armes! aux armes!* Dieu, quel concert de malédictions patriotiques ! guerre aux traîtres, guerre aux oppresseurs. Périsse le nom marseillais plutôt que de subir l'injure de la domination étrangère. Un drapeau rouge est arboré à l'Hôtel de Ville ; des bataillons se forment comme par enchantement; on s'empresse de déposer des offrandes pour la défense de la patrie, et le corps des marchands donne soixante et quinze mille livres (1). Casaulx sait prendre avec autant de rapidité que d'intelligence toutes les mesures de salut public. Il place des corps-de-garde aux endroits convenables, fait enlever les rames des bateaux pour empêcher les partisans du duc de passer de l'autre côté du port où l'abbaye était située, dresse une batterie à la tour de Saint-Jean, en dresse

(1) Gaufridi, *ibid.*

d'autres dans des lieux avantageusement situés pour battre en brèche le monastère. Méolhon, pressé de capituler, ne répondit pas. De suite l'artillerie, dirigée par Casaulx, foudroie les murs de l'abbaye, tandis que le fort de Notre-Dame-de-la-Garde lance en pure perte quelques boulets sur la ville. Une jeune fille en est seulement blessée. Méolhon, ne voyant pas arriver les secours qu'on lui avait sans doute promis, se met à négocier par l'intermédiaire du prieur de Saint-Victor. On convient qu'il déclarera qu'il ne s'est emparé du monastère que dans la vue du bien public; que voyant les choses prendre une tournure contraire à ses espérances, il était bien aise de capituler pour éviter la ruine de l'établissement religieux; que la bonne intelligence qui avait régné jusqu'alors entre la ville et le fort de Notre-Dame-de-la-Garde existerait comme par le passé. Méolhon se retira dans ce fort avec tous les honneurs de la guerre. Fabio, fils de Casaulx, s'établit à Saint-Victor avec une compagnie de cent hommes. Les troupes du duc de Savoie, après avoir ravagé le territoire de Marseille, battirent en retraite, et les habitans de cette ville célébrèrent par une illumination générale, par une procession solennelle et par des fêtes publiques, l'heureux maintien de leur indépendance (1).

(1) Voyez mon Hist. de Marseille, t. II, liv. V.



›ur cacher la faiblesse de cette petite armée. Des ...ux côtés on sonne bientôt la charge. D'abord les ...ces espagnoles et italiennes percent l'infanterie s royalistes, laquelle commence à lâcher le pied. comte de Carces, qui s'aide à la charger, entre ...avant qu'il se prend à crier : victoire! victoire! A cri, La Valette enflammé d'une ardeur belli-euse, s'avance l'épée à la main, fait tourner ...age aux fuyards, leur donne du cœur par son ...mple. En même temps Forbin-Saint-Canat et ...tevès-Buoux vont aussi à la charge, et la ca-...erie des ligueurs plie à son tour. Elle rompt son ...onnance, fuit avec précipitation, va se jeter en ...ordre dans la rivière où plusieurs trouvèrent la ...t. Vincinguerra fut de ce nombre. La Valette ...a le duc de Savoie se retirer sans le poursuivre, ...contentant de l'honneur de l'avoir vaincu (1). ligueurs prirent la route de Saint-Paul; ils ne ...ient ce que Vincinguerra était devenu, et ...rles Emmanuel s'employa en toute façon à le ...cher. « on cria long-temps parmi le camp : Vin-...nguerra, parle, parle. Mais il n'avait garde de ...arler, n'étant plus au monde (2). » La Valette de l'eau son cadavre, le fit couvrir d'un lin- et l'envoya à Saint-Paul pour qu'on lui rendît ...erniers devoirs. Après quoi il retourna à Ma-

...aufridi, *ibid.*

...ouvet, *loco cit.*

lui répondit sans la satisfaire, en accompagnant néanmoins sa réponse des manières les plus polies. C'est ce qui dépita la comtesse, qui eût préféré un refus manifesté avec colère; car la colère peut être désarmée par l'adresse et l'habileté. Mais comment triompher des froideurs d'une politesse calculée? La comtesse, irritée du peu de succès de cette entrevue, résolut de se séparer ouvertement du duc de Savoie et de tourner contre lui toute son influence. De suite elle prit ses mesures pour lui faire payer bien cher l'ingratitude dont elle le disait coupable. Elle courut à Aix; insinua que le prince ne travaillait que pour lui-même; qu'il couvrait ses projets de conquête sous le voile du désintéressement et de la religion; que, pour arriver plus sûrement à son but, il donnait à ses sujets du Piémont et de la Savoie, ou à des Espagnols, la garde des places conquises sur les royalistes, bien qu'il eût promis de ne mettre dans les garnisons que des soldats provençaux. Ces bruits, semés avec adresse et répandus avec persévérance par la haine qui prenait le masque honorable du patriotisme indigné, soulevèrent contre le duc des ressentimens nombreux.

A Aix, la comtesse de Sault fit nommer consuls, pour l'année 1592, Meyrargues, Rabasse, Gaspard Honorat et Lieutaud, dociles instrumens de ses impérieux caprices. A Marseille, Besaudun, qui exerçait alors la charge de viguier, et Charles Ca-

saulx, qui continuait de jouir d'un pouvoir considérable, jurèrent de faire au duc de Savoie tout le mal qui dépendrait d'eux. Ce prince ne voulut pas que ses ennemis conspirassent tout à leur aise. Il aima beaucoup mieux les en empêcher par la hardiesse d'un coup de main. Conformément à la prière des consuls d'Aix, il alla mettre le siége devant le Puy-Sainte-Réparade, et durant les opérations de ce siége, qui lui servaient à masquer ses desseins, il s'unit plus étroitement avec le comte de Carces, et fit couler en secret des soldats dans la ville d'Aix. Le 15 octobre 1591 il vint se présenter à l'une des portes de la capitale, et comme les consuls, secondés d'un gros du peuple, lui en disputaient l'entrée, il poussa rudement son cheval et pénétra au milieu de la ville avec son escorte. A l'instant les carcistes prirent les armes aux cris de *Vive Son Altesse! à bas la Comtesse!* tuèrent à coup de pistolet le lieutenant du quartier de St.-Jean; emprisonnèrent Guiran et l'avocat Fabri de Fabrègues, se livrèrent à toute sorte d'excès contre les amis les plus dévoués de la dame de Sault. Magnan, Rougiers, le chevalier de Chasteuil et plusieurs membres du parlement, qui tous ensemble dirigeaient ce mouvement, allèrent arrêter la comtesse dans sa maison. Plus fière encore dans le malheur qu'au sein des prospérités, elle s'avança vers ces trois gentilshommes, la tête haute, les regards animés du feu de la colère et de l'expression

çaux conduits par le duc de Savoie, avait sa cause à part et se maintenait indépendante.

Le duc ne gagna rien à la mort du gouverneur. La ville d'Arles sur laquelle il comptait lui échappa, et voici comment. Ses troupes occupaient toujours Fourques et Trinquetaille. Le 12 mars, le consul Nicolas de La Rivière, qui continuait de lui montrer un dévoûment inviolable, défendit aux capitaines de quartier de faire leur tour de garde, et se disposa à placer à la porte de la Cavalerie deux compagnies espagnoles, deux autres à la porte du Marché-Neuf. A cette nouvelle les Arlésiens prirent l'alarme. On publia que le premier consul voulait livrer la ville aux étrangers, et l'on ne se trompait pas. Un grand nombre de citoyens courut aux armes, il y eut en divers quartiers des rassemblemens tumultueux. De La Rivière, qui conférait à l'Hôtel de Ville avec Rides, commandant des compagnies espagnoles, mande sa cuirasse et ses armes, ne tarde pas à sortir, accompagné de ce commandant et de sept ou huit mousquetaires, pour en imposer à ses ennemis. Il rencontre, près de l'église Saint-Julien, un tailleur armé appelé Moïse, lui adresse quelques reproches, et finit par lui décharger sur la tête un coup de sabre qui l'étend par terre. Ensuite il va droit à la porte de la Cavalerie où il trouve une troupe d'hommes qui se barricadaient sous le commandement de Ruffin, l'un des capitaines de quartier, qui était venu là contre

ses ordres. *Qui vous a commandé de prendre les armes*, cria-t-il d'une voix grossie par la colère. Gaspard André, surnommé Tête-de-Mort, déclare qu'ils ne se sont armés que parce qu'on leur a rapporté qu'il voulait confier la garde des portes aux Espagnols. *Qui a dit cela*, répond La Rivière. *Tout le monde*, répliqua Louis Peiron, placé derrière André. A ces mots, La Rivière déjà tout échauffé s'irrite davantage, fond sur ces deux hommes l'épée à la main, les blesse tous deux dangereusement, et il allait se porter à d'autres extrémités, lorsque Constantin, autre capitaine de quartier, parut et commanda de faire feu sur ce téméraire consul. Aussitôt une décharge de mousqueterie cassa la jambe gauche de Nicolas de La Rivière qui mit un genou en terre et se défendit le mieux qu'il put, en vomissant des injures et des juremens affreux. Tandis qu'il se débattait ainsi, il reçut au travers du corps un autre coup de mousquet qui le laissa mort sur la place. A la vue de ce cadavre roulant dans un ruisseau, Rides s'écria : *Canaille, vous avez tué votre consul, dans peu d'heures vous serez tous pendus*. A peine a-t-il achevé ces mots qu'il tombe baigné dans son sang. Aussitôt le cornette Piquet, le maréchal-des-logis Louis de Monde et dix ou douze partisans du consul courent à la porte de la Cavalerie pour la défendre. Mais la trouvant déjà saisie par le peuple, ils se retirent en désordre. Dans cette retraite, de Monde reçut

un coup d'arquebuse dont il mourut deux jours après. En même temps la multitude s'arme de tout ce qui lui tombe dans la main. On fait partout des barricades; partout on crie avec fureur : *Liberté ! Liberté ! vivent les Fleurs de Lys !* Durant quelques heures la ville entière fut dans une confusion inexprimable. Le second consul Duport et quelques citoyens influens travaillèrent au rétablissement du calme. Leurs soins eurent un plein succès, les Espagnols s'éloignèrent et la tranquillité revint.

Cependant le conseil municipal d'Arles députa deux gentilshommes au duc de Savoie pour lui exprimer ses regrets touchant la fin tragique de La Rivière et du commandant Rides, et en même temps pour lui donner des témoignages de dévouement et de respect. Le duc, trop confiant, s'imagina qu'il lui serait facile de rétablir son pouvoir dans la ville sans employer la force ouverte, et il jeta les yeux sur le lieutenant Pierre Biord comme sur un instrument précieux qui pouvait le servir en cette conjoncture. Biord venait de paraître devant le parlement d'Aix sous le poids d'une accusation menaçante. Les crimes qu'on lui imputait semblaient appeler sur lui la peine de mort. Mais quand on lui eut permis de plaider sa cause, il se défendit avec tant de force et tant d'éloquence, que la cour revenant à d'autres sentimens, ne rendit qu'un simple arrêt interlocutoire. Elle ordonna un plus ample informé sur les lieux

par un de ses membres. Telle était la position de Pierre Biord lorsque le duc de Savoie lui donna la liberté et lui proposa ses faveurs, s'il voulait seconder ses desseins. Le lieutenant, charmé d'avoir une si belle occasion d'humilier ses ennemis, vante le crédit dont il jouit encore à Arles, cite les amis qui lui sont dévoués, fait un pompeux étalage de ses ressources, enivre enfin le duc des plus belles espérances. Charles Emmanuel l'invite à partir pour Arles le plus tôt possible, accompagné d'Allamanon. Biord se mit en route dans la nuit même avec le compagnon que le prince lui avait donné. Le 16 mars il arriva à la Crau et voulut s'arrêter à sa maison de campagne avant d'entrer en ville. Quelques-uns de ses ennemis, instruits de son approche, résolurent de se défaire de lui. De Beaujeu, capitaine du port, Roquemartine, Méjanes, Conque, Mandrin, et une quinzaine d'autres montèrent à cheval et se dirigèrent vers la campagne de Biord. Celui-ci, les voyant arriver de loin, crut que c'était une troupe de ses partisans qui venaient le chercher, et il monta de suite à cheval pour aller à leur rencontre. Mais il les reconnut en peu d'instans, tourna la bride et se mit à fuir. On le poursuivit vivement, on l'atteignit bientôt, on le cribla de coups; et quand il eut rendu le dernier soupir, on lui passa autour du cou la bride de son cheval, peut-être pour exprimer qu'il avait bien mérité la corde.

Le duc de Savoie, qui se méfiait déjà de l'esprit public de la ville d'Aix, comprit qu'il ne pouvait plus tenir en Provence où il avait englouti des sommes énormes, perdu ses meilleurs soldats dans des actions sans gloire, ruiné sa renommée d'habileté et de sagesse. La plupart des ligueurs, par un sentiment d'inconstance ou de nationalité, se détachaient peu à peu de lui, et le parti d'Henri IV, ce parti tout français, croissait en force et prenait une meilleure attitude. Charles Emmanuel ne songea plus qu'à regagner ses états, en laissant néanmoins le commandement de quelques troupes au comte Martinengo, pour être toujours en mesure d'agir selon les circonstances, ou tout au moins pour mieux observer les événemens qui pourraient tourner à son avantage par les chances de la politique et de la guerre. Le 30 mars 1592 il partit d'Aix et reprit la route de Nice avec le reste de son armée.

CHAPITRE XXV.

1592 - 1595.

Le duc d'Épernon gouverneur de Provence à la place de La Valette. — Le comte de Carces chef des ligueurs provençaux. — Lesdiguières entre en Provence pour les soumettre, mais il est bientôt forcé d'en sortir. — Événemens divers. — Les deux partis quittent les armes et les reprennent. — D'Épernon dirige sans succès toutes ses forces contre la ville d'Aix. — Suspension d'armes à la nouvelle de l'abjuration d'Henri IV. — Les seigneurs provençaux des deux partis se liguent contre le duc d'Épernon. — Henri IV est reconnu dans la plus grande partie de la Provence, mais Arles et Marseille tiennent encore pour la ligue. — Troubles à Arles. — Domination de Charles Casaulx et de Louis d'Aix à Marseille. — Le duc d'Épernon persiste à rester dans son gouvernement malgré les ordres d'Henri IV. — Soumission d'Arles à la puissance royale. — Le duc de Guise, nouveau gouverneur de Provence, vient prendre les rênes de l'administration. — D'Épernon n'en persiste pas moins à prolonger la lutte.

APRÈS la mort de La Valette, le marquis d'Oraison et le baron de Montaud prirent le commandement des troupes royales. Le parlement de Sisteron, alors présidé par le seigneur de Saint-André, re-

tint le gouvernement civil jusques à l'arrivée d'un nouveau gouverneur, et il ne tarda pas à déférer, par intérim, le commandement général de l'armée du roi au fameux Lesdiguières. Cependant les principaux chefs royalistes, craignant que la division ne se mît dans cette armée, s'assemblèrent à Cuers le 17 février 1592, et chargèrent Mesplez et d'Escaravaques de se rendre auprès d'Henri IV, pour le supplier de donner la place de La Valette à son frère le duc d'Épernon. Le roi, accueillant leur demande, nomma le duc au gouvernement de Provence.

De son côté le parlement d'Aix, après le départ du duc de Savoie, élut le comte de Carces commandant général des ligueurs provençaux. Mais avant que ce chef pût se mettre en campagne, Lesdiguières entra dans la Haute Provence sans éprouver la moindre opposition, et fit une pointe vigoureuse à la tête de quinze cents fantassins et de mille chevaux. Il ne lui fallut que peu de temps pour s'emparer de Saint-Paul, de Jouques, de Rians, de Ginasservis, et pour balayer jusqu'au Var les garnisons ennemies. Les ligueurs furent consternés de tant de pertes. Les états-généraux de leur parti, assemblés à Aix, décidèrent d'envoyer deux députés vers le parlement de Sisteron, pour lui proposer une trève. Leur intention était de gagner du temps et de se procurer des secours. Mais le président de Saint-André répondit à ce

message que sa compagnie ne voulait se prêter à aucun accommodement, à moins qu'au préalable la ligue provençale ne reconnût Henri de Bourbon pour roi de France.

Les ligueurs d'Aix jurèrent de ne jamais obéir à un roi hérétique, et défendirent, sous peine de mort, de faire aucune proposition de paix au roi de Navarre. Pour prouver que leur défense n'était pas vaine, ils dressèrent des potences en divers quartiers de la ville. Leur parlement, chargé de toutes les affaires civiles et politiques du pays depuis le départ du duc de Savoie, députa vers ce prince de Tulles et de Flottes, tous les deux membres de la compagnie, le grand-vicaire Matal, le seigneur de La Molle, Denis Bruys, dernier consul d'Aix, et Siméonis, greffier des états. Ces envoyés devaient implorer l'assistance de ses armes pour la défense de la foi catholique. Charles Emmanuel n'envoya que quelques subsides. Le parlement, d'accord avec un conseil-général tenu à l'Hôtel de Ville, sollicita aussi des secours du roi d'Espagne, du Souverain Pontife et du duc de Mayenne, sans pouvoir rien obtenir.

Cependant Lesdiguières poursuivait le cours de de ses succès rapides. Antibes, Vence, Draguignan, Grasse, Barjols et Le Muy tombèrent sous ses lois. La Cadière se racheta des horreurs du pillage moyennant quinze mille écus d'or. Le Castelet en donna trois mille. Signe, La Ciotat, Ceyreste et

Roquefort payèrent aussi une rançon pour se soustraire aux impitoyables lois de la guerre. Le château d'Évenos, perché sur un rocher inaccessible, près Toulon, défia les armes de Lesdiguières, lequel perdant l'espoir de s'en rendre maître, se replia sur le village de Rians, pour finir de soumettre la Basse Provence. Mais il fut bientôt obligé de reprendre la route du Dauphiné où le duc de Nemours, l'un des principaux ligueurs français, venait de faire une invasion.

De Carces, toujours ennemi de la comtesse de Sault, résolut de surprendre Marseille où cette dame se maintenait puissante, bravant tout à la fois les ligueurs d'Aix et les partisans d'Henri IV. Le 4 août 1592 de Carces partit de Gardanne avec quatorze cents arquebusiers et quatre cents hommes de cavalerie. Deux cents soldats d'élite sous les ordres de Saint-Roman le précédaient. Cette avant-garde avait mission de se jeter sur la porte d'Aix, et tout le reste de cette petite armée devait accourir au bruit de la première attaque pour soutenir les assaillans. Saint-Roman, placé en embuscade dans un ravin à cinq ou six cents pas de la ville, fit distribuer la poudre à ses soldats. L'un d'entre eux s'étant approché trop près des barils, y laissa tomber la mèche de son arquebuse. Tous furent renversés à terre par l'explosion, et quarante eurent presque tout le corps brûlé. Les Marseillais, avertis de l'approche des ennemis,

pourvurent à tous leurs moyens de défense, firent une sortie, emmenèrent les quarante blessés, et les troupes du comte de Carces s'enfuirent sans combattre. Cette journée fut appelée la *journée des brûlès.*

Le duc de Savoie, qui ne renonçait pas à ses projets d'agrandissement, donnait, du côté du Var, de l'inquiétude aux royalistes. Ce prince ôta le commandement de son armée de Provence au comte Martinengo et mit à sa place le général espagnol don Sanchez de Salines. Le colonel Aimo de Scalenghe, les comtes François de Villa et Troïlo Sansecondo conduisirent successivement à Nice trois mille fantassins et quatre cents cavaliers. Charles Emmanuel vint bientôt se placer à la tête de ses troupes (1), passa le Var, s'empara du château de Cannes, mit une colonne en observation auprès de la ville de Grasse, puis il tenta la prise d'Antibes. Le 31 juillet il emporta d'assaut un faubourg, fit main basse sur la garnison et sur les habitans, n'épargna que les femmes et les enfans qui s'étaient réfugiés dans une église. Le duc tournant toutes ses forces contre la citadelle, la battit avec trois pièces d'artillerie, et livra un assaut dans lequel il fut repoussé. Il faillit même être emporté par un boulet de canon pendant qu'il traversait les rangs de ses soldats pour ranimer leur courage.

(1) Guichenon, Hist. Génér. de la Maison de Savoie.

L'ardeur était égale de part et d'autre. Enfin les assiégés capitulèrent le 7 août 1592, à condition d'avoir la vie sauve et de sortir avec leurs bagages. Charles Emmanuel trouva dans la citadelle des munitions considérables, prit deux galères dans le port, et frappa la ville d'une contribution de trente mille écus.

Ce prince, obligé de retourner dans ses états, laissa dans la citadelle d'Antibes une garnison piémontaise. En même temps le duc d'Épernon, nouveau gouverneur, entra en Provence par Mondragon avec dix mille hommes d'infanterie. Après avoir fait vérifier ses pouvoirs au parlement royal qui s'était transporté de Sisteron à Manosque, il alla délivrer Fayence assiégé par les ligueurs. Ensuite il s'avança vers Draguignan et vint attaquer le village de Montauroux défendu par douze cents hommes du comte de Carces. Les troupes royales s'étant logées dans quelques maisons qui dominaient les barricades de ces douze cents ligueurs, ceux-ci se rendirent le 15 septembre, et d'Épernon punit de mort un de leurs capitaines et soixante soldats. Il se disposait à châtier la ville d'Aups qui lui avait fermé ses portes. Mais les principaux bourgeois s'étant jetés à ses genoux eurent le bonheur de calmer sa colère. D'Épernon fixa son quartier-général à Brignolles, où vinrent le joindre plusieurs gentilshommes qui avaient suivi jusqu'alors le parti de la ligue, notamment

Villeneuve-Vauclause, le comte de Bar, le baron de Trets, le chevalier de Castellane-Biosc, le seigneur de Meyrargues. Peu après, la comtesse de Sault vint aussi se ranger sous les drapeaux du gouverneur. Triste rôle pour une femme qui naguère marchait l'égale d'une souveraine, recevant les hommages de ses courtisans empressés. Quel changement dans sa situation ! Victime de l'inconstance populaire, elle venait d'être forcée de sortir de Marseille, et Casaulx qui lui devait tout, l'ingrat Casaulx qu'elle avait tiré de la foule pour le conduire par la main au faîte des dignités municipales, s'était lui-même tourné contre elle. La comtesse de Sault tomba pour ne plus se relever. Admise à la cour d'Henri IV, elle y traîna une vie assez obscure, et l'histoire n'eut plus à citer son nom.

Le duc d'Épernon assembla à Brignolles, le 25 septembre, les états-généraux du parti royaliste; ces états votèrent des subsides pour l'entretien de huit mille hommes et de douze cents chevaux. La ville d'Aix épouvantée par les préparatifs de guerre qui la menaçaient plus que jamais, recourut de nouveau à l'assistance du duc de Savoie, et envoya vers lui, à Turin, Raimond Chavignot, troisième consul, et Nicolas Audibert, ancien assesseur. Ce prince, trop occupé contre Lesdiguières qui s'était rendu maître des vallées du Piémont, se contenta de fournir quelque argent aux ligueurs et de leur donner de vagues espérances. Le fanatisme de ceux-

ci ne paraissait pas se refroidir. Un gentilhomme de Lambesc, nommé de Taillades, de la maison de Lauris, fut massacré à Aix le 9 novembre, pour avoir déploré les misères publiques et fait entendre des paroles de paix.

Les esprits moins prévenus finirent pourtant par écouter la voix de la modération et de la sagesse. D'Aubrès, vice-légat d'Avignon, voulut réconcilier les deux partis qui se fesaient depuis si long-temps une guerre acharnée. Il s'adressa d'abord au duc d'Épernon, et trouvant en lui des dispositions favorables à la paix, il députa à Aix un gentilhomme de Carpentras, pour en instruire le parlement ligueur et le comte de Carces. On convint d'entamer une négociation et d'élire des députés de part et d'autre. Le parlement de Manosque, agissant au nom du parti royaliste, nomma d'Arcussia et de Suffren, deux de ses membres, Trichaud de Saint-Martin, procureur-général, Pompée Pérille, évêque d'Apt, Garron, conseiller à la cour des comptes, le chevalier de Buoux, Castillon, le prieur Eimini, Ermenjaud de Barras. Le parlement d'Aix et le conseil municipal de cette ville choisirent comme représentans de la Confédération Catholique, les conseillers de Thoron et d'Arnaud, l'évêque de Sisteron, le docteur Vervins, de Galice, membre de la cour des comptes, Mistral de Croses, Glandevès-Gréoux, St.-Roman, Allamanon, Barthélemy Sainte-Croix, le consul Dupérier et l'assesseur Gibert.

Les royalistes et les ligueurs suspendirent les hostilités. Mais le duc d'Épernon crut que la trève n'existait qu'entre les combattans d'une même patrie et que les étrangers ne pouvaient en invoquer le bénéfice. En conséquence, il attaqua avec six mille hommes la ville d'Antibes, occupée par une garnison savoyarde sous les ordres du comte de Piossasque. Le 6 décembre, après une défense vigoureuse, la garnison capitula avec les honneurs de la guerre, et se retira à Nice enseignes déployées. La citadelle, commandée par le colonel Aimo de Scalenghe, prolongea sa résistance et fut prise d'assaut le 23 du même mois. d'Épernon, violant toutes les lois des peuples civilisés, fit pendre vingt-trois soldats et envoya les autres aux galères de Toulon. Pour s'emparer du fort de Cannes, il n'eut qu'à se présenter devant lui. Après quoi il alla prendre ses quartiers d'hiver à Brignolles.

Les députés des deux partis s'assemblèrent à Saint-Maximin le 22 janvier 1593. Dès la première séance, l'on vit combien il serait difficile de rapprocher les esprits divisés sur tant de questions irritantes. Après de long débats, les conférences furent rompues, et les deux partis ne pensèrent plus qu'à recourir à la force des armes.

Les habitans d'Aix tinrent une assemblée générale dans laquelle le comte de Carces déclama violemment contre le duc d'Épernon, appelant sur sa tête la vengeance des bons catholiques. On

résolut de mettre la ville en état de défense et l'on décréta un impôt général pour les frais de la guerre. D'Épernon prit Gardanne sans coup férir, tailla en pièces la compagnie du capitaine Rastin de Marseille qui se retirait à Velaux, et se jeta ensuite sur Auriol. Ce bourg était défendu par le capitaine Blanc qui se battit en désespéré et se vit enfin obligé de céder à des forces supérieures. Son courage ne trouva pas grace devant le duc, lequel fit pendre cet infortuné à l'une des fenêtres du château et les officiers de la garnison aux arbres qui se trouvaient à l'entrée du village. Quant aux soldats, ils furent tous envoyés aux galères. Après ce cruel exploit, d'Épernon se dirigea vers Roquevaire. Les habitans, frappés de terreur, lui envoyèrent des députés pour lui jurer obéissance. Le duc, satisfait de leur soumission, n'exerça sur eux aucun acte de rigueur. Il laissa dans le bourg un régiment commandé par le seigneur de Pernes, et se rendit le soir même à Aubagne qui avait embrassé la cause royaliste depuis le commencement des troubles. Là il passa la revue de son armée, réunit autour de lui ses principaux capitaines, et leur déclara le dessein qu'il avait de surprendre Marseille, le principal soutien de la ligue ennemie. Tous approuvèrent sa résolution qui flattait leur courage en même temps qu'elle les berçait de l'espoir d'un riche butin. Dans la nuit du 12 avril 1593 il s'avança vers cette ville avec quatre mille

arquebusiers et douze cents chevaux. Peu s'en fallut qu'il ne réussît. Déjà il avait renversé par le moyen d'un pétard la porte d'Aix gardée seulement par vingt-cinq ou trente hommes assez mal armés. Restait un pont levis qu'il fallait abattre. Mais l'explosion jeta l'alarme dans la cité; des feux placés de distance en distance brillèrent tout à coup au milieu des ténèbres. Les habitans prirent les armes, coururent à la porte d'Aix ou se présentèrent sur les remparts. D'Épernon, voyant son entreprise manquée, jugea prudent de battre en retraite. Les habitans de Roquevaire, enhardis par cet échec des royalistes, chassèrent les soldats de Pernes et leur *tirèrent de bonnes arquebusades* (1). Imprudens qui ne sentaient pas leur faiblesse! Oh combien il leur en coûta! Le duc, impatient de venger cette injure, marcha sur Roquevaire, l'investit, le canonna vivement, y entra par la brèche le 20 avril, et le livra au pillage. Selon sa barbare coutume, il fit périr sur une potence le capitaine Bourdon, le consul et trente-cinq habitans désignés par le seigneur du village, irrité contre ses vassaux qui avaient abattu l'une de ses maisons.

Le gouverneur, toujours impitoyable, imprimait sur ses pas la terreur de son nom. Plusieurs gentilshommes reconnurent son pouvoir, et les troupes savoyardes commandées par don Sanchez de

(1) Louvet, ouv. cité, 2e part.

Salines évacuèrent la Provence, ne laissant qu'une garnison dans la forteresse de Berre.

Le duc d'Épernon ne pensa plus dès ce moment qu'à porter tous ses coups sur la ville d'Aix, siége du gouvernement ligueur. Mais avant de commencer cette opération importante, il alla conférer au faubourg de Trinquetaille-lez-Arles avec Montmorency, gouverneur du Languedoc, tout récemment nommé connétable de France. Montmorency lui ayant fourni quelques renforts, il vint ravager le territoire d'Aix à la tête de sept mille hommes d'infanterie et de dix-huit cents chevaux. Il y avait à l'entrée du pont de l'Arc un moulin défendu par une compagnie de Marseillais sous les ordres du capitaine Cornille. D'Épernon emporta ce moulin par force et fit pendre huit soldats du poste aux fenêtres de la maison rurale de l'avocat Fabri de Fabrègues, appelée *Fenouillères* et située tout près de là. Croyant faire une raillerie bien piquante, il manda à Fabrègues que Fenouillères portait des fruits superbes. Le comte de Carces, usant de représailles, fit pendre seize prisonniers royalistes, huit aux fourches patibulaires et huit à la tour dite des *Anèdes*. Après quoi il répliqua en riant que les fourches et la tour portaient le double des fruits de Fenouillères.

Le 17 juin le gouverneur s'empara de la vieille tour d'Entremont, située sur une montagne voisine de la ville d'Aix, y logea quelques hommes, et

dressa son camp sur le plateau. On assure que s'il fût tombé à l'improviste sur la capitale, il eût pu s'en emparer sans peine au milieu du tumulte des cérémonies religieuses et civiles, car on y célébrait la Fête-Dieu (1), et ni les périls de la guerre, ni la proximité de l'ennemi, n'avaient empêché les habitans de faire la procession du roi René, laquelle fut toujours pour eux la plus importante de toutes les affaires nationales. Le 22, d'Épernon ordonna à Mesplez d'aller attaquer avec une colonne d'infanterie le couvent des Capucins et l'hôpital St.-Jacques, deux postes situés hors des remparts et d'où il était facile d'incommoder les assiégés. De La Salle et d'Alamanon sortirent de la ville à la tête de leurs compagnies, pour défendre ce couvent et cet hôpital gardés par les soldats du seigneur de Luines et du capitaine Volonne d'Apt. Après un combat sanglant, les royalistes furent repoussés. Deux cents de leurs cavaliers, étant allé butiner le long de la rivière de l'Arc, trouvèrent quelques pauvres moissonneurs qu'ils pendirent aux premiers arbres qu'ils rencontrèrent (2). Le 25, d'Épernon fit descendre ses troupes dans les vallons, tirant de l'est à l'ouest entre les chemins de Puyricard et des Pinchinats, et vint asseoir son camp sur le plateau de Saint-Eutrope, d'où il com-

(1) Gaufridi, t. II, liv. XIV.

(2) Hon. Bouche, t. II, liv. X, § IX.

mença à battre la ville avec sept grosses pièces d'artillerie. Il y construisit à la hâte des maisons entourées de remparts, donna à cette forteresse en forme de ville le nom de Cité Valette ou de Ville d'Aix supérieure, et y plaça le siége de deux consuls de son parti, portant le chaperon de velours violet comme les consuls de la capitale.

Les habitans d'Aix, secondés par une garnison pleine de bravoure, se défendaient avec autant de vigueur que d'intelligence, sous le commandement du comte de Carces, général en chef de la ligue provençale. Une commission de salut public veillait au maintien de l'ordre, dirigeait toutes les affaires d'administration et de police. Elle était composée de deux ecclésiastiques, de quatre magistrats, dont deux choisis par le parlement, et les deux autres par la cour des comptes, des cinq capitaines de quartier, de trois gentilshommes et de plusieurs consulaires (1).

Les assiégés avaient placé sur l'archevêché et sur la terrasse de l'église de Saint-Sauveur des canons qui répondaient au feu du camp de Saint-Eutrope. Un éclat de pierre brisée par un boulet fracassa la tête de Raimond Chavignot, troisième consul d'Aix. En général l'artillerie, dont on se servait fort mal, fesait peu de ravages dans la ville. Seulement les toits et les cheminées des maisons

(1) On appelait Consulaires ceux qui avaient passé par le consulat.

souffraient beaucoup. Mais les ligueurs ne restaient pas toujours derrière leurs murailles. Ils sortaient quelquefois, et il y avait alors des rencontres meurtrières entre les deux partis. Le duc d'Épernon y perdit ses meilleurs hommes d'armes et quelques-uns de ses plus vaillans capitaines, entre autres Mesplez, La Fraissinière et le baron de Montaud. Tous les bourgeois étaient soldats (1), et il y avait un si bon ordre dans la cité que les tribunaux n'interrompirent pas pendant un seul jour le cours de la justice. Le matin au palais on entendait les causes, et l'audience levée, tous les hommes de robe couraient à l'ennemi (2). Les femmes même, quand on fesait une sortie, allaient se jeter dans la mêlée, pour encourager les défenseurs de la foi et leur fournir des rafraîchissemens (3). Une de ces femmes ayant donné à boire par mégarde à un soldat des troupes ennemies, rompit sur sa tête le broc qu'elle portait et le tua sur la place (4).

Le duc d'Épernon, qui ne s'attendait pas à une défense si vive, envoya dans la ville un prêtre de Carpentras pour faire des propositions de paix.

(1) Les royalistes de l'armée du duc d'Épernon les appelaient *escritoris*, écritoires. En général ils donnaient ce nom à tous les habitans d'Aix, considérés comme lettrés.

(2) Pitton, ouv. cité, liv. IV.

(3) Hon. Bouche, *ibid.*

(4) Pitton, *ibid.*

Mais les deux partis ne purent s'entendre, et les hostilités recommencèrent.

Saint-Roman, de Crozes et le baron d'Oyse entrèrent dans Aix, suivis d'un renfort de bonnes troupes. Jamais les ligueurs de cette capitale n'avaient montré plus d'exaltation, plus de confiance en eux-mêmes. Un de leurs soldats, fait prisonnier par les royalistes, recouvra sa liberté moyennant une rançon, et vint fournir au comte de Carces des renseignemens d'une exactitude parfaite sur la situation des ennemis. Il désigna l'endroit où la tente du duc d'Épernon se trouvait placée. Il dit que tous les jours, vers les deux heures après midi, ce général se délassait au jeu dans un pavillon voisin. Le 15 juillet, pendant que d'Épernon jouait avec le seigneur de Valavoire, en présence de Saint-Vincens, de Montpesat, du Poüet, de Torrètes, de La Bory et de Charpeil, deux pièces de canon placées par les habitans d'Aix sur la plate-forme de Villeneuve, furent pointées si juste, qu'un boulet emporta Saint-Vincens, fit voler en éclats la table et d'autres meubles, et blessa le duc si grièvement qu'on le crut mort pendant quelques heures (1). On le transporta à Pertuis, et ses médecins déclarèrent que sa blessure n'était pas mortelle. Ses lieutenans de Castillon et de Passage prirent le commandement du camp de St.-Eutrope.

(1) Louvet et Gaufridi, *loco citato.*

Le comte de Carces, croyant les royalistes découragés par l'absence du duc d'Épernon, fit plusieurs sorties qui n'eurent aucun succès. Au commencement du mois d'août on recommença à parler d'une trève, et le lieu des conférences fut fixé à Éguilles. La commission de salut public nomma neuf de ses membres qui furent le chanoine Cadedet, d'Arnaud et de Thoron, conseillers au parlement, Galice, conseiller aux comptes, le consul du Périer, Forbin La Fare, Alamanon, Châteauredon et Fabri de Fabrègues. Elle leur donna des pleins pouvoirs pour traiter de la paix, à la charge pourtant de ne rien conclure avant d'avoir communiqué les conditions à tous les chefs de famille de la capitale assemblés dans un conseil général. Le duc d'Épernon, qui vaquait aux affaires de son gouvernement, bien qu'il ne fût tout-à-fait guéri de ses blessures, choisit pour ses mandataires Forbin-Saint-Canat, Passage, Péraud, Monroi et Tabaret. Le 8 du même mois, les députés des deux partis se rendirent au lieu indiqué et rédigèrent un projet d'armistice durant lequel les ligueurs et les royalistes demeureraient maîtres des places qu'ils possédaient. Suivant ce projet, d'Épernon devait être gouverneur, mais il ne pouvait entrer dans la ville d'Aix qu'après l'expiration de la trève. A cette époque il devait démolir la forteresse Saint-Eutrope, et promettre de ne faire aucun changement dans la religion ni dans l'ordre civil. Le duc

approuva ces articles, et par ordre du parlement le conseil-général des chefs de famille se réunit le 15 août au réfectoire des Augustins. Jamais on n'avait vu une délibération plus tumultueuse. Des énergumènes, armés de bâtons et d'épées, forcèrent à la retraite les hommes les plus sages, et eux-mêmes ne pouvant s'entendre, renvoyèrent la décision au parlement auquel ils adjoignirent, pour cette affaire, le comte de Carces, les consuls-procureurs et vingt notables. Tel était l'état des choses, lorsque Bonnet, secrétaire du comte de Carces, apporta la nouvelle que le 23 août le roi Henri IV avait abjuré publiquement l'hérésie à Saint-Denys, entre les mains de l'archevêque de Bourges, et que Mayenne avait signé une trève de trois mois. C'était l'événement le plus heureux qu'on pût désirer. Aussi le peuple d'Aix fit éclater des transports bruyans d'allégresse. Le parlement publia la conversion du roi et la trève générale dans une audience solennelle, en présence de l'évêque de Sisteron, du comte de Carces, des consuls-procureurs, et de mille chefs de famille qui pleuraient de plaisir et se livraient à des embrassemens patriotiques. Des hérauts-d'armes parcoururent la ville au milieu d'une foule immense, et l'on remercia Dieu dans l'église métropolitaine, au son des cloches, au bruit des fanfares et de l'artillerie.

Le même jour, le comte de Carces fit demander au duc d'Épernon s'il n'avait pas l'intention de

mettre aussitôt fin à toute hostilité. Le duc lui répondit qu'il ne recevait des ordres que du roi. Le 29, de Pulvinel, gentilhomme du Dauphiné, lui apporta une lettre d'Henri IV qui lui ordonnait de suspendre la guerre. Après avoir fait vérifier la trève au parlement royal de Manosque, Pulvinel vint à Aix et y fut accueilli avec de grands honneurs. Aussitôt ligueurs et royalistes, habitans de la ville et soldats du camp de Saint-Eutrope, tous également fatigués d'une lutte homicide où vainqueurs et vaincus recevaient d'égales blessures, tous ensemble, sans distinction d'âge ni de condition sociale, tous se mêlèrent dans un beau mouvement de réconciliation fraternelle, tous oublièrent leurs souffrances devant la perspective riante d'un avenir consolateur. Après cet élan de joie, le duc d'Épernon désira d'avoir une conférence avec le comte de Carces. Les deux chefs la fixèrent au 6 septembre, entre le camp et la ville. Le duc s'y rendit accompagné de Pulvinel et de quelques-uns de ses gentilshommes. Le comte y fut suivi du président Duchaine, de l'évêque de Sisteron, des procureurs du pays et des notables de la capitale. Le premier voulait continuer les fortifications de son camp ; le second au contraire demandait qu'elles fussent démolies. Comme ils ne purent s'accorder sur ce point, ils convinrent que chaque parti enverrait un député à son chef; savoir, le duc d'Épernon au roi, et le comte de Carces au duc de

Mayenne, afin qu'on réglât à Paris la conduite que les deux commandans devaient tenir en Provence. En même temps, Forbin-Saint-Canat fut chargé de veiller au maintien de la trève et de juger comme arbitre les différends qui pourraient s'élever (1).

Il eût fallut de part et d'autre beaucoup de tolérance et de ménagement, car tout n'était pas terminé en France; il n'y avait qu'une suspension d'armes entre Henri IV et le duc de Mayenne. A Paris, le légat de Clément VIII, au lieu de favoriser l'abjuration du monarque français, avait défendu d'assister à la cérémonie, et ce Pape lui-même se montrait inflexible. L'on rencontrait une foule de fanatiques qui refusaient de croire à la sincère conversion du bon roi. Plusieurs théologiens écrivaient avec un redoublement de frénésie, et des prédicateurs se livraient à des déclamations furibondes. En ces conjonctures orageuses, Gilbert Génébrard, ancien moine bénédictin de Riom, l'un des plus furieux ligueurs de Paris, fut nommé par le Pape à l'archevêché d'Aix, à la place d'Alexandre Canigeani qui venait de mourir à Rome. Ce prélat turbulent prit possession de sa dignité le 19 septembre 1593. Il ne cessa d'outrager le roi et de souffler le feu de la révolte. Ses fureurs insensées empêchèrent la pacification du pays.

Une autre cause retarda cette pacification dési-

(1) Hon. Bouche, *loco citato.* — Papon, t. IV, liv. XIII.

rée. La conduite du duc d'Épernon fesait beaucoup de mécontens, même parmi les personnes de son parti. En effet, il commettait des exactions énormes et blessait l'orgueil national des Provençaux. Il avait à sa suite une multitude d'étrangers, presque tous gascons, intrigans sans doctrines politiques, sans conviction religieuse, lesquels fesaient métier de la guerre, se ruaient à la curée des bons emplois, et poursuivaient la fortune à travers les malheurs publics. Un royaliste de premier rang, le seigneur de Janson, de l'illustre maison Forbin, étant allé visiter le duc d'Épernon, avait été reçu avec froideur, et souvent il lui était arrivé de se promener, en attendant l'audience, dans la salle ou dans la cour de l'hôtel, tandis que la porte du cabinet était ouverte aux capitaines gascons. La noblesse provençale était trop fière pour pardonner ces outrages.

La disposition des esprits était telle que la présence du duc d'Épernon ne pouvait faire que du mal à l'autorité royale elle-même. Les seigneurs provençaux de l'un et de l'autre parti s'expliquèrent mutuellement leur position et leurs intérêts. Tous ensemble ils promirent d'oublier leurs querelles de secte et de se réunir contre l'ennemi commun. C'est là précisément ce que voulait Henri IV, qui avait résolu de destituer d'Épernon ; mais il ne le pouvait faire qu'avec beaucoup de ménagement et d'adresse, parce que ce grand seigneur jouissait d'un

crédit considérable et se voyait de plus soutenu par le connétable de Montmorency son parent. Le roi ordonna à Lesdiguières d'appuyer de toutes ses forces les gentilshommes provençaux contre le duc d'Épernon, et ce fidèle serviteur envoya en Provence deux cents cavaliers sous les ordres de Vintimille-Tourves. De son côté d'Épernon fit des recrues dans la Saintonge, mit en bon état de défense son camp de Saint-Eutrope, et passa dans le Languedoc pour voir Montmorency qui lui avait donné rendez-vous à Pesenas. Pendant ce temps, la révolution se préparait. Elle éclata le 20 novembre, et Forbin-Saint-Canat en donna le signal. Forbin-Saint-Canat mit hors de Pertuis la garnison épernonienne, et fit crier par le peuple : *Vive le Roi ! vive la Liberté !* Le marquis d'Oraison, Valavoire et Descortes, qui commandaient à Manosque, à Saint-Maximin et à Digne, suivirent cet exemple. A l'arrivée de Forbin-Soliers, père de Forbin-Saint-Canat, le peuple de Toulon prit les armes ; quelques hommes périrent dans ce premier tumulte, et les soldats qui purent se soustraire aux fureurs de la multitude, allèrent se jeter dans la citadelle bâtie par La Valette quelques années auparavant. d'Escaravaques, qui avait le commandement de la ville, était le gendre de Forbin-Soliers, et dirigeait lui-même le mouvement insurrectionnel. La citadelle était défendue par un capitaine gascon, nommé Signac. On la battit pendant trois jours

avec quatre gros canons, et l'on se servit aussi, pour la foudroyer, d'un vaisseau anglais qui se trouvait dans le port. Lorsqu'une brèche fut faite, on donna un assaut général, on tua sur place une partie des assiégés, et Signac fut fait prisonnier. Un Toulonnais, appelé Bonnegrace, s'avança aussitôt et se mit à lui dire : Ah ! poltron, te voilà donc ici ? — Compagnon, répondit Signac, dix mille écus ne sauveront-ils pas la vie d'un gentilhomme ? Bonnegrace lui répliqua qu'il en avait plus que lui, et en même temps il lui déchargea sur la tête un coup de pertuisane. Un maçon, nommé Olivier Gras, acheva Signac à coups de levier de fer (1). Au milieu de l'attaque, Descaravaques reçut un coup d'arquebuse à la jambe et en mourut bientôt après. Le peuple toulonnais, ivre de sa victoire, se mit à démolir avec tant d'ardeur cette citadelle menaçante, construite pour le brider, qu'en peu de jours il la rasa de fond en comble (2). La ville et le château de Tarascon se déclarèrent aussi contre le duc. Trets, Gardanne, Éguilles, Marignane et Cabrières chassèrent à leur tour les garnisons ennemies. Saint-Roman, qui commandait à Salon, s'empara de Pélissane par surprise, pendant la nuit, et massacra tous les soldats du duc qui tombèrent sous sa main. La

(1) César Nostradamus, ouv. cité, 8e partie.

(2) Gaufridi et Louvet, *ibid.*

tour de Bouc et les Martigues firent aussi leur mouvement et reçurent les troupes du comte de Carces.

D'Épernon, à la première nouvelle de cette insurrection imprévue, leva dans le Languedoc quatre cents hommes de cavalerie, et passa le Rhône en toute diligence. Au milieu de la confusion générale, les seigneurs provençaux, ligués contre lui, ne s'étaient guère avisés de s'opposer à sa marche. Au mois de décembre, d'Épernon arriva au camp de Saint-Eutrope et releva par sa présence le courage de son armée. La ville d'Aix se vit de nouveau menacée. Le comte de Carces en sortit, accompagné du marquis de Villeneuve-Trans, Forbin-Soliers, Forbin-Saint-Canat et douze autres gentilshommes. Il se rendit avec eux à Pertuis, où il trouva le marquis d'Oraison, et tous ensemble ils concertèrent les moyens de chasser le duc de la province.

Le 3 janvier 1594, une assemblée des chefs ligueurs et royalistes se réunit à Aix, sous la présidence du comte de Carces, et délibéra de reconnaître Henri IV roi légitime de France et de Navarre; de demander à ce prince l'oubli du passé, le rappel du duc d'Épernon, la confirmation des priviléges du peuple provençal, l'exercice exclusif du culte catholique. Deux jours après, le conseil-général des chefs de famille d'Aix adopta par acclamation l'arrêté des seigneurs. Les procureurs du pays portèrent ensuite cet arrêté au parlement, et en sollicitèrent l'homologation. La cour rendit un

arrêt par lequel elle ordonna à tous les habitans de la province d'obéir à Henri IV, sous peine d'être punis comme perturbateurs du repos public. Cet arrêt portait aussi injonction à tous ceux qui suivaient les étendards du duc d'Épernon, de regagner leurs foyers, dans le délai de huitaine, et d'y rester soumis aux ordres de la cour.

La décision des magistrats fut reçue avec des transports de joie, et l'on nomma le conseiller Joannis de Châteauneuf, le seigneur de Forbin-Janson, le consul Dupérier et l'avocat Fabri de Fabrègues, pour porter au roi les témoignages de fidélité du parlement d'Aix, de cette capitale en particulier et de la province entière. En vain l'archevèque Gilbert Génébrard, toujours plus séditieux, toujours plus fanatique, s'écria que bien que Henri IV eût fait profession de la foi catholique, on n'était pourtant pas obligé de lui obéir, jusqu'à ce que le Saint Siége eût approuvé sa conversion; en vain il fit assaut de violence dans l'exercice de son ministère, force lui fut d'abandonner son poste, et il se réfugia à Marseille avec Masparaut, maître des requêtes, que le duc de Mayenne avait envoyé dans cette ville pour y administrer la justice.

D'Épernon reprit les hostilités contre la ville d'Aix qui déjoua tous ses efforts. Il eut plus de succès au village d'Éguilles qui se rendit après trois coups de canon. Les habitans furent pendus ou

passés au fil de l'épée. Saint-Cannat fut beaucoup plus heureux, car sa petite garnison put sortir avec les honneurs de la guerre. Lambesc, Marignane, Trets, Saint-Maximin et Rians ouvrirent leurs portes. D'Épernon retourna au camp de Saint-Eutrope pour faire une dernière tentative contre la capitale : mais cette tentative ne lui réussit pas mieux que les précédentes.

Le parlement d'Aix et le comte de Carces résolurent de convoquer les états-généraux du parti royaliste, pour que ce conseil national prît toutes les mesures exigées par les circonstances. Comme on l'a vu, le royalisme s'était déplacé. Il se trouvait maintenant sous les drapeaux des seigneurs ligués contre d'Épernon, et il avait pour adversaire ce gouverneur, bien que le roi n'eût pas encore osé le destituer. Les états se réunirent à Aix le 8 mars 1594, sous la présidence du conseiller de Rascas. L'assemblée ne fut pas nombreuse. Le marquis d'Oraison, en parlant de la justice de sa cause, s'éleva à de beaux mouvemens d'éloquence entraînante, ou du moins à ce que les passions politiques, plutôt que le bon goût, regardèrent comme tel. On délibéra la levée de douze cents chevaux et de huit mille hommes d'infanterie. Il fut arrêté, en outre, qu'on solliciterait les secours de Lesdiguières. En même temps le duc d'Épernon tenait à Riez l'assemblée des communautés de son parti. Lui aussi, mauvais discoureur, vint prononcer sa

harangue, et la colère seule la lui fournit. Il représenta l'union des gentilshommes provençaux comme l'œuvre monstrueuse des ennemis du roi et de la patrie, comme une ligue plus coupable que celle qui se trouvait formée par le fanatisme religieux.

Cette dernière ligue tenait encore au sol provençal par d'assez fortes racines, puisqu'elle régnait à Arles et à Marseille.

Deux ligueurs arlésiens de la plus basse extraction opprimaient alors leur patrie et l'emplissaient de calamités. On les nommait Latouche et Conque. Avant que le malheur des temps, ou si l'on veut, le caprice de la fortune, les eût poussés au pouvoir, ils gagnaient misérablement leur vie, le premier comme chapelier, le second comme pêcheur. Ces humbles conditions ne les contentant pas, ils cherchèrent dans la guerre civile un sort plus favorable, et ils s'érigèrent en chefs de séditieux, traînant à leur suite cette tourbe de gens sans aveu, que l'esprit de désordre trouve si facilement disponibles dans les grandes villes, ce tas d'hommes perdus de dettes et d'honneur qui ont appétit d'anarchie. Latouche et Conque s'opposèrent aux ordres du parlement d'Aix touchant la reconnaissance d'Henri de Bourbon; et le conseil de ville, délibérant sous le joug de leur autorité tyrannique, décida qu'il fallait attendre l'avis du duc de Mayenne. Ces deux hommes, toujours plus puissans, firent

soulever la milice et une partie du peuple contre les consuls Balthazar de Quiqueran, Charles de Piquet, Marc Gallon et Vincent Aubert. Ils attentèrent même à la vie de ces deux derniers. Aubert, qui avait conçu le projet de se délivrer de ses ennemis, se hâta dans l'exécution. Il eut plusieurs conférences avec Nicolas Jean, bourgeois fort accrédité dans la ville et fort zélé pour le rétablissement de la magistrature consulaire. Il engagea le père Fouque à parler en chaire des violences dont il avait été victime, et ce prédicateur, bien aise de le servir, eut le courage de déclamer contre les deux tyrans dans un de ses sermons. Il toucha, il émut; tous ses traits atteignirent le but de ses désirs. Latouche et Conque comprirent qu'il fallait prendre des précautions sans tarder davantage. Le 24 février ils assemblent leurs amis, leur distribuent des armes, vont se saisir de l'Hôtel de Ville, font des barricades aux avenues. Durant ce tumulte, Nicolas Jean appelle à lui ses deux beaux-frères, s'empare de l'église de Saint-Georges et s'y fortifie. En même temps le consul Aubert, le chaperon sur la cuirasse, va par la ville pour animer les bons citoyens. Plusieurs personnes de qualité viennent bientôt le joindre. Escofier et Robert de Chavari lui amènent des hommes armés. De toutes parts on vole à son secours, et dans peu d'heures il se trouve à la tête de mille défenseurs. Une troupe de partisans de Latouche et de Conque

dressent des barricades au quartier de La Roquette, sous les ordres d'un nommé Leucate. Les deux partis ne tardent pas à se livrer un combat sanglant où cinquante hommes périrent de part et d'autre, et parmi eux le fils d'Aubert. Les consuls victorieux rentrèrent dans l'Hôtel de Ville. Latouche et Conque allèrent se retrancher dans plusieurs maisons qu'ils percèrent pour communiquer de l'une à l'autre. Il fallut employer le canon pour forcer cette espèce de citadelle, et la plupart des prisonniers furent passés au fil de l'épée. Latouche reçut un coup de mousquet qui lui cassa les deux jambes. On le saisit, on le porta dans les cachots avec trente-trois de ses complices. Conque parvint à s'évader par le toit d'une maison et sut toujours se soustraire aux recherches de ses ennemis (1).

Le lendemain, les consuls d'Arles assemblèrent le conseil municipal et y firent approuver leur conduite. On nomma trois commissaires pour instruire le procès des rebelles avec la plus grande diligence. Le 12 mars au matin, le lieutenant criminel Fauchéry, assisté de sept avocats qui lui servaient d'assesseurs, et suivi du capitaine Raybaud à la tête de sa compagnie bourgeoise, se rendit au Palais de Justice et prononça le jugement contre les factieux. Latouche et cinq de ses com-

(1) Gaufridi, *loco citato*.

plices furent condamnés à être pendus et ensuite traînés dans la ville. D'autres furent envoyés aux galères à perpétuité; et le jour même le bourreau de Beaucaire fit sa charge (1).

Le royalisme n'avait rien gagné à cette révolution locale, car les vainqueurs et les vaincus appartenaient au parti de la ligue. Le 25 mars, jour des élections municipales, on nomma consuls Nicolas Jean, de Bindrai, Guillaume d'Antonelle et de Monde. Nicolas Jean voulut imiter l'audace de Latouche qu'il venait de renverser. Il rendit la liberté aux prisonniers condamnés aux galères, et permit à un factieux de monter sur un âne et de faire le tour de la ville en criant : *marche, Navarre* (2). Cette insolence indigna une partie du peuple et toute la noblesse, principalement Charles de Saint-Martin, Robert de Chiavary et Antoine d'Antonelle. Cependant Nicolas Jean comprima tous les efforts des royalistes qui dévorèrent leurs affronts en silence.

A Marseille, Charles Casaulx, premier consul, exerçait une véritable dictature populaire, au nom de la ligue religieuse dont néanmoins il était indépendant. Détesté par les classes riches, il avait les faveurs de la multitude et nourrissait de grands projets. Il s'était associé Louis d'Aix en qualité de

(1) De Lalauzière, Hist. Chronol. d'Arles.

(2) Par allusion à Henri IV, roi de Navarre.

viguier; mais celui-ci, toujours humble et soumis, ne le gênait en rien dans son allure despotique. Ces deux hommes bravaient les entreprises de leurs ennemis, et leur main vigoureuse avait toujours su détourner les traits lancés contre eux. Le sultan Amurat III les engagea dans une lettre à se soumettre à leur roi légitime, sans doute sur la prière de l'ambassadeur français à la cour de Constantinople (1). A l'instigation d'un banni, nommé Porcin, quatre conspirateurs, cachés dans une maison sur la place Neuve, où Casaulx se promenait tous les soirs, firent feu sur lui simultanément, le manquèrent, mais tuèrent à ses côtés son cousin Jean Altovitis. Les gardes du premier consul pénétrèrent aussitôt dans cette maison, massacrèrent les assassins et jetèrent leurs cadavres par les fenêtres. Peu de temps après, Casaulx trouva le moyen de s'emparer du fort de Notre-Dame-de-la-Garde, et y plaça son fils Fabio avec une garnison dévouée (2).

Au commencement du mois d'avril, Henri IV, qui venait d'entrer à Paris, envoya en Provence un gentilhomme nommé Jean de Lafin, avec ordre d'examiner la situation des choses (3). Lesdiguières, appelé pour combattre d'Épernon, parut devant

(1) Papon, t. IV, liv. XII.

(2) Mon Hist. de Marseille, t. II, liv. V.

(3) Pitton, ouv. cité, liv. IV.

Pertuis à la tête de cinq cents hommes de cavalerie et de quinze cents arquebusiers. Il réunit ses troupes à celles du comte de Carces, et ces deux chefs vinrent attendre du côté de Senas le duc d'Épernon qui avait onze mille combattans sous ses ordres. Tandis que les deux armées s'observaient, il y eut plusieurs escarmouches. Dans l'une d'elles Castellane-Besaudun, qui s'était réuni au comte de Carces, fut pris par un capitaine ennemi. On le conduisit au duc d'Épernon qui le fit tuer d'un coup de pistolet en sa présence.

Les deux armées n'en vinrent pas aux mains. Le commissaire royal publia, le premier mai 1594, une trève qu'elles acceptèrent. D'Épernon entra dans la ville d'Aix et y fut bientot suivi de Lesdiguières. L'existence de deux parlemens dans la même province n'était plus qu'un contre-sens funeste, et le parlement de la capitale se décida à envoyer des députés vers celui de Manosque, pour l'engager à la réunion. Le 6 juin, les magistrats de Manosque se rendirent à Aix et y furent accueillis au milieu des applaudissemens, car le peuple croyait voir dans leur retour un gage de concorde et de tranquillité. La nouvelle compagnie, formée des deux cours souveraines, vérifia, le 27 du même mois, un édit par lequel le roi confirmait les franchises du pays et les priviléges de la ville d'Aix. Il maintenait les décisions judiciaires, excepté celles que les deux parlemens avaient rendues l'un contre

l'autre ou contre les membres engagés dans le parti opposé. Enfin il accordait un pardon général pour tous les crimes commis dans la chaleur des guerres intestines.

Le duc d'Épernon persistait à rester dans son gouvernement. Lesdiguières et de Carces, fatigués de tant de délais, conçurent le dessein de détruire la forteresse de Saint-Eutrope. Mais ils voulurent y être autorisés par le parlement, lequel exigea que Lesdiguières lui en fît la demande par écrit; ce chef ayant présenté sa requête, la cour rendit, le 10 juillet, un arrêt secret qui ordonnait la destruction de la forteresse. Lesdiguières et de Carces trouvèrent le moyen de s'en emparer par surprise. Toute la population de la capitale et des campagnes environnantes accourut aussitôt et se mit à l'œuvre de la démolition avec une ardeur incroyable. Trois jours après il n'y restait pas pierre sur pierre.

Lesdiguières reprit la route du Dauphiné, et le connétable de Montmorency, chargé par Henri IV de concilier tous les intérêts, tint à Beaucaire, le 12 du mois d'août 1594, une assemblée où se trouvèrent, d'un côté, le duc d'Épernon et quelques gentilshommes de son parti, et de l'autre côté, les députés du parlement et de l'union d'Aix. Montmorency, n'ayant pu rétablir la paix, ordonna, le 19, que les parties se pourvoiraient devant le roi, et que cependant par provision il y aurait une trève de trois mois, pendant laquelle chacune d'elles gar-

derait ses places. Le 9 septembre, les états-généraux se réunirent à Aix, et, après de longs débats sur la situation du pays, ils résolurent d'accepter cette trève.

L'archevêque Gilbert Génébrard, réfugié à Marseille, fesait tous ses efforts pour ranimer le feu de la ligue expirante. Saint-Roman, intraitable ligueur, réunissait à Salon un grand nombre de factieux. Arles, Berre et les Martigues restaient rangés sous les mêmes enseignes. A la demande de Charles Casaulx, ces villes envoyèrent des députés à Marseille. Tous ils promirent, sous la foi du serment, de ne point rompre la sainte union et de se prêter une mutuelle assistance. Mais leurs vaines clameurs, mais leurs efforts stériles ne servirent qu'à mettre leur faiblesse à nu. Les temps étaient bien changés. Cette cause avait perdu son crédit, sa puissance, son prestige sur l'esprit du peuple. Elle s'éteignait faute d'aliment, et il ne lui était plus donné de remuer par la tempête les flots qui tous les jours se calmaient davantage.

Casaulx se voyait sans cesse menacé par des conspirateurs pleins d'audace. Suivant une ancienne coutume, le viguier et les consuls de Marseille allaient, pendant les trois fêtes de Noël, se prosterner vers le soir devant le Saint-Sacrement exposé dans l'église des Prêcheurs. Deux moines dominicains, Brancoli et d'Atria, jetèrent sous les bancs du chœur un pétard qui devait faire

sauter Casaulx et Louis d'Aix lorsqu'ils seraient venus s'asseoir. Brancoli fit quelques confidences à son beau-frère nommé Bequet, et celui-ci mit Casaulx sur la voie de la conspiration tramée contre lui, mais à condition que Brancoli aurait la vie sauve. Ce moine reçut en effet son pardon; mais d'Atria et un marin convaincu de complicité furent pendus, leurs cadavres brûlés et les cendres jetées au vent (1).

Henri IV ordonna une prolongation de la trève entre les royalistes de l'union d'Aix et les troupes du duc d'Épernon. La nouvelle en fut portée en Provence le 5 janvier 1595. Des députés du parlement et de la capitale se rendirent à Brignolles pour la notifier au duc; mais celui-ci, profitant de la supériorité qu'il avait acquise, devint de plus en plus exigeant. Sa conduite excita dans la ville d'Aix une indignation générale. Le parlement convoqua les chefs de l'union royaliste, et cette assemblée délibéra de faire une guerre à mort au duc d'Épernon. De son côté, le duc, toujours plus ferme dans ses projets, prit le lieu de Gaubert, y massacra tous les soldats qui l'avaient défendu, fit raser le château de La Garde près de Draguignan, mit à feu et à sang le bourg de La Valette, ordonna au mestre de camp Belloc, capitaine gascon, de ravager le territoire de Toulon et d'y

(1) Gaufridi, t. II, liv. XV. — Hist. de Marseille, t. II, liv. V.

couper les oliviers. Ses ordres furent exécutés impitoyablement.

Le 4 mars, le parlement fulmina un arrêt contre le duc *fauteur des troubles et adhérant aux ennemis de l'état*. D'Épernon, poussé à bout, prit la résolution de se ranger du côté des ligueurs, et fit un traité d'aliance avec Mayenne qui déployait encore le drapeau de la révolte dans son gouvernement de Bourgogne. Sur ces entrefaites, de Carces alla mettre le siége devant Salon, toujours occupé par Saint-Roman. Il se rendit maître de la ville par surprise et força Saint-Roman de se réfugier au château. Vitelli, gouverneur de Berre pour le duc de Savoie, changea de système en voyant changer les circonstances. Il s'unit au duc d'Épernon, et prit les armes contre le comte de Carces dont il avait été l'ami jusques alors. Le parlement supplia Lesdiguières de venir défendre la Provence contre les ennemis du roi, et ce général, qui répondait toujours à l'appel quand on invoquait son dévouement et son courage, vola des frontières de la Savoie à Salon pour secourir le comte de Carces pressé d'un côté par la garnison du château dont il formait le siége, et de l'autre par l'armée du duc d'Épernon campée devant la ville. Il y jeta un renfort et retourna vers la Savoie où d'autres soins l'appelaient. D'Épernon, désespérant de prendre Salon, se retira précipitamment à Rognes pour défendre les places de sa dépendance que les

royalistes menaçaient. Après son départ, de Carces tourna toutes ses forces contre le château qui capitula le 27 avril. Saint-Roman sauta une muraille assez élevée, se cassa une jambe dans sa chute et put se traîner assez loin pour ne point tomber dans les mains de ses ennemis (1).

Le roi, mal affermi sur le trône, voulait user de tous les ménagemens compatibles avec sa dignité. Il envoya en Provence Dufresne, secrétaire de ses commandemens, pour s'informer de l'état des affaires. Ce commissaire eut une conférence avec le duc d'Épernon à Peyroles et le suivit jusqu'à Saint-Maximin. Là il lui déclara que l'intention de Henri IV était qu'il sortît de Provence, parce que ce prince en avait donné le gouvernement à un autre. D'Épernon répondit qu'ayant acquis un gouvernement difficile, aux dépens de sa fortune, au prix du sang de Lavalette son frère, de ses amis, de ses meilleurs soldats, il ne voulait pas l'abandonner, et qu'il plaçait toute sa confiance sur son bon droit et sur ses armes. Dufresne lui ayant dit que s'il n'obéissait pas promptement le roi viendrait en personne pour le punir de sa désobéissance: « Qu'il vienne, répliqua le duc transporté de fureur, qu'il vienne, je lui servirai de fourrier, « non pour marquer les logemens, mais pour les « brûler sur son passage. » Cependant d'Épernon,

(1) Louvet, *loco citato.*

plus calme, signa une trève de deux mois. Dufresne, profitant de ce moment de paix, envoya un trompette à Casaulx et à Louis d'Aix, pour leur remettre des lettres d'Henri IV. Le trompette, rencontrant Louis d'Aix qui revenait à pied de sa maison des champs suivi de quelques amis, lui donna les lettres royales. A cette vue, d'Aix pâlit de colère; il ordonna que le trompette fût aussitôt pendu; mais, sur les représentations de ses amis, il se contenta de lui faire couper les oreilles (1).

Le roi fit prolonger la trève jusqu'au mois de novembre; mais les deux partis, ne pouvant rester dans les bornes de la modération, firent de temps en temps des courses toujours funestes à l'un des deux. De leur côté, quelques membres de l'église troublaient encore le pays par leur fanatisme insensé, et le parlement se vit obligé d'user de rigueur contre eux. Le roi nomma bientôt à l'archevéché d'Aix Hurault de L'Hôpital, plus connu sous le nom de Vallegrand. Mais les fureurs croissantes de Génébrard qui résidait toujours à Marseille obligèrent Henri IV de donner des ordres au parlement de Provence pour qu'on procédât contre lui selon les règles ordinaires. Les élémens d'accusation se présentèrent en abondance. Il fut prouvé que ce prélat était l'auteur d'un livre contre la monarchie; qu'il avait été l'un des membres les plus actifs du

(1) Gaufridi, *loco citato*.

Conseil des Seize à Paris; qu'il avait fomenté la rébellion à Aix et fait tous ses efforts pour que cette ville ne retournât pas sous l'obéissance royale. La Cour le bannit à perpétuité du royaume, avec défense d'y retourner, *à peine de la hart.* De plus, elle confisqua tous ses biens et condamna son livre aux flammes.

Au mois de septembre, Henri IV, vainqueur du duc de Mayenne au combat de Fontaine-Française, fit un voyage à Lyon, accompagné de sa cour, pour traiter avec le duc de Savoie et pour s'occuper des affaires de la Provence et du Dauphiné. Vallegrand, nouvel archevêque d'Aix, le comte de Carces, quatre députés du parlement, deux de la cour des comptes, le marquis d'Oraison, de Sainte-Croix, premier consul de la capitale, et l'assesseur Meynier de Saint Lambert se rendirent auprès du roi pour le supplier de mettre fin aux malheurs de la province. Le duc d'Épernon prit aussi la route de Lyon pendant que Henri IV en sortait pour aller dans la Picardie. Il rencontra à Valence le connétable de Montmorency, de Fresne, le marquis de Pisani et le seigneur de Roquelaure qui lui ordonnèrent, de la part du roi, de remettre son gouvernement à Charles de Lorraine, duc de Guise, fils du *Balafré*.

Le rappel du duc d'Épernon excita dans la ville d'Aix un contentement général. Quelques jours après, le cardinal d'Aquaviva, légat d'Avignon, fit

annoncer que la Cour de Rome venait de se réconcilier avec le roi, et cette heureuse nouvelle augmenta la joie populaire. La ville d'Arles ne tarda pas de se déclarer pour le bon Henri. Le consul Nicolas Jean, gagné par ce prince, n'attendait que le moment favorable pour se donner à lui, lorsque le seigneur de Beines et Robert Quiqueran de Beaujeu parurent avec une écharpe blanche dans l'église métropolitaine au milieu d'une foule considérable. Des cris de *Vive le Roi* retentirent de tous côtés, et le peuple, fatigué de la tyrannie des ligueurs, proclama sans obstacle l'autorité du monarque qui mettait son bonheur à fermer les plaies du pays. Le lendemain les consuls réunirent le conseil municipal, et l'on y résolut d'envoyer quatre députés à Henri IV pour lui prêter serment de fidélité. Pendant trois jours, sous un soleil brillant, la religion ajouta l'éclat de ses pompeuses cérémonies au spectacle des réjouissances publiques; et quand la nuit venait jeter son voile sur tant de scènes variées, la ville, gardant encore ses ornemens de fête, se montrait resplendissante de feux de joie et de lumières symétriques (1).

D'Épernon, abandonné de la plupart de ses partisans, ne céda pas à sa mauvaise fortune, et voulut prolonger une lutte désespérée. Pontevès-Buoux,

(1) Nostradamus, Honoré Bouche et Gaufridi, *loco citato.* — Saxi, *Pontif. Arelat.*

arborant l'étendard royal, rangea sous les lois d'Henri IV, Moustiers, Riez, Aups, Castellane. Le capitaine Boyer soumit Olioulles, le Bausset, Gémenos, Ceyreste, et fit crier *Vive le Roi* sur tous les lieux de son passage. En même temps, le duc de Guise entra en Provence avec cinq mille hommes d'infanterie et quatorze cents cavaliers. Lesdiguières fit aussi son entrée en qualité de lieutenant-général du nouveau gouverneur, pour pacifier plus tôt le pays. Il prit le chemin de Forcalquier, et de là il se dirigea vers Sisteron que les soldats du duc d'Épernon occupaient encore. Cette garnison se rendit sans opposer la moindre résistance. Grasse gémissait sous les violences d'un chef nommé Laplane qui la commandait au nom du duc de Savoie. Plusieurs capitaines placés sous ses ordres, Jean Claude, Jean Robert, Antoine Sufroin de Riez, César de Puymoisson, Granier et Sauvaire, formèrent un complot pour se défaire de ce tyran. Pendant que le duc de Guise s'approchait de la ville, Granier entra dans la chambre de Laplane, le tira par la barbe, et lui dit : *Compagnon, il faut mourir* (1). En même temps il lui donna deux coups de poignard dans la poitrine. Jean Robert le renversa la tête contre terre, et les autres conjurés le percèrent de mille coups. Ils se rendirent auprès des Consuls, lesquels parcoururent aussitôt la ville

(1) Gaufridi, *ibid.*

en criant *Vive le Roi*! et le duc de Guise qu'ils appelèrent y arriva aux acclamations du peuple entier. Il donna le commandement de la place à Pontevès-Buoux, et en sortit peu après pour continuer ses travaux.

Il entra dans la capitale vers le milieu du mois de décembre 1595. Le 18, il vint s'asseoir à sa place de gouverneur devant toutes les chambres du parlement assemblé, et l'avocat-général de Laurens prononça un discours sur les espérances de repos et de bonheur que la nomination du nouveau chef inspirait si justement. La cour enjoignit à tous les gascons de sortir de Provence, de remettre dans un délai de huit jours aux officiers du roi les places qu'ils occupaient, sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois. Elle ordonna en outre à tous les gentilshommes et gens de guerre de venir prêter serment de fidélité devant elle et de n'obéir dorénavant qu'au duc de Guise. Lesdiguières arriva à Aix à peu près en même temps que le gouverneur, et bientôt il en sortit pour soumettre les Martigues et Marignane. Ensuite il alla défaire dans le territoire d'Auriol un gros de cavalerie du duc d'Épernon. Lui et le duc de Guise poussèrent une reconnaissance jusque sous les murs de Marseille, et ne tardèrent pas à rentrer dans la ville d'Aix où les états-généraux devaient se réunir. L'assemblée vota des subsides pour l'entretien de six mille hommes de pied et de quinze cents chevaux

vaux

D'Épernon, toujours plus opiniâtre dans ses desseins, bien qu'il ne pût raisonnablement conserver aucune espérance de succès, se tenait enfermé dans Brignolles, et la haine des Provençaux s'accumulait sur sa tête. Un paysan, nommé Bergue, du lieu du Val, forma le projet d'attenter à sa vie, et ne craignit point d'exposer à la mort une foule d'autres personnes, pour satisfaire le sentiment de vengeance qui consumait son cœur comme une fièvre ardente. Il remplit deux sacs de poudre à canon, disposés de telle manière que lorsqu'on les délierait, une ficelle ferait partir un artifice qui s'y trouvait caché. La communauté du Val devait deux charges de blé au nommé Roger dans la maison duquel le duc avait son logement. Bergue vint lui annoncer qu'il était chargé d'acquitter la dette, et en effet il apporta les sacs à l'heure où d'Épernon se mettait à table. Il les plaça dans le vestibule, sous la salle où le duc allait diner, et contre un mur mitoyen qui soutenait le plancher de cette salle. Bergue sortit ensuite. Un peu plus tard, sachant que le duc était à table, il donna une pièce d'argent à l'un des valets du logis et le pria d'aller ouvrir un des sacs. En même temps, il s'éloigna en toute hâte; le valet, déliant le sac, tira la ficelle qui mit le feu à la poudre. L'explosion fit sauter le plancher en l'air, et tua beaucoup de monde. Le malheureux valet ne fut pas épargné. D'Épernon, retenu par une poutre, eut quelques meur-

trissures et la moitié de la barbe brûlée (1). Bergue courut à Aix publier la mort du duc qu'il croyait assurée, et le peuple reçut cette nouvelle avec des transports de joie, comme si son ennemi n'eût pas été victime d'une trahison infame, comme s'il fût tombé sous une arme courtoise. Passions aveugles des partis! Triste morale qui préfère l'utile à l'honnête ! Le peuple d'Aix fut bientôt détrompé sur la mort du duc d'Épernon; et ce seigneur dont le courage ne fesait pas défaut, mais qui ne voulait pourtant plus le prodiguer au service d'une cause perdue, désira trouver le moyen de sortir du pays, sans compromettre son caractère et sa réputation.

Lesdiguières, après avoir soumis à l'autorité d'Henri IV plusieurs places de la Haute Provence, revint à Aix pour faire vérifier par le parlement ses lettres de lieutenant-général. La cour demanda le consentement des états, à l'instigation du comte de Carces et du marquis d'Oraison qui aspiraient à la même place et la voyaient avec peine dans les mains d'un étranger professant la religion protestante. Lesdiguières fatigué des traverses qu'il essuyait sans cesse, dégoûté des intrigues qui s'agitaient autour de lui, retourna dans le Dauphiné où l'on savait mieux conserver le souvenir de ses services.

(1) Voyez tous les anciens historiens de Provence.

CHAPITRE XXVI.

1595 - 1610.

Le consul Casaulx se met sous la protection de l'Espagne. — Appréciation de ses projets et de sa politique. — Complot de Pierre Libertat. — Traité avec le duc de Guise. — Assassinat de Casaulx. — Entrée des troupes françaises à Marseille et soumission de cette ville. — Extinction de la Ligue, triomphe des Royalistes. — Le duc d'Épernon quitte la Provence entièrement pacifiée. — Brillant accueil fait à la reine Marie de Médicis. — Libre exécution de l'édit de Nantes. — Querelle entre le parlement et l'archevêque d'Aix. — Les Espagnols cherchent à s'emparer de Marseille — Supplice de Maurice de Lisle et du seigneur de Meyrargues. — Assassinat d'Henri IV. — Avènement de Louis XIII.

Il ne restait à l'ancien parti de la ligue que la ville de Marseille où Charles Casaulx maintenait sa domination indépendante, assisté par Louis d'Aix et toujours soutenu par la faveur du peuple. Comme toutes lès forces du duc de Guise allaient se tourner contre lui, il sentit le besoin de recourir à l'assistance d'une puissance étrangère, et cette puissance ne pouvait être que l'Espagne, auxiliaire intéressée des ennemis d'Henri IV. Sur

la demande du consul marseillais, Jean-André Doria qui commandait une escadre de vingt galères sur les côtes d'Italie, en envoya quatre à Marseille avec quatre cents soldats, à la fin de décembre 1595. Quelques jours après, huit autres galères, portant mille hommes d'infanterie, entrèrent dans le même port. Déjà le docteur Matthieu Mongin, le notaire François Casaulx, frère du consul, et Nicolas David étaient partis pour l'Espagne, chargés de mettre Marseille sous la protection de Sa Majesté Catholique. Le roi d'Espagne les reçut avec bienveillance et les adressa au comte de Castel Rodrigo, l'un de ses secrétaires d'état. Le 20 janvier 1596 on rédigea les articles d'un traité portant qu'on ne souffrirait à Marseille d'autre culte religieux que le culte romain; que cette ville ne reconnaîtrait point l'autorité d'Henri de Bourbon; qu'elle ouvrirait ses portes aux armées du roi d'Espagne, et les fermerait à ses ennemis; qu'elle ne contracterait aucune alliance sans le consentement de la Cour de Madrid; qu'à ces conditions, le roi prendrait Marseille sous sa protection spéciale, lui fournirait de l'argent et des munitions de guerre, lui assurerait dans tous ses états la liberté du commerce (1).

Charles Casaulx voulait-il vendre sa ville natale aux Espagnols? De son vivant, cette accusation ne

(1) Gaufridi, liv. xv. — Voyez mon Hist. de Marseille, t. II, liv. v.

lui a pas été épargnée; après sa mort on a voulu en souiller sa mémoire, et partout on la trouve sous la plume des historiens qui se copient les uns les autres, sans jamais se donner la peine d'examiner la question avec une impartiale philosophie, avec l'esprit d'une juste critique. Le texte du traité d'alliance entre Marseille et l'Espagne impose pourtant silence à tous ces accusateurs téméraires. Et d'ailleurs Casaulx n'avait-il pas déjà donné des gages de patriotisme? N'avait-il pas défendu Marseille contre l'ambition du duc de Savoie? Pourquoi l'eût-il livrée aux Espagnols? Qui l'aurait appuyé dans cette trahison? Casaulx n'était à Marseille que l'organe d'un parti nombreux. Ce parti, nourri depuis long-temps dans des principes de démocratie et d'indépendance, ne pouvait pas se prendre tout à coup d'une passion ardente pour la domination étrangère.

Quelle était donc la politique de Charles Casaulx? Qu'attendait-il pour reconnaître le roi de France? La soumission de Mayenne? Mais ce chef, qui s'était réconcilié avec Henri IV, avait proposé au consul de Marseille de le comprendre dans le traité de paix. L'anéantissement de la ligue? Mais sa puissance tombait en poussière, et partout ses drapeaux s'inclinaient devant le monarque. Le consentement de la Cour Romaine? Mais Clément VIII tendait au roi une main bienveillante, lui donnait le nom de Fils Aîné de l'Église, et le

Vatican désarmé venait d'éteindre ses foudres. Encore une fois, que voulait donc Casaulx? Il savait que Marseille avait jeté jadis de l'éclat dans le monde, comme cité indépendante; que ses institutions républicaines lui avaient procuré bonheur, gloire, richesses, et il brûlait de la doter des mêmes lois, et il appelait de tous ses vœux le même régime populaire sous la protection de l'Espagne; car il avait compris qu'il fallait à la république nouvelle l'appui d'une puissance étrangère, et surtout d'une puissance maritime, pour la sûreté de son commerce et l'honneur de son pavillon. Ah! si Casaulx eût eu l'ame moins élevée, si les calculs de l'égoïsme avaient pu ébranler ses convictions généreuses, s'il avait fait à son intérêt et à son repos le sacrifice de ses pensées et de ses desseins, il aurait eu en abondance tout ce que cherche le commun des hommes avec une activité si inquiète. La fortune lui eût prodigué ses sourires et ses trésors. En foule les dignités, en foule les faveurs royales. La moisson eût été bien ample, parce que Henri IV n'employait pas toujours ses armes pour subjuger ses ennemis; il achetait souvent leur soumission, et certes il aurait chèrement payé l'obéissance de Marseille. Mayenne, avant son accommodement avec le roi, avait envoyé dans cette ville un magistrat nommé Étienne Bernard, pour présider une cour de justice indépendante du parlement d'Aix. Bernard fit à Ca-

saulx les propositions les plus séduisantes de la part du prince, et le consul les repoussa toujours avec une indignation vertueuse. Qu'il était beau dans son entêtement! Qu'il était fort dans sa foi politique! Les séductions les plus douces n'eurent point de prise sur lui, et ni les conseils de l'amitié, ni la voix suppliante du sang et de la nature ne purent ébranler son cœur. Le marquis d'Oraison, l'un des plus riches seigneurs de Provence, manifestait le désir de donner en mariage sa fille à Fabio, fils du consul marseillais, à condition que celui-ci reconnût Henri IV; et Fabio lui-même, jeune homme *de douce et gracieuse nature* (1), vint, les larmes aux yeux, embrasser les genoux de son père, le priant de ne pas prolonger une résistance qui l'exposait à tant de périls. Casaulx répondit à son fils avec bonté, mais il fut toujours inflexible. Il se croyait chargé d'une mission spéciale et voulait restaurer la liberté marseillaise. Il l'avait dit, il en avait fait le serment, et sa parole n'était pas un vain son perdu dans l'espace. Surgissent contre lui les ennemis les plus redoutables, éclatent sur sa tête les orages les plus furieux, il ne cheminera pas moins vers son but sans pâleur au visage, il ne se confiera pas moins aux chances de son entreprise, parce qu'il y tient plus qu'à la vie. Que voulez-vous, c'est naturel,

(1) Nostradamus, 8ᵉ partie.

car son projet est bien à lui. Il le caresse avec délice; il en fait sa passion, son orgueil, son idole. Que le succès couronne ses efforts, ou qu'il succombe dans sa tentative, advienne que pourra, il faut que son sort s'accomplisse.

Casaulx, pour montrer au public qu'il ne voulait à aucun prix de l'amitié d'Henri IV, fit brûler son image sur la place de la Bourse (1). Tous les partis qui s'étaient heurtés si long-temps dans la guerre civile, lui avaient donné des leçons de vengeance et d'inhumanité, et de ce côté-là il n'était pas meilleur que ses ennemis. Le fanatisme politique lui avait ôté comme à eux la conscience du bien et du mal. Comme eux il employa la terreur et les supplices; il souilla son drapeau par d'indignes excès. Il contraignit à l'exil une foule de compatriotes et fit confisquer leurs biens. De plus il ordonna de mettre à mort un malheureux vieillard qui avait fait un feu de joie à la nouvelle de l'entrée du roi à Paris (2). Cependant s'il était en butte à la haine de quelques-uns, il avait gagné l'affection du plus grand nombre, et le peuple l'aimait comme son tribun. Sa popularité parut surtout aux funérailles de sa fille. Le corps fut accompagné de trois cent quatre-vingt-neuf flambeaux et d'une multitude innombrable (3), réunie pour

(1) Nostradamus, *ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

donner à son premier magistrat une marque d'estime et de sympathie.

Casaulx avait sous ses ordres une milice assez considérable, et des mousquetaires lui servaient de gardes du corps. Il était riche personnellement, et la confiscation des biens des royalistes émigrés augmenta les ressources de son parti. Il imposa quatre pour cent sur toutes les facultés mobilières et immobilières des habitans de Marseille. De plus il établit un droit de six pour cent sur toutes les marchandises et denrées, tant à l'entrée qu'à la sortie par mer et par terre (1). Son pouvoir ne s'étendait guère au-delà des murs de la ville; mais la mer était à lui, et le gouvernement d'Henri IV n'avait pas une seule barque sur la Méditerranée. La marine de Casaulx s'empara d'un bâtiment parti de Livourne, chargé de beaux meubles, d'argenterie et de bijoux que le grand duc de Toscane envoyait au roi de France, le tout estimé à cent quatre-vingt mille livres (2), somme considérable à cette époque.

Au nombre des amis de Casaulx et du viguier Louis d'Aix se trouvait en première ligne Pierre Libertat, né à Marseille, mais originaire de l'île de Corse. Cet homme avait gagné la confiance du premier consul et du viguier par ses complai-

(1) Hon. Bouche, liv. x, ch. IX, § XIV. — Nostradamus, *ibid.*
(2) *Ibid.*

sances, par son zèle et par ses chaudes protestations de dévouement. Comblé de leurs faveurs et nommé capitaine de la Porte Royale, il était devenu le confident intime de leurs plus secrètes pensées. Jamais ils n'auraient pu croire à son ingratitude, et pendant qu'ils l'accablaient de nouvelles bontés, de caresses nouvelles, l'infame calculait ce que leur mort pourrait lui rendre. Il communiqua son projet au notaire Geoffroi Dupré, secrétaire du conseil municipal, et celui-ci, qui ne valait guère mieux, l'approuva et promit de le seconder de tout son pouvoir. Ils associèrent à leur complot Ogier de Riqueti, Gaspard Séguin, Désiré Moustiers, Honoré de Rains, Jean Laurens, Jean Viguier, Jacques Martin et quelques autres qui se laissèrent séduire par l'appât des récompenses. Le capitaine Pierre Libertat leur adjoignit bientôt ses deux frères Antoine et Barthélemy, Balthasar d'Arvieu et Pierre Matalian, ses deux cousins germains. Les conjurés cherchèrent parmi les royalistes exilés de Marseille un homme qui pût avoir des rapports directs avec le duc de Guise par les troupes duquel la ville devait être replacée sous l'obéissance royale, et ils jetèrent les yeux sur l'avocat Nicolas de Bausset qui avait exercé pendant long-temps la charge de lieutenant à la sénéchaussée. De Bausset, connu par son attachement au trône, avait été jeté en prison par les ligueurs marseillais, s'en était évadé, et vivait à

Aubagne, attendant l'occasion d'être utile à sa vieille cause. Nul n'était plus capable de servir les conspirateurs. Geoffroi Dupré se rendit auprès de lui, et ils conférèrent tous les deux sur les moyens d'assurer la réussite de l'entreprise(1). De Bausset se chargea volontiers de s'entendre avec le duc de Guise. Il alla le voir à Aix vers la fin de janvier 1596, et dans cette première entrevue plusieurs plans furent successivement proposés pour surprendre Marseille, pour attirer le consul Casaulx hors des murs, pour le faire prisonnier, ou pour le tuer.

En même temps Libertat réchauffait à Marseille le zèle de ses amis et raffermissait leur courage. De Bausset suivit à Toulon le duc de Guise, et tout fut réglé le 10 février. Le duc s'engageait, sous le bon plaisir du roi, à maintenir les franchises municipales de Marseille, à n'y créer aucune imposition nouvelle, à y établir une chambre souveraine de justice, à accorder une amnistie à tous les anciens ligueurs, excepté à Casaulx, à Louis d'Aix et à leurs principaux adhérens. Le gouverneur de Provence promettait à Pierre Libertat, en récompense de ses services, la place de Viguier jusques au mois de mai 1597, la somme de cent soixante mille écus, le commandement de la Porte

(1) Deimier, Royale Liberté de Marseille, etc., seconde édition, p. 22.

Royale, celui du fort Notre-Dame-de-la-Garde et de deux galères, une terre de deux mille écus de rente, la jouissance de ce revenu jusqu'à la mise en possession de la propriété, une abbaye de quinze cents écus, les droits sur l'épicerie et la droguerie apportées par des vaisseaux étrangers, enfin plusieurs autres priviléges considérables. Le duc de Guise s'obligeait en outre à donner cinq mille écus au notaire Geoffroi Dupré, le consulat à Ogier de Riqueti, Gaspard Séguin et Désiré Moustiers, les fonctions d'assesseur à Nicolas de Bausset, la place de commandant de l'artillerie à Jean Viguier. D'Arvieu, Barthélemy Libertat et de Rains devaient être nommés capitaines de quartier. L'avocat Nicolas de Bausset, entremetteur de cette affaire, envoya le concordat à Geoffroi Dupré. Comme on le voit, il avait bien plaidé la cause des conspirateurs marseillais qui ne pouvaient guère espérer une plus belle récompense. Jamais plus riche prime n'avait été offerte à la cupidité intrigante.

Le duc de Guise continua d'avoir des intelligences dans Marseille par l'entremise de Nicolas de Bausset qui ne cessait de correspondre secrètement avec Dupré. Ces deux conjurés eurent même une entrevue au hameau de Saint-Julien, à une lieue de la ville, et le 17 février 1596 fut choisi pour l'exécution de l'entreprise. Ce jour-là, avant le lever du soleil, le marquis d'Oraison partit d'Aubagne pour aller se mettre en embuscade aux environs

de Marseille, en attendant que le duc de Guise, qui le suivait de près, y arrivât avec toutes ses troupes.

La veille de ce jour, Pierre Libertat et sept autres conspirateurs allèrent dans l'église des religieuses de Sion faire leur prière devant le Saint-Sacrement et *recommander leur affaire à Dieu* (1), car ils craignaient d'être découverts par la police de Charles Casaulx et de Louis d'Aix qui ne les auraient pas épargnés; et ils avaient résolu de leur percer le sein à coups de bonne dague, partout où ils les rencontreraient, soit que le duc de Guise se présentât sous les murs de la ville le jour fixé, soit qu'il n'y parût point. Dans la nuit du 16 au 17, le duc s'approcha des remparts, et Pierre Libertat envoya Honoré de Rains de l'autre côté du port, pour lui annoncer que Casaulx et Louis d'Aix ne fesaient aucun mouvement. Les royalistes ne doutaient plus du succès de leur entreprise, lorsqu'un Religieux Minime accourut tout essoufflé à Marseille et dit qu'il avait vu des soldats ennemis dans le voisinage de son couvent situé hors des murs. Louis d'Aix sortit aussitôt par la Porte Royale avec une compagnie d'arquebusiers pour faire une reconnaissance; mais il fut repoussé par un détachement français sous les ordres d'Alamanon qui le poursuivit jusqu'à la porte, et en même temps le canon de la ville tira sur ce détachement. Le duc

(1) Ruffi, Hist. de Marseille, t. I, liv. IX, ch. IV.

de Guise crut que tout avait échoué et se retira à la plaine Saint-Michel. De leur côté, les conspirateurs s'imaginèrent qu'il ne savait pas profiter de leur résolution et de leur zèle.

A la pointe du jour, Pierre Libertat s'était rendu à la Porte Royale, suivi de ses deux frères, de ses deux cousins, de Jean Laurens, de Jean Viguier, de Jacques Martin et de deux autres royalistes que l'histoire ne nomme pas. Il abattit le trébuchet de cette porte après la sortie de Louis d'Aix, lequel se trouva ainsi hors de la ville et se mit à courir autour des murailles. Heureusement pour lui, il vit, du côté de l'Arsenal, un pêcheur qui lui jeta une corde au moyen de laquelle il escalada le rempart. Charles Casaulx, retenu chez lui par une légère indisposition, ne s'était pas encore montré. Mais Libertat lui fit dire de venir en toute hâte, parce que les ennemis paraissaient, et le consul s'achemina vers la Porte Royale avec sa garde ordinaire.

Ici je vais laisser parler un auteur contemporain, aveuglé, il est vrai, par l'esprit de parti et par une prévention déplorable dans ses appréciations et ses jugemens, mais presque toujours véridique dans la narration des faits.

« Voici Casaulx qui arriva avec sa garde de
« mosquetaires et nombre de ses satellites et
« coupe-jarrets armés de cuirasses et d'armes
« d'haste. Et lors un soldat dict à Libertat : capi-
« taine, voici monsieur le consul Casaulx. A ce

« mot Libertat, mettant la main à l'épée, s'en
« vint droict à lui, et pour y aller il fallait qu'il
« passast au travers du gros des mosquetaires.
« Ainsi donc comme il les approchait pour entrer,
« celuy qui les conduisait le voulut arrester, et luy
« présenta la hallebarde. Mais Libertat lui donna
« un coup d'espée à la tête, et ne faisant plus au-
« cune estime de la mort ny de la vie de cestuy-là,
« il fendit la troupe des mosquetaires, qui estonés
« d'un accident si nouveau et inopiné, eurent
« néanmoins assez de résolution de le vouloir ar-
« rester par cinq mosquetades qu'ils luy tirèrent,
« desquelles aucune ne porta. Tellement qu'ainsi
« glorieux de courage et de l'heureuse destinée qui
« l'accompagnait pour son roy, ce valeureux Li-
« bertat s'avança, et s'approcha de Casaulx qui
« tout esblouy du bruict et de la fumée, ne savait
« bien discerner ce que c'estait. Et voyant venir
« ainsi Libertat avec l'espée au poing, il tira la
« sienne à demy hors du fourreau, et demanda à
« Libertat qu'est-ce qu'il voulait. Libertat lui res-
« pondit : il faut crier *Vive le Roi !* Et disant ces
« paroles, il donna un coup d'estoc à Casaulx et le
« perça d'outre en outre, et ayant redoublé ce
« coup, Casaulx cédant la vie et la force tomba
« sur ses genoux ; et comme, rallumé de quelque
« nouvelle ardeur d'espérance et de vigueur, il
« taschait de se relever, le jeune Barthélemy Li-
« bertat print une demi-pique, et luy en donnant

« dans le col le porta par terre. Et lors tous ses sa-
« tellites qui fesaient tant les rodomons, demeu-
« rèrent si perclus et saisis d'estonnement, qu'il
« n'y en eut pas un qui bougeast. Ains ils se lais-
« sèrent désarmer et ils eurent tout leur recours
« à fuir dans la ville (1). »

Et de suite les conjurés s'avancèrent vers le corps-de-garde placé sur les remparts au-dessus de la Porte Royale. Jacques Martin jeta en bas des murailles un factionnaire qui voulait faire résistance, et le commandant, tout étourdi par la mort de Casaulx, ordonna à ses soldats de déposer les armes. Libertat et sa petite troupe se logèrent dans ce poste. En même temps, Jean Viguier, voulant tromper les Espagnols sur la nature de la révolution qui se préparait et jeter ainsi le trouble parmi eux, se dirigea vers le port en criant : *Traîtres Castillans, vous avez tué le consul Casaulx, mais nous vous assommerons tous* (2). Il parcourut ensuite le quartier Saint-Jean, en brandissant une épée et poussant avec fureur ce cri : *Vive le Roi! aux armes !* Mais les royalistes n'osaient pas encore remuer, et personne ne répondit à son appel.

Louis d'Aix s'était posté à l'Hôtel de Ville où vinrent bientôt le joindre Fabio et Jérôme, fils de Casaulx, et quatre cents de leurs partisans. Plein

(1) Deimier, ouv. cité, p. 109 et suiv.
(2) *id.*, p. 117.

de résolution, il se mit à la tête de cette troupe et courut vers la Porte Royale pour y attaquer Libertat. Il la trouva occupée par le détachement français sous les ordres d'Alamanon, en fut repoussé en désordre, regagna l'Hôtel de Ville et chercha à s'y maintenir en fesant travailler à quelques barricades. Tous les cœurs se serraient de ce trouble confus, de cette anxieté cruelle qui les tourmentent à l'aspect d'une catastrophe. Tous les esprits flottaient en suspens comme ils flottent toujours devant un drame politique dont le dénoûment imprévu excite tour à tour la crainte et l'espérance. Cependant cinq cents royalistes, encouragés par la présence des soldats français, joignirent Libertat, les armes à la main et la cocarde blanche au chapeau. En ce moment terrible d'incertitude et d'épouvante, le président Étienne Bernard en robe, armé d'une demi-pique, un mouchoir blanc à l'entour de sa toque, accompagné de plusieurs habitans notables, alla de rue en rue pour exciter le peuple, aux cris multipliés de *Vive le Roi! vive la France!* Bientôt ces cris, qui retentissaient avec force à la Porte Royale, eurent de l'écho dans tous les quartiers, et Bernard se vit suivi de deux mille hommes. Louis d'Aix, Fabio et Jérôme Casaulx, ne pouvant résister à ce rassemblement et aux soldats d'Alamanon, abandonnèrent l'Hôtel de Ville. D'Aix trouva un refuge à l'abbaye Saint-Victor. Fabio et Jérôme se retirèrent au fort de Notre-

Dame-de-la-Garde. Le cadavre de leur malheureux père, tout souillé de sang et d'ordures, tout chargé d'imprécations et d'opprobres, devint l'affreux jouet d'une troupe d'enfans qui le traînèrent dans les rues. Ceux-ci lui enlevaient la moustache; ceux-là lui coupaient le nez, d'autres lui arrachaient les yeux, et tous prenaient plaisir à le rouler dans la boue. La populace que le consul fesait naguère mouvoir à son gré contre les royalistes, cette populace ignorante, cruelle, altérée de rapine, qui a toujours des applaudissemens pour les vainqueurs et des insultes pour les vaincus, pilla l'hôtel de Casaulx et celui de Louis d'Aix. L'effroi se répandit sur les galères espagnoles. L'amiral Doria, qui était venu en prendre le commandement, ordonna de mettre à la voile, et sa flotte, en sortant du port, essuya le feu de la tour Saint-Jean et des batteries placées sur le rivage.

Cette révolution si prompte et si décisive ne fut pourtant pas meurtrière, car elle ne coûta la vie qu'à Charles Casaulx, à trois de ses défenseurs, et à cinq ou six soldats du duc de Guise. Le même jour, le duc se présenta à la Porte Royale et y trouva le capitaine Libertat qui lui fit une courte harangue et le pria de jurer le maintien des priviléges municipaux de Marseille, *ainsi que tous les gouverneurs avaient accoustumé de faire* (1). De Guise

(1) Deimier, p. 141.

l'embrassa, l'appela le libérateur de sa patrie, prononça le serment, et entra dans la ville au milieu des cris de *Vive le Roi! vive le Duc! vive Libertat!* au son des cloches et des trompettes, au bruit des tambours et de l'artillerie. Six mille hommes, ornés d'une écharpe blanche, le suivirent processionnellement à l'église métropolitaine où le clergé chanta des prières solennelles. Le lendemain les réjouissances publiques continuèrent avec plus de bruit et plus de pompe encore. Des drapeaux blancs flottaient aux fenêtres, et partout les emblèmes de la royauté brillaient entourés d'hommages.

Le 20 février, une assemblée de quatre-vingts notables se tint à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du duc de Guise qui fit lire une déclaration par laquelle tous les fonctionnaires étaient destitués. Le gouverneur, conformément à ses promesses et sous le bon plaisir du roi, remit à Pierre Libertat le bâton de viguier, nomma consuls Ogier de Riqueti, Séguin et Moustiers, donna le chaperon d'assesseur à Nicolas de Bausset, et confia aux autres chefs de complot les fonctions convenues. Le lendemain on signala l'apparition, en pleine mer, de douze galères espagnoles venant de Barcelone et portant François Casaulx, Mongin et David, députés marseillais auprès de la cour de Madrid, de l'argent et douze cents hommes d'infanterie pour renforcer les troupes de Doria. Cette flotte, rencontrant celle qui fuyait de Marseille, rebroussa bien vite chemin.

Le duc de Guise alla observer du côté de Saint-Tropez les mouvemens du duc d'Épernon, après avoir laissé à Marseille le régiment de Monplaisir et celui de Mouy pour réduire l'abbaye de Saint-Victor où Louis d'Aix se maintenait encore, et le fort de Notre-Dame-de-la-Garde toujours occupé par les deux fils de Casaulx. Louis d'Aix, n'osant pas trop compter sur la fidélité de ses soldats dont il voyait le découragement, descendit avec deux de ses amis du haut des murailles du monastère, par le moyen d'une corde, durant une nuit orageuse. La garnison de l'abbaye arbora de suite le drapeau blanc, et les royalistes y firent entrer des troupes. D'Aix et ses deux compagnons allèrent demander un asile à Fabio et à Jérôme Casaulx qui ne voulurent pas les recevoir. Les trois fugitifs, livrés aux plus cruelles angoisses, errèrent dans les campagnes de Mazargues et parvinrent enfin à joindre dans un bateau de pêcheurs, en fesant force de rames, les galères espagnoles de l'amiral Doria qui les accueillit à son bord. Peu après, le fort de Notre-Dame-de-la-Garde tomba au pouvoir des royalistes. Un nommé Darbon, de connivence avec son fils que Libertat et les consuls avaient gagné, souleva la petite garnison de ce fort et chassa les deux Casaulx qui se réfugièrent à Gênes où ils terminèrent dans l'abandon une existence misérable (1).

(1) Gaufridi, t. II, liv. XV. — Deimier, p. 150 et suiv. — Mezeray, t. X, p. 72.

Le parlement d'Aix fit célébrer par des processions brillantes et par des feux de joie l'entière réduction de Marseille qui assurait la pacification générale. Henri IV, apprenant cette nouvelle par un courrier extraordinaire, fut si transporté d'aise qu'il s'écria, dit-on : *c'est maintenant que je suis Roi* (1). Au fait, la possession de Marseille était pour lui le plus heureux des événemens, car si les Espagnols s'étaient maintenus dans cette ville importante, ils en auraient fait un point d'appui pour fomenter des troubles en France. Henri IV écrivit le 6 mars aux premiers magistrats de Marseille une lettre flatteuse pour tous les habitans, et le même jour il écrivit en particulier à Pierre Libertat une autre lettre pleine d'éloges (2). Mais une chose dut plaire davantage à ce misérable. Ce fut la confirmation de toutes les récompenses stipulées par le duc de Guise. Seulement le roi réduisit à cent mille écus la gratification de Libertat, et c'était encore beaucoup trop. Quand l'histoire nous montre des assassinats politiques commis par le besoin d'une vengeance atroce ou par l'égarement d'un fanatisme impitoyable, nous sommes embarrassés pour juger, d'après les principes ordinaires de la morale, ces actes de fureur qui prennent leur source dans des circonstances exceptionnelles, et qui peu-

(1) Hon. Bouche, *ubi suprà*.

(2) Deimier, p. 163 et suiv. — Ruffi, t. I, liv. IX, ch. IV.

vent, après tout, très-bien s'allier avec la bonne foi et le désintéressement. Mais lorsque Libertat, devenu tout d'un coup souteneur de la monarchie après avoir été l'un de ses ennemis les plus forcenés, verse sans colère et sans haine le sang de son bienfaiteur, moyennant un gros salaire stipulé d'avance avec toutes les sûretés convenables, un jugement sévère ne peut se faire attendre, car il ne doit y avoir qu'une seule opinion pour flétrir à jamais une telle infamie, tant que l'honneur conservera parmi les hommes ses droits imprescriptibles. J'admets que le consul Casaulx ne poursuivait qu'une chimère dans ses projets hardis de réformation républicaine; qu'il était mal inspiré d'appeler à son aide des forces étrangères; qu'il fesait un mauvais calcul et s'exposait à de tristes mécomptes; que Marseille gagna beaucoup à se soumettre à l'autorité royale. Mais Libertat n'en est pas moins un assassin digne de mépris. Son apothéose, vol fait à la vertu, parodie sacrilége des hommages publics qui ne sont dus qu'au patriotisme, insulte la justice, outrage la vérité, soulève toute conscience honnête; et pourquoi Marseille, ordinairement si avare de récompenses pour ceux de ses enfans qui versent dans son sein quelques rayons de gloire, n'a-t-elle pas renversé dans la boue une statue déshonorante (1)?

(1) Libertat mourut à Marseille le 11 avril 1597, et le conseil

Nicolas de Bausset, Geoffroi-Dupré, Jean-Baptiste de Village, Vento des Pennes, François de Paulo et Pierre d'Hostagier, députés par le conseil municipal, se rendirent à Amiens pour présenter au roi les hommages de la ville. Henri IV leur donna deux audiences et ne cessa de leur prodiguer des marques de bonté. Il signa un édit qui garantissait la paisible jouissance de tous les priviléges communaux; déclarait qu'on n'exercerait à Marseille que la Religion Catholique; que la mémoire de tous les événemens, de toutes les opinions et de tous les votes, depuis le commencement des troubles jusqu'à la réduction de la ville, serait à jamais éteinte; enfin qu'on y établirait une chambre souveraine de justice, composée de dix conseillers, tirés du parlement d'Aix, sous la présidence d'un magistrat étranger, pour juger en dernier ressort tous les procès pendant un an. Sur la demande des députés de Marseille, le roi nomma président de cette compagnie nouvelle Guillaume du Vair, maître des requêtes et conseiller au parlement de Paris.

Toute la Provence était réduite à l'obéissance d'Henri IV, excepté la ville de Berre, encore occupée par une garnison piémontaise, et Brignolles, Saint-Tropez, Riez, Saint-Maximin, Hyères, Ma-

municipal, par délibération du 8 novembre de l'année suivante, lui fit élever une statue. C'est celle que l'on voit aujourd'hui à l'Hôtel de Ville, et que des imbéciles regardent comme l'image d'un grand homme.

nosque, Rognes, le Puy-Sainte-Réparade, St.-Paul-de-Durance, la tour de Beauvezer et celle de Thoramènes dont le duc d'Épernon continuait d'être maître. Les royalistes assiégeaient la citadelle de Saint-Tropez, et d'Épernon sortit de Brignolles avec cinq cents hommes pour secourir cette place. De son côté le duc de Guise, passant par Toulon et Pignans avec une forte colonne, prit, le 25 février 1596, la route du Luc pour devancer les ennemis, lesquels le voyant venir l'épée à la main, furent frappés d'une si forte épouvante qu'ils se mirent à fuir en désordre, jetant leurs armes et laissant leurs bagages. La plus grande partie se noya au passage de la rivière d'Argens, où quelques royalistes se noyèrent aussi, dans l'impétuosité de leur attaque. Honoré Alamanon, procureur du pays du parti d'Henri IV, et Saint-Marc de Chateauneuf, procureur du pays de la faction rebelle, furent du nombre des noyés. On assure que d'Épernon dit dans un mouvement de raillerie cruelle : *retirons-nous, la paix est faite ; les deux Procureurs du pays sont allés boire ensemble* (1). La citadelle de Saint-Tropez se rendit cinq jours après. Le 14 mars, de Roquelaure apporta au duc d'Épernon un ordre fulminant du roi qui le sommait de vider le pays. Le duc se déclara prêt à obéir si la province lui fournissait six cent mille livres à ti-

(1) Hon. Bouche, *ubi suprà.*

tre d'indemnité. Bien qu'il ne fût plus à craindre, on voulait se débarrasser de lui au plus vite, car on avait soif de repos, on n'avait pas la patience d'attendre. Le peuple, toujours crédule et superstitieux, croyait voir dans le ciel des signes menaçans, des présages sinistres. Une comète à longue chevelure fut aperçue roulant dans l'immensité de l'espace. Une pluie diluvienne inonda les campagnes, la neige les couvrit, la grêle les ravagea; et la foudre, déchirant les nues amoncelées avec un bruit horrible, frappa la terre à coups redoublés et jeta partout l'épouvante. Après tous ces fléaux de la nature et toutes ces scènes de deuil, survinrent des fièvres pernicieuses qui enlevèrent un nombre infini de personnes. Pour ne pas augmenter les misères publiques par la prolongation de la guerre on eut hâte de transiger avec le duc d'Épernon moyennant cinquante mille écus pour lui et trente mille pour ses capitaines, sommes qui devaient être payées à Lyon, dans un délai de deux années, sous la garantie personnelle de plusieurs négocians provençaux. A ces conditions, le duc d'Épernon sortit de Provence le 27 mai, après avoir fait démolir les forts occupés par ses troupes, et il y eut à Aix de grandes réjouissances. Il ne resta plus à réduire que la ville de Berre dont la garnison isolée n'était pas en état d'inquiéter la province.

Du Vair vint, le 14 décembre, présenter l'édit de création de la chambre temporaire de Marseille

au parlement d'Aix qui ne se décida à l'enregistrer qu'avec plusieurs modifications. Au mois de janvier 1597, les magistrats de cette chambre se rendirent à leur poste.

Les états-généraux de Provence furent convoqués à Aix pour le 25 février; mais le duc de Guise, changeant l'assignation du lieu et du jour, voulut qu'ils se tinssent à Marseille, le 11 mars, dans l'abbaye Saint-Victor. D'Esparron, premier consul procureur du pays, appuyé par tous ses collègues, se récria vainement contre l'irrégularité de cette innovation qui blessait, selon lui, les priviléges du corps de la province. Il eut beau dire que le gouverneur ne pouvait changer le lieu ni le jour assignés pour la tenue des états, lesquels d'ailleurs ne devaient jamais se réunir dans une ville des terres adjacentes. Le duc de Guise répliqua qu'il avait convoqué l'assemblée à Marseille par l'exprès com-commandement du roi qui ordonnait de plus que Du Vair en eût la présidence. Personne n'osa plus insister sur ce point. Les états généraux décrétèrent la formation du siége de Berre et la levée de onze cents hommes d'infanterie pour renforcer plusieurs garnisons provençales. Quelques députés des communes, en arrivant à Aix, tinrent une assemblée particulière dans l'hôtel du premier consul d'Esparron, et délibérèrent de faire des remontrances par lesquelles le roi serait supplié de maintenir dans toute leur étendue les priviléges du comté

de Provence et de sa capitale, et de ne plus permettre que les états-généraux fussent convoqués ailleurs.

J'ai déja dit que de Bausset de Roquefort, voulant conserver à la France le Château-d'If dont il avait le commandement, et le préserver des tentatives hostiles du roi d'Espagne et du duc de Savoie, s'était mis sous la protection du grand duc de Toscane qui lui avait envoyé quelques soldats florentins. De Bausset logea ces soldats autour du fort sans leur en permettre l'entrée. Le 20 avril, pendant l'absence du commandant, les Florentins égorgèrent les sentinelles, se rendirent maîtres des portes et firent la garnison prisonnière. Queljours après, Don Jean de Médicis, frère naturel du grand duc, parut dans la rade de Marseille avec quatre galères et une galiote, construisit un petit fort dans l'ile de Pomègue, s'empara de plusieurs navires français et mit aux fers les équipages. Au premier bruit de cet attentat, le duc de Guise, montant sur un vaisseau, alla sommer Don Jean de rendre toutes ses prises; mais ce prince ne lui répondit que par un refus. Alors le gouverneur de Provence se mit de suite en mer avec deux galères et douze vaisseaux pour combattre les ennemis. Il les vainquit en plusieurs rencontres, cependant il ne put parvenir à reprendre le Château d'If et Pomègue. Le grand duc de Toscane, qui n'était point en guerre avec la France, disait les

avoir saisis comme nantissement d'une somme assez considérable que le roi lui devait. Ce différend ne put être vidé que le 9 du mois de mai 1598, par les négociations du cardinal d'Ossat, ambassadeur d'Henri IV à la Cour de Rome.

Sur la fin de la même année, la peste affligea Marseille, et quatre mille habitans succombèrent à la violence de ce fléau. La chambre souveraine de justice voulut se transporter à Aubagne, et crut devoir s'adresser au parlement d'Aix pour en obtenir l'autorisation. Mais comme son établissement exceptionnel était circonscrit dans la commune de Marseille, sa demande fut repoussée. Les magistrats de cette chambre sortirent pourtant de la ville, séjournèrent dans quelques maisons de campagne du territoire, y rendirent plusieurs arrêts, et retournèrent à Marseille lorsque la contagion eut disparu. Le 1er février 1599, en vertu des lettres-patentes du roi, la chambre souveraine dont les pouvoirs provisoires étaient terminés, fut réunie au parlement d'Aix (1) qui avait toujours vu son existence avec un déplaisir mêlé de jalousie.

La paix avait été conclue à Vervins entre Henri IV et Philippe II roi d'Espagne, le 2 mai 1598. Cette paix, désirée depuis si long-temps, fut publiée par le parlement d'Aix en audience solennelle, et toutes les villes de Provence la célébrèrent par des fêtes

(1) Œuvres de Guillaume Du Vair, p. 805.

publiques. Charles Emmanuel, duc de Savoie, se trouva compris dans le traité, grace aux efforts du marquis de Lullins, son ministre plénipotentiaire auprès de la Cour de France, et il s'obligea à restituer la ville de Berre à Henri IV. Achard, l'un des secrétaires de Charles Emmanuel, arriva en Provence au mois de juillet, pour intimer au gouverneur de Berre l'ordre de remettre cette place au duc de Guise. La garnison piémontaise en sortit aussitôt et se rendit par mer à Nice. Le 1er août, le duc de Guise s'achemina vers Berre, en reçut les clés au nom du roi de France et en donna le commandement à Paul de Fortia de Piles, déjà commandant du Château-d'If.

L'union d'Henri IV avec Marguerite de Valois, fille d'Henri II, avait été des plus malheureuses, et les deux époux obtinrent du Pape qu'il en prononçât la nullité. Le 5 octobre 1600, le roi épousa par procureur, à Florence, Marie de Médicis, fille du grand duc de Toscane et de l'archiduchesse d'Autriche. Le 3 novembre, les galères florentines amenèrent à Marseille la nouvelle reine de France, accompagnée de la grande duchesse de Florence sa tante, de la duchesse de Mantoue sa sœur et de don Antonio son frère. Elle fut reçue, en descendant à terre, par le connétable de Montmorency, le chancelier de Bellievre, les ducs de Nemours et de Ventadour, le gouverneur de Provence, les cardinaux de Joyeuse, de Gondy, de Givri et de

Sourdis, la princesse Anne d'Est, Catherine de Clèves, et plusieurs autres personnages de distinction que le roi avait envoyés au-devant de sa nouvelle épouse. La galère de Marie de Médicis excita l'admiration publique par la richesse de ses ornemens. Cette jeune princesse ne partit de Marseille que le 16 novembre, suivie d'une cour nombreuse et brillante. Par les soins du gouverneur, du parlement et de la cour des comptes, elle fit à Aix une entrée triomphante. Le lendemain elle en sortit, et les procureurs du pays l'accompagnèrent jusqu'à Avignon.

Les protestans français avaient obtenu par l'édit de Nantes, liberté entière de conscience, exercice public de leur culte dans plusieurs villes, faculté de posséder toute sorte d'emplois, places de sûreté, subvention annuelle de quarante-cinq mille écus pour l'entretien des ministres. C'était plus que ce qu'ils espéraient, plus que ce qu'on leur avait jamais accordé, car les anciens édits les rendaient inadmisibles aux charges de judicature et de finance. Au mois de février 1601, de Mesmes des Arches, conseiller au parlement de Paris, et de Sade de la Goy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, arivèrent à Aix pour assurer la pleine exécution de cet édit célèbre. Ils fixèrent les lieux où l'on pourrait se livrer sans obstacle à l'exercice de la religion réformée. Ces lieux étaient Manos-

que, Velaux et le Luc (1). Le parlement d'Aix n'entrava d'aucune manière la mission des deux commissaires royaux.

Plusieurs fois des différends s'étaient élevés entre cette cour et Valegrand, archevêque d'Aix, auquel on reprochait un caractère altier, une humeur turbulente. Leur animosité dégénéra bientôt en violence, et voici à quelle occasion : un prêtre d'Arles, fesant gémir les mœurs et la nature, commit le crime de Sodome. L'autorité ecclésiastique le condamna à une prison perpétuelle et à quelques pénitences ; mais la chambre tournelle, beaucoup plus sévère, prononça contre lui la peine de mort. Pour exécuter l'arrêt, elle demanda à l'archevêque d'Aix de dégrader ce prêtre indigne, selon l'usage en pareille circonstance. Valegrand s'obstina dans son refus, et força la cour de passer outre à l'exécution, bien que le criminel n'eût pas été dépouillé de son caractère sacré. Alors l'archevêque défendit à tous les confesseurs d'absoudre aux fêtes de Paques qui approchaient, les membres de la tournelle dont il donna la liste, parce que, suivant lui, ils avaient encouru l'excommunication majeure en fesant mettre à mort un oint du Seigneur.

Le parlement se réunit aussitôt en audience

(1) En 1663, ensuite de divers arrêts du conseil d'état, on ajouta à ces trois lieux ceux de Seyne et de Mérindol.

extraordinaire, appela les confesseurs à sa barre, reçut leur témoignage, et le procureur-général interjeta appel comme d'abus de l'ordonnance du prélat. Mais avant de statuer sur cet appel, la compagnie envoya deux de ses membres à Valegrand pour l'exhorter à révoquer sa défense d'absolution. Ce ménagement fut inutile, et l'archevêque ne se montra que plus obstiné. Le 5 mai 1601 le parlement rendit un arrêt par lequel l'archevêque reçut l'ordre de révoquer ses défenses, sous peine d'être procédé contre lui, comme infracteur des lois du royaume. Cet arrêt sévère mais juste ne put vaincre l'obstination de l'archevêque d'Aix qui ne donna qu'une déclaration incomplète, et la cour se vit obligée de rendre un second arrêt. Cette fois le prélat, au bout de sa résistance, fit la réparation exigée.

Les Espagnols étaient en paix avec la France depuis le traité de Vervins. Cependant ils n'avaient pas perdu l'espoir de troubler le royaume, et ils tentèrent de s'emparer de Marseille par trahison, n'osant rien entreprendre à force ouverte. Maurice de l'Isle, marseillais des plus notables, réfugié en Espagne depuis la mort de Casaulx dont il avait été le chaud partisan, entretenait des intelligences avec le comte de Fuentes, gouverneur du Milanais, qui devait mettre une flotte à son service, au moment de l'exécution du complot. De l'Isle se flattait d'avoir conservé assez d'influence

dans sa ville natale pour réussir dans ses desseins. Il fit plusieurs voyages à Marseille, y fut enfin saisi en l'année 1601, et se vit accablé des preuves de son crime qu'il expia par un supplice cruel, car on l'écartela sur une place publique. Cet exemple de sévérité n'intimida pas un autre conspirateur, beaucoup plus haut placé dans l'ordre social. C'était le seigneur de Meyrargues, l'un des premiers gentilshommes de Provence. Allié du duc de Montpensier et du cardinal de Joyeuse, il avait été procureur du pays et commandait alors deux galères dans le port de Marseille. Gagné par les Espagnols on ne sait trop comment, il médita de leur livrer la ville. Ses imprudences attirèrent sur lui les plus graves soupçons, et pendant que l'on surveillait sa conduite, il fut député à la cour par l'assemblée des trois états, pour y suivre une affaire de finance, avec Honorat de Porcioux, consul d'Aix, de Modène, consul de Tarascon, de Chervas, consul de Sisteron, et Archimbaud, consul de Pertuis. La Varenne, gouverneur d'Angers, chargé d'épier les démarches du seigneur de Meyrargues, connut bientôt ses liaisons avec Don Balthasar de Zuniga, ambassadeur d'Espagne. Dans la nuit du 5 décembre 1605, il le surprit enfermé avec le secrétaire d'ambassade, et les fit saisir tous les deux par le lieutenant du grand prévôt. Le secrétaire fut bientôt élargi sur la demande de Balthasar de Zuniga. Quant au seigneur de

Meyrargues, Henri IV manifesta l'intention de ne le faire condamner qu'à un emprisonnement perpétuel, en considération de ses hautes alliances. Mais le duc de Montpensier et le cardinal de Joyeuse prièrent eux-mêmes le roi de ne pas interrompre le cours de la justice et de laisser la vindicte des lois s'appesantir sur le coupable. Par arrêt du parlement de Paris, Meyrargues fut décapité en place de Grève, et son corps, mis en quartiers, fut appendu aux quatre principales portes de Paris. Sa tête, portée à Marseille, resta exposée aux regards du public, au bout d'une perche, sur la Porte Royale. Le même arrêt confisqua tous ses biens; mais le roi en disposa en faveur de la veuve et du frère du condamné (1).

La paix régnait dans le royaume entier; l'amour des peuples entourait Henri IV; on ne cessait de bénir sa justice, sa sagesse et sa bienfaisance, lorsque ce bon prince expira le 14 mai 1610, au milieu de sa Capitale, sous le couteau de Ravaillac qui respirait encore le fanatisme de la ligue. Par les soins et par les mesures que sut prendre le duc d'Épernon, comblé de toutes les faveurs du monarque depuis la perte de son gouvernement de Provence, le parlement de Paris déclara régente la reine Marie de Médicis pendant la minorité de Louis XIII. Cette princesse se hâta d'envoyer

(1) Hon. Bouche, *loco citato*.

des députés aux autres cours souveraines du royaume pour leur porter l'affreuse nouvelle. La Verdière, gentilhomme provençal, qui se trouvait à Paris, reçut commandement d'aller à Aix en toute diligence pour annoncer au premier président Du Vair la perte immense qu'on venait de faire. Le duc de Guise était alors absent, et durant l'absence du gouverneur le parlement avait lui-même le gouvernement de la province, selon les anciennes coutumes. Du Vair fit de suite appeler tous les présidens de la compagnie, les pria de tenir la nouvelle secrète, écrivit à tous les commandans de place, à tous les chefs de police, de veiller au maintien du bon ordre, et invita tous les gentilshommes voisins de la ville d'Aix à s'y rendre aussitôt. Après avoir rempli ces premiers devoirs, Du Vair convoqua l'assemblée des chambres, leur fit lire la lettre de la reine, et reçut de tous les magistrats le serment de fidélité au nouveau souverain. Il ordonna ensuite d'introduire dans la grand'salle les consuls-procureurs, les principaux gentilshommes et les notables de la Capitale, leur adressa des paroles touchantes, interrompues par des sanglots, et reçut aussi leur serment. La douleur peinte sur tous les visages, les larmes coulant de tous les yeux firent l'éloge du bon Henri IV, bien plus éloquemment que tous les discours. Le peuple, triste et silencieux, couvrait la place du Palais et les rues voisines. Par

ordre du premier président, les huissiers paraissant aux fenêtres de la grand'salle, crièrent trois fois d'un ton lugubre : *Peuple, le roi est mort, notre bon roi est mort.* Puis reculant de quelques pas et revenant encore aux fenêtres, ils poussèrent cet autre cri : *Vive le roi Louis XIII, fils d'Henri IV, roi de France et de Navarre, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, longuement et heureusement régnant!*

La cour commit un président, un conseiller et un membre du parquet, pour aller dans l'Hôtel de Ville recevoir le serment des habitans d'Aix. Elle envoya aussi des députés à Marseille et à Arles pour y remplir la même mission. Quelques jours après, un procureur ayant apporté de Paris des vers injurieux au roi défunt et à la régente, les répandit dans la ville. Le parlement le condamna aux galères perpétuelles et à l'amende honorable, une torche à la main et la corde au cou. Si l'on voulait ainsi rendre hommage à la mémoire d'Henri IV, on ne pouvait pas s'y prendre plus mal, car c'était peu connaître son noble cœur où la clémence avait un sanctuaire. La loi manque son but et cesse d'être respectable lorsqu'elle ne proportionne pas la peine au délit, la réparation à l'offense. Qui donc pourrait se confier dans une justice fardée de colère?

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE TROISIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

